

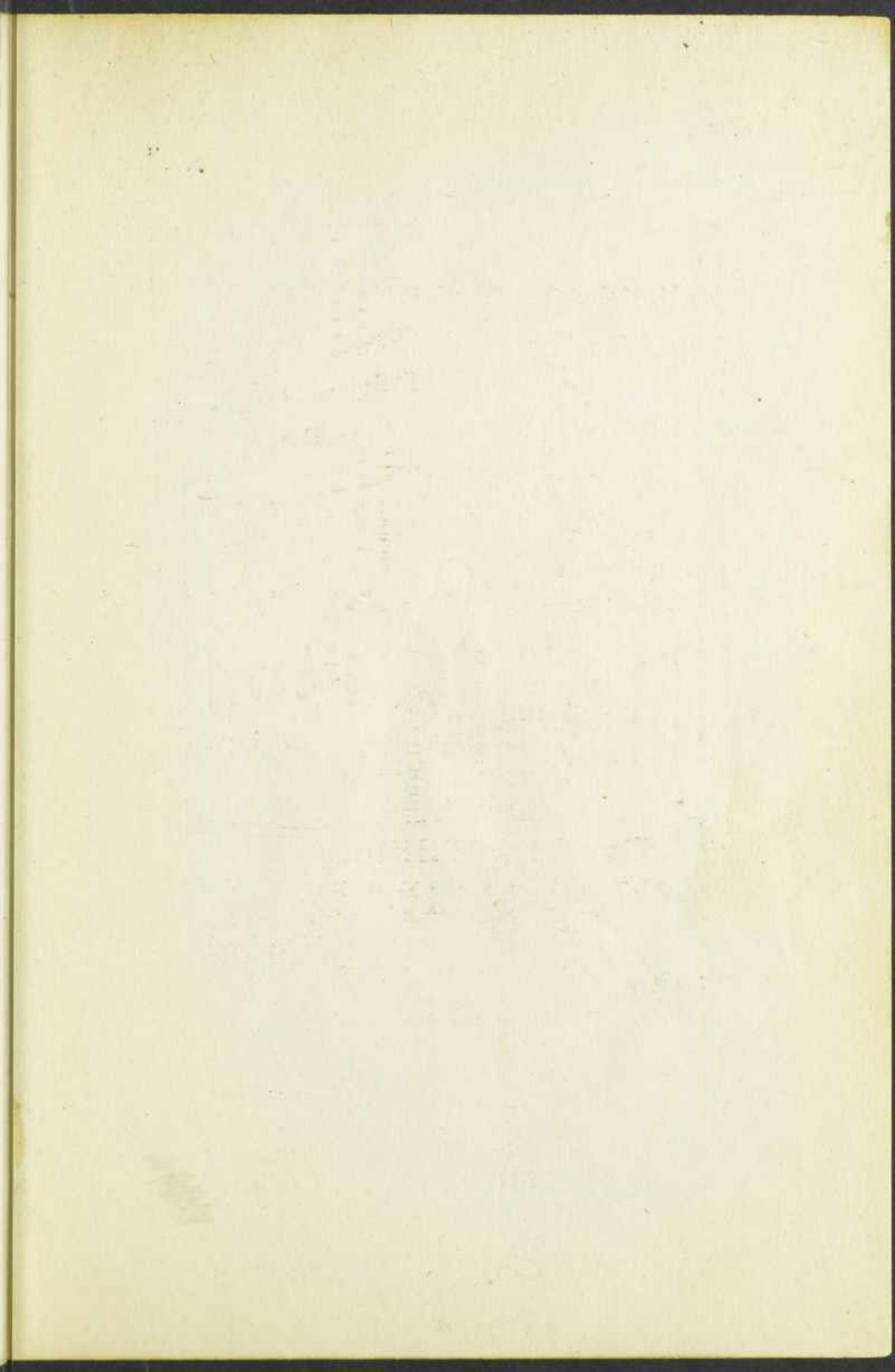
R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.
Professeur à l'Université de Montréal

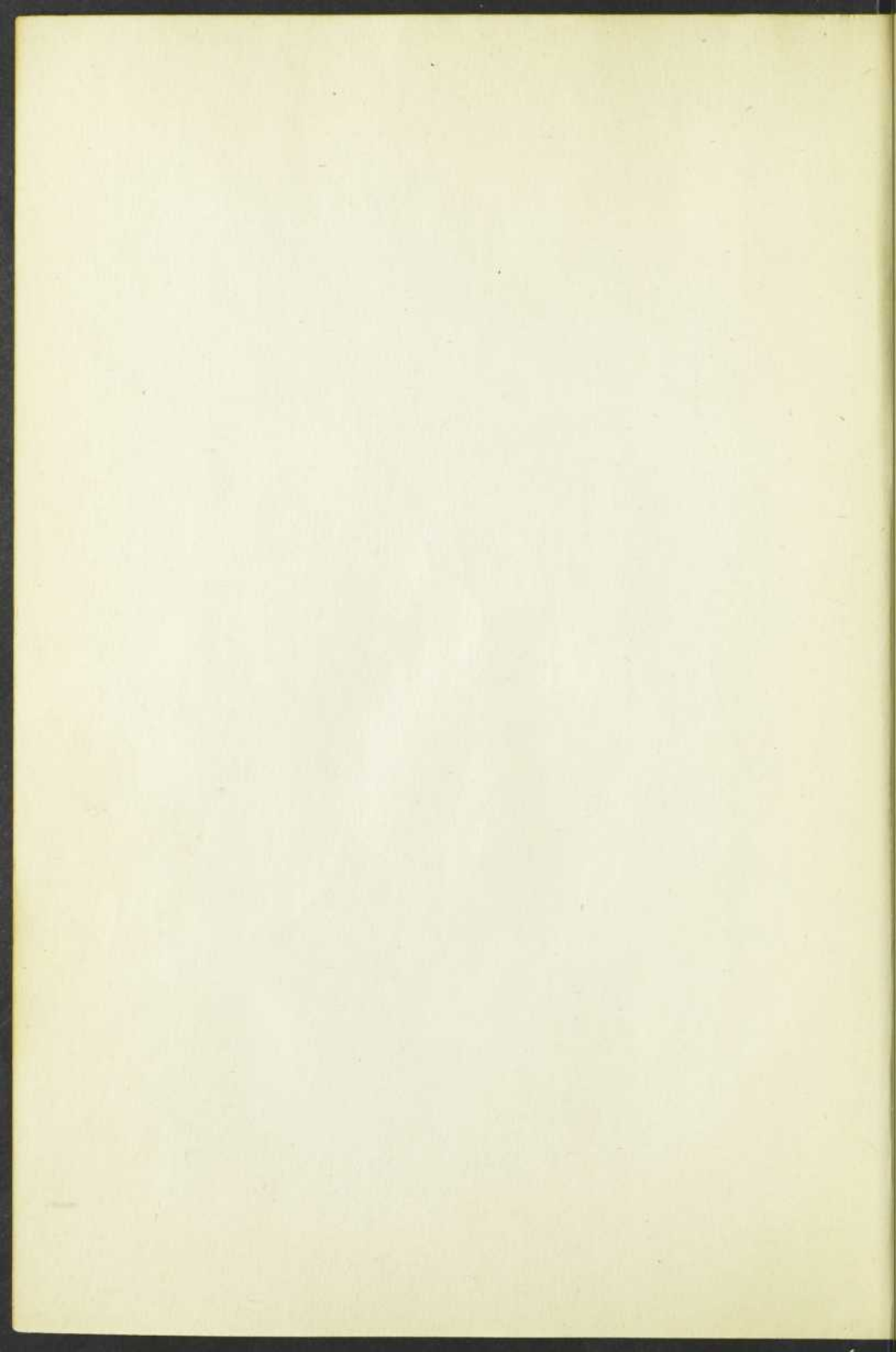
Notre vie canadienne
Études et discours



ADJ. MENARD, imprimeur-éditeur, MONTREAL
MCMXXIX







Notre vie canadienne

Etudes et discours

70560

IL A ÉTÉ TIRÉ À PART SUR PAPIER CARLYLE JAPON
30 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE
NUMÉROTÉS À LA MAIN DE I À XXX
ET PARAPHÉS PAR L'AUTEUR
ET 20 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS À LA PRESSE

Du même auteur :

EBAUCHES CRITIQUES (en préparation)

Droits réservés, Canada, 1929.

R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.
Professeur à l'Université de Montréal

Notre vie canadienne

Etudes et discours



BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

ADJ. MENARD, imprimeur-éditeur, MONTREAL
MCMXXIX

Nous soussignés avons lu l'ouvrage du révérend Père M.-A. Lamarche, O.P., intitulé "Notre vie canadienne — Etudes et Discours," et nous l'avons jugé digne d'être imprimé et publié.

Benoît Mailloux, O.P.,
Lecteur en S. Théologie.

M.-Ceslas Forest, O.P.,
Lecteur en S. Théologie.

Nihil obstat:
Canon. A.-Emilius Chartier,
Censor librorum.

Imprimi potest:
Alphonse-E. Langlais, O.P.,
Provincial.

Marianopoli, die 15a septembris 1929.

Die 24a augusti 1929.

FC
2918
L35
1929

31500101.1929
3019.113-11102

IMPRIMATUR

† GEORGES, Arch. Coad. de Montréal
18 septembre 1929.

AVANT-PROPOS

Les lignes suivantes n'ont pas pour but de justifier l'assemblage en volume de paroles déjà imprimées. Trop d'illustres exemples, venus des deux bords de l'océan, sont là pour me rassurer en face du public. J'essaierai plutôt de justifier le titre un peu audacieux qui leur sert de lien et de présentation: "Notre vie canadienne".

Il semble impossible ou du moins fort malaisé de trouver dans une œuvre oratoire quelconque un miroir fidèle de la société. Plus on remonte vers les hautes époques et mieux apparaît l'habituel obstacle. Par exemple, nul historien des mœurs n'ira cueillir et exhiber sans réserve le témoignage des Pères de l'Eglise tonnante contre le luxe et l'abus de la propriété. Cette riche prose en ignition comporte — nous le verrons plus loin en compagnie du P. Vermeersch, S.J. — un nécessaire adoucissement. Orateur du plein air, du haut de son estrade mobile, l'apôtre médiéval avait de son côté double motif d'enfler la voix pour mieux atteindre l'oreille et l'âme des écoutants. L'hiver dernier, au Cercle Universitaire, un groupe de dilettantes a pu contempler cette figure de "brave homme" évoquée avec un brio inextinguible par monsieur Etienne Gilson, spécialiste de l'époque. Il fallait dérider les auditeurs menacés ou à peine libérés de

la grippe annuelle; je soupçonne le conférencier d'avoir mis une certaine légèreté consciente dans l'allure de son discours et le choix de ses citations: il ressort quand même de son travail, comme aussi des savantes études de Lecoy de la Marche, que le prédicateur du moyen âge est un type résolument pittoresque, absolument sincère, mais fiable à demi quand il délaisse la piété ou le dogme pour s'attaquer aux vices régnants. Que si l'historien des mœurs espère atteindre la zone de sécurité avec les classiques, je lui rappelle aussitôt que Bossuet se montre trop rigoriste au sujet des spectacles et de la profession de comédien, que Bourdaloue "frappe comme un sourd", au dire de madame de Sévigné, et que l'auteur du Sermon sur le petit nombre des élus dut éprouver une émotion toute d'extase en apercevant là-haut la phalange innombrable déjà décrite par l'apôtre saint Jean.

Ces faits psychologiques n'ont rien qui doive nous surprendre, encore moins nous scandaliser. Ils sont la claire résultante d'un difficile problème, le problème de l'orateur. Ce dernier veut convaincre, et surtout persuader, émouvoir, mieux encore: mouvoir. Il doit compter avec l'inertie des uns, la froideur des autres et tout l'amalgame des passions intéressées. Songez de plus à l'ingrate situation que lui fait un auditoire le plus souvent composite, dont une partie s'accommoderait peut-être d'une peinture exacte et nuancée, tandis que l'autre — la plus nombreuse — réclame la gouache et le vermillon. Il s'agit d'entraîner la lourde masse en conciliant les goûts divers. De là cette dangereuse série d'artifices oratoires où dame exagération tient la tête

et joue son rôle aux dépens de l'humble vérité. Libre aux contemporains de faire la part du feu... oratoire et de rétablir un juste équilibre avec ce qu'ils voient autour d'eux. Mais quand, plus tard, le prophète disparu avec l'écho même de sa voix, un scientifique se penche sur son œuvre écrite, en pressent confusément le vague et l'outrance, comment récupérer l'exacte notion des faits ? Où trouver le correctif nécessaire ? Sûrement pas dans l'œuvre dramatique et romanesque de l'époque où les caractères souffrent des mêmes infidélités. Ceci explique en partie pourquoi il devient plus aisé de comparer la vie économique d'un peuple, d'un stade à l'autre de son histoire, que sa vie morale. Au reste, j'essaie d'examiner plus avant ce problème de l'orateur, avec les solutions qu'il comporte, dans un volume de critique qui ira bientôt sous presse.

La seconde moitié du XIXe siècle fut témoin d'une évolution des plus captivantes dans l'éloquence de la chaire, pour s'en tenir au seul pays de France. Déjà l'ardente charité du P. Lacordaire lui faisait ménager son auditoire et l'empêchait d'outrepasser les bornes dans la peinture du mal. Chez lui, l'emphase intermittente, accompagnée parfois de cris sublimes, ne saurait dérouter personne. C'est tout simplement le reflet, autant dire la pénétration d'un romantisme aux procédés connus. Ses successeurs à Notre-Dame se distinguèrent tour à tour par un effort de surveillance intime, de prudence et de tact dans l'exposé de la vérité catholique et ses applications à la vie courante, opérant ainsi à leur manière la saisie du réel, autre tendance du siècle finissant.

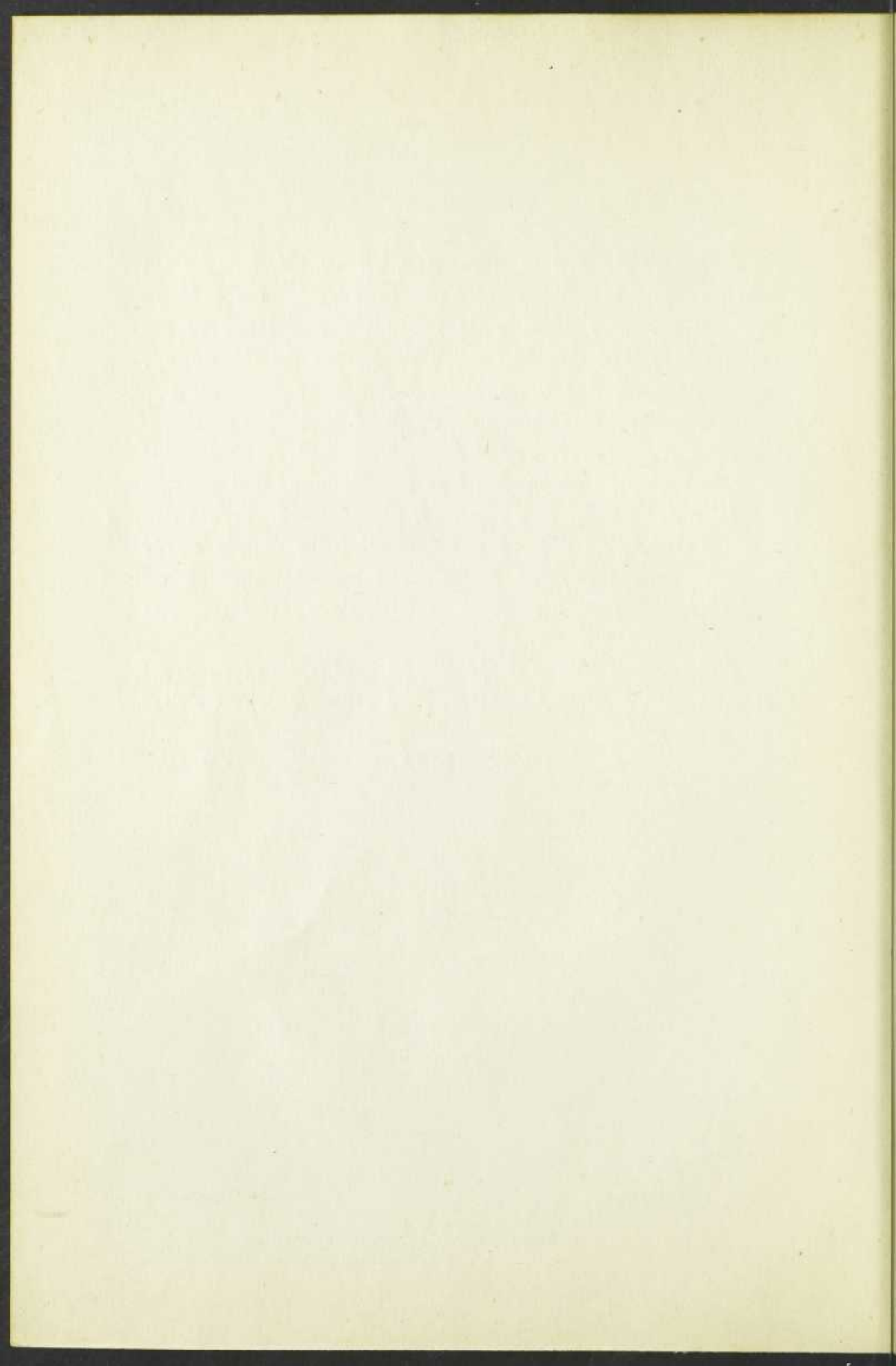
Nombreux sont leurs disciples, déjà produits sur la grande scène ou cachés dans les cellules de séminaire et de cloître. Mais je ne crois pas céder à trop de fierté familiale en constatant que la plupart demeurent groupés spirituellement autour d'un même modèle. Qu'il le sache ou non, qu'il le veuille ou non, le P. Marie-Albert Janvier fait aujourd'hui figure de chef d'école... Est-ce à dire que le problème soit résolu dans ses moindres complications ? que les tribuns du jour les mieux goûtés observent dans leurs discours une justesse de pensée, de sentiment et de style qui leur permette de faire œuvre littéraire en même temps qu'oratoire ? On ne le croirait guère, à en juger par le silence de la critique à leur endroit. Lisez les plus récents historiens de la littérature et les tout derniers critiques : vous verrez que le sermon contemporain, sans excepter le discours profane, n'est plus comme son ancêtre un genre littéraire officiellement reconnu.

Si maintenant, dans un bond qui me paraît fantastique, je descends jusqu'à l'auteur du présent recueil, j'avoue que sollicité dès sa jeunesse religieuse par deux méthodes : la méthode surveillée, contenue, précise et objective, et la méthode d'épanchement lyrique, il a choisi sans trop d'hésitations la première. C'est une piètre solution, je le sais. Jusqu'à quel point le mouvement, la chaleur de vie ont-ils souffert de ce barrage conscient, tel fervent analyste saura bien me le dire. Les "études" proprement dites échappent naturellement à ce reproche. Quant à la partie oratoire, l'absence complète de lamentations, d'invectives ou de sarcasmes, autorise

du moins l'auteur à la présenter, elle aussi, comme un tableau dont la pâleur garantit la vérité. Ce tableau contient certains aspects de notre vie religieuse et sociale, en regard des éternelles exigences du décalogue; même l'exposé des doctrines générales se termine par une application aux choses du pays. L'historien de l'avenir pourra s'y référer sans crainte. D'autres également pourront dire en compulsant ce témoignage: Cet homme aimait sincèrement son pays. Il a prononcé parfois des paroles dures, en voyant ses compatriotes courir après tous les Baals comme autrefois le peuple-ancêtre de Judée: elles étaient conformes à l'évidence: il n'a pas su exagérer.

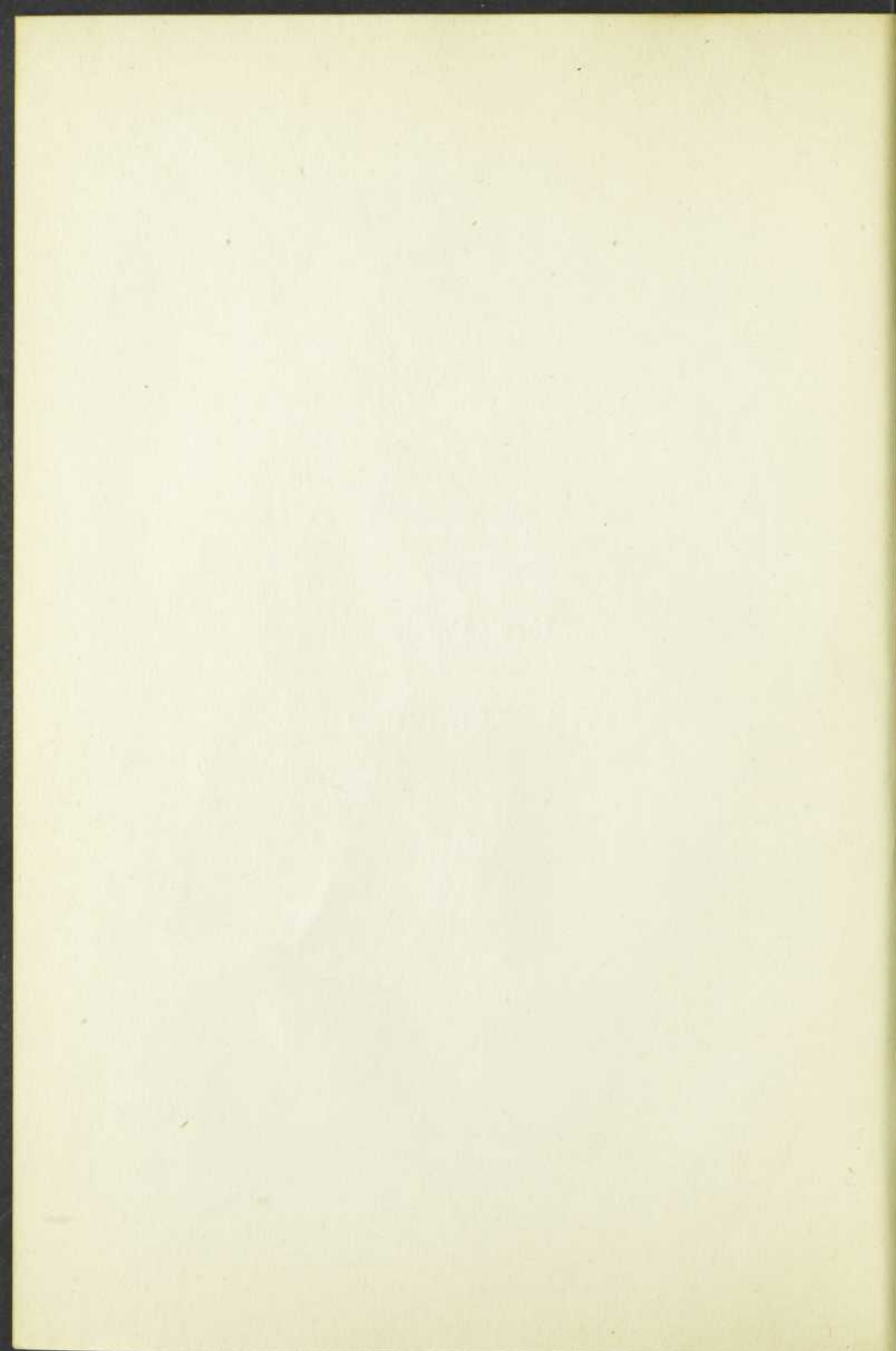
Voilà ce que dira la postérité. A moins, — insinuerait ici mon féroce Jules Lemaître, — à moins qu'elle ne dise rien du tout !

M.-A. LAMARCHE, O.P.



1ère Partie

VIE RELIGIEUSE



LA RELIGION A L'HOPITAL (1)

Les religieuses de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc m'ont promis au téléphone de m'aider de leurs prières au moment critique où je paraîtrais devant vous. J'espère bien qu'elles sont en fonction à l'heure actuelle. Autrement, je reculerais devant la simple tâche de me faire accepter. Vous avez devant vous, en effet, malgré de trompeuses apparences, le plus mince souscripteur de l'hôpital. Si du moins je pouvais, à l'ouverture de cette campagne, me tirer d'affaire au moyen d'un miracle, comme fit un jour l'Apôtre S. Pierre. En se rendant au Temple, il aperçut, près de la porte surnommée la Belle, un boîteux de naissance qu'on portait là chaque matin et qui lui demanda l'aumône en entrant. "Regarde-moi bien", lui dit Pierre. Et le perclus le regardait avec avidité, en se demandant quelle serait la *souscription* du Prince des Apôtres. "Je n'ai ni or ni argent", reprit ce dernier, "mais ce que j'ai, je te le donne". Et prenant la main du misérable, il le campa sur ses deux jambes... Regardez-moi, mesdames et messieurs, si bon vous

1.—Conférence donnée à la Salle St-Sulpice, le 28 novembre 1928, pour le lancement d'une campagne de souscriptions en faveur de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc.

semble, mais de grâce, n'attendez pas monts et merveilles du dernier des apôtres. Je n'ai ni or ni argent, ni hélas ! le don des miracles : autrement, c'est moi et moi seul qui mettrais sur pied votre entreprise. *Quod habeo, hoc vobis do*, ce que j'ai, je vous le donne, c'est-à-dire : une voix demeurée franche et une certaine faculté d'admirer le bien, même quand il est accompli par les autres.

Cette faculté, je la mets à la disposition du public, d'abord pour traduire son admiration reconnaissante envers les directeurs de l'hôpital, les organisateurs généraux des deux sexes, les comités féminins des paroisses et leurs équipes de solliciteuses; mais surtout pour lui faire apprécier la somme de bien qui s'opère à son insu dans nos hôpitaux catholiques, les miracles de foi qui accompagnent souvent les miracles de la science ou qui viennent nous consoler de ses échecs.

La religion à l'hôpital... ce n'est évidemment pas ce qu'on y cherche et ce qu'on y trouve en premier lieu. On va à l'hôpital pour y trouver la guérison et en sortir le plus tôt possible. On en sort parfois rajeuni, transformé, renouvelé physiquement. Mais si du même coup, mettant à profit l'arrêt forcé, la solitude et le silence auxquels fut condamné le patient, une thérapeutique à part, un traitement subtil et mystérieux l'avait également rajeuni, transformé, renouvelé moralement, est-ce que son séjour en ce lieu ne lui vaudrait pas la meilleure des retraites fermées ? Et si au contraire, il lui faut sortir par la porte basse et la cour effacée où s'amène l'effroyable corbillard, d'où vient la suprême consolation du mourant

et de ceux qu'il laisse, sinon d'une agonie bercée au murmure des prières catholiques ? Je n'ai pas à examiner ce qui se passe ailleurs, mais dans une Province comme la nôtre, qui se targue à bon droit de vie religieuse intense et de haute moralité, on compte qu'il sera pourvu dans chaque hôpital à une thérapeutique ordonnée et complète ; et je n'en veux pas d'autre preuve que cet empressement du corps médical et du bureau administratif à assurer la présence habituelle de l'aumônier et des religieuses dans cet établissement.

Quelle est à cet égard la situation, ou quel est le rôle du médecin et du prêtre, de la religieuse hospitalière et de la garde-malade laïque, c'est ce que nous allons repasser brièvement, en nous limitant, bien entendu, aux principes supérieurs et aux grandes directives.

* * *

Un bon nombre de médecins conçoivent leur rôle, au point de vue religieux, comme purement négatif, et prétendent que c'est une suffisante tâche de suivre presque au bout l'état physique du patient sans intervenir dans ses affaires de conscience. C'est méconnaître un peu l'importance de la psychologie religieuse en thérapeutique et l'influence du médecin chrétien auquel est réservé parfois le mot d'ordre opportun qui facilite la voie au prêtre, fait accepter le sacrifice et raccroche l'âme à Dieu. Et cependant, ce rôle purement négatif d'un praticien confiné dans sa sphère peut signifier quelque chose et beaucoup. Il n'est pas nécessairement le signe de l'indifférence,

encore moins de l'hostilité. Il serait plutôt chez un véritable savant le résultat d'une magnifique conquête de la fin du XIXe et du commencement du XXe siècle.

Cette conquête, c'est la distinction radicale établie entre la philosophie et la science, à plus forte raison entre elles et la foi: distinction tirée de l'objet et de la méthode propres à chacune de ces trois grandes disciplines. C'est ce qui a permis récemment à une cinquantaine de membres de l'Académie des Sciences de Paris, médecins pour la plupart, de répondre négativement à l'enquête du "Figaro", ainsi formulée : *Y a-t-il incompatibilité entre la science et le sentiment religieux ?* Non, disent les réponses, il n'y en a pas, il ne peut pas y en avoir; elles le disent sans entente préalable et à l'unanimité, sauf deux ou trois discordances portant uniquement sur des questions de fait.

Ainsi donc, mesdames et messieurs, trois routes parallèles et distinctes pour parvenir à trois sortes de vérités. La première a nom la science. Son unique objet, ce sont les faits mesurables, c'est-à-dire les phénomènes sensibles, et les lois qui les régissent. Le reste, c'est-à-dire la réalité sous-jacente aux faits, sa causalité, son essence, à plus forte raison sa provenance, le savant d'aujourd'hui s'en écarte; il met sa conscience et j'ose dire sa coquetterie à s'en désintéresser. Il vise uniquement à découvrir ce qui dans la nature peut être pesé, mesuré et compté: le reste, il l'abandonne au philosophe. Son unique méthode est l'expérience sensible et l'hypothèse. Il n'a recours au raisonnement que pour l'appli-

quer au fait brut. Le raisonnement dans l'abstrait, il l'abandonne au philosophe.

La deuxième route a nom la philosophie. Elle aussi marche vers sa vérité. Mais elle traverse rapidement le phénomène sensible pour atteindre la réalité qui en est le siège. Cette réalité, elle la sonde jusque dans son être métaphysique et uniquement par voie de raisonnement. Le philosophe à son tour met sa conscience, dirai-je encore sa coquetterie ? à dépasser le fait expérimental ressortissant à la cornue, à la balance, au chronomètre, au stéthoscope ou au microscope.

Comment voulez-vous que ces deux pèlerins de la vérité se heurtent ou se contredisent de façon sérieuse et prolongée ? Ils ne visent pas au même terme, ils ne cheminent pas sur la même route. A moins d'un faux aiguillage au moment du départ, il n'y a pas de tamponnement possible entre deux locomotives fonctionnant sur double voie.

Et maintenant, qu'est-ce qui pourrait empêcher le libre parcours d'une troisième route superposée : la Foi, menant à une vérité supérieure : la vérité religieuse ; avec son objet propre : le surnaturel, et son propre mode de connaissance : la révélation ? Ici encore l'objet et la méthode diffèrent totalement. Donc, pas d'intersection possible entre ces trois routes : tout au plus des points de jonction : pas de heurts violents ni sans issue. Surtout, et voilà l'aspect merveilleux de la "conquête", pas de déception possible, encore moins de *faillite*, pour rappeler un mot célèbre, quand on attend de chaque discipline,

juste ce qu'elle peut donner. D'où vinrent dans le passé tant d'âpres et inutiles conflits, stylisés un jour dans la fameuse querelle Berthelot-Brunetière, sinon du fait que les philosophes demandaient trop à la science, les savants, trop à la philosophie, les uns et les autres, trop à la théologie.

Et pour en venir immédiatement à la science médicale, comment pourrions-nous aujourd'hui prendre au sérieux ce chirurgien au verbe haut, aux conclusions hâtives, mais dont l'intelligence n'offrait rien de prématuré, s'écriant sur un ton d'âpre défi : "Je n'ai jamais trouvé l'âme humaine au bout de mon scalpel !" Ah ! vraiment ? tant mieux, mille fois tant mieux ! Je serais profondément découragé de mon âme si on pouvait l'atteindre au bout d'un quelconque instrument : cela signifierait que cendre et poussière comme le corps, elle n'en a pas pour longtemps à subsister et que toutes les splendeurs qui l'entourent ne sont que l'ornement d'un tombeau. Mais lui non plus, expérimentateur, n'aurait pas dû s'attendre à rencontrer l'âme humaine qui par définition échappe à l'expérience directe ; et ne l'ayant pas rencontrée, il n'avait pas le droit de s'en plaindre. Que penser de cet autre, qui, ayant découvert l'âme et Dieu, en disséquant une main humaine, s'écriait triomphant : "J'ai chanté un hymne à la Divinité !" Je pense qu'il avait raison en fait, mais qu'il se faisait illusion sur son propre personnage et les circonstances de son rôle. Comme philosophe et à la suite de Claude Bernard, il pouvait fort bien, en songeant à la vie innombrable qui

avait palpité dans cet organe, conclure logiquement à une "idée directrice", c'est-à-dire à l'âme; comme philosophe encore, à la suite d'Aristote et de saint Thomas, il pouvait fort bien, en constatant dans ce paquet de fibres un ordre aussi merveilleux que dans tout l'univers, conclure logiquement à une suprême Intelligence qui est Dieu. Il le pouvait d'autant mieux qu'en somme, ce qui est interdit, c'est la confusion des rôles et non leur passagère interversion. Mais, répétons-le, un simple expérimentateur agissant comme tel ne peut aboutir à ces vérités d'ordre tantôt rationnel et tantôt révélé, sans fausser à la fois l'instrument scientifique et le cerveau qui le conduit.

Mesdames et messieurs, si à l'Université de Montréal, on constate à l'heure actuelle, une entente spontanée, complète ou quasi complète, entre professeurs des différentes facultés, c'est parce que nous sommes tous dominés par ce grand principe de discrimination des sciences, conquis de haute lutte par le génie d'un Boutroux, d'un Poincaré, d'un Duhem, et aussi d'un Bergson — ce dernier ayant contribué pour sa part à l'écrasement du scientisme. Si en dehors de la vénérable enceinte, nous avons vu cesser peu à peu, entre le clergé et nos intellectuels profanes, ces heurts de doctrine qui causèrent de telles disgrâces dans le passé, surtout quand les journalistes se mirent de la partie, c'est parce que les idées dont je parle ont déjà fait leur chemin. Et si au-dedans d'une autre enceinte, l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, vous n'avez absolument rien à craindre au point de vue religieux et

moral, ce n'est pas parce que les médecins en service se proposent de faire du zèle auprès de leurs clients; c'est parce que, savants authentiques, ils envisagent comme opposé à la science le moindre empiètement sur un domaine étranger. Savants authentiques, ils sont persuadés que nul dogme chrétien ne saurait les troubler dans leurs recherches, et qu'au surplus religion, science et philosophie seront confondues un jour dans une seule et unique vérité. Savants authentiques, en contact avec les réalités les plus douloureuses, aux prises avec les questions souvent les plus graves : délivrance de certificats, fixation d'honoraires, maladies illusoires, maladies suggérées; et parfois les plus tragiques : féticide, onanisme, déclaration de naissance, dénonciation de maladies contagieuses, ils veulent baser leurs conseils et leurs actes, non pas sur une prétendue morale indépendante qui n'existe pas et qui ne saurait jamais exister, mais sur les éternels principes de morale chrétienne et catholique planant au-dessus du prêtre qui a la mission de les faire entendre, et donc au-dessus du professionnel qui a le devoir de les appliquer.

* * *

Mesdames et messieurs, il serait inutile d'insister longuement sur le rôle du prêtre aumônier d'hôpital et inconvenant de l'ignorer tout à fait, puisque mon sujet même lui appartient : nous sommes chez lui, dans son domaine. Bornons-nous à souligner les conditions dans lesquelles il est appelé à exercer son ministère, et qui

semblent des plus ardues et des plus avantageuses à la fois.

Conditions pénibles, parce que son dirigé est le plus souvent hors d'état de subir de longs entretiens, surtout sur un thème apologétique; conditions favorables, parce qu'il est marqué du signe violent, celui de la souffrance. Oh ! nous avons tous un peu de mal à comprendre ici-bas le rôle bienfaisant de la souffrance. "La bonne souffrance", il semble que cela jure dans les termes. Nous sommes un peu comme les enfants quand ils assistent à la taille des arbres au printemps. Ils ne s'expliquent point ces meurtrissures inutiles et cruelles. Mais le père, lui, prévoit l'effet salutaire de chaque coup de serpe. Il sait que la maturation des fruits en dépend. "Par la souffrance, écrit M. Edouard Estaunié, l'homme acquiert le besoin de l'immortalité, et brisant les limites d'un présent qui ne compte plus, projette son existence véritable dans les régions de l'infini." Ce malade, quand il était en santé, a pu se montrer insouciant du problème éternel. Mais quand la mort rôde autour de son lit, qu'elle s'approche de plus en plus, qu'elle va bientôt le toucher, et qu'il n'y a plus rien à attendre du dévouement ni de la science, c'est alors que l'idée de la souffrance expiatrice se lève dans son âme et c'est vraiment l'heure de Dieu. A cette heure ineffable, l'étole du prêtre est généralement la bienvenue.

* * *

Puis vient la femme, avec "ce sublime instinct du malheur" dont la gratifiait Chateaubriand, la religieuse

hospitalière dont la tâche, plus désintéressée, dépasse celle d'une infirmière laïque de toute la hauteur d'une surnaturelle vocation. Ayant reçu par les trois vœux la consécration officielle, tout ce qu'elle fait tombe désormais sous la vertu de religion et la rapproche normalement de son but. Il suffit qu'elle ne dise pas non : et alors l'enseignement, la direction, le service et jusqu'aux soins ménagers deviennent des actes religieux et d'autant plus méritoires. Et que dire en particulier du soin des malades ! C'est sa communion du matin qui se prolonge durant tout le jour par la substitution mystique de la créature souffrante à Jésus-Christ. Vous connaissez le geste de Pascal : Pascal sur son lit de mort, devenu incapable de recevoir le Sacrement, et se faisant transporter de sa chambre d'hôpital dans une salle commune, "afin, disait-il, de pouvoir communier à Jésus-Christ dans la personne de ses pauvres."

Des pauvres, il y en aura toujours à Sainte-Jeanne d'Arc, puisqu'on doit y affecter une centaine de lits à l'Assistance publique, et des sœurs, il y en a depuis les vacances dernières. J'ai vu de près les multiples démarches, les courageuses instances des directeurs et des dames patronesses de l'institution, pour y attirer le personnel tant désiré. Certes, ils n'ont pas eu le privilège du choix, et pourtant c'est une communauté choisie qui vient d'assumer la régie interne de l'hôpital.

Fondée à Lyon, en 1837, par mademoiselle Anne Rollet, — amie et assistante de Pauline Jaricot, cette légendaire zélatrice de la Propagation de la Foi, — la

Congrégation des Sœurs de Saint-François d'Assise est en même temps hospitalière et enseignante. L'œuvre enseignante, menée avec succès pendant de longues années, fut en partie détruite par les décrets en 1901, mais l'œuvre hospitalière subsiste. Cette communauté a rendu des services éclatants pendant les deux guerres. Elle a même essaimé dernièrement au Maroc, et vive la Canadienne, nous avons deux représentantes de notre province à la clinique de Rabat, autrefois desservie par les Dames de la Croix-Rouge.

Répondant en effet, en octobre 1904, à l'appel du Cardinal Bégin et à la demande du curé de Beauceville, quatre de ces bonnes religieuses allèrent pleurer leur adieu à Notre-Dame de Fourvière où leur nom reste enfermé dans un médaillon-souvenir. Leur noviciat vient d'être transféré de l'Enfant-Jésus de Beauce, à Charlesbourg, et le recrutement s'opère de façon normale. D'importantes écoles sont à leur charge dans l'archidiocèse, mais leur œuvre maîtresse est sans contredit ce magnifique hôpital Saint-François d'Assise, érigé à leurs frais il y a quatorze ans.

Voilà dans une trop brève esquisse le passé déjà si méritoire de la communauté installée rue Saint-Urbain. Ce passé vous offre déjà la garantie que vos malades seront traités avec une habileté parfaite et un dévouement sans réserve, et si leur âme a besoin d'une clinique spéciale, elle ne saurait échapper à l'influence de ces saintes femmes: délicate influence qui ne brusque pas les personnes ni les choses, mais peu à peu s'infiltré dans

les cœurs; indomptable influence qui ne démissionne jamais; éloquente influence, toujours sûre d'atteindre à son but, parce qu'elle prie beaucoup et qu'elle prêche d'exemple au lieu de se perdre en vain étalage d'axiomes sans cesse prônés et jamais appliqués.

* * *

Une autre influence est requise à côté de celle-ci pour l'assister et parfois la "supplémenter" : celle de la garde-malade laïque. Nous ne sommes plus au temps où, dans les hôpitaux du monde entier, le soin subsidiaire des patients était confié à des personnes qu'on n'aurait pas voulu engager pour les plus bas offices de maison et dont la turpitude morale égalait parfois l'incompétence. La qualité même et l'extension du service exigeait une institution de nouveau genre. Nous ne sommes plus au temps où une opération chirurgicale à l'Hôtel-Dieu paraissait un événement si extraordinaire que les religieuses croyaient devoir offrir à cette occasion un grand dîner au bureau des médecins. Je pense que si cet usage persistait de nos jours, les campagnes de souscriptions devraient persister également...

Chez nous comme ailleurs, ce ne fut pas une tâche facile de faire accrédi-ter la garde-malade. Même après les courageuses interventions du pasteur Fleidner en Allemagne, de Charles Dickens, d'Elisabeth Fry et de Florence Nightingale en Angleterre, il a fallu de longues années pour décider les médecins à la considérer comme

une assistante et non une servante. Et même devant le fait accompli et la preuve administrée, le public de nos jours comprend-il suffisamment le rôle social de ces femmes vouées sous la blancheur du costume au service le plus délicat, le plus répugnant, le plus débilitant à la longue, service qui met parfois leur vie en péril grave, "en aventure de mort", comme dirait Joinville.

Résolu toutefois à me cantonner dans le domaine religieux, je rappelle que leur livrée laïque leur donne accès dans les demeures où ne pénètre jamais la sœur de charité. Elle leur permet aussi, dans certaines circonstances, de risquer certaines démarches qui, de la part d'une religieuse et même d'un prêtre, sembleraient inutiles ou dangereuses. Il y a des malades, voire des gens en santé qui entrent en méfiance et se tiennent au garde à vous, sitôt qu'apparaît une soutane ou un voile. Mais une garde-malade partageant l'état de vie du patient et qui a déjà gagné sa sympathie, ne risque rien à parler, surtout si elle sait observer les temps et les circonstances.

Or, quand il s'agit de foi et de pratique religieuses, elle peut avoir affaire à deux catégories de malades : les hostiles et les indifférents. Les hostiles, du type de Gabriel Gargam qui, porté à la gare de Lourdes sur une civière, détournait la tête du calvaire qu'on lui montrait, et refusait constamment de prier ; mais qui, guéri le lendemain en une seconde de l'ataxie locomotrice avec gangrène aux extrémités, voulut se faire brancardier à son tour, — ce qui permit plus tard à votre serviteur de lui

serrer la main. En face d'une hostilité ouverte ou latente, je ne dis pas à la garde-malade : il n'y a rien à faire, mais : il n'y a rien à dire. Car il y a quelque chose à faire : témoigner à ce client spirituel, pour qu'il ne devienne pas incurable, autant et même un peu plus de dévouement qu'aux autres, en se rappelant le mot d'ordre du cardinal Touchet dans son charmant volume : *Aux infirmières de France* : "La meilleure convertisseuse, dans une salle d'infirmerie, ce n'est pas la plus loquace, mais la plus dévouée."

L'autre catégorie de malades est formée des indifférents ou des endormis dont parle si souvent l'Apôtre S. Paul. Pour les bien connaître, il suffit d'observer un peu le sommeil physique. Quand une personne dort, elle est comme détachée, absente de l'univers qui va son chemin sans elle. Sous l'influence d'une réaction passagère, elle apercevra sans doute des objets, des visages, mais d'une façon confuse et non pas tels qu'ils sont dans la réalité; elle entendra proférer des mots, mais des mots qui restent accrochés en l'air et sans lien logique entre eux. De sorte que le monde externe se trouve incorporé à son rêve et déformé complètement.

Passons maintenant au plan spirituel. Le patient dort quand il est absent du monde de la Foi; quand les idées religieuses ne s'offrent à son entendement que d'une façon vague et autrement qu'elles ne sont en réalité; quand elles demeurent suspendues en l'air ou figées dans les livres, sans lien vital avec la conduite humaine. *Hujus vana religio*, sa religion est vaine, elle est incorporée à

sa chimère. "Un dormeur", dit Bourdaloue, "c'est un "homme qui accommode la religion à ses erreurs et à "ses goûts au lieu de régler ses goûts et de corriger ses "erreurs d'après la religion." Et le prêtre et le médecin et la religieuse et l'infirmière n'auraient pas le droit de réveiller cet homme, en lui parlant de Dieu et des choses de Dieu selon l'enseignement véritable de l'Eglise, et en rectifiant ses idées fausses à ce sujet ? Au nom de qui, au nom de quoi pareil ostracisme ? N'ai-je pas démontré à l'instant qu'il ne pouvait s'exercer au nom de la philosophie, ni au nom de la science ? Voulez-vous me dire alors en vertu de quel préjugé ignare ou despotique, on va me permettre de parler à ce malade voyages, médecine ou pharmacie pour me défendre ensuite de lui parler morale et religion ? L'interdire aux femmes en particulier, c'est leur demander de semer au vent les trésors de leur riche nature, toutes les réserves de bonté, de dévouement et de tendresse que Dieu y a mises pour le réconfort de l'homme et le triomphe du bien sur la terre.

* * *

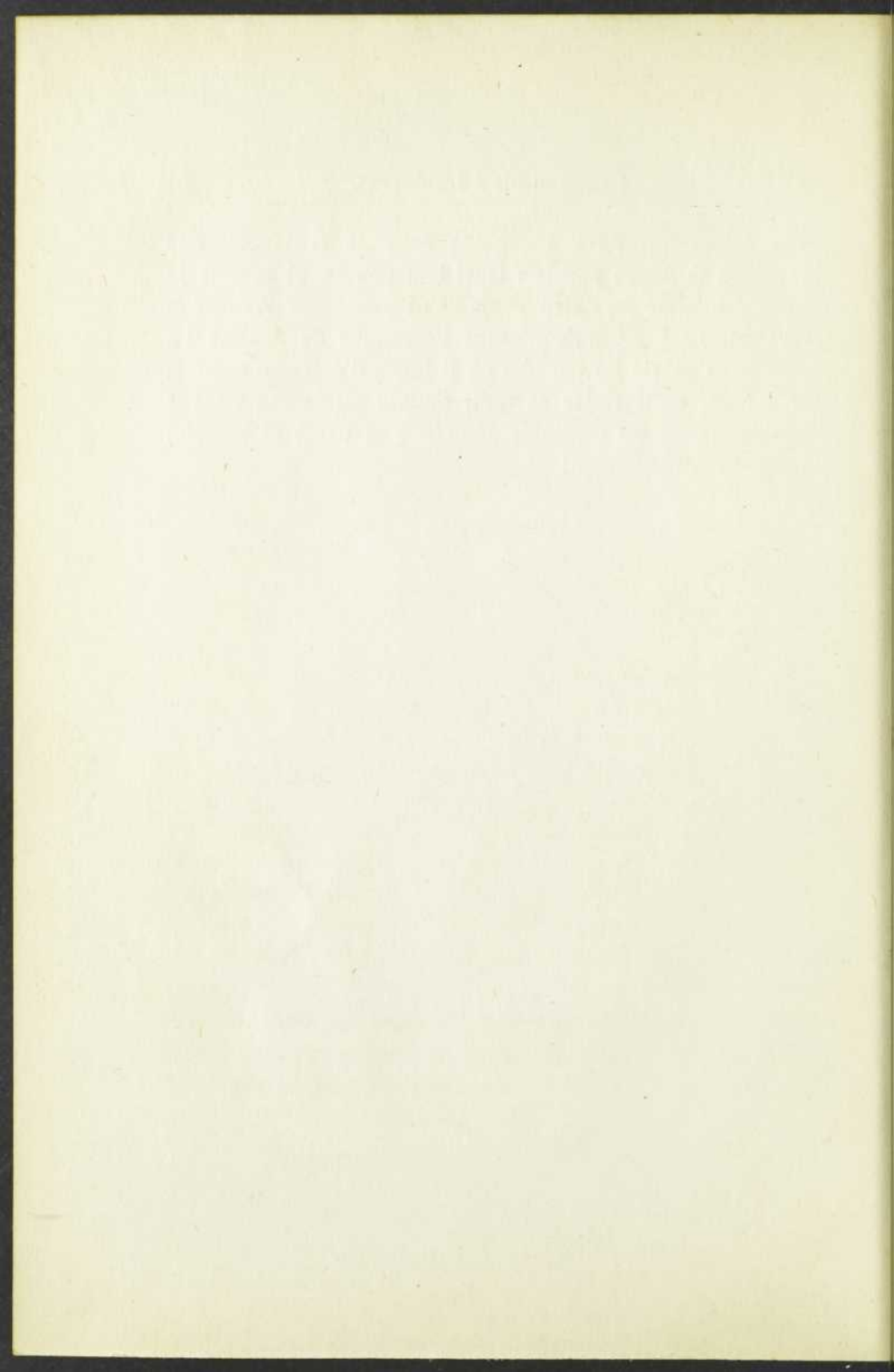
Mesdames, — je m'adresse aux solliciteuses de demain, — quand vous irez de porte en porte pour obtenir des souscriptions, ayez foi dans votre œuvre et présentez-la sans crainte comme sociale d'abord, mais religieuse aussi, et organisée catholiquement. Si des préventions ont pu naître à cet égard, avec ou sans motif, elles n'ont plus maintenant que des motifs de disparaître.

Ayez foi dans votre œuvre et confiance dans la population montréalaise. Vous franchirez des seuils modestes, éprouvés par la gêne. Tout en sollicitant l'obole du pauvre, ne soyez pas étonnées qu'il la consacre à des fins plus indispensables. Vous franchirez des seuils à l'aise, où l'on vous objectera sans doute la multiplicité des œuvres et la fréquence des appels à la charité. Répondez sans crainte que l'aumône malgré tout ne doit pas chômer, parce que les amusements, le théâtre, le cinéma, les modes excessives ne chôment guère et que ceci doit compenser cela. Vous franchirez enfin des seuils plus riches, où j'aime à croire que certains exemples, indiquant chez les nôtres une sorte de mentalité nouvelle, deviendront à votre approche subitement contagieux. Ayez confiance dans le zèle patriotique et la générosité des citoyens de Montréal.

Un jour que Jeanne d'Arc était retenue captive dans un petit port de mer nommé Le Croy, les habitants du pays lui adressèrent un message de sympathie, avec des fruits et autres provisions de bouche. Et Jeanne, en accueillant ces dons, ne peut contenir son cœur : "Quel bon peuple, s'écria-t-elle, et comme je serais heureuse de vivre et de mourir avec eux !"

Mesdames et messieurs, puisque la petite bergère et grande française est passée maintenant de la prison et du bûcher sur les autels, puisqu'elle a été constituée gardienne et patronne de ce nouvel hôpital, et puisque les saints là-haut ont connaissance de tout ce qui les concerne ici-bas, il est permis de croire que penchée sur

vos offrandes, dans un geste ému et fraternel, elle répètera la douce parole : Quel bon peuple, et comme je serai heureuse de faire grandir et prospérer l'œuvre à moi confiée ! Et puisqu'enfin l'étendard de Jeanne l'a sûrement suivie au paradis où il lance d'éternels rayons, eh ! bien, qu'il flotte et qu'il ondoie au-dessus de vos équipes, pour les conduire demain à la peine et bientôt, j'espère, à l'honneur !



LE MARTYRE

Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos; et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.

On vous induira en tribulations, et l'on vous tuera; et vous serez en haine à tous les peuples à cause de mon nom.

S. Mat. XXIV, 9.

C'est une idée bénie que l'on a eue de faire coïncider la célébration de nos Martyrs avec le saint temps de la Passion et de nous aider de la sorte à mettre notre âme au point, à franchir en esprit, je ne dis pas la distance temporelle — trois cents ans, c'est peu de chose — mais la distance morale qui nous sépare de ces grandes figures. La liturgie du Carême,¹ en jetant son violet sombre et ses chants graves sur les folies du carnaval, a ramené les hommes aux doctrines et aux pratiques d'austérité chrétienne et facilité pour autant la tâche des panégyristes.

Invité à parler le premier durant ces fêtes du souvenir, j'ai cru utile, en effet, de mettre d'abord votre âme au point. J'ai cru utile d'établir comme une base

1.—Ce sermon fut prononcé au Gesù, le 12 mars 1926.

générale d'enseignement, en vous rappelant la notion même du martyr et sa haute valeur apologétique. Il nous suffira ensuite d'une brève comparaison, pour montrer que nos martyrs canadiens se rattachent à la lignée authentique des premiers défenseurs de la Foi dans l'univers et que, du diacre saint Etienne au Bienheureux Père Jogues, sur une route presque constamment jalonnée de sang, c'est la même force divine qui se fait jour à travers les infirmités de la chair, pour témoigner en faveur des mêmes croyances, de la même Eglise et du même Dieu.

Mes révérends Pères, j'appartiens à une communauté qui voudrait être votre émule dans l'enseignement religieux et dans diverses branches d'apostolat. Nous avons donc un intérêt commun à placer notre ministère sous l'égide de vos frères béatifiés, à cueillir les rubis de leur calice pour les enchâsser dans nos œuvres. A défaut de l'intérêt, il semble qu'un beau devoir me commandait de ramasser en ce jour toutes mes énergies pour louer dignement, en même temps que vos immortels devanciers, ceux que leur exemple inspire et soutient d'un bout à l'autre du pays et sur toutes les routes du monde. Divers empêchements que j'aurais mauvaise grâce à énumérer en public, en m'ôtant cette consolation, vous privent de cette justice. Soyez donc, révérends Pères, assez indulgents pour m'absoudre, si le résultat a trompé mon désir et si l'entreprise de justice se réduit pauvrement à un acte de bonne volonté.

Mes frères, un prédicateur éminent a su définir le martyr en quatre mots : la plus grave des peines pour la plus noble des causes. C'est donc la mort endurée volontairement et sans résistance, soit pour les vérités de la Foi, soit pour tel article du Credo, soit encore pour l'exercice et la sauvegarde d'une vertu chrétienne ou d'un droit de l'Eglise. Le martyr, c'est le témoignage du sang en faveur de la Révélation ; et ces deux conditions doivent toujours se vérifier, pour qu'il y ait martyr dans le sens exact et littéral du mot. On peut souffrir, pendant de longues années, tribulations, exil, violence physique pour la foi : si la mort ne suit directement à la peine, on acquiert un mérite immense devant Dieu sans obtenir l'auréole ou la palme du martyr. On peut d'autre part sacrifier sa vie pour une cause très haute, pour l'amitié, pour la justice, pour la patrie, et obtenir ainsi, selon toute vraisemblance, le pardon entier de ses fautes : on ne sera pas inscrit pour cela au martyrologe chrétien. L'histoire et les arts s'empareront de ces sublimes gestes, pour les consigner, les immortaliser. La langue littéraire pourra même consacrer les expressions : martyr de l'honneur, martyr du dévouement, martyr de la patrie. L'Eglise, je le répète, réserve l'appellation de martyrs et la couronne du martyr à ceux-là seuls qui, "souriant à la mort comme la fleur au matin", nous disent les *Acta*, tombèrent glorieusement et sans armes, pour avoir confessé Jésus-Christ et sa doctrine.

Le martyr est donc avant tout un témoignage, et c'est là, du reste, la signification originelle du mot. Si l'on considère l'objet et la portée de ce témoignage, deux

points de vue totalement distincts s'imposent à notre attention. A partir du supplice de saint Etienne jusqu'à celui de saint Irénée, vers l'an 200, le témoignage des martyrs prend une place à part dans l'histoire de l'Eglise. Il revêt un caractère absolument documentaire. Ces martyrs des deux, on pourrait dire des trois premières générations chrétiennes sont en réalité *des témoins des faits évangéliques* dont ils ont pris connaissance par eux-mêmes directement, ou par la tradition orale. Bon nombre d'entre eux ont vu le Verbe incarné, ont entendu sa parole et bénéficié de ses miracles. Ils ne peuvent pas taire ces merveilles dont ils furent témoins immédiats : *Non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.* (Act. IV, 20). Et ils meurent pour avoir confessé des faits non moins que des doctrines. Un plus grand nombre encore, comme saint Ignace d'Antioche, mort en l'an 107, et saint Polycarpe de Smyrne, mort en 155, sans avoir connu le Christ, ont connu cependant des apôtres et des disciples; et "ce second anneau de la tradition, dit Paul Allard, tout imprégné d'histoire directe et vécue, nous mène jusqu'au milieu du II^e siècle". Même les chrétiens de la génération suivante ont pu recueillir l'écho verbal de la prédication apostolique. Saint Irénée raconte qu'il a suivi dans sa jeunesse les leçons de saint Polycarpe qui lui a répété ses propres entretiens "avec saint Jean et les autres qui avaient vu le Seigneur". Et voilà une armée de témoins qui fournissent des faits évangéliques une démonstration positive strictement conforme aux modernes exigences de la procédure judiciaire et de la critique historique, avec cette différence qu'au lieu de

signer leur déposition avec de l'encre, ils l'ont signée de leur sang. C'est d'eux surtout que Pascal a pu dire : "Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger." Ce point de vue, d'ailleurs, a été adopté par tous les apologistes, et vous lirez avec profit les développements que lui consacre le révérend Père Sortais dans l'excellent ouvrage intitulé : "La valeur apologétique du martyr."

A partir de la seconde moitié du III^e siècle, la portée du témoignage des martyrs n'est plus exactement la même. Il perd alors son caractère documentaire, pour garder toute sa valeur morale. Je veux dire par là que les martyrs de cette époque, n'étant plus des témoins même indirects des faits évangéliques, restent néanmoins, comme tous les héritiers de ce genre de mort, les témoins du fait par excellence, le fait de la Révélation. Ici nous entrons dans l'apologétique rationnelle, la plus intéressante et la plus solide à la fois.

Mes frères, vous n'êtes pas de ces catholiques naïfs ou peu renseignés qui attendent d'un fait quelconque ou d'un raisonnement quelconque la démonstration ou la mise en évidence d'une vérité surnaturelle. A supposer que dans une seule journée, douze miracles se produisent sous nos yeux, en témoignage du mystère de la Très Sainte Trinité; et que dans le même espace de temps, douze chrétiens endurent le martyre en témoignage de la Présence réelle eucharistique : ce double mystère ne recevrait de ce double événement aucune évidence intrinsèque. Il resterait comme auparavant fermé à toute science humaine et pur objet de foi divine. Et les

témoins de ces prodiges seraient encore de ces "bienheureux qui croient sans avoir vu".

Pourtant ils ont vu quelque chose à travers ces vingt-quatre merveilles opérées sous leurs yeux. Ce qu'ils ont vu, ce n'est pas le mystère, mais sa crédibilité. Ils ont obtenu la preuve que la Trinité Sainte et la Présence réelle sont évidemment croyables. Et comment l'ont-ils obtenue ? Par ce simple raisonnement qu'il est impossible que Dieu dans le miracle suspende une loi de la nature pour se porter garant de la fausseté ou de l'erreur ; comme il est impossible que Dieu dans le martyre laisse écrire des fables avec du sang, allant même jusqu'à prêter le secours de sa force à sa créature deux fois victime qui mourrait en professant l'erreur ou le mensonge. Oui, à la lettre, Dieu se compromet dans le miracle et dans le martyre : il se compromet à notre avantage, pour sauver la dignité de notre nature avant tout raisonnable, qui a besoin de savoir que c'est Dieu qui révèle, avant de croire les choses révélées.

Jeunes étudiants qui recevez dans ces murs une formation si complète et si riche, ce serait grande pitié si elle n'incrustait dans vos cœurs l'ardent amour de la foi chrétienne et catholique avec le souci profond de la défendre en temps nécessaire et opportun. Bientôt, dans un monde voué à toutes les compromissions comme à toutes les violences, votre foi subira des attaques. Vous aurez sur la scène publique ou en d'obscurs conflits votre rôle d'apologistes à remplir. Vous mettrez alors au service de la foi, non seulement toutes les ardeurs, mais toutes les prudences et toutes les délicatesses apprises

dans cette maison. N'essayez donc jamais de la démontrer en elle-même : ce serait violer son premier caractère, en lui ôtant son principal mérite. Mais ne tolérez jamais non plus qu'on vous accuse d'abdiquer votre raison, de contrecarrer la science ou d'humilier la nature humaine en croyant. *A l'heure actuelle, ce sont les philosophes catholiques qui sauvent l'honneur et les droits de l'intelligence dans le monde.* Si le sens des mots n'était d'avance corrompu, ce serait nous les vrais rationalistes, nous qui exigeons, avant de croire, la lourde nuée de témoins, *tanta nubes testium*, dont parle saint Paul, — saint Paul qui devait nous laisser en héritage la parole d'or : "Que votre assentiment soit rationnel, *rationabile sit obsequium vestrum*", — et ce serait nous les vrais naturalistes, nous qui avons trouvé une base véridique aux plus nobles instincts, aux plus sublimes rêves, aux plus invincibles aspirations dont s'honore la nature humaine déchue !

Il convient, mes frères, d'examiner plus à fond le témoignage du sang et sa valeur doctrinale. Cette valeur, avons-nous dit, provient de ce que Dieu dans le martyre se compromet pour nous, pour rendre évident à nos yeux le fait qu'il a parlé aux hommes. Il se compromet en prêtant visiblement sa propre force aux victimes de la persécution. Que la patience des martyrs soit une patience inspirée, *inspirata patientia*, et non une patience humaine exaltée par une ambiance héroïque et par l'appât d'une récompense, il faut pour y contredire avoir sur les yeux le bandeau de Satan. Voici, en effet, dirigée tantôt contre de faibles femmes, tantôt contre des convertis de

la veille, habitués auparavant à une vie de mollesse et de plaisir, **une atroce conjuration de la nature physique** dans ses éléments les plus destructeurs et de la perversité humaine dans ce qu'elle offre de plus brutal ou de plus raffiné. Voici la poix, l'huile bouillante, le plomb fondu, le bitume enflammé et la chaux vive; voici le pal et la croix, la scie et la hache, la prison et les verges, les reptiles et les fauves; voici l'écorchement, la mutilation, les noyades; voici la confiscation des biens, l'exil, la déportation aux mines, *ad metalla*. Toutes ces forces vont se briser contre une force miraculeuse et invisible, la même toujours, puisqu'elle produit les mêmes effets, quels que soient l'âge, le sexe, le rang des victimes : constance paisible et joyeuse dans les tourments, fierté pleine de douceur dans les réponses, sourires d'extase dans l'agonie, nobles et pudiques attitudes domptant les fauves et consternant les bourreaux.

Le critique athée prétendra-t-il que tout cela est dû à l'ambiance, à une sorte d'héroïsme flottant dans l'air en temps de persécution ? Mais souvent ce sont les pères et les mères, les frères et les sœurs des victimes, qui joignent leurs supplications aux menaces des juges pour les forcer d'abjurer la foi. Est-ce là ce qu'on peut appeler une ambiance héroïque ? L'historien incrédule expliquera-t-il davantage le cas des martyrs par l'attrait d'une récompense céleste ? Mais combien d'autres récompenses plus tangibles et plus faciles à atteindre, s'offraient à eux devant la mort ! La liberté pour ces esclaves, les honneurs mondains pour ces patriciennes, l'avancement pour ces chefs civils et militaires, voilà des biens tangibles,

objets d'éternelle convoitise de la part des hommes. Et ils n'avaient, pour les obtenir, qu'à sacrifier aux dieux en jetant dans une cassolette quelques grains d'encens. Ah ! le raisonnement faiblit, la chair tremble, l'être entier s'abolit dans ces formidables impasses, quand Dieu n'est pas là. Laissés à eux-mêmes, les martyrs auraient gémi dans le supplice comme sainte Félicité dans sa prison. Mais ils n'auraient pas trouvé sa sublime réponse au geôlier : "Ici c'est moi souffre, demain sur l'échafaud, un autre souffrira pour moi." Dieu est là, mes frères, Dieu est là, qui pâtit et qui triomphe dans son martyr ; nous Le voyons, pour ainsi dire, et nous Le touchons. Le martyr pantelant lève les yeux au ciel, s'efface et montre Dieu. C'est là son rôle enseignant, sa mission apologétique. Le plus humble comme le plus illettré s'en acquitte à merveille, et le supplice de sainte Blandine prouve autant à nos yeux que celui de Justin le philosophe. Et toute l'armée des martyrs à genoux crie au monde cette vérité : Si la religion chrétienne n'était pas le fait de Dieu, elle n'aurait jamais résisté au glaive des persécuteurs. Il n'eût même pas été nécessaire de tirer le glaive contre elle, car elle serait morte, — comme tant d'autres systèmes religieux ou philosophiques, — pacifiquement écrasée par l'oubli.

Voulez-vous entrevoir maintenant ce que j'appellerai le luxe de la preuve ? Le luxe de la preuve devant un tribunal ou devant l'opinion consiste dans la qualité et le nombre des témoins. N'insistons pas sur la qualité de témoins que l'Eglise a placés sur ses autels, bien que des écrivains hostiles à tout ce qui monte et en montant les

condamne, aient osé les taxer de fanatisme. C'est la honte de l'esprit et le déshonneur de la plume que de telles accusations puissent paraître au grand jour. Attaquer le miracle peut passer à la rigueur pour une lubie de savant : s'en prendre au martyr, c'est insulter Dieu dans un de ses dons les plus magnifiques, et l'humanité dans ce qu'elle offre de plus beau, de plus riche et de plus compensateur, dans l'acte qui rachète tant de criminelles bassesses accomplies sous tous les cieux, dans tous les temps.

On ne s'est pas contenté de vouloir abaisser la portée et le sens de cet acte, on a voulu le réduire à un phénomène d'exception, et l'identifier de la sorte avec la mort violente subie au cours de l'histoire par quelques rares philosophes et un certain nombre d'hérétiques. Le mot "légion" était consacré. On a osé s'en prendre à cette légion pour la réduire à une mince phalange devenue peu à peu légendaire aux yeux du peuple et par lui multipliée. Mais "l'encre ne saurait avoir raison contre le sang". Vous connaissez sans doute le résultat de l'offensive. Ça été une reprise totale de la question, cette fois sur des bases critiques. Ce nouvel examen a démontré en premier lieu l'authenticité des Actes et des Passions et des Martyrologes officiels, avec déchet insignifiant. Il a surtout démontré que la plupart des statistiques du martyr demeurent incomplètes, tandis que pour certains lieux et certaines périodes, — par exemple pour telle persécution en Perse qui dura trente-neuf ans, — elles font entièrement défaut. Les savants éditeurs du "Martyrologe hiéronymien" (Rossi-

Duchesne) ont établi qu'en Afrique, "la multitude des martyrs a fait oublier leurs noms"; et en combien d'autres endroits furent-ils massacrés non pas isolément, mais par troupeaux, *gregatim*, comme dit Lactance. M. Paul Allard, qui examine en spécialiste la preuve du sang, conclut par ce jugement, d'une dure sobriété : "Il a fallu beaucoup d'ignorance ou d'irréflexion pour édifier la thèse du petit nombre des martyrs, et il faudrait un aveuglement volontaire pour la soutenir aujourd'hui." Et quand nos sanglantes archives ne contiendraient que les listes modernes de chrétiens immolés par la Révolution et le Protestantisme, jointes aux martyrologes des pays de missions, le luxe de la preuve serait suffisamment établi et ce titre de nos croyances suffisamment garanti.

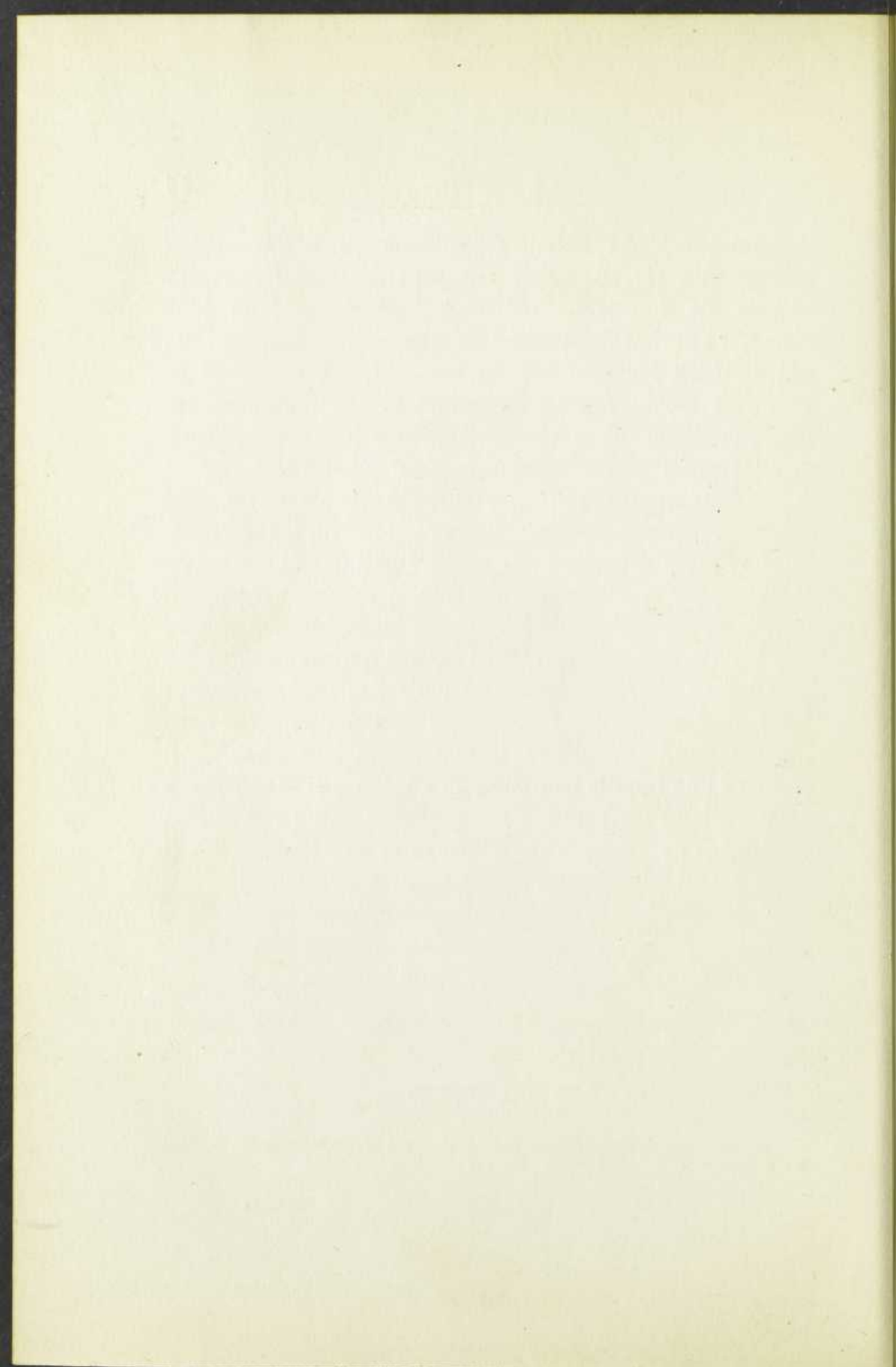
Mes frères, durant les fêtes commémoratives du centenaire des Oblats, un orateur laïque eut cette idée féconde de rattacher l'apostolat missionnaire des soixante-quinze dernières années à celui des premiers apôtres de la colonie : récollets, jésuites, sulpiciens. Il n'eut pas de peine à jeter un pont entre deux époques séparées par la Conquête, — laquelle nécessita, comme vous savez, un repliement des activités missionnaires sur notre centre menacé. De Taché à Viel, de Grandin à Queylus, de Lacombe à Brébeuf, si la distance physique est faible, la distance morale se trouve presque abolie. Ne pourrait-on pas, avec autant de facilité et une plus sainte édification, poser le parallèle entre nos martyrs et ceux de la primitive Eglise, dont j'essayais tout à l'heure de retracer la physionomie. Ici la ressemblance

est peut-être plus frappante, car la figure du martyr ne change guère d'un pays à un autre et les traits qui la caractérisent demeurent les mêmes de siècle en siècle. La vie des saints nous offre un plus grand nombre de variétés et de contrastes. Il y a lieu d'examiner chez eux différentes vertus qu'ils pratiquèrent au degré héroïque, mais chacun avec des préférences marquées pour l'une ou pour l'autre. Tous les martyrs sont tombés dans l'exercice du don de Force. Ils en ont reçu en mourant une empreinte finale, comme un coup de burin qui les fixe à jamais dans la même attitude et la même expression.

Réjouissons-nous, mes frères, de pouvoir exhiber dès nos origines huit belles figures dignes des catacombes. Par elles nous avons écrit en Nouvelle-France notre page d'apologétique, nous avons enrichi la preuve du sang. Lord Elgin a surnommé "l'âge héroïque" cette période de notre histoire qui va de 1642 à 1658. C'est là qu'il faut insérer les événements glorieux et tragiques dont nous fêtons le souvenir et que des voix mieux autorisées voudront sans doute placer dans une lumière précise.

Réjouissons-nous, et prions. Un décret de la primitive Eglise défendait qu'on priât pour les saints martyrs. Je vois très bien le Général de la Compagnie de Jésus écrivant aux maisons de son ordre, pour leur annoncer l'horrible mort de ses fils lointains, et leur défendant de prier pour ces âmes sanctifiées par l'holocauste. A plus forte raison aujourd'hui, tout nous défend de prier pour elles. Mais tout nous commande de les invoquer avec ferveur. Ce qui manque à leur postérité

mystique, à cette patrie canadienne qu'ils ont voulue grande et forte, — ayant jeté tout leur sang dans ses pierres de fondation, — c'est leur fermeté et leur constance devant l'obstacle aux pratiques religieuses. Ce qui pourrait les attrister du haut du ciel, ce serait ce penchant morbide à renier, sinon la foi, du moins les exigences de la foi, quand parlent les puissances de chair, et l'abjection de ces catholiques qui n'ont pas assez de leurs deux mains pour brandir l'encensoir devant les idoles. Prions donc nos illustres protecteurs, inspirons-nous de leurs exemples. Si nous rétablissons l'édifice de la patrie sur la foi de nos martyrs, il tiendra : il tiendra contre les séductions de l'erreur et les entraînements du vice ; il tiendra contre cette vague d'improbité dans les affaires et d'impureté dans le plaisir qui monte de nos jours à l'assaut des consciences catholiques. Si nous coulons dans cet édifice le ciment de leur charité, il abritera une famille heureuse, en garde contre la discorde fraternelle et les brutales compétitions. Si nous ornons cet édifice de toutes leurs délicates et austères vertus, il surpassera en beauté les plus magiques créations de l'art, et, dominant la vie abjecte et sensuelle qui l'entourne, il marquera ses progrès en hauteur, et sa flèche de miracle ira se perdre dans les cieux !



SERMON POUR LA FETE NATIONALE

En ce jour de grande ferveur religieuse et patriotique, vous n'exigez certainement pas du prédicateur une thèse abstraite dont on pourrait dire avec plus de raison que jamais: autant en emporte le vent.¹ Vous vous attendez plutôt à ce qu'il donne libre échappée aux sentiments de son cœur, en traduisant du mieux possible vos propres émotions. C'est ce que j'essayerai de faire, sans recourir à d'autres motifs d'inspiration que celui du spectacle posé devant moi.

Un écrivain catholique mit un jour sur les lèvres d'une jeune Française, âme simple et directe, sans autre raffinement que celui que procure une parfaite éducation chrétienne, ce mot de merveilleuse candeur et de perçante intuition. A quelqu'un qui lui demande ce qu'elle a aimé jusqu'à présent, elle répond sans hésiter: "Dieu, mon père et ma mère, et puis tout ça !" Et son geste désignait le tendre paysage automnal qui se déroulait à ses pieds. Devant l'image réduite de sa patrie, l'enfant prédisait de la sorte l'ordre logique et la pente naturelle de ses affections.

1.—Ce sermon fut donné en plein air, au Parc Jeanne Mance, le 24 juin 1925.

Mes frères, j'ignore quel était le coin de France encerclé dans le geste et reflété dans les yeux de l'admirable enfant. Quel que fût ce paysage — lande bretonne ou côteau normand, gorge du Dauphiné ou découpage du pays basque, — je doute qu'il ait encadré pour l'heure un spectacle aussi varié, aussi grandiose, aussi chargé d'âme que celui qui m'éblouit en ce moment. Regardez avec moi ! "Tout ça !" quelle riche définition de la Patrie ! Combien j'aurais tort de fouiller les anthologies, de mobiliser la linguistique ou de réveiller les anciens philosophes ! Pourquoi des vues abstraites quand le concret à deux pas me sollicite ? Pourquoi des symboles morts quand la réalité vivante est là devant moi ?

Qu'aperçois-je, en effet, dans ce splendide décor, qui ne soit partie intégrante du tout obscur et complexe formant l'idée de patrie ?

Voici en premier lieu la foule, précédée de ses guides spirituels et de ses chefs politiques et sociaux : ce bon peuple de Québec, principal artisan de notre fortune nationale ; récemment encore vanté par ses rivaux pour son amour de l'ordre, son assiduité au travail, sa soumission aux lois. Elle est là, cette foule, muette et stable comme à l'église, saisie de respect par cette liturgie en plein air, devant cette vision de grandeur et d'unité, mais aussi toute vibrante de joie contenue, parce qu'il a plu à ses gouvernants de décerner à cette fête, avec le caractère officiel, un cachet de dignité et d'indépendance qu'elle n'avait pas auparavant.

Et voici à ma gauche, à peine dérobée par ce versant de montagne, une autre assemblée plus émouvante, celle de nos morts. Ayez une pensée charitable à leur endroit, mes frères, quand sonnera tout à l'heure le clairon de l'Élévation. Leur souvenir est à l'abri d'un dogme. Ne séparez jamais ce que la nature avait uni, ce que la foi et la grâce ont soudé. Nos chers aïeux forment l'anneau le plus fort d'une chaîne devenue moins solide, le chant le plus vivace d'une épopée dont la cadence a languï.

Aussi bien, aux heures d'hésitation et de trouble, une première forme du courage consiste à fuir vers "notre maître le passé". Demain peut-être, de soi-disants apôtres du progrès viendront vous présenter leurs ingrédients de sagesse, en reprochant aux orateurs d'oublier les tâches présentes de la société pour s'attarder dans les offrandes funèbres et les rites du souvenir. Vous désirez savoir, messieurs, pourquoi nous exaltons sans cesse nos défunts ? Parce que nous sommes sûrs d'eux, tandis que nous ne sommes point sûrs de vous ! Parce que l'Écriture nous trace une obligation de louer ces hommes illustres : *laudemus viros gloriosos* — et non seulement les illustres, mais ceux qui furent sans apprêt de fidèles serviteurs de Dieu : *memoria justi cum laudibus*. De ceux-ci, il est vrai, la mémoire individuelle nous échappe. Mais nous savons qu'ils ont beaucoup travaillé, beaucoup aimé, beaucoup souffert et que, "plus encore que dans les profondeurs étoilées des cieux, le divin éclata dans leur cœur !"

Bientôt la foule muette et stable va pouvoir s'écouler par les rues, et je l'entendrai à mon tour s'exprimer

dans ma langue. La langue est un des principaux caractères différentiels des races. Elle ne saurait cependant porter atteinte à l'unité des états mixtes, pas plus que les aptitudes foncières et les divergences de tempérament. Et comment notre langue française serait-elle un obstacle à l'harmonie entre peuples, quand on sait qu'elle les domine tous par un caractère d'universalité issu à la fois des sources latines et du génie chrétien. "C'est la langue des artistes et des hommes libres", disait dernièrement l'écrivain danois Georges Brandès. Nous déclarons sans parti pris d'exclusivisme qu'elle est simplement la langue des hommes. On n'a pas cultivé en soi tout l'homme quand on n'a pas fait ses humanités; et l'on n'a guère fait ses humanités quand on ignore les humanistes français.

Aussi bien, à l'heure actuelle, dans un siècle où se distingue nettement la prédominance saxonne, voyons-nous le français déborder les cadres de la littérature et de la société pour envahir les sphères diplomatiques. Aujourd'hui il n'est pas un ambassadeur d'Europe ou d'Amérique qui puisse se faire accréditer auprès des puissances, s'il ne possède à fond la langue de Mazarin, de Richelieu, de Colbert et de Talleyrand. Aujourd'hui le français, déjà adopté par l'Union postale universelle, est devenue d'usage obligatoire dans cent vingt-cinq bureaux permanents d'associations internationales. Aujourd'hui le français, déjà parlé par une élite en chaque contrée du globe et jusqu'en Turquie d'Asie, est admis comme langue auxiliaire internationale, comme on le voit dans un rapport du Congrès de Bruxelles, en 1910, signé

par soixante-cinq savants venus de toutes les parties du monde.

Une cause comme celle-là, mes frères, on peu la défendre sans en trahir aucune autre. Aussi bien les hommes et les femmes de l'Ontario qui assumèrent ce noble rôle en sacrifiant, les uns leur popularité, les autres jusqu'à leur salaire professionnel, devraient recevoir aujourd'hui nos hommages du sommet d'une estrade. Et ce ne serait pas trop qu'une population entière défilât devant eux, tête découverte, car ils ont grandement mérité non seulement de la race française, mais de toute l'humanité civilisée et pensante.

Portant plus loin mon regard, j'aperçois la contrée canadienne, sous un aspect limité sans doute, mais puissamment évocateur. Ici encore, c'est une portion vitale de la patrie qui émerge en noblesse et en beauté. Quand Dieu promet à Abraham une lignée prodigieuse, Il ajoute à cette faveur le don d'une terre pour sa postérité. Ceux qui d'avance mépriseront cet héritage en seront exclus et mourront dans le désert; ceux qui en inspireront le dégoût au peuple seront punis de mort, comme séditionnaires et ennemis de la patrie. Nous voilà donc dûment autorisés, mes frères, à identifier en quelque façon le territoire avec la race qui l'habite.

La science elle-même, aussi bien que l'histoire, ne tend qu'à les mêler et les confondre. "Ce sol que nos pères ont défriché, labouré et transformé, nous le retrouvons à la base de notre être comme un principe de vie, *quoddam essendi principium*, nous dit saint Thomas. Les aliments qu'il produit, l'air, la chaleur, les eaux qui le

fécondent, entrent journallement dans notre constitution." (T. R. P. Janvier). Comme pour transformer ce lien physique en parenté spirituelle, un chant mystique et tendre, la berceuse du souvenir, s'élève des prés, des labours, des ravins et des bosquets. C'est ici, dans les replis de cette vallée laurentienne, aujourd'hui si paisible et naguère si tragique, que s'est joué en partie le drame de notre survivance. Tous ces vieux monuments qu'une piété tardive, à base d'érudition, s'efforce aujourd'hui de maintenir, de relever, au moins de retracer, nous parlent avec force des souffrances et des prières, des travaux et des luttes dont fut forgée la vie de nos ancêtres, courageusement debout pour le temple et la patrie, *fortiter pro templo et patria stantes*. (Machab).

Et quand il n'y aurait plus ni stèles, ni monuments, ni inscriptions, quand un progrès niveleur aurait rendu quelconque l'aspect de nos rues et de nos maisons, il nous resterait encore notre Saint-Laurent, témoin immortel de nos origines, pour nous réapprendre la berceuse oubliée et consolider nos attaches au pays natal. Fleuve guerrier, tu cachas sur tes berges nos adversaires au guet, pour voir ensuite apparaître nos héros au visage mâle et à la poitrine résolue. Fleuve nourricier, tu portas les modestes échanges qui devaient subvenir aux nécessités des colons, en attendant les merveilleux progrès du système économique. Fleuve missionnaire, tu vis partir sur de vacillantes embarcations nos premiers apôtres, volant au secours des néophytes ou à la conquête de nouvelles âmes. Aujourd'hui encore, tu mènes "vers des continents hos-

tiles, aux bords des océans perdus, toute une jeunesse heureuse de pouvoir à son tour civiliser les hommes et leur apprendre à vivre et à mourir pour Dieu." (P. Janvier).

Et "tout ça", je le répète, tous ces éléments rassemblés à cette heure comme pour une grandiose parade : société des vivants et des morts, langue et culture, sol et traditions, correspond exactement aux définitions du sociologue et du philosophe : c'est la Patrie ! Serait-ce donc si difficile alors, serait-ce un problème et une tâche d'aimer sincèrement, sans réserve et sans calcul, une mère à qui l'on doit tout ? Serait-ce un problème et une tâche de savoir lui sacrifier, sinon des intérêts légitimes, du moins ces brutales passions qui, même aux heures de crise nationale, favorisent les plus détestables projets, mettant une amélioration locale avant le bien du pays, les hommes au-dessus des principes et les partis au-dessus des hommes ?

Enfin, voyez là-haut, dominant, protégeant et consacrant "tout ça", cette croix lumineuse de la montagne, dressée par les soins édifiants de notre Société Saint-Jean Baptiste, comme un défi au respect humain et comme une attestation permanente de l'idéal fixé et poursuivi par nos fondateurs. Elle incarne le sentiment religieux, distinct, mais inséparable du sentiment patriotique. "Le Christ en mourant, dit Bossuet, versa son sang avec un regard particulier pour sa nation ; et en offrant ce grand holocauste qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place." Parvenu à cette hauteur, s'écrie à

son tour le Père Janvier, le patriotisme devient un amour dépendant et solidaire de l'amour de Dieu."

Ici encore, mes frères, n'allez pas disjoindre deux noblesses qui s'attirent, et se complètent l'une par l'autre. N'allez pas, dans un esprit de prétentieux modernisme, briser ou infléchir la ligne constante de notre développement racial, en démissionnant de la foi catholique, de la pratique catholique, ou du sens catholique. Si vous voulez être de francs patriotes, à l'exemple de Maisonneuve et de ses alliés, sauvez cet apanage dans sa triple gradation.

Avec la sainte Eglise, je demande au Ciel grâce et pardon en faveur de ceux qui ont perdu — dans un cloaque sans doute — la perle inestimable de l'Evangile, le don pourtant "sans repentance" de la foi. Mais avec l'Eglise aussi, je dis malheur ! malheur à ceux qui propagent ces idées de démission en tout lieu de rencontre, parmi la clientèle et l'entourage, et jusque dans leur maison. Ceux-là, leurs parents les maudissent du fond de leur tombe et le Canada de l'avenir les répudiera comme des traîtres à la communauté. Prenez garde encore, dans l'enlisement de la tiédeur, de délaisser la pratique catholique et de vous contenter d'une foi morte ouvrant le cycle aux pires déchéances. C'est par l'abstention pratique que l'indifférence religieuse, plus tard suivie de l'irréligion et du sectarisme, fait son entrée dans les classes dirigeantes d'une nation. Prenez garde enfin, sous la poussée du luxe et de tant d'autres exigences mondaines, de démissionner de l'esprit catholique, habi-

tuelle façon de penser et de sentir avec l'Eglise, devenue à la longue pli de l'âme et sceau des convictions. Ah ! oui, des convictions scellées, voilà ce qui manque à la société croyante de nos jours. On constate que la pratique religieuse transige parfois au gré des circonstances. Mais l'esprit catholique n'a pas lieu de transiger avec la vie humaine qui doit être un parti pris, ni avec la morale qui est une décision.

Il semble, mes frères, que cette année l'invitation à penser et à vivre catholiquement nous arrive en droite ligne de Jésus-Christ et de son Vicaire. C'est l'année sainte ! En ce moment, de nombreux pèlerins représentent notre race et prient pour elle au Tombeau des Apôtres et dans les grands centres de dévotion mondiale. C'est l'année sainte ! L'Eglise canadienne est à l'honneur : depuis trois jours brille au martyrologe le nom des fils dévoués qui mirent tout leur sang dans l'évangile qu'ils prêchaient.

Pourquoi la Providence a-t-elle retardé si longtemps la citation à l'ordre du jour de ces sublimes héros ? Leurs mérites n'étaient-ils pas aussi anciens que leur supplice ? Sans doute le délai fut mesuré à nos propres nécessités plutôt qu'à leur crédit auprès de Dieu. Demandez à nos frères de France si l'apothéose de Jeanne d'Arc, longtemps reculée, n'est pas enfin venue à son heure : à l'heure où bientôt, l'invasion piétinant leur sol, le plus jeune et le plus riche sang de la race allait gicler sous le fer ennemi. De même est-ce à l'instant troublant où l'âme canadienne hésite et se débat entre l'idéal attrait d'une vie supérieure et le mirage des "grandeurs de

chair" qu'apparaît dans son ciel la constellation des martyrs.

Chères et nobles victimes qui attendiez l'heure du péril pour vous y associer de nouveau, restez avec nous durant cette année sainte, pour nous apprendre à sanctifier toutes les années à venir. Vous qui avez répondu : présents, quand le Seigneur vous demanda de mourir pour sa gloire, aidez-nous à répondre : présents, quand Il nous demande simplement de persévérer dans Son culte et de vivre dans Son amour. Vous qui avez bravé les colliers de feu, les mutilations atroces et les insultes prodiguées à votre agonie, aidez-nous à vaincre toutes les puissances mauvaises pesant sur nos destins, jusqu'au jour de libération universelle où l'Esprit dominant enfin la matière et la charité régnant à jamais dans tous les cœurs, "on n'entendra plus du credo que la dernière parole : *amen*, et de l'espérance que le dernier cri : *alleluia !*" (E. Hello, *Paroles de Dieu*).

LE MINISTÈRE DES ORGUES ¹

Depuis cette date mémorable du 4 octobre 1925 où votre basilique était de nouveau ouverte au culte, elle a reçu mainte addition successive, elle s'est enrichie de nombreux motifs d'ornementation. Et cela, toujours en vertu d'une idée commune et dans les lignes d'un plan concerté : il vous fallait une exacte réplique de votre église incendiée, témoin et dépositaire de la vie et des souvenirs de toute une époque. Impuissants à lui restituer son âge, vous avez voulu du moins lui rendre sa jeunesse. Comme l'oiseau de la fable, elle s'est levée majestueusement de ses cendres, transfigurée par l'éclat, mais sans altération profonde, et de nouveau elle-même, *iterum ipsa*.

De ce geste émouvant et fier il convient de féliciter en ce jour messieurs les marguilliers, les paroissiens en général, tous les amis et bienfaiteurs de l'œuvre, et en particulier votre distingué curé, monseigneur Eugène Laflamme, dont la discrète activité n'eut d'égales en cette circonstance que sa ferveur pour la tradition et son entente des stricts besoins de l'art religieux.

1.—Sermon pour la bénédiction des orgues de la nouvelle Basilique de Québec, 8 novembre 1927.

Il manquait cependant à votre œuvre un complément indispensable. L'église n'est pas l'église tant qu'elle n'a pas ses orgues. En vain le phénix renaîtrait-il de ses cendres s'il ne recouvrait du même coup l'envergure de son aile. Ce soir, vous avez enfin la joie d'inaugurer un instrument apte à soulever de terre vos esprits et vos cœurs. Un instrument qui possède déjà votre confiance, car il vient de fournir ses preuves sous la touche inspirée de votre organiste titulaire. Il est sorti, d'ailleurs, comme ses prédécesseurs, des ateliers nationaux de St-Hyacinthe qui eux possèdent la confiance même de l'étranger. En Europe, comme vous savez, les orgues des Frères Casavant sont connus et appréciés comme le sont au Canada la verrerie vénitienne, la poterie de Sèvres et les décors muraux des Frères Gobelin.

C'est donc un instrument de suprême valeur qui vient s'ajouter au mobilier de la Basilique. Tout à l'heure il va vous enchanter de nouveau par l'intermédiaire d'un artiste de réputation internationale aussi, monsieur Charles Courboin. Malgré le silence religieux du lieu, votre invité saura bien saisir, montant vers sa tribune, le courant d'une admiration toute sympathique : sentiment que vous prodiguez d'ailleurs à tous les artistes étrangers, chaque fois qu'ils ont la délicatesse, ou l'habileté, de vous offrir le meilleur de leur répertoire.

Mes frères, je vous disais tout à l'heure pourquoi les nouvelles orgues de la Basilique possèdent votre confiance. Je dirai maintenant pourquoi les orgues possèdent la confiance de l'Eglise. Depuis environ douze

siècles, *l'Église a foi dans les orgues qu'elle juge aptes, mieux que tout autre instrument, à exprimer la vie et les divers modes de la vie, mais en particulier le sentiment de la nature et le sentiment religieux.*

I

Si la musique en général occupe une si large place dans notre existence, si on en fait l'accompagnement obligé des soirées récréatives, des cérémonies religieuses et des démonstrations nationales, c'est sans doute parce qu'elle nous offre une complète expression de la vie. La musique reflète la vie sous toutes ses faces. "Elle traduit nos sentiments les plus divers et les plus compliqués en les ramenant aux grands sentiments simples de la douleur et de la joie." (Camille Bellaigue). Elle accapare ainsi le rôle de la poésie, et même celui de la peinture: "car elle sait fixer un paysage aussi bien qu'un état d'âme, pourvu que l'élément sonore y soit présent, qu'un oiseau y chante, qu'une source y murmure ou qu'un tonnerre y éclate".

Comment un tel miracle est-il possible? Comment la musique instrumentale, — car à la voix humaine personne n'ose refuser un merveilleux pouvoir d'expression, — peut-elle exprimer de la sorte la vie et les divers modes de la vie? "Comment, d'une simple combinaison arithmétique, marquée par de petits points noirs sur une feuille blanche, et vibrant à travers une boîte inélégante ou de vulgaires tubes en bois ou en métal, peut-on faire jaillir tant de joie, tant de douleur, tant de rêve, tant

d'extase et tant d'âme enfin ?" Car après tout, ce phénomène est bien réel; il a d'autres sources que notre libre fantaisie et notre constant besoin d'émotion. Et "ce n'est pas simplement aux beautés visibles de la nature, aux verts gazons, aux hautes montagnes, aux sombres mers, c'est aux formes sonores elles-mêmes" que s'adresse le cri du poète :

Si vous n'exprimez rien, qu'avez-vous donc en vous
Qui fait bondir le cœur et fléchir les genoux ?

Langage musical, langage mystérieux, j'en conviens. Cependant, je ne saurais m'associer au reproche d'obscurité que l'on adresse parfois à la musique. Est-ce qu'on reproche à la nuit tombante son obscurité? Est-ce qu'on reproche aux grands bois leur obscurité? Sans doute, il faut à ma promenade sous bois un sentier sauveur; j'ai besoin aussi qu'un même motif, revenant à intervalles réguliers, m'ouvre une clairière à travers la forêt musicale, et me conduise, profane voyageur, et me ramène à la pensée-mère de l'artiste. Et malgré cela, je sais que la forêt demeure obscure. Mais précisément parce que la forêt est obscure, je puis la peupler à mon aise de fantômes bienfaisants; grâce au vague émané d'elle, je puis collaborer à l'œuvre musicale, y substituer mes propres sentiments, ou les combiner avec ceux qu'elle exprime d'une façon trop nuancée peut-être, élargir ainsi le domaine de cet art et en doubler le pouvoir expressif.

M. Bellague rapporte qu'un jour, il n'avait pu s'empêcher de sourire, en voyant que le compositeur

Beethoven avait osé intituler une de ses œuvres : *Symphonie pastorale*. "Je me disais : Pourquoi "pastorale" et non pas "religieuse" ou "guerrière"? Y a-t-il ici-bas une oreille assez subtile pour distinguer en musique du bruit des armes le fracas de l'orage, ou de l'extase religieuse la rêverie d'un berger? Mais quand plus tard j'entendis, non pas *le monstre lui-même*, mais l'un de ses plus fameux interprètes, je sentis, comme dirait Gœthe, *s'éveiller en moi le cœur charmant des harmonies intérieures*. C'est bien la nature, en effet, qui chante dans ce poème, la nature entrevue et comprise par une âme. Dans l'adagio initial intitulé *Scène au bord du ruisseau*, de frêles notes mouillées paraissent sortir du milieu des joncs, tandis qu'une basse très douce, ondulant sans cesse, nous avertit que le repos est là, dans cette joie quasi muette des éléments sereins. Et de même, à travers le finale grandiose qui clôt ce poème, il semble que l'oreille d'un connaisseur pourrait discerner le moindre détail atmosphérique, depuis le premier frisson qui agite la nature inquiète, jusqu'au déchaînement de la tempête."

Cependant, mes frères, quand il s'agit de reproduire en musique ce chant de la nature, les meilleurs maîtres se heurtent à des difficultés matérielles que seul saura vaincre, en partie du moins, un compositeur d'orgue. Ce chant de la nature est non moins vaste que la création. C'est, dit Lamennais, "une musique universelle, qui embrasse tous les sons, tous les bruits, et leurs combinaisons innombrables, et leurs lois de tous ordres. Nous ne la comprenons pas, parce que nous ne pouvons saisir

à la fois qu'une partie de la nature dont l'ensemble immense, qui de toutes parts fuit dans l'infini, se dérobe à nos sens et à notre pensée même. Depuis la goutte d'eau qui gémit en se brisant sur un brin d'herbe, jusqu'à l'Océan qui ébranle avec des mugissements formidables les bases souterraines de la planète; depuis le jonc des bords du fleuve jusqu'à l'oiseau qui soupire la nuit au fond des forêts; depuis l'insecte imperceptible qui murmure des joies ou des tristesses inconnues dans le calice d'une fleur, jusqu'à l'homme dont les chants s'élèvent de monde en monde vers leur éternel architecte, chaque être a sa place dans ce concert divin."

Mais, à supposer que nous puissions saisir dans son ensemble ce chant de la nature, où trouver l'instrument musical qui reproduira cette sensation unique? Sera-ce un instrument isolé? ou un assemblage d'instruments comme l'orchestre ou la fanfare? Mais l'instrument isolé n'a qu'une voix, tandis que la nature en possède d'innombrables qu'il s'agit d'unifier. Quant aux assemblages d'instruments disparates, la science a bien su établir entre eux l'accord proprement dit, c'est-à-dire l'unité de vibration aérienne, mais non pas l'unité dans la résonnance ou le timbre. Il n'y a qu'un instrument pour corriger "ce que les cuivres ont de trop éclatant, les violons, de trop grêle et le piano, de trop métallique". Et cet instrument, c'est l'orgue! L'orgue est l'instrument par excellence, l'instrument, pour ainsi dire, absolu. S'il corrige les défauts de ses confrères, il en reproduit les qualités par la pluralité de ses propres voix, l'étendue et la puissance des registres et l'infinie variété des

accords et des sons. "Lui seul décompose et ramène ensuite sous l'empire des lois musicales le son indéfiniment complexe de la nature." (Lamennais).

C'est péniblement et par lambeaux qu'un orchestre transporte ce chant sur un théâtre. C'est allègrement et dans une superbe synthèse sonore que l'orgue le transporte au pied des autels. L'univers entier lui appartient! nul obstacle sur la route! qu'il parte et que son libre génie nous mène aux cimes! "Tantôt, écrit encore Lamennais, il provoque le recueillement et la contemplation par une harmonie voilée, mystérieuse; tantôt il émeut d'une tristesse sainte ou enflamme les désirs d'une céleste ardeur; quelquefois, il gronde comme l'orage, mugit comme la tempête sous les voûtes tremblantes; quelquefois, on dirait les soupirs des esprits, devinés plutôt qu'entendus, saisis seulement par l'ouïe interne".

II

C'est ainsi, mes frères, qu'à l'intérieur de nos temples et grâce au roi des instruments, la nature nous livre à nouveau son répertoire, presque aussi complet, aussi varié que dans l'exécution du dehors. Je me hâte d'ajouter que ses chants deviennent plus religieux par le fait même et reçoivent, pour ainsi dire, le baptême en entrant.

A l'extérieur, ils tendent à émouvoir les sens plutôt que l'âme. "Voix du désert ou de l'océan, échos de la montagne ou rumeurs de la plaine, les bruits de la nature provoquent d'ordinaire une mollesse attendrie, une sorte

de rêverie sensuelle et conseillère d'abandon." Il faut faire effort pour y percevoir le cantique à Dieu et l'invitation à mieux vivre et à lutter. A l'église, au contraire, — et pourvu que nos artistes gardent le courage de leurs convictions et l'estime de leur talent, — la nature, cessant d'être la rivale de Dieu, "semble agenouillée pour prier. Sous des mains prestigieuses, elle se soumet aux lois de l'art et de la vie; elle apaise ses tumultes et les nôtres; elle corrige ses langueurs et nos faiblesses; elle prie en chantant, fait courir d'honnêtes frissons par les nerfs, ouvre passage aux bonnes larmes. Le sentiment de la nature devient alors piété, louange, adoration"; et n'est-ce pas grâce à cette transposition mystique opérée en nos âmes que l'orgue est devenu l'instrument par excellence et qu'il a droit de cité dans nos temples à l'exclusion de tout autre.

Considéré à ce point de vue, c'est-à-dire comme interprète de l'idée religieuse et du sentiment religieux, l'orgue devient un véritable auxiliaire de la foi.

Or, à notre époque, il semble bien que la foi religieuse de nos compatriotes ne doive refuser aucune contribution, si minime qu'elle paraisse. Combien parmi eux, cédant au respect humain, à l'intérêt, à l'égoïsme, aux autres penchants de nature, en viennent, un jour ou l'autre, tout en conservant la foi, à négliger la plupart des pratiques qu'elle inspire et un bon nombre de celles qu'elle impose. Combien parmi eux recherchent et obtiennent des signes du ciel, sans vouloir se rendre à la chose signifiée: *qui nutus Dei quærun et obliviscuntur quid innuat*, comme parle S. Augustin. Ils ont la foi, mais une foi languis-

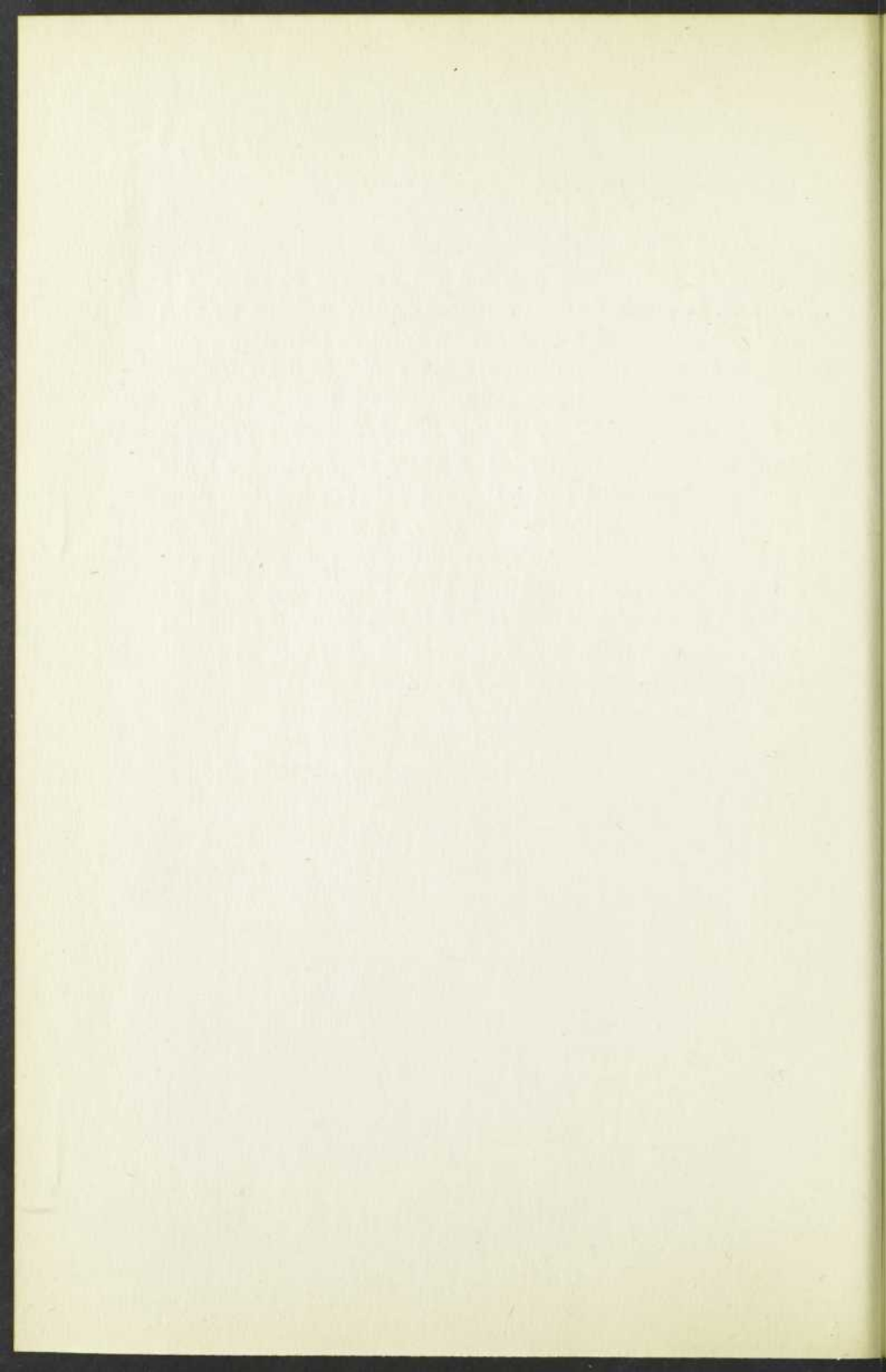
sante et endormie où le trouble de la pensée paralyse l'acte ou le fait dévier.

Parmi toutes les voix susceptibles de réveiller la foi endormie du catholique, la voix de l'orgue paraît douée d'une efficacité particulière. C'est un instrument qui a dépouillé l'esprit mondain, répudié l'accent charnel pour se vouer totalement à la louange divine. Il prêche d'exemple avant tout. J'ose affirmer qu'il a grâce d'état pour sonner le réveil des consciences. Au lieu de soumettre le thème religieux à ses propres exigences, il se plie et s'adapte aux exigences du thème religieux. Sans prétendre unir les voluptés sensibles aux élévations mystiques, face au tabernacle, il présente à N.S. Jésus-Christ les seules offrandes qu'il accepte, le seul culte qu'il autorise. Ses ondes purifiées, où l'esprit tressaille encore plus que la matière, nous enseignent qu'il faut parfois lever les yeux vers le ciel; qu'il y a ici-bas autre chose qu'une fortune à édifier, des positions à conquérir, des plaisirs à organiser; et qu'un homme de sens, à plus forte raison un chrétien doit savoir prélever une part de son temps pour penser à Dieu et aux choses de Dieu.

O vous qui souffrez de cet état d'âme ou de conscience que je viens de signaler, vous qui avez peut-être la foi sans l'esprit de foi, entrez dans une église au moment favorable. Etouffez en vous les vains bruits du monde ou les appels de la passion pour écouter la rumeur des orgues. Vous sortirez de là réconfortés, car elle chante non-seulement les célestes pardons et les divines tendresses, mais aussi les grands devoirs.

Je comparerais volontiers la musique des orgues à la littérature des psaumes. Elles ont reçu une semblable mission : exprimer des pensées et des sentiments, les faire naître au besoin, puis les orienter vers Dieu. Le psautier de David a nourri de sa moelle des milliers et des milliers d'âmes saintes, sous l'Ancien et le Nouveau Testament. Que chacun d'entre vous l'ouvre à son tour : il y trouvera le mot qu'il cherche, le mot de l'instant, et non-seulement le mot qui exprime, mais le mot qui accuse, menace, relève, dirige et console. Ainsi, mes frères, en écoutant vos orgues, vous serez surpris d'entendre l'écho fidèle de votre âme. Elles vous prêteront le concours de leurs multiples jeux, divers et nuancés comme le petit monde de sensations que vous portez en vous. Ah ! qui dira le nombre des malheureux pour qui le son se transforma en lumière et le tumulte engendra la paix ! Et n'est-on pas forcé d'admettre que l'orgue a ramené vers Dieu des âmes déshonorées par le tiédeur et le péché, soit qu'il étendit son manteau d'harmonie sur les pas de Jésus-Hostie, soit qu'il accompagnât les hymnes de louange ou les cantiques de la Mort et du Jugement. Sans doute, il ne faut pas exagérer l'importance du ministère des orgues. Mais je ne puis oublier qu'elles provoquèrent au siècle dernier la conversion du juif Hoffmann, comme un verset de l'Écriture avait amené, des siècles auparavant, la conversion du rhéteur Augustin. Et je ne puis m'empêcher d'attendre de l'instrument que vous inaugurez ce soir une aide effective au progrès religieux de votre paroisse.

C'est ainsi, mes frères, qu'en entrant dans votre église, en mêlant vos âmes à ces accords et en priant "sur de la beauté", vous sentirez croître de plus en plus votre attachement à la foi chrétienne et catholique, aux douces croyances, aux saints usages hérités des ancêtres. Vous tiendrez à ces croyances comme à la suprême ressource d'un peuple. Vous les défendrez avec l'énergie du dernier combattant sur le dernier rempart. En sorte que cet événement musical aura sa répercussion dans l'avenir. Ressuscitées à leur tour, après la vieille Basilique, vos orgues demeureront fidèles au rôle qu'elles ont assumé. Et faisant mentir le vieil adage: "Le bruit ne fait pas de bien," ces grandes semeuses de bruit resteront à jamais, au milieu d'une population croyante et pratiquante, de grandes semeuses de bien.



SERMON POUR LA MESSE DU SAINT-ESPRIT

*Nescitis quia templum Dei estis,
et Spiritus Dei habitat in vobis?*
Ne savez-vous pas que vous
êtes le temple de Dieu, et que
son Esprit habite en vous ?
(I Cor. III, 16).

Dans un petit volume intitulé *La vie intellectuelle* et que je voudrais voir entre les mains de tous nos professeurs et étudiants,¹ le P. Sertillanges répète à satiété une formule très dense qui rend, pour ainsi dire, le son de tout l'ouvrage: *l'intellectuel est un consacré*. Ce mot "consacré", aussi ancien que la religion, revêt aujourd'hui sur nos lèvres un sens tantôt spirituel, tantôt profane; mais il implique toujours l'idée de mise à part ou de séparation. Ce que l'on consacre a été d'abord séparé; ce que l'on sépare devient, à un degré ou à un autre, consacré.

Le temps n'est plus où l'intellectuel se distinguait du vulgaire par de frappantes singularités d'allures et de costume. Le savant moderne, disons-le à sa louange,

1.—Ce sermon a été prononcé à St-Jacques, le 12 octobre 1924, en présence des universitaires de Montréal.

arbore volontiers un physique anodin, sans doute pour mieux faire apparaître cet éloignement de la chimère, cette "saisie du réel" qui spécifie nos dernières tendances. Il faut donc se distinguer autrement, si l'on veut répondre à l'exhortation d'un autre ami des jeunes, le P. de Ravignan, qui redisait sans cesse aux étudiants de son entourage: *soyez distingués !*

Seule une forte vie intérieure saura poser la différence ou mieux creuser l'abîme entre le véritable intellectuel et tous ceux qu'extériorise de plus en plus l'agitation mondaine jointe à une organisation purement mécanique de la vie. Et encore, ce mot de "vie intérieure" offre un sens naturaliste que je dois écarter en ce moment. Sully Prud'homme s'est fait le chantre d'une vie intérieure où le repliement sur soi et la méditation solitaire, venant à la rescousse du talent, peuvent imprimer aux œuvres un plus grand cachet de beauté, une plus forte vigueur de pénétration. Cette sorte de claustration laïque honora plus d'un savant et d'un artiste étrangers à nos croyances, à commencer par le poète en personne, ennemi du "tréteau banal" où dansent "les histrions et les prostituées".

Mais la vie intérieure du maître ou de l'étudiant chrétien va puiser dans un autre sol une autre fécondité. Elle ne consiste pas dans la méditation solitaire ni la séparation d'avec le monde — sauvegardes requises pour son plein épanouissement — mais dans un commerce vital de l'âme avec Dieu. Et puisque un tel commerce a pour fondement la présence de Dieu dans l'âme juste, je voudrais, après avoir établi le fait et les caractéristiques

tères de cette présence, en dégager les conséquences générales dans une vie d'intellectuel.

I

Il y a, pour prouver l'omniprésence de Dieu dans la nature, une série d'arguments que l'on peut exposer dans les chaires populaires, à plus forte raison en présence d'une assemblée comme la vôtre.

L'argument métaphysique est ainsi formulé: Dieu est partout, parce qu'il agit partout. Démonstration qui peut sembler étrange et qui de fait n'aurait aucune valeur, s'il s'agissait de l'homme: car l'homme n'est pas en chaque endroit où il agit. Je puis de Montréal mettre en branle une sonnerie électrique à New-York sans quitter pour cela ma résidence, parce que moi-même et mon opération font deux. Mais en Dieu, être éminemment simple, l'être et l'agir ne font qu'un. Dieu se trouve donc nécessairement là où Il agit, et s'Il agit partout, Il se trouve nécessairement partout. Or Dieu agit partout, non seulement en ce qu'Il donne et conserve aux vivants la respiration et la vie, mais encore en ce qu'Il donne et conserve l'existence à tous les êtres inanimés, inorganiques de la Création. Et voilà pourquoi, mes Frères, sur la terre et dans les cieux, d'une extrémité des mondes à l'autre, à la base, ou plutôt au cœur même de toute réalité spirituelle ou sensible, et jusqu'au fond du dernier et plus insécable atome de l'univers, vous trouvez Dieu !

Non qu'il vous soit permis, à l'exemple d'Augustin avant sa conversion, de vous représenter la Divinité comme une grandeur immense se déployant sans bornes dans l'espace, et dépassant les limites de cet univers qui se trouverait plongé en Elle comme une éponge dans l'océan, de telle sorte qu'une grosse planète saurait capter plus de présence divine qu'une simple étoile, comme les trois quarts de l'éponge retiennent plus d'eau que la partie restante. Conception grossière que devait répudier plus tard l'évêque d'Hippone. Il faut voir dans l'immensité divine, non pas une étendue continue et sans bornes, mais *une action* incessante et sans bornes. Et cette action, c'est la toute-puissance de Dieu, c'est Dieu Lui-même présent à tout, inhérent par essence à tout.

Voilà, en peu de mots, ce qu'une philosophie très hardie a su découvrir au sujet de l'omniprésence divine. La Révélation va beaucoup plus loin et nous livre un aspect de doctrine à la fois plus élevé et plus consolant. Dieu est en moi, pourriez-vous m'objecter, puisqu'Il agit en moi. Mais il est également dans le grain de sable de la route et jusque dans ce marais fétide qu'Il envahit sans déshonneur, comme la lumière du soleil le pénètre sans souillure. Si donc il s'agit uniquement de cette présence naturelle de Dieu, commune à tout être créé, je n'y vois aucun privilège accordé à l'homme et au chrétien, ni aucun aliment proportionné offert à sa vie mystique. Je réponds, mes Frères, appuyé cette fois sur l'Écriture: Dieu est en vous, d'abord d'une façon naturelle, commune à tous les êtres, puis d'une façon surnaturelle, spéciale à l'homme et propre au chrétien en grâce

avec Lui. Autrement, déchirez mainte page de l'ancien et du nouveau Testament, ou dites que ni les Apôtres, ni les Pères et Docteurs de l'Eglise n'ont rien compris à l'enseignement du Christ. Que peut signifier en effet, aux oreilles des naïfs comme à l'entendement des sages, la fameuse sentence : "Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui et nous établirons chez lui notre demeure," (Jean, XIV, 23) s'il ne s'agit point d'une présence spéciale, propre à l'homme et propre au juste. Ce n'est sûrement pas aux êtres inanimés ou inconscients de la nature que s'adresse pareil langage, car ils sont fort incapables de recevoir et de garder la parole; ni au chrétien en état de péché, car le pécheur n'aime pas Dieu, et Dieu n'aime pas le pécheur, aussi longtemps que celui-ci persévère dans son état. C'est donc au seul chrétien fidèle que Jésus promet cette présence qui doit être un envahissement, un établissement à demeure des trois Personnes divines dans son âme.

"Nous viendrons !" Ce n'est pas en vain que le pluriel est indiqué. Nous viendrons ! Le Père viendra : non plus simplement comme Créateur et Conservateur des choses, — ainsi qu'en chaque objet qui nous entoure, — mais comme Père, nous conférant par son Esprit d'amour l'immortel privilège de l'adoption divine. Nous viendrons ! Le Fils viendra : par un prodige immense, il reste en vous selon son humanité durant les minutes qui suivent la Communion eucharistique ; mais selon sa divinité il y demeure toujours, vous pénétrant, vous envahissant de toutes parts, à tel point, écrit S. Jean

Eudes, qu'il est "plus en vous que vous-mêmes !" Nous viendrons ! Le Saint-Esprit viendra. Lisez dans vos missels la liturgie que l'Eglise lui consacre. Vous verrez qu'on implore non-seulement la grâce et les dons, les vertus et les fruits de l'Esprit-Saint, mais sa venue en personne dans les cœurs. C'est lui qui fut envoyé au matin de la Pentecôte, lui qui sera envoyé jusqu'à la fin des temps. Il est remarquable que la plupart des textes où il est question d'habitation divine se réfèrent au Saint-Esprit, sans exclusion des deux autres Personnes. Pourquoi ? parce que, nous dit S. Thomas, cette habitation est une œuvre d'amour, et toutes les œuvres d'amour sont attribuées de préférence à l'Esprit, qui est l'Amour.

C'en est fait, mes Frères, la Trinité habite en nous. Je ne puis décrire en ce moment les merveilles que sa grâce y opère. Mais déjà, par cette présence et par cette grâce, nous sommes devenus des "consacrés". Que vient-on me parler de grandeurs de chair, de dignités humaines, de titres de noblesse ? *Video meliora proboque*: je vois et j'expérimente des choses plus nobles ! Que vient-on me parler de relations honorables avec des personnages haut gradés ou bienfaisants ? Voici Dieu, voici Dieu, *Deus, ecce Deus !* et voici, comme conséquence, des fils de Dieu !

II

Cette doctrine de la présence de Dieu dans nos âmes, S. Paul la jugeait suffisamment pratique pour la prêcher

aux philosophes d'Athènes, sur la colline de Mars. Le temple idolâtre, le stade et le cirque se dressaient à deux pas de lui, et il osait parler de temples spirituels et de vie intérieure à cette élégante corruption. Comment hésiterait-il aujourd'hui à tenir pareil langage à des étudiants et à des maîtres chrétiens, et à leur proposer cette idée unique : *Dieu est en moi*, comme principe directeur dans leur vie d'étude ou d'enseignement ?

Au début de l'année universitaire, vous conviendrez avec moi qu'une retraite au cours de laquelle, ayant combattu ardemment les péchés et les vices, un prédicateur exposerait en détail vos devoirs professionnels et vos devoirs de religion, ne serait pas superflue. Mais si, au lieu d'un exposé de détail, il devait tout résumer en un seul discours, que dirait votre prédicateur ? Il en appellerait, sans doute, à cette grande idée paulinienne de la présence de Dieu.

Pour vous détourner plus efficacement du péché, il vous dirait qu'il est impossible à Dieu et au péché d'habiter ensemble dans une âme. Parlant en effet du péché véniel et des imperfections volontaires, S. Paul se contente de nous dire : *Nolite contristari Spiritum*, "ne contristez pas l'Esprit"; mais parlant ensuite du péché mortel, il s'écrie : *Nolite extinguere Spiritum*, "n'éteignez pas l'Esprit". Eteindre l'Esprit, c'est dire au Saint-Esprit : va-t'en ! va-t'en, Beauté ! va-t'en, Splendeur ! va-t'en, Amour ! Il me suffit à moi de la beauté, de la splendeur et de l'amour des créatures, idoles de chair que je vais installer à ta place, dans ta maison. C'est ainsi que le péché, et le péché seul, ose chasser Dieu de son

temple, comme pour se venger d'avoir été un jour publiquement expulsé du temple de Jérusalem.

J'entends même votre prédicateur, obsédé sans cesse par la même idée, soulevé par la même inspiration, vous exhorter avec l'Apôtre non-seulement à la fuite du péché, mais encore à une belle tenue extérieure chrétienne: "Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous? Glorifiez donc le Seigneur dans votre corps... Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole déshonnête, aucune bouffonnerie, aucune plaisanterie grossière, toutes choses qui sont malséantes, mais bien plutôt des actions de grâces ou quelque bon discours propre à édifier."

Et vos devoirs professionnels? Vous les estimez sans doute trop nombreux pour tomber sous l'emprise logique et la force de propulsion d'une seule et même idée? Dire aux maîtres qu'ils doivent accomplir leur devoir en public, s'ils veulent que leurs élèves l'accomplissent en leur particulier; qu'au surplus ils doivent consacrer à leur enseignement tout le temps qui n'est pas strictement dû aux soins de famille ou à l'exécution d'autres mandats officiels; dire aux élèves, pour les exciter à l'étude, qu'ils ont à se former une idée très haute de leur future profession; que si la profession doit nourrir le professionnel, elle ne doit pas le faire au détriment du corps social qu'elle est par définition appelée à servir; qu'une seule erreur sur un point de médecine, de chirurgie ou de droit, sur un procédé d'art mécanique, peut entraîner mort d'homme ou ruine individuelle ou familiale: voilà sans doute la matière d'un fort volume.

Saint Paul n'a composé aucun volume. Mais il a fait des lettres, et tel passage de ses Epîtres illumine d'un trait le complexe problème. *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ*, "notre gloire, la voici, c'est le témoignage de notre conscience". Or, ce qu'on nomme aujourd'hui conscience professionnelle n'est pas autre chose que la conscience tout court appliquée au devoir d'état. Si l'étudiant chrétien veut marcher à cette lumière, au lieu de se laisser prendre à tant de flammes errantes de par le monde, chacune découvrant de plus riches perspectives, de plus fastueux horizons, il devra la tenir bien près de la Lumière incréée. La sentence : *Dieu me voit*, suspendue dans nos parloirs de couvents, ne suffit même plus pour cette tâche : il y faut la maxime de vie : *Dieu est en moi*.

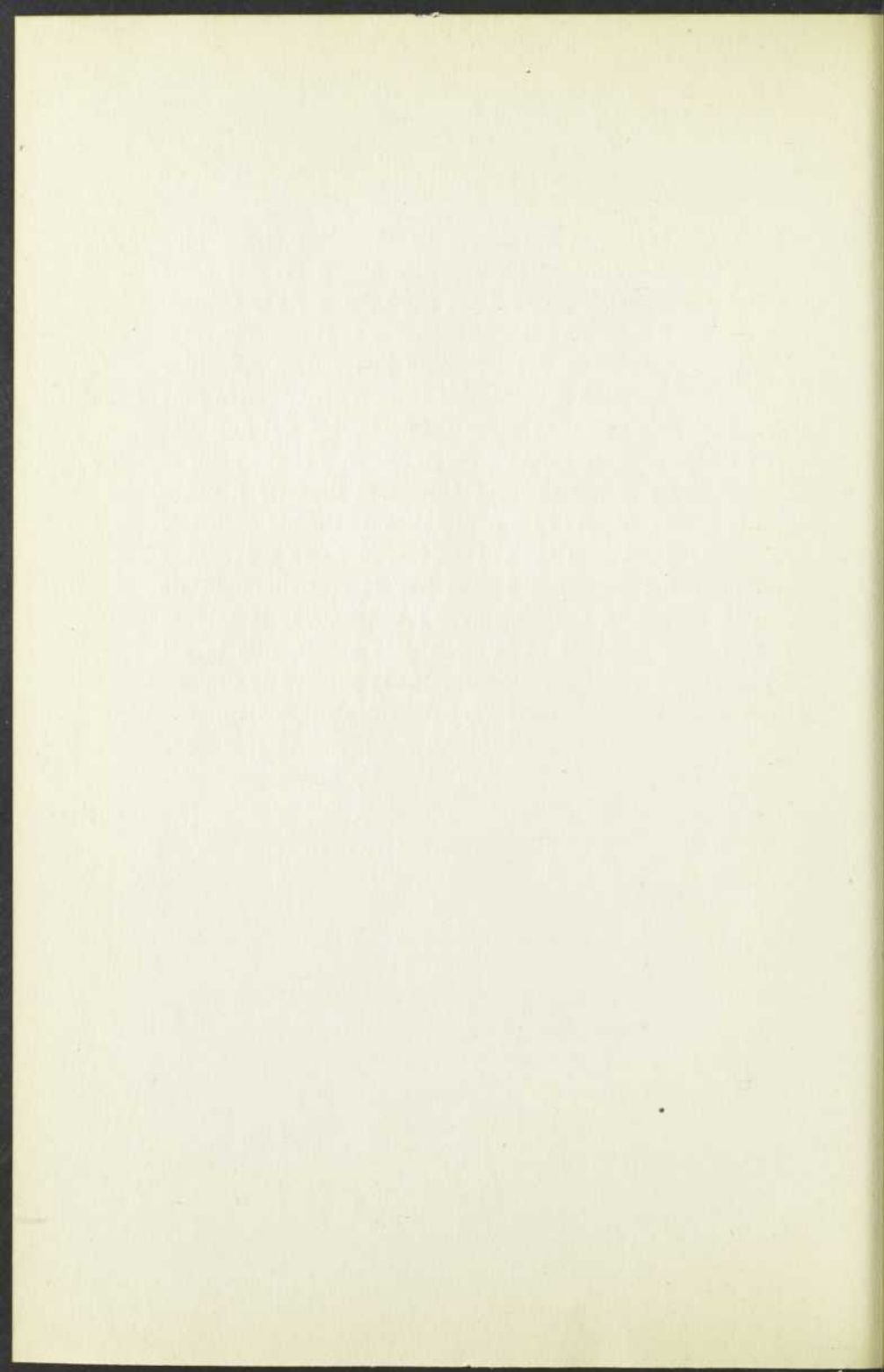
Je suppose qu'il vivait de la sorte en présence de son Dieu, ce brave ouvrier chrétien dont le P. Gratry nous raconte le touchant apologue. Forgeant une barre de fer, il s'aperçoit à l'examen qu'elle contient une paille. Sa conscience lui rappelle un vieux dicton : "Oeuvre mal faite peut entraîner mort d'homme". Il recommence aussitôt et la barre consolidée va rejoindre les autres. Et ce ne fut qu'au jour de son jugement qu'il apprit qu'elle était entrée plus tard dans la charpente d'un pont, et qu'ainsi reforgée, elle avait empêché la noyade d'un régiment de six cents soldats. Le pauvre homme avait certes oublié ce détail, aussi mince que la fissure comblée ; mais les anges surveillant son travail l'avaient dénoncé au Fils de Dieu ! Ce bienveillant espionnage est sans doute l'élément le moins fabuleux dans ce récit. Ce-

pendant, le Dieu qui vit en nous n'a pas besoin d'apprendre par ses anges nos exploits de fidélité. Sa mémoire réserve de pareilles surprises à l'étudiant consciencieux qui, un jour, apercevant une paille dans son savoir : telle notion mise à l'écart, telle autre enregistrée de façon trop mécanique, se résout à combler ses lacunes et à remplacer par des acquisitions vitales ces procédés factices, utiles en temps d'examens peut-être, mais aussi périlleux pour la société qu'indignes de la profession.

Enfin votre prédicateur, ayant à traiter de vos devoirs de religion, hésitant en présence de nombreuses pratiques plus secourables les unes que les autres au pauvre étudiant que retient sa chambre et qu'attire la rue, qu'émeut l'appel de sa mère et que sollicite un gredin d'expérience, vous paraîtrait cette fois totalement débordé par le sujet. Mais je l'entends, penché sur cette jeune misère, dire avec S. Paul à l'enfant qui ne sait plus prier : *Spiritus postulat pro nobis*, l'Esprit qui est en nous supplée à notre ignorance et prie avec nous dans des gémisséments inénarrables. Et j'entends Bossuet, reprenant l'image paulinienne, dire à l'enfant qui ne sait plus prier sans l'abri d'un sanctuaire et sans l'ombre d'un pilier : "Crois seulement, mais d'une foi vive, et tu n'auras plus besoin pour prier d'autre temple que toi-même !"

Ah ! quel riche programme de vie intérieure nous offrirait cette retraite, enclose pourtant dans un seul discours, une seule idée, un seul symbole ! Certes, il est beau et il est sage de construire en l'honneur de la Divinité des églises de pierre ou de marbre qui seront les

témoins de la foi et les asiles de la piété: il est plus sage et plus beau de Lui dresser des autels vivants dans nos cœurs. Il est beau et il est sage d'orner ces églises, en y conviant tous les arts, de disposer la ligne, d'harmoniser les couleurs, de faire frémir l'accord et scintiller le vitrail; il est plus sage et plus beau d'orner notre âme de tous les sentiments et de toutes les vertus qui puissent glorifier notre Hôte et fêter Sa présence. Il est beau et il est sage de fréquenter ces églises et d'offrir à notre Dieu le culte officiel et les hommages de société auxquels Il a droit: il est plus sage et plus beau de se fréquenter soi-même et d'habiter son âme par le recueillement de l'amour, persuadé, toujours avec l'Apôtre, que la science un jour sera détruite et la prophétie abolie, que la foi passera, que l'espérance passera, que la charité de surface passera, mais que l'amour vrai demeure éternellement.



DE LA CONFSSION

Comme il s'agit d'une matière généralement connue, je vais mettre de côté dans cette étude les notions élémentaires, de même que les considérations d'ordre pratique, pour me borner à certains aspects de doctrine qui m'ont frappé davantage au cours des lectures ou des conversations.

Il est évident que le langage des prédicateurs et des apologistes, sur ce point de la confession comme sur bien d'autres, n'a pas toujours eu la précision qu'on remarque dans la plupart des sermons et traités d'aujourd'hui. Quand certains apologistes veulent prouver la nécessité de la confession, ils disent notamment ceci : La confession n'est pas seulement un précepte ecclésiastique et divin, c'est un postulat de la nature, un instinctif besoin de la nature. Celui qui pèche se sent porté irrésistiblement à déclarer sa faute à autrui, et il espère ainsi devenir moins indigne de toute estime. Voyez ce meurtrier. Sans la moindre menace judiciaire, il ira de lui-même se livrer à la justice de son pays ; il fera des aveux complets au gardien de sa geôle. Puisque ce besoin de confiance semble inhérent à notre être, à quoi bon, dès lors, regimber contre la loi de l'Eglise et le précepte

divin? On n'échappera sûrement pas à la loi de nature, et, un jour ou l'autre, bon gré mal gré, soit à Dieu, soit aux hommes, soit aux éléments de la création, aux vents ou à la mer, il faudra qu'on se confesse.

Lisez maintenant l'affirmation contraire ou du moins, apparemment contraire. Quand certains apologistes veulent démontrer, non pas la nécessité, mais l'origine surnaturelle de la confession, ils allèguent, entre autres choses, ceci : Comment voulez-vous qu'un personnage autre que Dieu Lui-même ait songé à établir une pratique si onéreuse, si humiliante, si complètement opposée au penchant de notre nature, et contre laquelle se soulèvent en permanence notre pudeur instinctive et le sentiment de notre dignité? Dieu seul pouvait commander un tel sacrifice, instituer un pareil rite et le maintenir de siècle en siècle malgré la négation de l'incrédule, la révolte de l'hérétique et les arguments de toutes les passions intéressées.

Voilà donc deux affirmations, deux sources de preuve qui paraissent étrangement opposées l'une à l'autre. Jules Lemaître — bien à tort selon nous — crut un jour apercevoir cette contradiction jusque dans une conférence de Monsabré.¹ Mais enfin, la confession est-elle naturelle à l'homme, ou bien anti-naturelle? Laquelle des deux affirmations est la vraie? Ou serait-il possible qu'elles fussent vraies l'une et l'autre en leur fond, et que seule une formule outrée, comme celle que j'employais tout à l'heure à dessein, eût suffi à donner

1.—Les Contemporains, 2e série : *Le Père Monsabré*.

le change sur leur exactitude psychologique ? Je le crois pour ma part, en compagnie des maîtres ; et j'essayerai de les concilier ensemble en les réduisant à de plus justes proportions. Nous découvrirons peut-être ainsi ce qu'il y a dans la confession : 1° de conforme à la nature, 2° d'opposé à la nature, 3° de supérieur à la nature.

* * *

Une théorie chère à Joseph de Maistre, bien qu'en réalité elle remonte aux premiers maîtres de l'enseignement chrétien, c'est qu'il n'y a pas de dogme dans l'Eglise catholique et qu'il n'y a pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine. On le prouve aisément quand il s'agit de l'existence de Dieu, de l'Eucharistie, du Jeûne, du Mariage et même de l'Infaillibilité papale. Mais la confession n'est pas exceptée et celui qu'on a surnommé le Platon chrétien le proclamait ainsi dans le Livre du Pape (Livre 3, ch. 4). "Qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme que ce mouvement d'un cœur qui se penche vers un autre pour y verser un secret ? Le malheureux, déchiré par le remords ou par le chagrin, a besoin d'un ami, d'un confident qui l'écoute et parfois le dirige. L'estomac qui renferme un poison et qui entre de lui-même en convulsion pour le rejeter est l'image naturelle d'un cœur où le crime a versé ses poisons. Il souffre, il s'agite, il se contracte, jusqu'à ce qu'il ait rencontré l'oreille de l'amitié ou celle de la bienveillance".

Si ce besoin de l'aveu spontané existe véritablement, s'il n'est pas imaginé ni factice, s'il n'est pas non plus une acquisition tardive de notre sensibilité, en un mot, s'il est naturel, il a dû s'exprimer dans l'histoire par quelque pratique universelle, commune à tous les peuples et à toutes les époques. Ce qui est naturel doit se retrouver partout et toujours. En effet, prenez l'histoire des religions, parcourez-la dans le temps ou dans l'espace, et vous trouverez la confession sous une forme ou sous une autre, à un degré ou à un autre, tantôt publique, tantôt privée, parfois rudimentaire, parfois compliquée, chez toutes les races de la terre et en particulier chez les idolâtres. Vous trouverez cet usage dans l'Inde, au Thibet et au Japon, chez les Turcs, chez les habitants de Siam, du Tonquin et de la Corée. On se confessait alors aux divinités ou aux hommes, non seulement pour se débarrasser d'un poids moral, mais aussi dans un espoir de pardon et de guérison. L'antique législateur des Indes, Manou, disait: "Plus l'homme qui a commis un péché s'en confesse véritablement et volontairement, et plus il se débarrasse de ce péché comme un serpent de sa vieille peau." A une époque plus rapprochée du christianisme, Socrate disait: "Si l'on a commis une injustice, il faut se présenter là où l'on recevra au plus tôt la correction convenable, de peur que la maladie de l'injustice, venant à séjourner dans l'âme, n'y engendre une corruption secrète et ne devienne incurable." Et c'est ce principe ou cette tendance qu'utilisèrent les pontifes payens en imposant l'usage de la confession à la foule des adorateurs. Sans doute, à ces lueurs de vérité

se mêlent parfois d'étranges aberrations, comme à ces efforts vers le bien, d'incroyables monstruosités. On verra par exemple ces infidèles, après leur confession, se livrer à des rites expiatoires souvent ineptes et parfois infâmes. Ils croiront pouvoir apaiser les dieux par des sacrifices humains, ou des pratiques obscènes plus révoltantes encore que les crimes dont ils voudraient obtenir le pardon. Mais ces déviations de l'instinct naturel nous servent à prouver son existence, et déjà, je crois qu'il est difficile d'échapper à la suivante conclusion : l'aveu spontané des fautes graves à un confident est chez l'homme un fait de nature, quelque chose de primordial et d'instinctif.

Mais c'est encore chez les Juifs de l'Ancien Testament qu'on a le plus de chance de retrouver les traits fondamentaux de l'homme, puisqu'ils puisaient dans leurs institutions positives et dans un sentiment religieux fort vivace de quoi les maintenir et les préserver. Or, il n'y avait pas que des sacrifices de louange sous la Loi Ancienne. Il y avait en plus le sacrifice pour le péché. Et il ne manque pas d'auteurs sérieux pour affirmer que ce sacrifice était accompagné d'une confession particulière faite à voix haute. Chose certaine, du moins, c'est qu'il y avait différentes espèces de victimes pour les diverses sortes de péchés. Alors le prêtre, en apercevant la victime qu'on lui amenait, devait nécessairement constater la nature du délit. Il y avait donc, à défaut de confession auriculaire, une sorte de confession oculaire. Et ce qui fortifie singulièrement la preuve, c'est que le prêtre devait ensuite manger la victime en

cache pour ne pas dévoiler le secret à lui confié. Des rabbins allèrent même jusqu'à enseigner qu'il fallait mander un lévite auprès des moribonds pour recevoir leur confession; et S. Antonin, qui vivait au XVe siècle, nous affirme que les Juifs de son temps avaient conservé ce pieux usage.

Si nous passons maintenant du judaïsme au protestantisme, nous constatons un fait des plus dérisoires et des plus significatifs en même temps. Venus après Luther, les calvinistes se rendirent bien compte que le soi-disant réformateur avait manqué de flair et de tactique en supprimant totalement l'usage de la confession. Apôtres du succès avant tout, ces gens-là ne voulaient rien négliger pour obtenir et conserver le suffrage populaire. Et comme le bon peuple aimait encore à se confesser, laissons-lui, dirent-ils, la liberté de le faire, et gardons du rite ancien au moins la partie agréable et consolante. C'est ainsi que nous lisons dans le Catéchisme de Genève : "Dans beaucoup de cas, ce serait une chose convenable de décharger sa conscience auprès d'un Pasteur, pour en recevoir les directions nécessaires." Après avoir aboli la confession comme sacrement, on la maintient comme institution libre, comme "conférence spirituelle." Et voici que le Rituel anglican conseille fortement au malade, "s'il se sent la conscience chargée de quelque matière de grande importance, de faire une confession particulière au ministre." Et le ministre, à sa demande, devra l'absoudre par une formule spéciale, laquelle correspond entièrement à la formule catholique. Inutile de signaler l'illogisme et l'audace de ces honteux

plagiats. Après avoir aboli la confession comme sacrement, n'est-ce pas un procédé à la fois cynique et enfantin de vouloir la maintenir comme direction ou conférence spirituelle ? Et de même, puisque le péché est un si lourd fardeau à l'heure de la mort, comment et pourquoi le laisse-t-on porter d'une façon aussi allègre durant la vie ? Histoire de plaire avant tout et de flatter la nature : c'est le fond même du protestantisme.

Mais, qu'on le veuille ou non, il y a de tous ces faits une conclusion nette à tirer : c'est que l'aveu spontané des fautes de grande importance est un besoin si naturel et si universellement répandu, que chaque système religieux s'est cru obligé d'en tenir compte, de peur de tomber dans le discrédit populaire bientôt suivi de l'inévitable banqueroute.

* * *

Jésus-Christ n'est pas venu en ce monde pour détruire ni pour flatter la nature. Il est venu pour la contraindre et la morigéner, tout en tenant compte de ses légitimes aspirations. C'est pourquoi il a voulu, par son institution pénitenciaire, mettre à profit pour l'homme ce besoin de confiance inné chez lui. Mais en même temps, et toujours au profit de l'homme, comme nous verrons, il a voulu entourer cet aveu de certaines conditions ou circonstances qui en font décidément une chose pénible, sans rien lui ôter de son consolant caractère. Et c'est en examinant une à une ces diverses conditions et circonstances que l'on peut découvrir, sans

crainte d'errer, ce qu'il y a dans la confession d'opposé à la nature.

La nature autorise et demande un aveu libre, formulé quand bon nous semble, ou du moins un aveu spontané, formulé dans une crise d'abattement, de terreur ou de désespoir. Ce criminel qui semble glisser aujourd'hui sur la pente des aveux, demain se retranchera peut-être dans un mutisme absolu. Jésus-Christ proclame virtuellement que l'aveu sera obligatoire, obligatoire à l'heure de la mort, obligatoire à certaines dates, obligatoire en certaines situations morales, obligatoire enfin, chaque fois qu'un fidèle ayant un confesseur à sa disposition voudra sortir de l'état du péché.

La nature autorise et demande l'aveu à un confident de notre choix, homme, femme ou enfant, peu importe. Il peut arriver que ce confident soit unique au monde, et Socrate se montrait déjà bien rigoriste en exigeant du pécheur qu'il allât se présenter là où il pouvait recevoir une correction convenable. Mais Jésus-Christ nous a désigné le confident de son choix, et le seul confident muni des pouvoirs du Christ, c'est le prêtre. Vous pourrez avouer ce qui fait le tourment de votre existence, non pas à un ami de la terre, ni à un juge de la terre, ni aux dieux ni à Dieu, mais au prêtre comme prêtre. Si vous rencontrez bienveillance et charité chez le prêtre, tant mieux; c'est devoir pour lui et consolation pour vous; mais, au fond, la justice vous suffit. En échange de ses aveux, le pénitent bien disposé a droit au pardon sacerdotal et c'est tout. On le voit, le sentiment de la nature est déjà notablement heurté; car une confiance

obligatoire faite à un confident obligatoire, — qui nous garantit que le confident selon notre cœur serait pris dans les rangs du sacerdoce ? — revêt tout de suite un caractère onéreux, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle tend à gêner la liberté de nos mouvements.

Remarquons de plus ces mots de crime et de criminel qui reviennent fréquemment dans nos citations. La nature autorise et demande l'aveu du crime et des grandes injustices ; mais les fautes ordinaires de la vie, si graves soient-elles ; mais les manquements de toutes sortes aux lois positives de Dieu et des hommes ; mais les fautes purement intérieures qui ne nous attirent aucune réprobation de la part de nos semblables : le détail de pareilles misères serait-il encore un postulat de la nature ? Au contraire, la nature ne tend-elle pas de toutes ses forces à nous détourner de ces aveux toujours les mêmes et répugnants à force d'être toujours les mêmes ?

Ici, de nouveau le Christ a voulu tenir tête à la nature. "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et retenus à ceux à qui vous les retiendrez." Les péchés : le Sauveur ne mentionne pas le crime proprement dit, le meurtre, le vol ou le sacrilège ; les péchés : tous les péchés, depuis le péché contre le Christ jusqu'au péché contre un de ces petits qui croient en lui, et depuis les exploits qui conduisent à la potence jusqu'aux défaillances intimes qui ont lieu dans les retraites inaccessibles de l'esprit et du cœur. Tel est l'objet de la confiance imposée au pécheur à la grille du confessionnal, confiance érigée en code et transformée en système. "Les péchés

seront remis à ceux à qui vous les remettrez et retenus à ceux à qui vous les retiendrez." Si le Christ avait dit seulement : les péchés seront remis, on aurait pu croire qu'il n'en exigeait pas l'accusation, ou du moins, pas une accusation particulière et détaillée. Quand un juge reçoit pour mission d'amnistier tous les coupables et de pardonner tous les genres de délits, il n'a pas besoin de voir et entendre les accusés, ni d'instruire leur cause. "Les péchés seront remis ou retenus", nous a déclaré le Sauveur. Mais comment le juge, c'est-à-dire le prêtre, pourra-t-il distinguer entre la matière à pardonner et la matière à retenir, si cette matière ne lui est soumise auparavant par l'accusation ? L'on dira : Tous les péchés sont pardonnables, et ce sont les dispositions du pénitent qui parfois ne le sont pas. Mais là encore, comment juger des dispositions du pénitent, si ce n'est par la nature et le ton de ses accusations et les garanties au moins verbales que l'on obtient de lui pour l'avenir ?

Ainsi donc, il ne peut subsider aucun doute sur les intentions du Sauveur : aussi bien par le caractère obligatoire et universel qu'il impose à la confiance que par la désignation officielle et plus ou moins rigoureuse du confident, il est manifeste qu'il veut contraindre et moriger la nature, tout en comblant l'une de ses plus secrètes aspirations.

* * *

Le lecteur qui m'aura suivi jusqu'ici se demande peut-être où peut conduire cette analyse de la confession,

acte sacramentel à la fois conforme et opposé à l'humaine nature. Elle peut conduire et de fait elle conduit à une conclusion d'ordre apologétique aussi rigoureuse qu'on le peut souhaiter dans l'instance. Il résulte de ces observations que la confession auriculaire, telle qu'elle existe aujourd'hui dans l'Eglise, n'est au fond ni naturelle ni anti-naturelle, mais surnaturelle dans son origine et ses effets. Voilà l'explication finale, sans quoi on ne peut même pas concevoir son existence et sa durée ici-bas.

Si je considère, en effet, l'aveu de nos fautes comme conforme à la nature, je dis qu'il fallait un Dieu pour découvrir et mettre à profit cette harmonie fondamentale. Voilà une assertion étrange à première vue. Sans doute, il fallait un Dieu pour révéler Dieu à l'homme. Mais pour révéler l'homme à l'homme, pour faire connaître à l'homme le penchant de sa propre nature et le réintégrer dans cette voie, ne suffisait-il pas d'un vague sentiment religieux ou de l'apparition sur terre d'un génie tant soit peu observateur et entraînant ? Certes non. Rappelons-nous le célèbre reproche de l'Apôtre S. Paul aux hommes de l'antiquité : *Immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam.* (Rom. I, 26). Ils avaient non-seulement méconnu, mais renversé l'ordre de la nature. L'aveu des crimes était *naturel* et l'on en retrouvait des traces en tout lieu. Mais combien peu y avaient recours ! Et parmi ceux qui suivaient cet usage, combien y mêlaient encore d'abominables pratiques ! Pour arrêter l'humanité dans sa suprême déroute, il fallait autre chose que le génie ou la superstition. On vit bien apparaître avant Jésus-Christ des génies dans les écoles,

comme on supposait des divinités dans l'Olympe. Où donc était leur vertu illuminatrice et leur puissance d'entraînement? La nature ayant parlé, on violait ses préceptes; les philosophes ayant parlé, on se riait de leurs sentences; les dieux ayant parlé, on méprisait leurs oracles; mais cette fois, il faudra bien qu'on entende, car le Dieu des dieux va parler. Il va interpeller le monde et le courber aux lois qui le régissent: *Deus deorum Dominus locutus est, et vocavit terram.* (Ps. 49, v. 1.) Et qu'on me permette de recourir ici, de nouveau, à une phrase de Joseph de Maistre qui caractérise fortement la nature de l'intervention divine: "Sur ce point de la confession, comme sur les autres, qu'a fait le Christ en faveur de l'humanité? Il a révélé l'homme à l'homme; il s'est emparé de ses inclinations et de ses croyances éternelles; il a mis à découvert ces fondements antiques; il les a débarrassés de toute souillure, de tout mélange étranger; et, sur ces bases naturelles, il a établi sa théorie surnaturelle de la pénitence et de la confession sacramentelle." On ne saurait mieux dire, ni mieux montrer la sagesse divine à l'œuvre, présidant aux origines de la confession.

Mais nous avons vu que le Christ, en élevant la confiance à la dignité de sacrement, y avait adjoint certaines conditions très oppressives pour notre amour-propre. Si donc je considère à présent l'aveu des fautes comme opposé à la nature, je dis qu'il faut absolument, pour nous arracher à cet aveu, qu'une vertu surnaturelle y soit attachée. Lequel d'entre nous, sur la foi d'un prêtre ou d'un philosophe, dans l'espoir d'un pardon

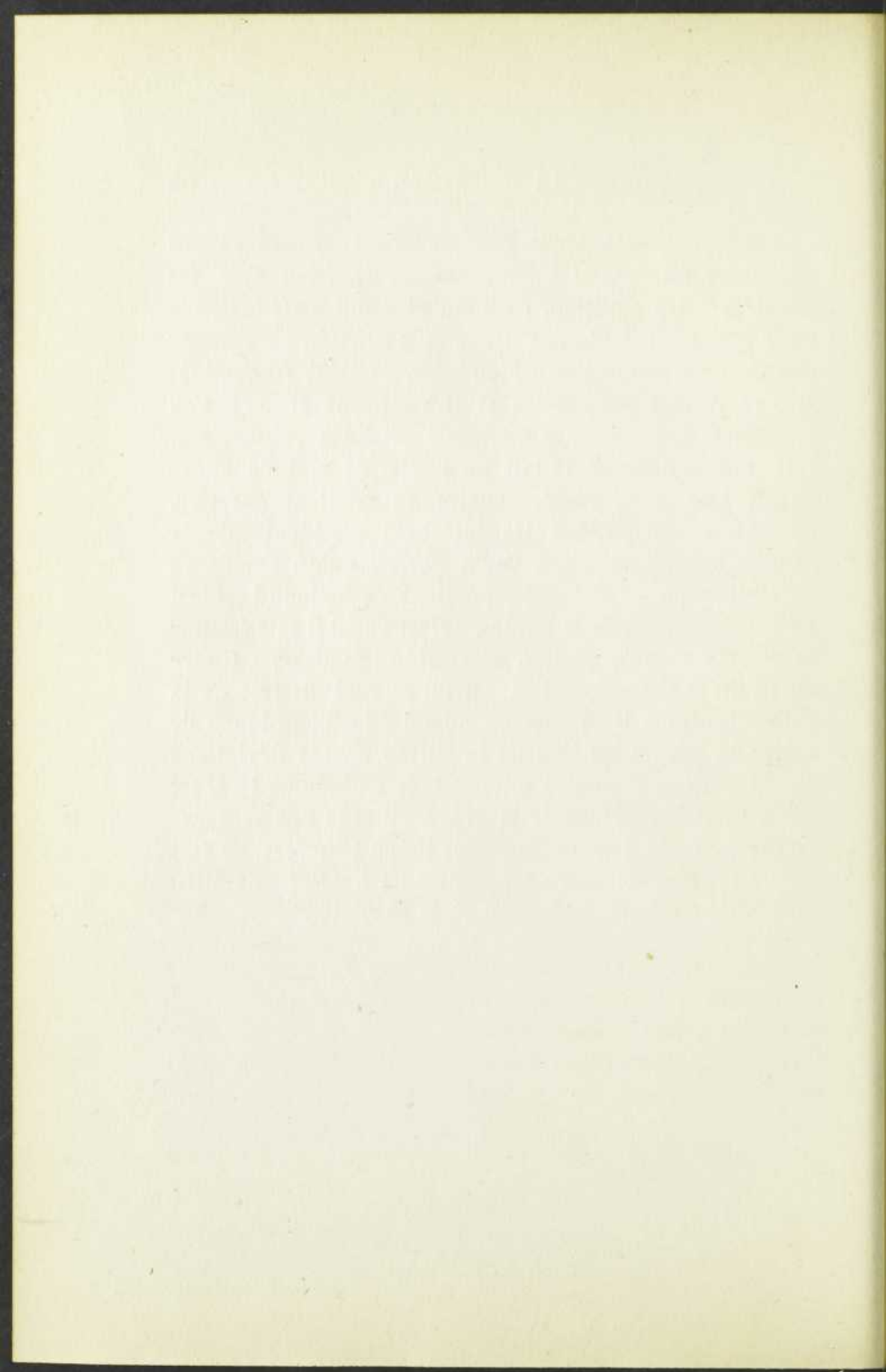
vague, d'un soulagement problématique, d'une direction incertaine et flottante, irait se soumettre à cette dure et positive discipline, accompagnée, précédée et suivie d'une série d'actes qui sont des châtiments par essence et qui doivent comme nécessairement amener la rougeur au front et la confusion dans l'âme ? Ce qu'il me faut, avant d'oser une telle démarche, c'est la certitude et, pour ainsi dire, l'énormité du résultat attendu. Je consens à m'humilier, mais à condition que l'humilité me relève; je veux proférer des aveux de honte, mais à condition d'entendre une sentence de pardon; en un mot, j'accepte la confusion, à condition qu'il en jaillisse de la grâce et même de la gloire. Et tous ceux qui, au cours des siècles, entrèrent avant moi dans le confessionnal y sont entrés avec les mêmes exigences et dans les mêmes dispositions. Et le confessionnal est toujours debout, et la confession vit encore ! C'est donc qu'on a senti, expérimentalement, la vertu surnaturelle de l'institution apportée par Jésus-Christ.

En effet, saint Augustin, parlant de la confusion du pécheur aux pieds de son juge, nous enseigne que cette confusion va produire la grâce et la gloire. Il applique au sujet le mot de l'Ecclésiaste (IV, 24, 25) : *ne confundaris dicere verum : est enim confusio adducens gratiam et gloriam*. Oui la grâce : d'abord, si besoin en est, celle que les théologiens nomment grâce première, qui nous réconcilie avec le Seigneur et nous rétablit dans son amitié; à tout le moins une augmentation de cette grâce, si elle existe déjà dans l'âme du pénitent; puis en second lieu, la grâce proprement sacramentelle dont les effets

correspondent aux fins de l'institution pénitentiaire. Vérité des plus consolantes, surtout pour une certaine classe de pénitents, celle qui se confesse à intervalles courts et réglés. Combien parmi les habitués de la grille diront au confesseur: "A quoi bon produire sans cesse cette fade nomenclature de manquements légers, toujours les mêmes, et dont on nous enseigne qu'on peut obtenir le pardon par une foule d'autres moyens?" Il est à ce problème une large et vivifiante réponse. N'abusez pas de cette pratique, si par ailleurs vous communiez souvent. Puis, quand vous jugez le moment venu de vous rendre à confesse, n'y allez pas simplement pour obtenir le pardon de vos fautes, mais pour recevoir la grâce. Cette grâce sacramentelle est communiquée à l'âme pour y faire croître en permanence la douleur du péché, la disposition à l'aveu et le désir de l'expiation: de cela nous avons toujours besoin: ce souvenir du péché que Dieu nous laisse avec son pardon, c'est peut-être la fine fleur de la grâce, le plus merveilleux et le plus salutaire effet du sacrement. L'on s'étonne moins, dès lors, de voir un S. François de Sales se confesser chaque jour, un P. Lacordaire se jeter aux pieds du premier prêtre qu'il rencontrait.

D'où vient dans le christianisme, malgré l'immense espérance qui palpite dans son âme et qui transfigure jusqu'à l'idée du trépas et au visage de nos morts, d'où vient cette nuance de tristesse qui imprime son cachet sur nos plus franches réjouissances, dans la pensée du mal toujours possible et du péché à craindre? Cela vient des agenouillements séculaires à l'ombre du

confessionnal, cela vient des anciens repentirs et des anciennes larmes. Le tempérament chrétien s'est façonné là. Un chrétien, c'est un être qui s'afflige sans cesse en se réjouissant de son affliction : *Semper doleat et de dolore semper gaudeat.* (Saint Augustin). Il s'en réjouit sans cesse et il va même jusqu'à s'en glorifier : *Est confusio adducens gratiam et gloriam.* Out. même dans ce réduit de honte, ce mot de gloire paraît bien à sa place. Gloire au pénitent chrétien, ou plutôt, — puisque les membres dissidents de la famille chrétienne n'ont voulu garder qu'un simulacre de confession, — gloire au pénitent catholique ! C'est lui le vrai homme de la nature, puisque seul il sait écouter sa plainte sourde, obéir à sa secrète impulsion. Gloire au pénitent catholique ! C'est lui le vrai disciple de la raison, puisque il se soumet, quand elle lui ordonne de mâter la nature au lieu de la suivre en ses déviations et ses caprices. Gloire au pénitent catholique ! C'est lui le véritable enfant de la grâce, puisque une sentence en quatre mots, prononcée sur ce limon terrestre, en fait jaillir un homme nouveau, semblable à celui que Dieu créa un jour dans la justice et la sainteté.



UN GRAND HOMME D'EGLISE

MONSEIGNEUR ROULEAU

Le nouvel Evêque de Valleyfield,¹ Mgr Félix-Raymond-Marie Rouleau, o. p., naquit à l'Isle-Verte, au comté de Témiscouata, le 6 avril 1866, du mariage de Félix Rouleau et de Luce Irvine. Il reçut le nom de son père au baptême qui lui fut conféré le lendemain, par l'abbé Marceau, curé de la paroisse. Il fit sa première communion le 19 juillet 1876 et fut confirmé le 18 juillet de l'année suivante, par Mgr François Langevin, premier Evêque de Rimouski.

La campagne de l'Isle-Verte était en ce temps-là, comme elle n'a pas cessé d'être, plutôt fertile en plantes nutritives et en fleurs variées qu'en événements à sensation. On y vivait, loin de la frénésie et du danger des villes, un tranquille bonheur : mais par contre, l'œil des tout petits pouvait s'emplir de visions pénétrantes, emportant leurs rêves jusqu'aux bords du grand golfe et de l'océan infini. L'enfance du futur évêque s'écoula

1.—Ecrit à l'occasion de son sacre dans la Cathédrale de Valleyfield, le 22 mai 1923.

dans ce milieu à la fois calme et grandiose, bornée aux plaisirs et occupations des petits riverains. C'était, à part les fréquentes excursions de mer, le va-et-vient uniforme entre l'église, l'école et le toit domestique où des parents très chrétiens lui inculquaient des vues surnaturelles avec des habitudes mortifiées : posant ainsi les bases d'un édifice dont ils ne verraient que du ciel le dernier achèvement. De son côté, un oncle chéri et vénéré, M. l'abbé Rouleau, qui devint plus tard chanoine-curé de la Cathédrale de Rimouski, secondait de son mieux les prévenances maternelles, en suggérant au jeune Félix, moins par des paroles que par l'exemple de sa propre vie, les vertus et les grandeurs du sacerdoce. Il est à présumer que ces discrètes influences, unies aux prières cachées, firent naître bientôt des indices révélateurs, car en septembre 1879, l'enfant était placé au Séminaire de Rimouski pour y entreprendre le cours classique.

Là il eut pour professeurs le chanoine Langis et l'abbé Couture, l'un et l'autre décédés, ainsi que l'abbé Antoine Bérubé, maintenant curé d'Attleboro, Mass. Maîtres et directeurs employèrent tout leur zèle à former le caractère autant que l'intelligence de l'élève, en lui montrant sous leurs plus grands aspects la fonction et le labeur de la vie. Bientôt s'accusèrent davantage les qualités qui disposent généralement à la prêtrise : goût de l'autel, foi et piété, discipline et travail. En même temps l'on pouvait observer chez l'adolescent une curiosité déjà très vive et un don d'assimilation où la mémoire collaborait au jugement pour lui assigner en classe une

supériorité marquée sur ses confrères. Ce fut donc pour tous une joie sans surprise de le voir endosser la livrée noire à la fin du cours, en septembre 1885. On entrevoyait par avance, dans toute sa personne si distinguée, le lévite complet, sinon le grand théologien et canoniste en qui devait se réaliser, avec une exactitude quasi matérielle, une parole des Ecritures : "*Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus*, les lèvres du prêtre seront dépositaires de la science, et c'est là qu'on ira chercher l'explication de la loi." (Mal., II, 7.) Malheureusement — *humanum dico* — l'ecclésiastique au teint pâle souffrait d'un mal étrange dans un corps pourtant bien développé. Même la Faculté se récusa, après avoir émis son verdict fatal de phtisie. Sans prétendre ici divulguer en détail des archives trop intimes, disons nettement qu'il fut arraché à la mort par Celle qui le destinait à faire partie d'un Ordre voué à son service et dont les membres portèrent longtemps le surnom de "Fils de la Vierge". Faveur insigne de la divine Mère, noblement celée au grand jour, mais pieusement reconnue dans la vie quotidienne par une gratitude de tous les instants : l'heureux protégé de Marie a-t-il jamais écrit une lettre sans La nommer, prêché un sermon sans L'invoquer, une retraite sans La louer !

Or le 2 juillet de cette même année 1885, les Dominicains de France avaient établi un noviciat dans la ville de St-Hyacinthe où ils étaient venus se fixer dès 1873 — il y a aujourd'hui cinquante ans — à la demande pressante de deux évêques du lieu. Promesse occasionnelle ou attrait déjà ancien, l'abbé Rouleau s'y présenta et

BIBLIOTHÈQUE
SANT-HYACINTE

reçut l'habit de l'Ordre, le 8 décembre 1886, des mains du T. R. P. Antonin Maricourt. Après avoir accompli le noviciat sous la direction des RR. PP. Laurent Fortier et Dominique Jacques, il émit ses vœux simples perpétuels, le 3 août 1888. Les études n'étaient pas encore organisées au pays, faute de personnel, tandis qu'en France les religieux vivaient encore sous le coup des récentes expulsions. Il fallut renouveler les adieux et partir cette fois pour le lointain pays de Corse. Au Collège dominicain de Corbara, le novice étudiant eut l'avantage de rencontrer des maîtres éminents et de recevoir une complète formation scolastique. Le 4 août 1891, il faisait profession solennelle aux pieds du T. R. P. Réginald Monpeurt. Le pas irrévocable était fait. Il n'y avait plus qu'à gravir le sommet tant redouté et convoité. "Heureuses, trois fois heureuses, s'écriait l'abbé Perreyve, les âmes virginales que, dès le matin de leur jeunesse, Dieu prend pour son service et qui rencontrent de bonne heure le terme béni de l'absolu don de soi-même!... Vous, mes jeunes frères et amis, si, au milieu du chemin de votre ardente jeunesse et au sein même de votre fière liberté, Jésus-Christ vous dit le mot éternel qui fait les apôtres: *viens et suis-moi*, comprenez que l'honneur qui vous est fait est grand; courbez la tête sous le poids d'une gloire trop sainte et acceptez en tremblant, mais en aimant, cette couronne du sacerdoce qui a des épines comme celle du Christ, mais qui n'ensanglante le front de l'homme que pour l'amour des hommes et pour la gloire de Dieu." Le Frère Raymond-

Digitized by Google

Marie Rouleau fut ordonné prêtre le 31 juillet 1892 par Mgr della Foata, Evêque d'Ajaccio.

Ses études théologiques finies, couronnées par l'admission au grade de lecteur, le révérend Père fut assigné au Couvent de Saint-Hyacinthe au mois d'août 1894. On lui confia d'abord la charge de Maître des novices qu'il remplit durant trois années avec une austérité dans le zèle trahissant la fraîche empreinte des derniers compagnons de Lacordaire. Il prit ensuite la direction des études qu'il devait garder, comme *Lector primarius* et bientôt comme Régent, durant près de vingt-cinq années. Les Etudes ayant été transférées à Ottawa en 1900, la Maison vicariale de Saint-Jean Baptiste devint couvent formel ou régulier, et le T. R. P. Rouleau en fut institué Prieur le 30 août.

Sa tâche gouvernementale, il s'en acquitta sans faiblesse, avec une prudence lente et sûre, une humeur toujours condescendante, facilement oublieuse du "petit incident", mais rebiffée sans merci contre l'insinuation du désordre ou le fléchissement de l'observance. Cette tâche si absorbante ne nuisit pourtant d'aucune façon aux nombreuses chaires qu'il occupa tour à tour et quelques-unes simultanément : morale, droit canon, théologie pastorale, introduction à l'Écriture sainte. Ce fut un professeur émérite, soucieux d'orthodoxie, fidèle à ses classes, dévoué à ses élèves. Mais possédant à fond, à part l'exacte théorie, l'expérience du ministère, la routine administrative et la procédure du contentieux, il put imprimer à son enseignement un caractère vécu et pratique dont nul autre, à part le regretté Père

Gonthier, n'aurait su au même degré, faire bénéficier la jeunesse étudiante. Si aujourd'hui le Collège dominicain d'Ottawa s'impose à l'attention du public initié, par l'élan donné aux études, voire même par la fécondité de son action doctrinale, cela est dû pour une large part au théologien de carrière et au thomiste éprouvé qu'est Mgr Rouleau. Et le grade suprême de Maître qu'il obtint de la Curie généralice, le 12 juin 1909, de même que son élection au provincialat, le 2 juillet 1919, ne furent que la reconnaissance officielle des services rendus à sa Province et à l'Ordre entier.

Au dehors l'action du Régent fut d'autant plus considérable qu'elle s'exerça dans des circonstances plus délicates ou dans des milieux plus choisis. Il a prêché une dizaine de retraites au clergé de différents diocèses, un plus grand nombre à des communautés religieuses, sans compter les missions de paroisse. Il déploie une extrême vigueur dans le sermon et une délicatesse pleine de charme dans le "petit discours". Ses retraitants ne manquent pas de louer chez ce vrai Frère Prêcheur la solidité des principes, un souple doigté dans leur application, et une précision doctrinale qui n'exclut pas la chaleur, mais s'étend jusqu'aux plus petits détails qu'il affectionne particulièrement. Quand il a parlé sur une matière donnée, on a l'impression que tout le traité est épuisé.

Son œuvre écrite serait considérable, s'il avait consenti à publier son cours de droit canonique et ses commentaires de la *Secunda Secundæ*. Il n'intervint par la plume que selon les besoins de l'actualité, soit pour

recenser un ouvrage, soit pour répondre à diverses consultations. Personne n'a oublié son fameux article paru dans le *Droit*, à côté de celui de Mgr Paquet, et destiné comme lui à présenter sous son vrai jour la pensée de Benoît XV au sujet de l'imbroglio scolaire de l'Ontario. Comme son prédécesseur au trône de Valleyfield, le nouvel évêque manie une langue assez riche pour lui permettre de passer sans difficulté du parler oratoire, scientifique, ou mystique au style de chancellerie.

Des mandats de confiance furent maintes fois attribués à l'habile dominicain par ses collègues d'aujourd'hui. Possédant l'estime et l'affection des métropolitains d'Ottawa, il fut, durant quinze années environ, Défenseur du lien matrimonial; il prit part au Concile plénier de Québec, en qualité de théologien de Mgr Duhamel. De plus Rome le nomma Visiteur apostolique de trois congrégations religieuses. Accrédité sans cesse auprès de la Délégation, il put suivre de près la marche compliquée de certaines affaires épineuses et les procédés de la diplomatie classique dont le germe en lui ne faisait certes point défaut... Si donc, à part les grâces d'état, un entraînement spécial est requis pour les suprêmes carrières, Mgr Rouleau se place du coup au premier rang des initiés. Si par ailleurs *expérience vaut science*, l'heureux accord des deux chez Sa Grandeur aplanira les obstacles naturels et les difficultés possibles de son épiscopat.

L'épiscopat, la plénitude du sacerdoce vient donc en ce jour couronner tant de mérites et assigner un plus

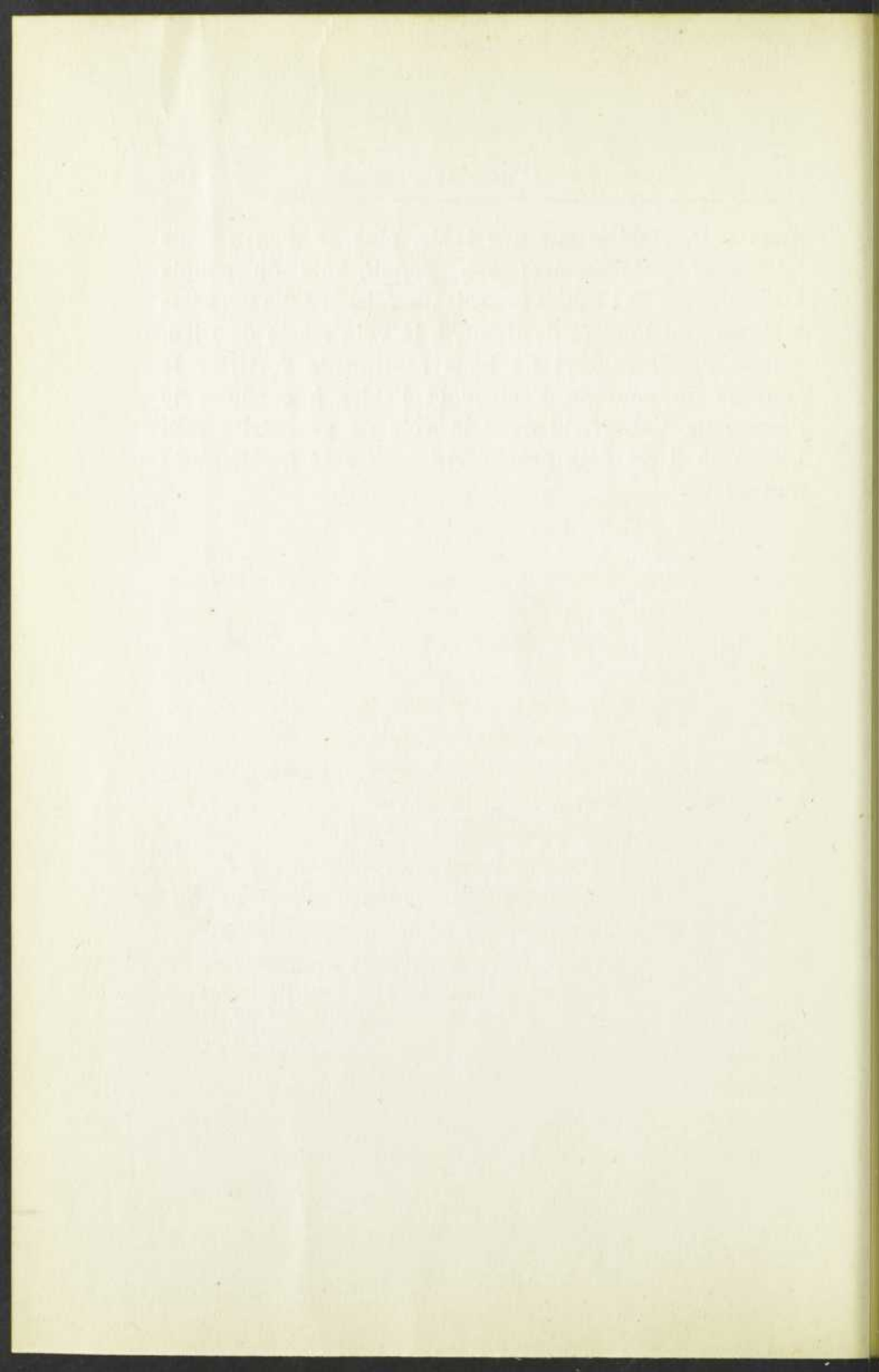
vaste domaine à tant de sollicitude pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le salut du peuple chrétien.

Le dernier des érudits sait fort bien que ce fut la pratique constante des Papes de pratiquer des saignées vives dans les corps monastiques, en arrachant au cloître ses plus dignes sujets pour leur conférer des missions d'importance. Pour ne mentionner ici que l'Ordre de Saint-Dominique, après avoir fourni en sept siècles d'histoire une liste imposante de hauts dignitaires de l'Eglise, il compte à l'heure actuelle deux cardinaux, sept archevêques, vingt évêques et de nombreux membres des Congrégations romaines.

Les frères en religion de Sa Grandeur Mgr Rouleau ont accueilli la nouvelle de sa promotion avec une joie mêlée de tristesse. Privés du secours immédiat de ses lumières et de sa charité, ils ne s'en consolent qu'à la pensée de le voir exercer dans un champ plus vaste les dons éminents qu'il reçut en partage. Lui-même aura besoin de contempler ce haut idéal pour se résigner à changer de demeure; et le privilège qu'obtiennent les évêques dominicains de marier les couleurs blanche et noire dans leur costume officiel ne sera qu'un symbole du vivant souvenir que ce digne prélat saura garder de sa vie et de ses titres antérieurs.

L'épiscopat du pays, le clergé et les fidèles en général, mais surtout les diocésains de Monseigneur apprirent la grande nouvelle avec une vive allégresse. Chacun de ses prêtres alla ensuite le visiter dans sa modeste cellule, en signe d'affectueuse allégeance et pour lui présenter des félicitations et des vœux. On pouvait

alors voir, empilés sur une table, plus de quatre cents lettres et télégrammes: *vox populi*, voix du peuple croyant, voix de l'Église canadienne faisant écho unanime à la voix du Pontife de Rome, à la voix même de Dieu. Puisse pareil concert de bons sentiments fortifier le courage du nouveau Pasteur et l'aider à conduire le diocèse de Valleyfield dans la voie de prospérité religieuse où il est déjà entré. *Ad multos et faustissimos annos!*



FIGURES D'APOTRES

L'ABBÉ PHILIPPE LAMARCHE

Je ne crains pas d'affirmer qu'un des premiers hommes du pays disparaissait, le 22 décembre 1924, dans la personne de l'abbé Philippe Lamarche, curé du Sacré-Cœur de Toronto, le *Père Lamarche*, comme on le nommait dans la région. Prise en défaut cette fois, la presse n'a rien su livrer de ses derniers instants. Mais le bon curé est un homme dont on peut faire l'éloge sans l'avoir vu. Un prestige lointain s'attachait du reste à son nom; presque tout le monde dans Québec savait qu'un personnage tutélaire veillait sur le sort des émigrés de là-bas. On entendait ceci : Voulez-vous connaître un curé de l'ancien temps, mais policé par la vie moderne, adouci au contact de toutes sortes de misères, sans les aspérités de langage et les raideurs d'attitude qui réussirent autrefois ? Allez à Toronto ! Et l'occasion venue, on s'empressait de suivre ce conseil. Evêques, curés, missionnaires, politiciens, touristes, journalistes, jeunes mariés retour des Chutes Niagara, fatigués d'entendre sans cesse de l'anglais et de rencontrer toujours les mêmes yeux

gris, les mêmes profils anguleux, s'enquéraient alors de l'adresse du fameux Père Lamarche. La présentation n'était pas longue, il suffisait de décliner son titre de Canadien-français pour être accueilli d'un large sourire et d'une combien vigoureuse poignée de main. Pour sûr, ça vous changeait des masques entrevus sur la rue Yonge ! Haut et massif, brun, légèrement coloré, l'œil doux et perçant, de façons engageantes et d'aspect viril à la fois, il apparaissait, comme on dit, taillé en force, et il aurait certainement rempli une plus longue carrière, si son existence sacerdotale eût été autre chose qu'un effrayant surmenage. Il se mettait sans tarder à la disposition du visiteur en voilant sous de fines plaisanteries un vrai sentiment d'abnégation. Car cette hospitalité renommée, toute cordiale et simple, n'allait pas sans déranger ses projets du jour et du lendemain.

Trente-sept années durant, près de trente années sans aide, il a desservi nos trois ou quatre mille compatriotes dispersés à travers la ville. Je ne compte guère sur ces chiffres pour impressionner le lecteur ; la vue d'ensemble dans ce domaine nuit plutôt à l'appréciation équitable des faits ; c'est jour par jour et, les dimanches, heure par heure, qu'il eût fallu suivre cette émouvante carrière, pour réaliser les longues patiences, les dévouements, les sacrifices de tout genre qu'elle comporta. De tous ces sacrifices, l'isolement et le genre de travail opéré m'ont toujours semblé les plus coûteux. J'ai souvent visité le *chantier* du Père Lamarche. Un certain degré de parenté nous unissait, assez proche pour permettre de

fréquents rapports, assez lointain pour autoriser ce fervent hommage déposé sur sa tombe.

L'isolement, d'abord. Mais il faut dire que ce fut un exil constamment volontaire. Sur une requête de Mgr Lynch adressée à Mgr Fabre, le jeune vicaire avait quitté Montréal sans renoncer officiellement à son diocèse d'origine. Il n'avait qu'une lettre à écrire pour y retourner, et deux fois, il fut tenté de le faire. Quand, après deux mois d'hospitalité dans la chapelle de l'évêché, on lui signifia de chercher ailleurs un local pour les exercices du culte, il vit clairement dans cet ordre la permission de tout abandonner. Mais il eut pitié de ses ouailles qui déjà avaient appris à l'aimer et que tant de périls guettaient dans la capitale ontarienne. Son patriotisme — un patriotisme à part, libéré des formules, tout entier dans les veines — s'unissait à sa foi pour lui conseiller de rester. "Je reste !" Ce mot des graves situations suffit dès l'instant à coaliser toutes les bonnes volontés, à délier toutes les bourses. Au prix de douze mille dollars fut achetée, par voie d'intermédiaires, une petite église protestante, sise sur la rue King, dans la partie est de la ville. C'est toujours l'église des nôtres. Durant les dix dernières années, le manque de santé et l'horreur des emprunts, plutôt que l'insuffisance des garanties, empêchèrent ce zélé prêtre de songer efficacement à une construction nouvelle. En revanche, il a assez prêché dans ces murs *la foi et les œuvres* et toute la saine doctrine de l'Eglise, pour en bannir jusqu'aux derniers relents d'hérésie. Je crois d'ailleurs que les

anciens occupants finirent par lui pardonner cet achat subreptice. Ils figuraient en nombre parmi cette immense foule qui défila devant son cercueil, la nuit de l'exposition funèbre, et dont l'empressement, l'émotion, les divers gestes rappelaient, dans ce sombre milieu, un cortège italien entourant, palpant et dépouillant un corps saint.

L'autre tentation lui vint, plutôt d'un scrupule de déférence envers l'autorité. Sa Grandeur Mgr Bruchési ne voyait pas sans déception lui échapper un homme de cette trempe. Il lui fit à l'occasion différentes offres, notamment celle de la cure de Laprairie qui devait échoir à l'abbé Roméo Lamarche.

De nouveau la foi et le patriotisme, secondés par une rare modestie, l'emportèrent sur les attirances de la province natale. Le Père Lamarche était de la race toujours vivante mais clairsemée des humbles. Dominant pour lors la situation, possédant la confiance des autorités civiles et l'affection de ses confrères irlandais, et devenu presque riche malgré tant et tant de secrètes aumônes, il crut qu'il était trop tard pour abdiquer l'humilité. Le train de vie extérieure, le costume et le langage s'en ressentaient de piquante façon. Il s'intitulait missionnaire, *p'tit curé*, colon, défricheur, et tout ce qui vous plaira. Il était d'une drôlerie impayable dans l'habitude de détourner ou de retourner les éloges. Une fois reconnus, et si pieusement, les mérites du Sacré-Cœur, il s'empressait d'attribuer à ses paroissiens tout le bien que ceux-ci lui permettaient de faire. Grand merci

donc de Laprairie ! Il n'ambitionna jamais aucun titre et, moins que tous les autres, celui d'ancien curé. Malade et presque infirme, ses parents et amis l'adjuraient en vain de prendre sa retraite : "Me voyez-vous, disait-il, après mes chères années de labeur, réduit à l'oisiveté et courant les bénédictions de cloches et les banquets de noces d'or !" Si, à l'instar de confrères plus âgés, il persista peut-être trop obstinément dans son "je reste", on ne peut que louer aujourd'hui son tenace désir de mourir dans sa ville d'adoption. Il n'escomptait pas, sans doute, le *triomphe* qui marqua ses funérailles. Il escomptait un jaillissement spontané de prières qui ne fit pas défaut non plus.

Le travail, le ministère, il avait une façon satisfaite et gloutonne de prononcer ces deux mots. Après une journée fantastique dont je dirai brièvement l'emploi, terminée d'ordinaire par une séance de catéchisme à des non-catholiques, c'était déjà un repos pour lui d'avoir su liquider pareille tâche : le bûcheron qui sourit au soleil couchant dans la clairière dégagée !

La qualité non moins que la somme de travail requise faisait de sa paroisse un cas unique ou rarement appareillé. Il s'agissait de la parcourir en bicycle, parfois sur une distance de vingt milles, pour voir ou revoir un pauvre, un malade, un récalcitrant ; surtout pour faire ou refaire la visite générale, opération qui revenait huit et dix fois l'an, dans chaque circonstance un peu extraordinaire. Ainsi, en 1910, aux approches d'une mission, les annonces du dimanche ne suffisant pas, il

fallut voir un à un tous les retraitants. Nous avons fait ensemble les fonctionnaires civils. Au retour du Parlement, il se souvient qu'il a omis de serrer la main à un tel. "Voyons, cousin, pas trop de scrupules : vous lui avez tout de même jeté un signe d'amitié. — Ah ! mais ça ne suffit pas : il sera peut-être jaloux de ses camarades." Et de nouveau, à cheval sur le bicycle et en route vers le Parlement ! Le jour suivant il s'agissait d'aller régulariser un mariage, préparer un bazar, régler un cas de finance. L'économie un peu stricte du pasteur s'alliait, chose remarquable, à une très grande générosité. Plus d'un sans-cœur et d'un sans-parole y trouvèrent leur compte. Le Père Lamarche aimait mieux être trompé deux fois, que de se tromper une fois en refusant un bon pauvre.

Comme ailleurs, et davantage encore, le ministère battait son plein le dimanche et les jours de fête religieuse. La population venant en partie de fort loin, il ne fallait pas songer à la convoquer deux fois. Messe, instructions, catéchisme, réunions de sociétés avaient lieu de suite et sans trêve, et le bon curé prenait son café du matin à une heure de l'après-midi !

Un tel labeur couronné d'un tel succès postulait un ensemble de dons magnifiques et la continuelle assistance de Dieu. "Je ne m'en tirerai que par la sainteté", avait dit Mgr Amette en apprenant sa nomination à l'archevêché de Paris. Le Père Lamarche s'en est tiré de même, et ni ses sujets ni ses familiers n'oseront là-dessus me contredire. Mais il était en outre brillamment doué

par la nature: son équilibre mental semblait parfait. Sans cesse pris dans l'engrenage de la vie pratique et tout son être dardé vers l'action, il dut se refuser bien des jouissances intellectuelles. Il aimait cependant à "grappiller", comme il disait, tirant la causerie du côté de la doctrine et des choses d'information. Je le vois sans embarras, dans un milieu et des conditions autres, professeur émérite ou prédicateur accompli. Que de fois, à Toronto même, après une semaine trop chargée, il se voyait pris au dépourvu à l'heure du sermon. Il dut avouer que le Saint-Esprit soufflait alors sur sa parole, car les tours les plus imprévus, les comparaisons les plus ingénieuses venaient à la suite dégager, amplifier le texte. Un auditeur assidu des deux messes, son *vicaire laïque* déclare volontiers ne s'être jamais lassé de l'entendre, la deuxième homélie ne ressemblant à la première que par l'idée maîtresse ou la disposition générale du plan.

Et je sens bien que tout cela mériterait un volume et non une chronique. Hélas ! avons-nous le temps de nous occuper de nos chers morts d'une façon à peu près digne d'eux ? Nous oublierons fatalement ce puissant homme d'œuvres. Nous ne lirons sa vie qu'au Livre de Vie.

LE PÈRE LOUIS ARCHAMBAULT

Le Père Louis Archambault est mort le 26 juin 1925, au couvent des Dominicains d'Ottawa, des suites du diabète, à l'âge de soixante et un ans, après trente-six ans de vie religieuse.

Ce départ prématuré ne fit pas beaucoup de bruit à l'extérieur. Le défunt ne possédait aucun titre officiel. Il ne fut jamais d'aucune administration. Ses quatre années de professorat à Saint-Hyacinthe avaient mis en relief des qualités qui le désignaient plutôt pour la vie missionnaire. On peut dire cependant que le Père Archambault était célèbre, en ce sens que nul de ceux qui l'avaient vu et entendu ne pouvait l'oublier. Orateur des pieds à la tête, dru et véhément, imagé et sarcastique, avec cela religieux de vieille trempe, apôtre dans l'âme et dévoué pour ainsi dire jusqu'au sang, il avait sa clientèle d'admirateurs, disséminée un peu partout, du fond de l'Abitibi au cœur du Wisconsin, et recrutée dans toutes les classes, aussi bien chez les paysans, les ouvriers, les nomades des "chantiers" que chez les étudiants en scolastique qui sollicitaient la faveur d'aller l'entendre quand il prêchait dans le voisinage d'un couvent. Ses dons physiques, son large facies mobile et impérieux, son port de tête, son geste de pétrisseur, à la Jaurès, tout l'appareil, en un mot, recevait vie et flamme d'une âme ardente et passionnée, et de convictions si fortes qu'elles laissaient à peine place chez lui à la modeste *opinion*. J'ai entendu beaucoup d'orateurs, *des deux côtés de l'eau*, mais pas un seul possédant au même degré cette chaleur d'enthousiasme qui se moque de la technique et atteint sûrement jusqu'aux sources les plus profondes de l'émotion. Cette puissance d'entraînement avait pour rançon, il est vrai, un manque assez fréquent de goût et de mesure, et il arriva plus qu'une

fois que l'auditoire, mené dans un vertige aux plus hautes cimes, mais prévoyant bientôt une chute dans le trivial, devait *se hâter d'en pleurer pour n'avoir pas à en rire*. Mais on savait faire ensuite, au milieu des commentaires, la part d'une nature trop riche, torrent mal endigué; et l'impression finale était celle d'un magnifique orateur et d'un homme plein de foi, épris d'idéal et de justice, et pratiquant généreusement lui-même ce qu'il enseignait aux autres.

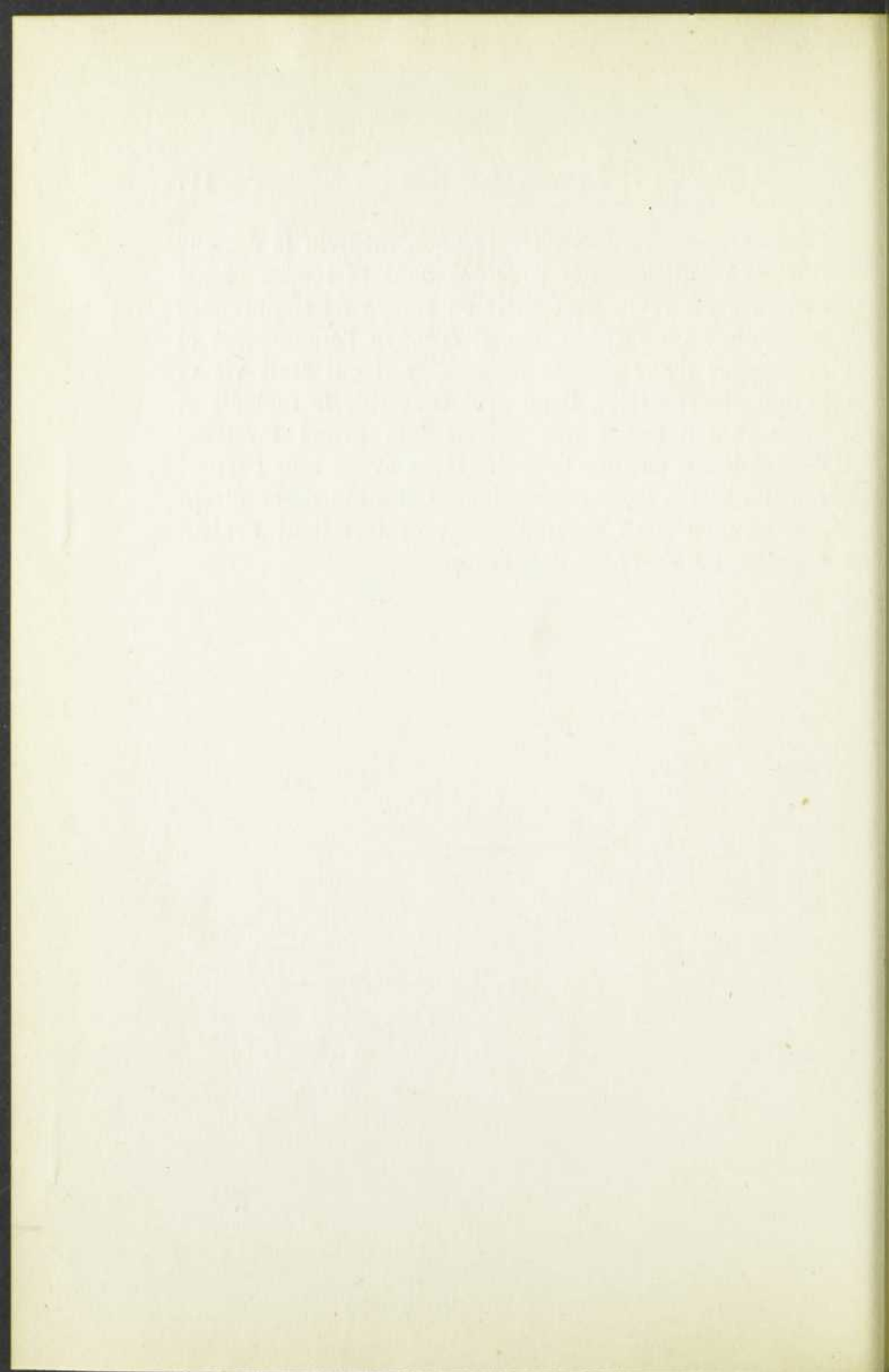
Un tel caractère ne pouvait se contenter de formes d'apostolat parfois plus ou moins entachées de routine. Le Père Archambault avait l'âme d'un pionnier : il en eut toutes les ambitions. C'est pourquoi il passa des années entière hors du cloître, sans rien perdre de sa piété ni de son zèle pour les observances de règle compatibles avec la vie solitaire. De 1903 à 1907, il vécut dans le Wisconsin et fonda la paroisse de Blake. Il y construisit une église. Un peu plus tard il desservit la paroisse de Frédéric où il parvint à bâtir une chapelle, et la paroisse de Pomme-de-Terre où il en paracheva une autre. Il revenait à son couvent d'assignation pour la retraite annuelle; mais ces longues absences ne laissaient pas que d'inquiéter parfois l'autorité. Le R. P. Mothon, alors vicaire provincial, racontait volontiers ce trait révélateur. Le Père Archambault, ne pouvant se résoudre à laisser sans secours un misérable groupe perdu dans l'Illinois, avait dépassé la date convenue pour sa rentrée. Le supérieur ennuyé résolut d'aller lui porter sur place le bienfait d'une visite canonique. Quand il vit l'état de la mission et la suprême indigence du mis-

missionnaire réfugié dans une cabane servant à la fois de presbytère et d'écurie, il ne put retenir ses larmes, et le conflit prévu tourna en embrassade... avec prolongation de séjour !

"Au cours de cette période, écrivait le P. Provincial dans une notice funèbre, la vie d'héroïque dévouement de notre Père dans l'ouest des Etats-Unis lui inspira l'idée de faire une œuvre semblable dans l'Abitibi. Pendant plus de deux ans il fut missionnaire dans le nord de notre pays. Plusieurs paroisses de la région lui doivent leur fondation et leur organisation. Infatigable dans ses courses, aucune famille de son vaste territoire n'était délaissée; le Père missionnaire était partout où il fallait consoler ou encourager; dévoué de toute son âme à son œuvre d'organisation des paroisses, il n'hésitait pas à prendre les habits de travail pour aider les ouvriers constructeurs, puis, le poste devenu viable, il le cédait avec bonheur à un curé résident. Héroïque dans le don de lui-même, il se dépouilla maintes fois du nécessaire pour secourir les pauvres, et plus d'une fois il se rendit littéralement au bout de ses forces dans l'exercice de son ministère : par exemple, en cette fête de Noël 1915, lorsqu'après avoir chanté la messe de minuit, il fit quinze milles à pied dans la neige, pour aller dire la messe de l'aurore dans un autre centre confié à ses soins."

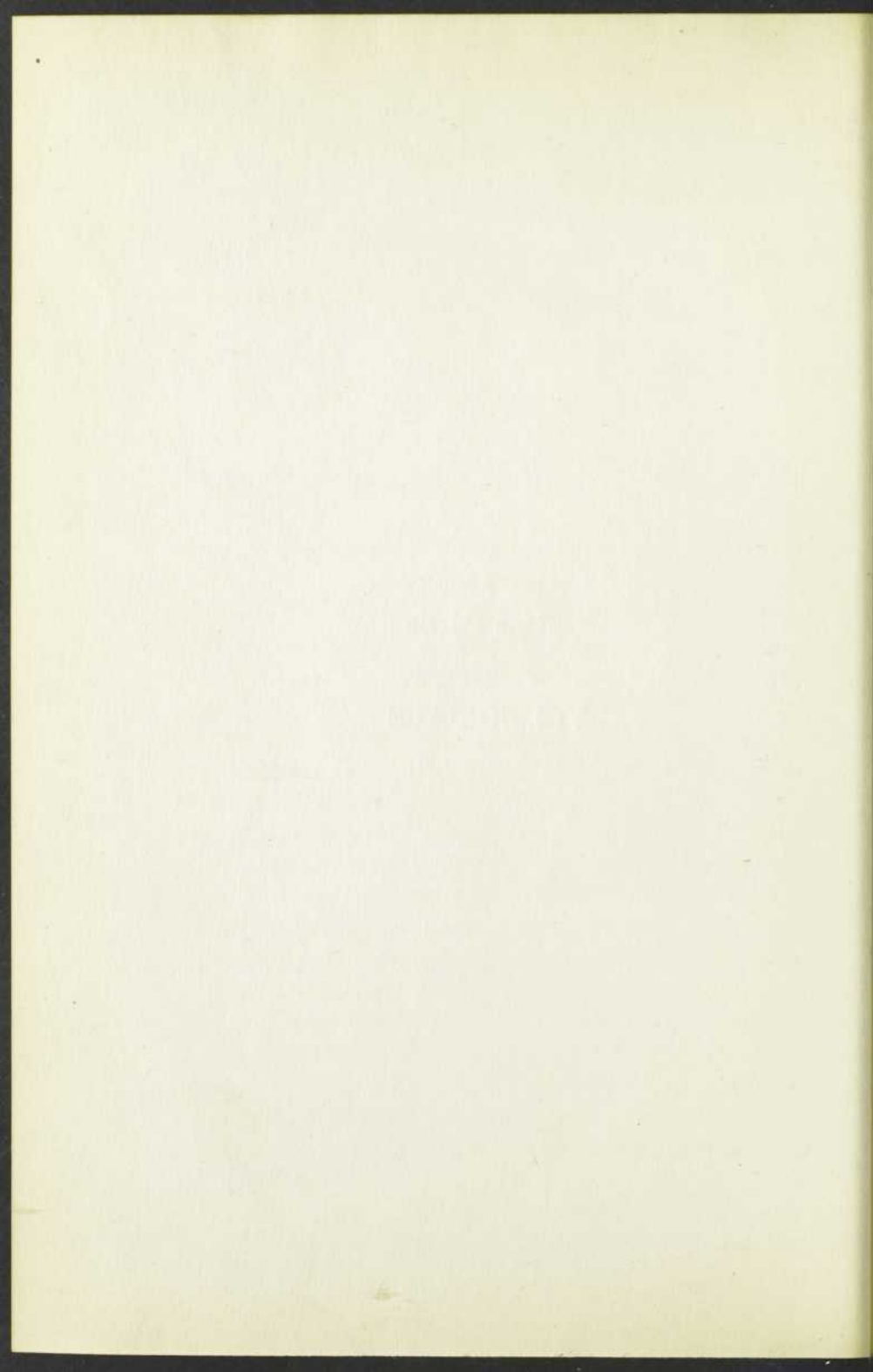
Quand il se vit arrêté en pleine vigueur, après son carême de 1924 à Sherbrooke, il crut d'abord à un dérangement temporaire dans ses habitudes. Mauvais malade et grand briseur de régime, il accepta cependant les

longues vacances prescrites par son médecin le docteur Robichon qui devait le précéder dans la tombe. Mais quand, avril venu, il comprit ou essaya de comprendre que c'était vraiment la fin, il éprouva l'étonnement et la stupeur d'une grande défaite. Lui qui était vie et action personnifiées, il ne peut concevoir la maladie et la mort autrement que comme "un grand mystère" devant lequel sa foi s'inclina. Nous avons tous partagé plus ou moins cette impression. Ceux qui descendirent son cercueil dans le trou béant et terrifiant avaient conscience d'ensevelir une Force.



2ème Partie

VIE SOCIALE



POUR QU'ON LISE SAINT THOMAS

Le bref pontifical de Léon XIII établissant à Louvain, le 7 mars 1894, un Institut Supérieur de Philosophie, portait ces mots : "Cette école est fondée surtout au bénéfice des étudiants laïques qui plus tard seront appelés à présider de près ou de loin aux destinées de leur pays". Voilà une première réponse toute faite à ceux qui, pourtant bien placés pour en connaître, nous demandent encore où nous prétendons aller avec notre enseignement philosophique universitaire. Notre but est conforme à celui de Léon XIII. Nous voulons peu à peu façonner une élite qui soit apte à penser et à penser juste avant d'agir. Nous visons spécialement les étudiants, parce que ce sont eux qui, plus tard, par l'enseignement et la pratique professionnels, par l'influence politique ou sociale, la confection, l'adoption et l'application des lois, auront la plus large part dans la conduite de la nation. Nous y admettons les femmes, avec la permission de Rome, à l'exemple de Louvain, de Paris, de Milan et de Fribourg, parce que elles aussi auront leur part de responsabilité publique, et parce que un certain nombre du moins ont les loisirs et la santé voulus pour assister aux leçons et à la rigueur prendre leurs

gradès. J'expliquerai tout à l'heure comment la lecture de saint Thomas reste possible et avantageuse à ceux mêmes à qui leur âge trop avancé ou les préoccupations utilitaires de la vie interdisent l'entrée aux cours et la conquête des parchemins. Rappelons en bref, auparavant, les résultats obtenus auprès des laïcs et par les laïcs en fait d'études et d'enseignement thomistes.

Une simple chaire, fondée sur l'ordre du pape en 1882, avait précédé le grand institut de Louvain. L'abbé Mercier y parcourait seul, avec ardeur et confiance, le cycle de philosophie. Mais déjà surgissaient des élèves de premier plan qui deviendraient professeurs à leur tour : Deploige, Noël, Thiéry, Nys. Parmi eux un laïc devait se tailler un domaine et se faire un nom dans la philosophie médiévale : Maurice DeWulf, aujourd'hui auteur d'un ouvrage classique et, par une fortune singulière, partageant son année d'enseignement entre Louvain et Harvard. A la demande de plusieurs universités américaines, il y introduisit en 1924 un manuel qui est en passe d'accréditer une doctrine jusque-là complètement ignorée. De son côté, Michotte est le roi des psychologues. Il parle rarement de métaphysique. C'est la base solide, incontestable, dont celui qui travaille au couronnement de l'édifice n'a pas à s'occuper ; surtout à Louvain où la ligne de démarcation entre les sciences paraît respectée plus qu'ailleurs. Quand il parle de psychologie rationnelle, c'est avec le plus entier respect et pour avouer gentiment, par exemple, qu'entre "intelligence" et "volonté" et ce qu'il nomme les "les processus supérieurs", il n'y a au fond aucune différence ! Edgar

Janssens est devenu professeur à l'université de Liège. Chrétien fervent comme les deux autres, il estime au-dessus de tout privilège celui de pouvoir assister à la grand'messe dans un chœur monastique. Soumis sans réserve aux directions de Rome, il ne veut pas d'un thomisme édulcoré, et il ne craint pas dans ses écrits de protester contre des confrères jugés sous ce rapport tièdes ou louvoyants.

Quant aux étudiants laïques, ils fréquentent les cours en nombre égal à celui des religieux et séminaristes. L'un d'eux me disait : "C'est bien porté, ici, d'être licencié ou docteur en saint Thomas." Il faudra bientôt se garer de la mode et même du snobisme dans un champ pourtant si rugueux d'aspect... Qui l'eût cru il y a vingt-cinq ans !

Si nous passons de Belgique en France, nous y trouvons la même tendance et les mêmes résultats, accentués par l'esprit prosélyte de la race. Grâce à l'influence toujours grandissante de certains religieux, thomistes d'avant-garde, le courant a dérivé vers les profanes. A l'Institut Catholique de Paris, messieurs Jacques Maritain et Joseph Pécoul, le premier avec son talent immense et son autorité de converti, le second avec cette crânerie contagieuse dont il faisait preuve dans l'enseignement secondaire, mènent le combat par la parole, le livre, la grande revue. A la Sorbonne où toutes les thèses de saint Thomas sont admises comme matière d'examen, où l'étude de Somme contre les Gentils est imposés pour l'agrégation, ce sont tour à tour MM. Joseph Gardair, Victor Delbos, Pierre Duhem et Etienne

Gilson qui, tenant en mains l'étrange drapeau, rejoignent par des sentiers comblés depuis des siècles les anciens maîtres de l'Université de Paris. Je parlais à l'instant de prosélytisme, en voici un curieux exemple. Monsieur Gonzague Truc, incrédule notoire, en même temps qu'ennemi déclaré de la pensée moderne, prétend conserver le substratum philosophique de S. Thomas et rejeter tout ce qu'il a pu déduire des données révélées. Je crois que M. Gilson visait nettement ce louche partisan, quand il s'écriait dans une conférence à l'Université de Montréal: "Otez le saint dans saint Thomas, ôtez le moine, et vous vous butez à une totale incompréhension de son œuvre!"

Une enquête dans les pays germaniques ou saxons dévoilerait des préoccupations semblables, avec plus de lenteur dans le revirement philosophique. Là aussi la négligence et le dédain qui étaient de règle à l'égard de la doctrine thomiste font place au souci de la mieux connaître et de lui donner son rang dans le développement de la pensée humaine. Je me permets de référer le lecteur aux données que j'ai fournies à ce sujet dans un chapitre intitulé: *La renaissance thomiste chez les laïcs — symptômes et conditions*, faisant partie du volume: "Saint Thomas d'Aquin", publié en 1923 par le collègue dominicain d'Ottawa. Il en ressort que le champ laïque est prêt à recevoir la semence que des esprits sincères et des âmes généreuses y jettent sans compter.

* * *

C'est maintenant sans la moindre hésitation que je propose la lecture de la Somme Théologique aux lettrés,

aux étudiants et étudiantes, aux membres des professions libérales, à tous ceux du dehors qu'attire la louange exceptionnelle accordée par l'Eglise à saint Thomas et que retient en même temps une vive appréhension devant ce haut et sévère monument.

Le sujet d'abord est moins aride et plus vaste et qu'ils ne le supposent. Il offre à tous large matière, je ne dis pas à glanures, mais à moisson. Qui dit théologie dit discours sur Dieu. Mais il ne s'agit pas uniquement, dans la Somme, de Dieu considéré en Lui-même; il s'agit encore et davantage de Dieu envisagé comme principe et fin de tout, en particulier de la créature raisonnable. De là ce splendide tracé de tout l'ouvrage : Dieu Etre suprême diffusant sa bonté ou son être par la création de l'ange et de l'homme; l'homme retournant à Dieu par le bon usage de sa vie et de ses facultés; puis la voie de retour qui est l'Homme-Dieu. C'est un plan vaste comme le ciel et la terre. Bien malchanceux quiconque manquera d'y trouver, dans une section ou dans une autre, un aliment vital pour sa curiosité.

Quand vient le carême, cette longue période consacrée au souvenir de la Passion de Jésus-Christ, je songe à la masse de chrétiens cultivés, susceptibles d'approfondir les choses de la foi, qui iront demander la lumière et l'onction de ce Mystère à d'inanes opuscules que leur inanité seule soustrait à la condamnation, — car une critique rien moins que tortionnaire y découvrirait quantité d'erreurs. Et pendant ce temps, on laisse à quelques initiés l'avantage de savourer cette Troisième Partie de la Somme où le Docteur Commun a pénétré si

profondément l'économie des souffrances et les trésors de grâces de Jésus-Christ Rédempteur.

En d'autres circonstances, à l'époque des Semaines Sociales, par exemple, j'interroge si nos dévoués économistes, au lieu de s'inspirer des auteurs de second ordre qui font de la morale un maigre appendice de la dogmatique, ne feraient pas mieux de consulter cette Deuxième Partie, contenant le meilleur de la sociologie du Docteur Angélique si bien posée en relief dans la dernière encyclique de Pie XI. C'est là qu'ils trouveraient "ces magnifiques chapitres sur le régime paternel ou domestique et sur le pouvoir légitime dans la cité ou la nation; sur le droit naturel et sur le droit des gens; sur la paix et sur la guerre; sur la justice et la propriété; sur les lois et sur l'obéissance; sur le devoir de veiller au bien des particuliers, à la prospérité publique, et cela aussi bien dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel".

Un de nos plus brillants avocats, chargé en semblable occurrence de faire un cours sur la conscience professionnelle, racontait ensuite, avec une charmante bonhomie, les tranches par où il était passé et le procédé brusque et efficace grâce auquel il s'était tiré d'affaire. "Tout d'abord effrayé de l'entreprise, j'avais quasi décidé, dans mon croissant embarras, d'envoyer au large le Père Archambault. Moi qui, avec des lettres et une suffisante connaissance du droit, manque de "philosophie" au degré héroïque, que pouvais-je dire de sérieusement doctrinal sur un pareil sujet ! Mais rien ne sert de se gratter le front pendant des heures pour en faire jaillir l'étincelle. Par bonheur l'idée me vint de recourir à la formule

simpliste et déjà victorieuse du maréchal Foch : *De quoi s'agit-il ?* De conscience professionnelle. A moins que ne s'évanouisse le sens des mots, la conscience professionnelle, ce doit être la conscience ordinaire appliquée à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Si donc je réussis à débrouiller la notion de conscience, je n'aurai plus qu'à y joindre les observations et les faits de l'empirisme quotidien. Entendu, je vais consulter le P. Janvier qui, paraît-il, nous livre du Saint-Thomas en bon français; et s'il le faut, je prendrai ses références et j'irai jusqu'au texte. Quand je sortis de cette consultation pourtant rapide, mon travail était aux trois quarts achevé."

A ce témoignage vécu ajoutons celui de Mgr Simon Deploige, autrefois sénateur et président de l'Institut de Louvain. Dans son volume: "Le Conflit de la Morale et de la Sociologie", il a montré, par des recherches de détail parfaitement convaincantes, que dans les problèmes sociologiques, l'Aquinat a manié de main de maître des méthodes d'observation que l'on considère en certains milieux comme des découvertes de la science moderne.

Et puis si l'on savait comme saint Thomas est loin d'être un auteur difficile dans le sens actuel du mot. De jeunes écrivains au talent véritable et à la morgue authentique ne paraissent satisfaits que si un censeur leur a décoché cette épithète. Le Docteur Angélique en eût été au contraire fort humilié, ayant écrit son manuel à l'usage des commençants. C'est à la fois l'ordre extérieur et la logique interne de l'ouvrage qui orientent, qui poussent, pour ainsi dire, le novice dans la bonne

voie. A moins qu'il ne s'agisse de précisions ultimes au sujet de questions délicates, on peut affirmer que saint Thomas est le meilleur commentateur de saint Thomas. Il réfère sans cesse à ce qu'il vient d'enseigner : *sicut supra dictum est*, parfois à ce qu'il tient en réserve : *sicut infra dicetur*. De plus, "il met délibérément de côté, soit en dogme soit en morale, toute une série de questions subtiles que les Sommes antérieures et les Commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard traitaient à grand renfort de dialectique." (Mgr Grabmann: La Somme Théologique de saint Thomas." p. 76) Enfin il était naturel que saint Thomas dans sa Somme employât beaucoup moins de vocables techniques qu'en divers autres ouvrages et notamment dans le commentaire des livres d'Aristote. Je crois qu'en général, pour une étude pratique, utilitaire de la Somme, les deux années préparatoires de philosophie ont suffisamment gravé dans la mémoire des élèves le sens de ces formules spéciales. Celles-ci d'ailleurs ne font que traduire par des signes la logique naturelle de l'esprit. Un bon nombre, déjà incorporées au langage littéraire, se mêlent chaque jour à nos conversations courantes... Vraiment, il ne reste plus qu'un ou deux obstacles au maniement de la Somme par les laïcs, et nous allons voir comment la "Revue des Jeunes" s'est chargée de les faire disparaître au moyen d'une édition en cours, publiée en français.

* * *

Pourquoi, se demande le T. R. P. Gillet, l'inspirateur et le guide de l'entreprise, pourquoi la doctrine thomiste

n'a-t-elle pas encore pénétré l'ensemble des intellectuels? "A voir l'ardeur et la persévérance avec lesquelles, un peu partout, on s'est appliqué ainsi à tirer de l'oubli cette doctrine si compréhensive et qui, avec le temps, n'a rien perdu de sa modernité, on serait tenté de croire à son universelle diffusion. Hélas! il n'en est rien. Faute d'une bonne traduction en langue vulgaire, qui puisse être mise entre les mains des étudiants de nos collèges, de nos séminaires et de nos universités, la doctrine de saint Thomas ne s'est guère imposée jusqu'ici qu'à une élite intellectuelle. Et c'est précisément pour remédier à cet état de choses que nous avons entrepris la présente traduction de la Somme, en souhaitant que notre exemple soit suivi dans tous les pays du monde chrétien."

Il s'agit de cette déjà fameuse édition de poche à l'usage des étudiants, exécutée par la maison Desclée à Paris, et dont chaque volume est dû à un théologien de marque. D'après les échantillons déjà parus, elle obvie totalement aux défauts et lacunes reprochés aux précédentes éditions. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle résout mainte objection d'ordre pratique formulée par les hésitants et les tièdes.

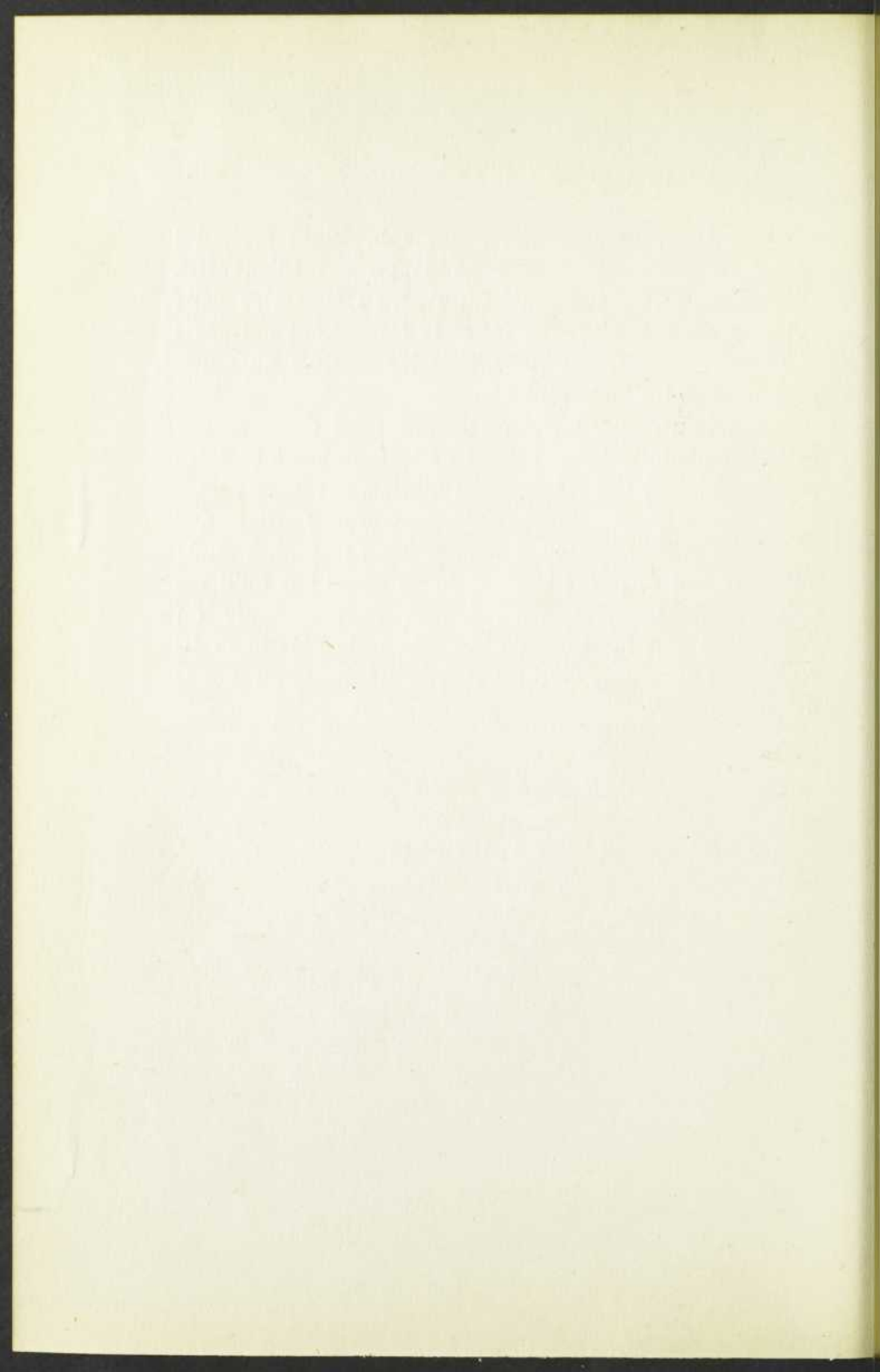
On objectait le format peu commode et le prix peu accessible de la Somme elle-même, et de son Commentaire français littéral, par le Père Thomas Pègues. Notre bibliothèque va pouvoir s'orner de petits volumes élégants, rapides, maniables, vendus séparément à vil prix, et contenant chacun, sauf exceptions, un traité complet avec double appendice et table analytique. On objectait le caractère servile des traductions Lachat et Drioux

qui ne sont guère, la plupart du temps, que des transpositions de mots latins, à finale française. La présente traduction — dominant le texte même qui occupe la seconde moitié de la page — a l'ambition de rester littéraire sans cesser d'être littérale. Ce rêve ne paraît pas hors d'atteinte dans les conditions actuelles du thomisme. Ce sera le fruit, lourd de pulpe et agréable au goût, de toute une saison préparatoire. Les traducteurs ont consacré de longues années aux études scolastiques, et leurs travaux antérieurs les désignaient pour cet office en général et pour la présentation de tel traité en particulier.

Outre cela, un texte bien aéré, une typographie nette et brillante sert d'intermédiaire à la pensée du Maître. Déjà l'annonce de tant de qualités réunies ressemblait à une gageure. Eh ! bien, pour corser la gageure, voici que la Revue des Jeunes prétend, de plus, faire de son édition un vrai instrument de travail. Des compléments de doctrine, les relations d'un traité avec l'enseignement officiel de l'Eglise et avec d'autres ouvrages de S. Thomas devront être livrés en appendice, selon le plan déjà en partie exécuté. Pour finir chaque volume, des tables analytique et onomastique, des notes de bibliographie. Ce qu'on nous promet, c'est tout un ensemble de directions, tout un amas de connaissances pouvant aisément se glisser dans la serviette puis dans le cerveau de l'étudiant. Des comprimés doctrinaux de même allure externe nous furent offerts ces années-ci, en particulier pour ce qui regarde la théologie morale. Je ne crois pas en méconnaître l'utilité immédiate en

affirmant que ce sont plutôt des aphorismes secs, des séries de propositions sans développement substantiel, parfois sans lien logique. L'œuvre au contraire dont l'*Action canadienne-française* et le *Devoir* ont entrepris chez nous la diffusion aura tous les mérites du vademecum sans les inconvénients.

C'est au public lettré qu'il appartient d'encourager cette louable initiative. L'effet ne tardera pas à se faire sentir. Bientôt chaque nouveau disciple thomiste partagera le sentiment que M. Etienne Gilson confiait aux *Nouvelles Littéraires* du 3 janvier 1925 : "Cette étude fut pour moi une révélation et je ne pense pas qu'il me soit jamais possible d'abandonner la compagnie du penseur le plus lucide et de la doctrine la plus merveilleusement organisée qu'il ait jamais été donné au monde de rencontrer."



CULTURE CLERICALE

Les Pontifes de Rome et à leur suite les évêques catholiques du monde entier ont toujours eu profondément à cœur la formation intellectuelle du clergé, puis sa persévérance dans l'étude en dépit et à cause du ministère. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au pontificat de Léon XIII ou même de s'arrêter, parmi les actes de son règne, à cette admirable Lettre au clergé français datée du 8 septembre 1899. Là se trouve condensé, en vertu de l'autorité du Pape et des nombreux renvois aux Constitutions apostoliques et aux décrets conciliaires, le véritable enseignement de l'Eglise sur cette grave question. Aussi dans le présent travail,¹ où l'on nous saura gré de nous effacer le plus possible, tous les passages cloisonnés par des guillemets et ne portant pas d'autre indication, seront extraits mot à mot du message papal. Il s'agira moins cependant du vaste programme d'enseignement tracé par Léon XIII que de l'impulsion morale donnée aux études du clergé, soit dans les milieux pédagogiques officiels, soit dans les centres du ministère actif : impulsion qui va s'accroissant

1.—Paru dans la Revue Dominicaine, livraison de juin 1923.

et se prolongeant jusqu'aux dernières limites du possible, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention du plus haut degré de science, avec ou sans parchemin. Le seul argument d'autorité suffirait dans cette matière. Toutefois nous croirons utile de souligner en passant la nécessité et les avantages d'une culture cléricale intense, en même temps que les difficultés réelles ou les dangers imaginaires qu'on serait tenté de lui opposer.

Remarquons d'abord que le champ d'activité cérébrale du prêtre s'est considérablement élargi depuis la seconde moitié du dernier siècle. Un éducateur du plus haut mérite, monsieur J. Hogan, p.s.s., écrivait en 1901, dans un célèbre ouvrage intitulé: "Les études du clergé" et patronné par Mgr Mignot, archevêque d'Albi: "Dans la pensée des évêques, on ne saurait trop faire pour porter et maintenir au niveau le plus élevé la vie intellectuelle et spirituelle des aspirants au sacerdoce. Ils devaient n'être étrangers à aucune des formes du savoir humain qui font partie d'une éducation libérale. Dans leur sphère spéciale, bien des sujets trop longtemps négligés, ou du moins abandonnés à la libre initiative de chacun, sont dorénavant imposés à tous. Il est déjà bien loin et presque oublié, le temps où la théologie dogmatique et morale, avec la philosophie scolastique pour prélude, pouvait être regardée comme un bagage intellectuel suffisant pour le prêtre." Une poussée victorieuse née, on le verra, des plus pressants besoins de l'époque, fit ajouter successivement à ce programme: l'exégèse biblique, la patrologie, le droit canon, l'Histoire de l'Eglise, la liturgie, la musique sacrée, l'archéologie, les

langues orientales, la théologie pastorale et mystique. Jusqu'aux travaux des hétérodoxes qui, "sagement utilisés, peuvent aider parfois l'interprète catholique." (Léon XIII: *Providentissimus*.) Quant aux sciences naturelles, "il est d'un intérêt souverain, pour maintenir l'influence du clergé sur la société, qu'il compte dans ses rangs un assez grand nombre de prêtres ne le cédant en rien pour la science, dont les grades sont la constatation officielle, aux maîtres que l'Etat forme pour ses lycées et ses universités." Enfin pour ce qui concerne les belles-lettres, après avoir mentionné les hommes dont s'honore à juste titre l'Eglise de France: Pétau, Thomassin, Mabilion "et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet", Léon XIII ajoute: "Or c'est l'étude des belles-lettres qui a puissamment aidé ces hommes à devenir de très vaillants et utiles ouvriers au service de l'Eglise, et les a rendus capables de composer des ouvrages vraiment dignes de passer à la postérité et qui contribuent encore de nos jours à la défense et à la diffusion de la vérité révélée. En effet, c'est le propre des belles-lettres, quand elles sont enseignées par des maîtres chrétiens et habiles, de développer rapidement dans l'âme des jeunes gens tous les germes de la vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage, de l'élégance et de la distinction."

En présence d'une tâche aussi formidable, à laquelle le clergé d'aucun pays civilisé n'a le droit de se soustraire, il devient absurde et audacieux de vouloir comprimer chez nos jeunes prêtres une ardeur à

s'instruire que tempère suffisamment la paresse d'esprit commune à toute la race. Tout au plus devrait-on leur apprendre à éviter certains écueils dans la recherche du savoir, en faisant servir l'effort de l'érudition au travail de la sanctification.

Et quelle fut la cause d'un changement aussi radical imprimé à la direction des clercs ? La nécessité, mère des inventions, et parfois, mère des conversions. L'auteur principal et le guide de cette conversion, Léon XIII en signalait l'urgence dès son accession au trône papal : "Le premier de tous maux, c'est le renversement universel des vérités suprêmes qui appuient la stabilité de la société humaine." Ce cri d'alarme était jeté dans l'encyclique *Inscrutabili* du 21 avril 1878. Le 4 août de l'année suivante apparaissait l'encyclique *Aeterni Patris* par laquelle le Pape imposait aux écoles le retour à la philosophie de S. Thomas. Ce serait une bien longue histoire que de raconter la fortune de ce document et ses résultats progressifs.¹ Le très révérend Père Janvier s'y est appliqué, du moins pour ce qui concerne son pays, dans un modeste volume trop peu connu, relativement à l'ensemble de ses œuvres : "Action intellectuelle et politique de Léon XIII en France." En 1899, l'horizon s'est éclairci du côté du clergé français. On voit que le Pape se sent à l'aise pour mêler la louange à l'exhorta-

1.—Ce travail vient d'être accompli chez nous de magistrale façon. Le lecteur voudra bien se reporter à la brochure : "Le cinquantenaire de l'Encyclique *Aeterni Patris* à Laval" et aux articles du R. P. Villeneuve, O.M.I., parus dans la Revue Dominicaine, livraisons de mai, juin et septembre 1929.

tion. Après avoir rappelé que c'est l'Eglise de France qui compte au XIXe siècle le plus grand nombre de Séminaires, il écrit : "Nous savons, vénérables Frères, de quelles sollicitudes vous entourez ces institutions si justement chères à votre zèle pastoral et Nous vous en félicitons." Cependant la société laïque est encore ravagée par l'erreur, au point que le Pontife n'hésite pas à reproduire un passage d'une lettre adressée jadis à son clergé de Pérouse, le 19 juillet 1866 : "En présence des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie pour consommer la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé de rester hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie et la justice si souvent méconnue. C'est à lui qu'il appartient de s'opposer comme une barrière à l'erreur envahissante et à l'hérésie qui se dissimule; à lui de surveiller les agissements des fauteurs d'impiété qui s'attaquent à la foi et à l'honneur de cette contrée catholique; à lui de prémunir les simples, de fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle, une science vulgaire ne suffisent point pour cela: il faut des études solides, approfondies et continuelles, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce de nos modernes contradicteurs." Léon XIII ici fait écho non-seulement à sa propre parole, mais encore à celle de son illustre devancier Pie IX: "Si la formation du clergé dans la piété et dans la science a été de tout temps l'objet de graves sollici-

tudes pour ceux qui gouvernent l'Eglise, elle a pris dans ces derniers temps une importance capitale."

Dira-t-on que la foi chrétienne et catholique étant mieux assise dans notre pays, ses adversaires moins nombreux et moins acharnés, le corps chargé officiellement de la défendre n'a pas à s'aguerrir de la même façon ? Il est vrai que la Lettre pontificale s'adresse avant tout à l'Eglise de France; mais elle déborde ses cadres, et explicitement en maints endroits. Quand, parlant de la théologie scolastique, Léon XIII rapporte un texte mémorable de Sixte-Quint, le contenu fait bien voir qu'il entend l'appliquer à l'Eglise entière : "C'est avec raison que Sixte-Quint appelle cette théologie un don du ciel et demande qu'elle soit maintenue dans les écoles et cultivée avec une grande ardeur, comme étant ce qu'il y a de plus fructueux dans l'Eglise." Faut-il donc attendre, pour accélérer notre marche, qu'un document semblable, accusateur dans certaines parties, nous soit fulminé directement de Rome ? Les mêmes dangers qui ont assailli l'Europe ne menacent-ils pas de loin notre horizon local ? "Nous côtoyons l'hérésie depuis près de deux siècles, voilà notre malheur !" s'écriait un jour le Père Louis Lalande. Le paganisme américain est à nos portes ! dira tel autre conférencier en vogue. Ce funeste voisinage a déjà porté fruit dans notre vie de société, dans notre vie religieuse et jusque dans notre législation. Après un net et solide exposé de l'affaire Despatie-Tremblay, le Père Augustin Leduc a (le premier, croyons-nous) dénoncé la jurisprudence établie par le Conseil Privé

d'Angleterre au sujet de divers empêchements au mariage. (Revue dominicaine, janvier 1922: *Les conséquences d'un jugement.*) Mais n'oublions pas que la sentence des juges s'appuyait sur la lettre même du Code civil de Québec, — sans égard, bien entendu, aux intentions des codificateurs. Avant longtemps, peut-être, il y aura de par la loi, dans cette catholique Province, des concubinaires unis par des liens officiels. Et, toujours dans ce domaine des relations entre pouvoirs, combien d'erreurs en cours propagées, soit par les partisans de l'étatisme, soit par ceux qui voudraient supprimer d'un trait tout droit de l'Etat en matière d'éducation ou d'assistance.

Non, la part d'ivraie est trop considérable, dans le champ d'apostolat confié aux clergés séculier et régulier, pour qu'ils laissent invariablement à de rares professeurs ou à quelques conseillers techniques le soin de la sarcler. Il ne leur suffirait pas davantage, en un jour de St-Jean Baptiste, de se targuer, même avec raison, d'avoir sauvé le peuple aux périodes critiques de son histoire. Ils doivent le sauver sans cesse, à l'exemple de Celui qui, ayant opéré dans sa courte vie l'éternelle rédemption des hommes, demeure efficacement leur Sauveur jusqu'à la fin des temps.

Une nécessité universelle peut cependant varier dans ses exigences pratiques selon diverses circonstances. Tous les prêtres ne sont pas tenus de parvenir au même degré de culture: cela dépend des aptitudes personnelles, puis des fonctions particulières dévolues à chacun. Ces fonctions pourraient être réparties de la sorte, — si un

cumul exagéré, souvent indispensable, ne venait dans la pratique contrarier cet ordre : 1° L'enseignement proprement dit, auquel nous allons joindre ici le journalisme catholique et toutes les formes intellectuelles de l'apostolat social; 2° la haute administration; 3° le ministère actif. Nous allons voir cependant que, s'il y a lieu parfois de différencier l'idéal du prêtre, il n'est guère à propos de refréner son zèle pour l'étude dans aucune de ces fonctions.

D'abord tous nos prêtres professeurs de collège, de séminaire, de scolasticat ou d'université doivent être fortement munis de science. Il leur faut, pour obtenir une réputation de savants, la mériter deux fois : eu égard à certains préjugés anticléricaux et à l'indifférence du public pour toutes les branches religieuses de l'enseignement. De plus, le *Ratio Studiorum* des grands séminaires et des scolasticats répond à peu près exactement au programme pontifical dont nous avons tracé plus haut l'esquisse sommaire : c'est dire qu'il est suffisamment chargé. Celui des collèges classiques ne l'est pas moins. Pourtant dans les collèges où ce n'est pas fait accompli, l'on se demande si et dans quelle mesure il convient d'introduire la philosophie et les sciences dans le cours d'humanités. Supposant le cas résolu dans l'affirmative, nous verrons reculer encore et malgré tout l'horizon intellectuel du maître. A coup sûr il faut un mandat bien explicite pour prétendre le mettre en garde contre la passion du savoir et la convoitise du parchemin... Ce dernier détail vaut qu'on s'y arrête un instant. Le système des grades acadé-

miques fleurit dans l'Eglise depuis des siècles, sous l'œil des Papes qui n'ont pas cru jusqu'ici que l'abus occasionnel dût supprimer l'usage. C'est le seul mode de "constatation officielle" de la science: constatation bien opportune chez des sujets qu'on députe à l'étranger, au prix parfois de réels sacrifices. C'est aussi le meilleur moyen de faire connaître aux protestants et aux incrédules la valeur scientifique du clergé. A preuve cet hommage du dehors, tombé des lèvres de M. Paul Sabatier qui déclarait, en 1921, devant le personnel de l'Université de Strasbourg: "Dans le catholicisme, l'épanouissement historique et scientifique peut se mesurer en quelque sorte par le nombre de thèses de doctorat soutenues en Sorbonne par les membres du clergé. Il a pris une importance qui n'a pas été perçue par le grand public. A plus forte raison n'a-t-on pas songé à supputer les résultats possibles et probables. Quand on les apercevra, on sera émerveillé." (Cité par le R. P. Doncœur, S. J. dans "Les espoirs présents du catholicisme en France", page 25.)

Assez d'obstacles par ailleurs, se dressent sur la route du clergé enseignant pour l'empêcher d'acquérir et de produire, sans qu'on vienne par surcroît l'inonder de conseils alarmistes. Le R. P. Adélard Dugré, sociologue au coup d'œil très juste, avec singulièrement de rondeur dans l'expression, les décrivait naguère dans un article qui lui valut beaucoup d'éloges. "Bien peu d'hommes chez nous peuvent faire des études et de la composition littéraire leur occupation principale, et il en va de même dans les collèges, séminaires et scolas-

tics où les heures de classe des professeurs sont trop nombreuses et les travaux qu'on y surajoute d'ordinaire, trop distrayants pour qu'ils puissent concentrer leur esprit sur un sujet." (Revue dominicaine, mars 1923 : *L'avenir littéraire du clergé canadien*). Faut-il mentionner en outre le danger moral de vanité et d'inflation que contient la science et que signalent tous les mystiques à la suite de S. Paul ? Il menace plus directement le prêtre écrivain, conférencier ou apôtre social que le professeur dans son modeste cabinet ou devant le public restreint de ses classes. *Scientia inflat*, il n'est que trop vrai que "la science enfle". Mais il s'agit de la science à tous ses degrés — au degré inférieur surtout — et quand elle n'a point pour compagnes la charité et la droiture d'intention. C'est pour cela que l'on observe à chaque pas dans la vie une ignorance terriblement gonflée à son tour : redondant apanage de "ces jeunes gens qui savent peu, prétendent beaucoup, impatientes de paraître, et préoccupés de produire leurs pensées qui ne sont que banales, leur personne qui n'est qu'ordinaire, plus que de servir la vérité." (T. R. P. Janvier : ouv. cit., p. 33.) Peu de science éloigne de la vraie grandeur et beaucoup y ramène.

Un groupe important de la milice cléricale se trouve appelé à aider chaque Ordinaire dans la haute administration d'un diocèse. Aujourd'hui l'on peut dire que la moitié environ des abbés, chanoines et prélats qui détiennent ainsi d'importants offices sont d'anciens élèves des universités romaines. Ici comme en France, "il n'est guère de diocèse qui ne compte de ces prêtres plus con-

sultés par leurs confrères et plus estimés par leurs évêques." (Ibid., p. 34.) Vicaires généraux, chanceliers, censeurs, membres des officialités et des conseils de vigilance ont sans cesse à discuter et à résoudre des cas concrets qui ressortissent le plus souvent à un point quelconque de la doctrine. Ils font journallement de la science appliquée, ce qu'il y a de plus difficile au monde, ce qui suppose, avec une claire vue des situations, la possession exacte des plus hautes données spéculatives. Au nom de quelle exégèse, au nom de quelle prudence un prédicateur, à plus forte raison un laïc, comme on l'a vu dernièrement, osera-t-il mettre ces dignitaires en garde contre la passion intellectuelle, eux qui en ont tellement besoin pour réagir contre l'affaissement produit par une besogne le plus souvent fastidieuse et ingrate.

En vain, l'obstiné prêcheur essaiera-t-il de se rabattre sur la portion du clergé vouée au ministère actif. Nous craignons fort qu'il n'ait, là aussi, à remiser ses sentences. On écouterait plus volontiers celles du Saint Père. Léon XIII a parlé de la culture des sciences naturelles et des belles-lettres : "Viennent ensuite les sciences sacrées proprement dites, à savoir la Théologie dogmatique et la Théologie morale, l'Écriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique et le Droit Canon. Ce sont là des sciences propres au prêtre. Il en reçoit une première initiation au Grand Séminaire; il devra en poursuivre l'étude tout le reste de sa vie." Où est l'exception en faveur des curés, vicaires ou chapelains tenus en haleine par le soin des finances, les visites aux malades et les

séances de confession ? "Même au milieu des occupations du ministère il y a place pour beaucoup plus de travail intellectuel qu'on ne le pense. L'homme studieux sait se faire des loisirs sans négliger aucun de ses devoirs." (Hogan : *Les Etudes du clergé*, préface.) Les évêques américains connaissent mieux que nous l'attention et l'effort que réclame un ministère effervescent dû à la pénurie de prêtres. Pourtant les Pères du Concile de Baltimore n'ont pas craint de recommander à tous ceux qui ont charge d'âmes la fidélité à la doctrine et l'assiduité à l'étude, sous peine de devenir des aveugles conducteurs d'aveugles. On lit dans le décret sur l'examen des jeunes prêtres : *Quicumque enim sacrum animarum regimen aggreditur magis magisque attendere debet sibi et doctrinæ, adeo ut quæ jam didicerit memoria retineat, quæ autem nescit ferventi et perpetuo conatu addiscat... Si quis scientiam alere desinat, mox in tenebris versabitur; in via cæcutiet qui missus est ut sit dux populi in viam salutis.*

Mieux encore, en certains cas, que les directives de l'autorité, "les besoins intellectuels et moraux de leur peuple, les délicates et difficiles questions soumises à la décision des pasteurs, en un mot, les expériences quotidiennes du saint ministère les ramèneront pour peu qu'ils s'y prêtent à l'étude approfondie de toutes sortes de sujets." (Hogan : Ouv. cit., ch. I.) Les confesseurs de religieuses rencontreront, beaucoup plus souvent qu'un vain peuple ne pense, des âmes avancées en perfection, sinon engagées dans des voies mystiques extraordinaires, parfois périlleuses. A ces âmes ne saurait convenir une

direction brusquée, ou vague et flottante, ni à leur confesseur une connaissance superficielle de la théologie mystique, laquelle est entrée en plein épanouissement, grâce à l'impulsion de Benoît XV. Messieurs les vicaires chargés de la direction des cercles d'études éprouveront d'instinct la nécessité d'approfondir les grands problèmes de l'heure et tout sujet d'étude proposé aux recherches des membres. Tel directeur, tel cercle, c'est une vérité de rigoureuse expérience.

Enfin, n'eût-il à remplir que le grand devoir de la prédication, notre clergé paroissial y trouverait un motif suffisant pour se cramponner au savoir en repassant les livres sérieux de sa bibliothèque. "Il faut être un bon théologien pour être bon prédicateur," déclare nettement Monsabré, ("Avant-Pendant-Après la Prédication", ch. II) ce qui ne saurait signifier que tous les docteurs en théologie deviennent par leur certificat des Monsabrés. Mais seul un solide acquis doctrinal fournit "cette parole sainte et irrépréhensible qui confond toute opposition humaine" (Léon XIII) et solidifie la foi du croyant. A-t-on assez reproché aux Canadiens en général le caractère trop traditionnel de leur attachement aux dogmes et l'esprit de routine qu'inconsciemment ils mêlent aux pratiques d'une religion trop peu intellectuelle, trop peu pensée ? Qu'est-ce qui pourra le mieux combler cette lacune, sinon la parole du prêtre instruit venant en contact chaque dimanche avec ses ouailles. Or il faut une sûre possession du sujet, jointe à une rare faculté de synthèse, pour édifier convenablement, dans

l'espace d'un misérable quart d'heure, nos auditoires des messes basses. Il n'y a pas jusqu'aux règles de style et aux préceptes de diction qui n'entrent à bon droit dans la formation de l'orateur de la chaire, encore que le P. Longhaye reproche avec justesse à Massillon "trop d'art visible et cherché", et qu'un prédicateur, "en raison de son objet spécial et des besoins des âmes, doive sacrifier çà et là quelques habitudes oratoires." (*La Prédication*, introduction).

Ce qu'il ne peut ni ne doit sacrifier, c'est la plénitude, la précision et l'orthodoxie de l'enseignement catholique, seul apte à verser dans l'obscurité des âmes hésitantes et troublées les clartés et surtout les énergies qu'elles réclament. Ce qu'il ne peut ni ne doit sacrifier, ce sont ces minutes de labeur si rapides, mais sans prix, qui lui permettront, comme au père de famille de l'Évangile, d'extraire de son trésor, au bénéfice de son peuple, *nova et vetera*: des vérités anciennes confirmées par les nouvelles. Ce qu'il ne peut ni ne doit sacrifier, en un mot, ce sont ces grands principes de culture sacerdotale que nous n'avons fait qu'exposer, mais que l'Église enseignante propose et impose à la docilité de ses membres et que tout prêtre vraiment digne de l'onction voudra, sous peine de la plus triste décadence et des plus rudes châtiments, incruster dans sa mémoire et plus encore dans sa vie.

BACHELIÈRES OU CUISINIÈRES ?

Si je prenais le temps d'exposer un à un les motifs qui m'ont poussé à choisir comme sujet la culture féminine, il ne m'en resterait plus pour le traiter. Mais voici les deux principaux. Il n'y a pas très longtemps,¹ des conférenciers d'après-guerre sont venus ici au Canada, promener leurs conférences d'avant-guerre. Du moins ont-ils parlé exactement comme si la grande hécatombe n'avait pas eu lieu. Tout en consacrant de longs préambules à démontrer que l'esprit de la femme était intuitif, celui de l'homme déductif, — ce qui n'a pas paru flamboyant neuf, — et que par conséquent la femme devait abandonner l'étude à son rival pour se livrer exclusivement aux travaux du ménage, — ce qui a pu paraître, comme on dit en France, "un peu fort de café", — ces messieurs ont oublié de nous dire s'ils s'engageaient à trouver des maris aux quelques centaines de mille veuves et orphelines de la guerre et aux autres militantes du célibat, ou du moins à leur procurer des positions autres que celles de gratteuses de rues ou contrôleuses de tram-

1.— Cette conférence a été donnée à Montréal, dans la Salle St-Dominique de Snowdon, le 16 novembre 1927, puis répétée en divers endroits.

ways. Tout en reprochant à la femme une imagination prismatique et une sensibilité suraiguë, unies à trop de dispersion mondaine et trop de sacrifices au néant, ces messieurs ont oublié de nous dire s'ils connaissaient, au point de vue naturel, un meilleur moyen que l'étude pour équilibrer les facultés de l'âme et les orienter vers le raisonnable et le sérieux. C'est pour réparer en partie leur oubli et peut-être le mal qu'ils ont fait en venant ici nourrir nos préjugés au lieu de nous aider à les combattre, que j'ai tenu à confronter de nouveau bacheliers et cuisinières, mais en abordant ce thème sous un jour de réalité et d'actualité.

L'évolution récente accomplie dans notre enseignement féminin m'y incitait encore davantage. Nous avons vu ces années dernières, nos plus vieilles communautés enseignantes s'imposer d'énormes sacrifices de temps et d'argent et surtout de personnel, pour entreprendre une nouvelle tâche sans préjudice de l'ancienne : la tâche de l'enseignement secondaire. Elles y furent poussées, nous le verrons bientôt, par une nécessité de l'époque et par de nombreux exemples venus d'ailleurs; de près : Washington, Chicago et New-York; et de loin : Paris, Fribourg et Milan. Elles ont subi de ce chef les critiques intempestives d'une foule de braves gens, s'imaginant à tort que toute la jeunesse féminine serait sans distinction embrigadée de force dans la haute culture — la conscription du latin, quoi ! — au grand détriment de la santé, du travail et surtout de la formation ménagère. C'est en vue de calmer ces craintes et

de répondre à ces critiques nulle part imprimées et partout exprimées, que j'ai accepté le fardeau toujours onéreux d'une conférence avec l'épreuve toujours humiliante de sa répétition. J'ai confiance néanmoins dans la justice de cette cause et dans la loyauté de ceux qui m'entendent. Non pas au point de solliciter un verdict avant la production des témoignages. Mais il me semble que les mérites acquis de nos sœurs enseignantes constituent du moins une présomption en leur faveur. Ce sont elles qui ont présidé à la formation de nos mères : comment pourraient-elles faillir subitement à la tâche dans l'éducation de leurs filles ? On dit que le voile de sainte Agathe avait la vertu d'arrêter les incendies et divers autres fléaux. Mesdames et messieurs, avant d'aller plus loin, je salue avec vous le voile de ces dignes religieuses comme un rempart flottant contre la médiocrité et l'ignorance, le pire fléau des peuples en formation.

En fait de témoignages, c'est surtout le mien que je désire apporter au dossier. Je ne m'interdirai de recourir à l'autre méthode qui consiste à interroger des pédagogues ou moralistes de diverses époques, puis à livrer le résidu d'opinions qui semble prévaloir à l'heure actuelle et qui a le plus de chance d'orienter l'avenir. Mais j'estime que le premier procédé convient davantage. Les auteurs sont toujours à la disposition de qui veut les consulter, tandis que l'expérience journalière se dissipe quand on n'a pas soin de la fixer de quelque façon. J'essaierai donc de vous communiquer le fruit de mes

observations personnelles dans un milieu des plus intéressants, un milieu où la jeunesse des deux sexes produit sur la même matière un effort simultané. Au mois de juillet 1922, le Conseil de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal me confiait la chaire de théodicée ou de théologie naturelle. Comme les mots l'indiquent, cette branche de philosophie a pour objet tout ce que l'homme, livré aux seules forces de sa raison naturelle et sans le secours d'aucune révélation, peut découvrir touchant Dieu, son existence, sa nature, ses attributs, ses opérations. Elle fait appel aux principes les plus abstraits comme aux déductions les plus lointaines et aux distinctions les plus subtiles de la métaphysique, et elle exige en conséquence de la part des élèves l'application d'esprit la plus concentrée.

A ce cours régulier, je rencontre un auditoire composé à parties égales de jeunes gens et de jeunes filles: Sur cinquante élèves environ, la moitié sont bacheliers ou bachelières ès-arts, condition nécessaire pour obtenir les grades, et tous possèdent déjà les éléments de la philosophie qu'ils ont appris au Collège classique ou à l'Ecole d'Enseignement Supérieur aujourd'hui dénommée Collège Marguerite Bourgeoys. Le contact répété avec les élèves et la critique de leurs travaux m'ont permis d'établir les plus fructueuses comparaisons entre l'intelligence de l'homme et celles de la femme, à un âge où l'une et l'autre se révèlent déjà suffisamment. Et si le résultat ne s'harmonise guère avec d'antiques théories sur le rôle et les moyens de la femme, ni avec les prétentions ultra-

modernes d'un féminisme tout payen, il concorde avec les idées sagement progressistes du féminisme chrétien, notamment avec les conclusions de M. Henri Marion, dans son ouvrage : *Psychologie de la femme*, de M. Henry Joly, dans ses articles à la Revue des Jeunes, de madame Léontine Zanta, dans son volume : *Psychologie du Féminisme* et de madame Léon Daudet dans son aimable brochure : *Comment élever nos filles ?*

Mais afin de mieux comprendre et apprécier la valeur de ces résultats, il est utile auparavant d'ouvrir une parenthèse pour faire un brin d'histoire et de psychologie comparée. Il faut surtout savoir distinguer dans cette matière entre *culture féminine* et *aptitudes féminines*. Pour ce qui regarde la culture ou les acquisitions féminines, il est bien évident que les femmes, dans l'ensemble des divers pays, sont en retard de plusieurs siècles sur leurs rivaux masculins. Et la faute en est à tous ceux qui dans le passé, imbus de préjugés héréditaires, d'idées fausses ou incomplètes, refusèrent à la femme la seule chose qui puisse avec la religion faire contrepoids à son penchant mondain et à l'excès d'imagination et de sensibilité dont elle souffre : je veux dire une instruction plus profonde, plus étendue et plus rationnelle. Les laïcs, comme bien souvent il arrive, dépassaient en rigueur sous ce rapport les gens d'Eglise, et vous vous rappelez que Montaigne, bientôt suivi par Molière, ne tolérait d'autre science chez la femme que celle qui consiste à distinguer un pourpoint d'avec un

haut de chausse, un blanc de poulet d'avec un pâté aux écrevisses.

De son côté, la femme accepta trop docilement d'être ainsi réduite à la portion congrue. De part et d'autre on parut considérer l'émancipation de la femme par le christianisme et sa libération de l'esclavage antique comme un événement tellement formidable et un bienfait à ce point inespéré, qu'il fallait ni plus ni moins et pour toujours s'en contenter. De même qu'un individu évadé d'une forteresse où il aurait été muré dès son enfance, songerait plutôt à bien manger et à prendre l'air qu'à réclamer d'autres droits et privilèges, ainsi la femme antique, sortie enfin des harems et des ergastules, voulut borner son activité et son savoir aux choses d'ordre usuel et son influence au maniement diplomatique du mari, "Mon mari et moi, nous faisons tout ce que je veux," disait un jour à son curé une jeune dame en veine de confidences.

Quant aux aptitudes mentales, il faut bien déclarer ce que personne ne voulait voir: que la femme est aussi intelligente que l'homme, d'abord dans les choses ordinaires de la vie, puis dans tout genre d'études où il s'agit de comprendre et s'assimiler ce qui est, plutôt que de découvrir ou de créer ce qui n'est pas. C'est ainsi qu'elle paraît mieux douée pour la philosophie que pour les sciences, et qu'elle dépasse sûrement l'homme dans l'art épistolaire, le journal, le roman intime: trois genres de production où l'écrivain ne communique guère que des choses vues ou vécues. Mais d'une façon générale elle

manque décidément d'imagination créatrice ou de faculté inventive. D'après une statistique dressée en France, il y a quelques vingt ans, sur 5000 brevets d'invention accordés par la loi, six seulement avaient été réclamés par des femmes. Allez dire maintenant que la femme n'est bonne qu'à inventer ! Selon une remarque assez impertinente de Proud'hon, elle n'a pas même inventé sa quenouille...

Reste à savoir cependant si ce n'est pas à ce manque d'instruction séculaire dont nous parlions à l'instant qu'il faille attribuer son infériorité ou du moins son retard dans la création artistique ou scientifique. Mais non ! répond le mysogine et l'anti-féministe. Voyez donc la situation de la femme en musique. Vous admettez qu'elle n'a guère été empêchée ni contrecarrée sous ce rapport, puisqu'un piano qui ne s'arrête pas fait aujourd'hui partie de sa dot — comme dans nos anciens contrats de mariage cette vache qui ne mourait pas. Or vous rencontrez chez les femmes un grand nombre de parfaites exécutantes, mais de grands compositeurs, point. Tout au plus pourriez-vous signaler, avec les courtes inspirations de Chaminade, une composition symphonique pour voix et orchestre due à madame Augusta Holmès. Mais le féministe a beau jeu pour riposter que précisément, la composition musicale étant à base de mathématiques, si la femme n'était pas si arriérée en mathématiques, la France compterait peut-être un plus grand nombre de Chaminades, de même qu'elle compterait un plus grand nombre de Rosas

Bonheur, si l'accès à l'Ecole des Beaux-Arts n'eût été jusqu'en 1911 impitoyablement fermée au beau sexe.

Quoi qu'il en soit de cette discussion subsidiaire, je reviens par cette courbe à mes chers élèves de l'Université. J'ai corrigé chaque année leurs travaux scolaires, et je crois pouvoir vous signaler les résultats de 1922-23, sans trop manquer au secret professionnel. La thèse de dissertation comportait une preuve de l'existence de Dieu choisie par l'élève parmi les cinq de saint Thomas, communément appelées les cinq voies, car elles sont autant de routes distinctes mais convergentes qui mènent à la Divinité. Le meilleur manuscrit me fut remis par une religieuse qui avait conservé 10 points sur 10; mais un garçon venait immédiatement avec 9.5; puis une fille avec 8.5. Le plus faible manuscrit, signé d'une fille, méritait 7 points, mais un garçon précédait immédiatement avec 7.5. Les autres élèves obtinrent des notes graduées de 7 à 9. Comme résultat positif, donc, équivalence de proportion entre les deux sexes. Comme assimilation de cours et comme allure philosophique, je n'ai pas constaté non plus de différence sensible; on dirait cependant — ce qui confirme nos précédentes remarques — que les manuscrits féminins offrent moins d'originalité, la plupart des débutantes préférant s'en tenir à la méthode et au vocabulaire du professeur.

Si l'on observe en revanche que les filles sont généralement plus précoces que les garçons, et qu'à l'époque des passions naissantes, elles dépassent ces derniers par la vivacité d'esprit, quitte à subir plus tard un arrêt

quand leurs émules continuent de progresser, je conclus immédiatement et sans ambages qu'on peut et qu'on doit pousser un certain nombre de jeunes filles vers des études sérieuses et complètes et qu'aucune limite conventionnelle ne doit être fixée. De quel droit fixer conventionnellement des limites aux études supérieures féminines, quand la nature elle-même et les circonstances de vie s'en sont chargées. La femme est appelée surtout à devenir épouse et mère et ménagère, c'est entendu; le baccalauréat féminin ne doit pas déplacer l'axe du foyer, c'est écrit en toutes lettres dans un rapport du Collège Marguerite Bourgeoys. Mais avant d'être ménagère, épouse et mère, la femme est une personne humaine qui a droit à son plein et parfait développement. La plupart, il est vrai, vont rencontrer divers obstacles posés par la nature ou les circonstances de vie, mais ces obstacles ou ces limites doivent être jugés au mérite et dans chaque cas. Ce qui peut paraître imprudent ou exagéré dans une famille ne préjuge en rien ce qui pourrait être souhaitable ou nécessaire dans la maison voisine. Je vais m'attarder, du reste, à ces divers empêchements, pour donner l'occasion de me rejoindre à ceux d'entre vous qui seraient partis d'un sentiment opposé.

Les obstacles aux études supérieures féminines proviennent donc habituellement de deux sources : l'économie de santé et le devoir d'état. On est généralement d'accord pour penser que "le travail cérébral des hommes, pourvu, bien entendu, qu'il ne soit pas exagéré ni ennemi de toute diversion, offre un élément de bien-être physique,

voire même de longévité." (H. Joly) En est-il ainsi du travail cérébral féminin, intense et prolongé ? La réponse doit venir de la Faculté de médecine. M. Henry Joly nous rapporte qu'il est allé trouver un médecin éminent des hôpitaux de Paris ayant fait carrière dans la gynécologie et membre du Conseil supérieur de la natalité. Voici la teneur de cette consultation. "Si le système nerveux de la femme la dispose aux travaux d'analyse où sa finesse d'observation, son culte du détail et le souvenir qu'elle en garde trouvent un champ tout naturel, il la rend moins apte aux vues d'ensemble prolongées qui exigent une tension soutenue, et sans cette variété qui lui plaît tant. . . D'autre part, il y a dans la vie physiologique de la femme, des moments d'épreuve inévitable dont l'échec ou le succès intéressent le sort des maternités futures. Aux prises avec des études trop tendues, sous la pression d'examens et de concours exigeant trop d'efforts, beaucoup de jeunes filles manquent totalement de résistance. Toute leur économie s'en ressent et en est douloureusement affectée. Il est évident qu'en ces matières, il faut tenir compte de tout ce qui est relatif. Telle jeune fille pour qui telle quantité de travail cérébral sera épuisant verra une de ses compagnes supporter allègrement la même fatigue." La philosophie ne peut que souscrire à des vues aussi raisonnables ; et pour ce qui regarde les cas concrets, le dernier mot appartient évidemment aux parents et au médecin de famille.

Obstacles du devoir d'état. Mettons de côté le cas exceptionnel où une ex-pensionnaire doit sans retard aider ses parents, soit par l'assistance domestique soit par un travail à l'extérieur. C'est une circonstance qui empêche parfois l'entrée en religion, à plus forte raison la poursuite des études à long stage. Il est une autre situation, plus régulière et plus normale, et d'où provient le plus fréquent obstacle à l'enseignement supérieur féminin. Tandis que les études d'un jeune homme marquent un point de départ, — sa carrière future devant elle-même s'alimenter d'un savoir constamment renouvelé, — les études d'une jeune fille au contraire marquent le plus souvent un point d'arrivée. Ce point d'arrivée, c'est le mariage.

Les fonctions de la maternité jointes aux nombreux soucis d'une gestion ménagère vont bientôt priver la femme de tout loisir d'ordre intellectuel. A la plupart de nos jeunes filles, donc, le pensionnat suffit. Elles y trouvent ce qu'il y a pour elles de plus formatif dans l'enseignement, savoir : l'instruction religieuse, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'art ménager, l'hygiène, un peu d'anglais, si possible un art d'agrément : toutes choses destinées à lui mettre en mains une clé capable d'ouvrir bien des portes, à commencer par la porte d'une maison.

Mais ces réserves faites ou ces limites posées à l'égard de la masse féminine, peut-il être vraiment question de fermer aux jeunes filles qui ont la santé voulue, le temps voulu et les aptitudes requises, l'accès

aux grandes écoles où se façonne l'élite d'un pays ou d'une race ? On a copieusement disserté, ces années dernières, sur la formation des élites. Voulez-vous me dire en vertu de quel préjugé l'on prétendra se passer d'une élite de l'autre sexe, quand le gros des forces féministes est là qui attend un emploi efficace et une saine direction ? Le moins qu'on puisse exiger sous ce rapport, dans notre pays, c'est la formation d'une élite enseignante, et vous ne l'obtiendrez sûrement pas au pensionnat.

Permettez-moi aussi de revenir un instant sur l'objection du mariage, pour en marquer la portée exacte et vous empêcher de trop la généraliser. Le mariage est la voie commune, je le répète. Mais outre qu'il n'est pas toujours aisé ni possible, il n'épuise pas toujours ni fatalement les énergies et les valeurs qu'on y consacre. Beaucoup de ces futures épouses, continuant leurs devancières, seront à même de se dévouer sur le terrain social sans nuire à leurs autres obligations. La comptabilité supérieure, la philosophie, la morale, la sociologie, le droit civique et commercial, autant de branches d'enseignement destinées à favoriser leur action en leur épargnant une multitude de faux pas. Et même au ministère de l'intérieur, nous verrons bientôt si les acquisitions d'une bachelière doivent nécessairement gâter la sauce du mari. M. Henry Joly, l'éminent psychologue qui enquêta pour nous tout à l'heure, et qui n'est pas prodigue de concessions, se ralliait en 1922 à l'idée qu'un enseignement supérieur était souhaitable pour les futures femmes du monde, du moins pour une minorité. Et

l'année suivante, le R. P. Peillaube, mariste, doyen de la Faculté de Philosophie à l'Institut catholique de Paris, publiait dans la "Revue de Philosophie" les résultats d'une enquête auprès des dames et demoiselles inscrites aux cours de la Faculté. J'ai examiné une à une les réponses d'une quarantaine d'élèves, réparties selon leurs diverses conditions de vie. Et toutes sont unanimes à déclarer qu'elles ont trouvé dans ces études une base inexpugnable à leur vie privée, à leur action externe et à leur foi religieuse.¹

Ce dernier témoignage concernant la foi était bien de nature à m'encourager dans mon œuvre, d'autant qu'il concorde absolument avec celui que je recueille chaque semaine et sans le chercher. Le cours dont on m'a chargé porte exclusivement sur le problème de Dieu. Il a fallu pénétrer pas mal avant dans la métaphysique. Nous avons dû exposer et réfuter en détail les principales erreurs sur la démonstrabilité de l'existence de Dieu, depuis l'agnos-

1.—Le chroniqueur régulier de la "Revue catholique des Idées et des Faits", Mgr J. Schyrgens enregistre ainsi le témoignage de Mgr Julien, évêque d'Arras, Membre de l'Institut, à la Semaine Sociale de Nancy : "Il est certain que la thèse du bonhomme Chrysale, dans les *Femmes savantes* de Molière, est absurde et surannée et, peut-être, ne la trouverons-nous pas suffisamment corrigée par Clitandre qui prône *les clartés de tout*. Envisageant le rôle de la femme éducatrice, compagne de l'homme et sa collaboratrice-née, prenant en considération l'évolution qui fait accéder aujourd'hui tant de femmes aux emplois jadis occupés par les hommes, Mgr Julien s'est montré très favorable aux études supérieures, à la fréquentation des cours universitaires par les femmes. Avec lui nous disons : "Il ne faut certes pas, par crainte des pédantes et des pimbèches, barrer le chemin de la haute culture aux jeunes filles et il y a de graves raisons sociales, à l'heure qu'il est, de préparer des femmes qui méritent le compliment de Louis XIV à Madame de Maintenon : "Qu'en pense votre *solidité* ? "

ticisme des anciens jusqu'à celui des modernes, en passant par le pragmatisme de James, le sociologisme de Durkheim, le devenir de Bergson et l'immanence de Sabatier. Nous avons disséqué ensuite les cinq preuves de S. Thomas en consacrant un cours entier à chacune d'elles. Et pas un instant, sur le visage de mes auditrices, je n'ai pu saisir une trace de fatigue ou d'ennui. Notez qu'il s'agit d'un cours en partie dicté et dépourvu de tout agrément littéraire ou oratoire. J'en conclus immédiatement et sans ambages qu'on peut et qu'on doit donner aux femmes une instruction religieuse plus approfondie, plus raisonnée et plus scientifique que par le passé, et leur apprendre à chercher Dieu par les raisons que la raison comprend, sans préjudice des raisons du cœur où leur primauté est sans conteste.

Chercher Dieu ! est-ce bien courage, ou naïveté, d'oser accoupler ces deux mots à notre époque et devant un auditoire de grande ville. Ne sentez-vous pas le besoin de fuir auparavant, oh ! bien loin, jusqu'aux profondeurs séculaires où ces deux mots réunis offraient un sens accessible aux foules et compris des élites. Devant moi surgit un paysage ; dans ma mémoire s'éveille un trait historique ; et les pèlerins d'Italie, nombreux parmi nous sans doute, s'ils ont oublié le trait, pourront aisément reconstituer la scène. Sur un sommet détaché du massif des Apennins et appelé Mont-Cassin, Benoît de Nursie, dégoûté du spectacle de la décadence romaine, était venu au 6^e siècle jeter les fondements de son ordre, après avoir renversé de ses mains une statue d'Apollon. Ce fut l'abbaye-mère de tout le peuple monastique d'Occident.

Au commencement du XIII^e siècle, sa fameuse école de théologie attirait de loin tous les chercheurs en Divinité, clercs et laïcs, assis aux pieds d'un maître sur les mêmes nattes.

Aussi bien, vous ne sauriez imaginer un endroit plus propice à la contemplation religieuse, un cadre mieux approprié aux rêves mystiques de perfection transcendante qui se sont ébauchés ou réalisés pendant des siècles sur ces rudes sommets. En bas souriait la plaine de Naples avec ses vents doux, ses pêchers en fleurs, son avril éternel. Tout près située de Capoue, elle devait symboliser à merveille, aux yeux des moines, toutes ces délices de chair auxquelles ils avaient de plein gré renoncé. A mesure qu'on gravissait la pente, la végétation se faisait plus rare et moins grossière. Et sur le plateau couronné par l'abbaye, si haut qu'on y observait une variation climatérique, un souffle aigu, venu des Abruzzes, rappelait l'austérité du cloître et les âpres exigences de vie régulière. Au loin, par une échancrure des monts, et d'une terrasse appelée maintenant "la loge du paradis," on apercevait un coin de mer aux reflets fuyants, inégalement perçus, confondus parfois avec les lignes basses de l'horizon, et figurant la substance énigmatique des biens espérés, *substantia rerum sperandarum*. Aussi le soir venu, les jeunes religieux aimaient-ils à s'accouder sur le parapet qui bordait la terrasse et à contempler ce coin de mer, jusqu'à l'heure où la cloche les appelant, ils ramenaient lentement le capuchon sur leur tête pour aller rendre grâces au Dieu qui fit la nature belle et plus belle encore la chrétienne espérance

qui vit au fond des cœurs. Or un soir, un petit enfant de sept ans, confié depuis peu à l'abbaye, s'attardant plus que les autres à l'écrasante beauté du spectacle, un ancien s'approche et lui demande : "Que faites-vous là mon enfant ?" Et le petit, levant son regard vers les hauteurs constellées, de répondre oppressé : "Je veux savoir Dieu ! ...N'y a-t-il donc personne parmi vous pour me dire ce qu'est Dieu ?" J'ignore ce que fut la réponse du moine, mais je doute qu'elle satisfît entièrement ce précoce chercheur qui devait en fournir tant d'autres par la suite, car il devint plus tard : Frère Thomas d'Aquin.

Dirai-je maintenant avec le poète des "Harmonies" :

Repose-toi, mon âme en ce suprême asile,
Ainsi qu'un voyageur aux portes de la ville...

Non, non, cette période est close, ces temps-là sont finis ! Nous sommes en plein XXe siècle, siècle de fer où rien ne compte que ce qui se compte, où rien n'existe que ce qu'on voit, où rien n'attire que les brusques conquêtes et les échéances du moment. Les circonstances économiques du globe ayant été bouleversées au cours des derniers siècles et le problème de la subsistance s'offrant comme une hantise dans la plupart des foyers, il serait chimérique de vouloir à cette heure implanter la haute culture religieuse dans les masses et même chez toutes les élites. Mais la fin de l'homme est-elle changée pour tout cela ? Est-il permis pour tout cela de faire si étroite et parfois si nulle la part réservée dans les études aux connaissances dogmatiques ? Et si quelqu'un

doit être blindé et enrichi sous ce rapport, n'est-ce pas la mère de famille dont le rôle consiste non seulement à cultiver la foi dans l'âme des petits, mais à la protéger dans l'âme des grands, et qui possède à cette fin des dons de persuasion à faire envie aux ministres de l'Évangile? Car le jour où la foi disparaîtra du cœur des mères pour aller se réfugier à l'ombre du cloître et au foyer de nos presbytères, ce jour-là la religion n'aura plus besoin de prêtres, d'autels, ni de cantiques, mais du linceul de pourpre prophétisé par Renan.

Quelle que soit donc votre vocation, mesdemoiselles, que vous deviez être religieuses, célibataires ou mères de famille, soyez savantes en religion. Bientôt dans un monde voué à toutes les compromissions comme à toutes les violences, vous aurez tant d'assauts à repousser, tant de sottises à relever, tant de faiblesses à soutenir! J'ai connu pour ma part, il y a dix ans, un homme important, sectaire très décoré, renommé dans une certaine branche, nul en tout le reste, parlant sans cesse de religion comme tous ses pareils, mais prévenu, démasqué, réfuté, confondu à chaque fois par une petite femme de son entourage qui n'avait l'air de rien, mais qui avait lu et compris le traité d'apologétique du Père Devivier.

Mesdames et messieurs, je crois qu'il est temps pour nous de descendre du Mont-Cassin. L'heure avance, on nous attend à la cuisine. Nous allons descendre, mais soyez sans crainte, nous allons tâcher d'atterrir en douceur, "en caressant la marguerite," comme on dit en style d'aviation. Au fait, est-ce bien d'une descente et d'un atterrissage qu'il s'agit? En économie domestique,

pas plus qu'ailleurs, on ne fait rien de bon, ni même d'à peu près bon sans élévation d'âme. Tous vous connaissez de ces ménagères pour qui l'administration intérieure est chose tellement méditée qu'elle devient un art et tellement chérie qu'elle devient une passion. Mais chez elles, d'ordinaire, c'est la préparation lointaine qui donne aujourd'hui son rendement. Leur art possède une technique, leur passion se nourrit de connaissances variées, accrues de jour en jour par l'assimilation de recettes neuves. C'est déjà vous dire qu'il y a quelque chose d'inexact dans le titre de cette conférence. Bachelières ou Cuisinières : faut-il donc nécessairement choisir entre les deux ? Pourquoi ce cantonnement dans les extrêmes ? "Entre le silence et le tambour, il y a place pour quelque chose," comme dit un proverbe andalou. Remplacez donc la disjonctive par un trait d'union, et rétablissez : bachelières-cuisinières.

Oui, il faut une lointaine et sérieuse et exacte préparation à l'art ménager en général, à l'art culinaire en particulier. Seul un effort concentré uni à beaucoup d'intelligence pourrait, dans certains cas, y suppléer convenablement. Je dînais dernièrement à la campagne chez un jeune couple installé dans une maison neuve. Neuve aussi était la cuisinière. Et comme je la félicitais de sa réussite plutôt surprenante, elle me répondit, malicieuse et modeste : "Oh ! dans les commencements, ce n'était pas riche : si peu riche que je me contentais alors d'inviter mon père et ma mère." La malheureuse ! A l'homicide pur et simple elle préférerait le risque d'empoisonner les auteurs de ses jours.

Mais combien d'autres ignorances non suppléées, non regrettées, parce que non reconnues, tant à la ville qu'à la campagne où j'admets que les inconvénients sont moindres. Les neuf-dixièmes des cordons bleus ignorent, en tout ou en partie, la chimie alimentaire, et servent indistinctement les mêmes mets, dans la même quantité, aux vieux comme aux jeunes, aux étudiants comme aux manœuvres, aux enfants malades comme aux enfants en santé. Les neuf-dixièmes des cordons bleus ignorent l'ordre de succession dans lequel il convient de servir les aliments, si on veut les rendre inoffensifs, surtout au commencement et à la fin du repas. Les neuf-dixièmes des cordons bleus ignorent de près comme de loin la préparation esthétique de ces plats miraculeux, avec gelées polychromes et fleurs en bordure, qui, par leur délicatesse un peu fuyante, imposent au convive une sorte de respect, et le préservent de la glotonnerie qui est un sale défaut. Enfin les neuf-dixièmes des cordons bleus ignorent, avec le secret d'utiliser les restes, celui de suppléer, par les procédés de cuisson, les condiments et les sauces, à la qualité parfois médiocre des aliments à bon marché.

N'est-ce pas le spectacle de ces ignorances et la claire vue du danger collectif qui en résulte qui amena dès 1902 le Ministère de l'Agriculture à fonder les cours ménagers de l'Ecole Normale de St-Pascal devenue depuis ce que l'on sait, et, vingt ans plus tard, le Conseil de l'Instruction Publique à inscrire toute cette matière au programme officiel de l'enseignement. Quel fut au juste le motif principal, déterminant, qui poussa l'au-

torité à ces démarches ? Serait-ce le point de vue strictement économique ? Je ne le crois pas, puisque en somme le gaspillage d'argent, résultat d'une mauvaise gestion ménagère, finit toujours par profiter à un tiers qui est l'épicier, le restaurateur, le charcutier, le chinois ou la modiste. Serait-ce le point de vue strictement social ? Notre réputation à l'étranger a pu se ressentir en effet de notre insuffisance gastronomique. Peut-être faudrait-il souscrire en partie à cette boutade d'un gourmet français du XVIIe siècle : "Une société ou l'on dîne mal est une société sans société, plus clairement encore : c'est une dinde truffée sans truffes et sans dinde." Talleyrand comptait beaucoup sur les talents de son cuisinier pour faire triompher sa politique. Un jour que ce résultat semblait compromis par le retard d'un invité et l'impatience des convives, il trancha brusquement la question, en disant : "Messieurs, mettons-nous à table, car dîner n'empêche pas d'attendre et attendre empêche de dîner." Eh ! bien non : je pense que la vogue officielle accordée à nos Ecoles ménagères eut pour motif déterminant l'hygiène nationale. En voyant disparaître et fondre peu à peu les constitutions robustes et les merveilleuses charpentes d'autrefois, l'autorité s'est demandé si l'émigration vers la ville et le travail mécanisé en étaient seuls la cause, et si notre régime alimentaire correspondait suffisamment à la vie telle qu'on la mène et aux santés telles qu'on les voit. Et devant le témoignage négatif des médecins et des sociologues, elle s'est décidée à agir, et elle a fourni d'avance, suivant moi, une réponse par-

tielle, mais combien pratique et efficace, à une récente enquête de l'Action française de Montréal sur la défense de notre capital humain.

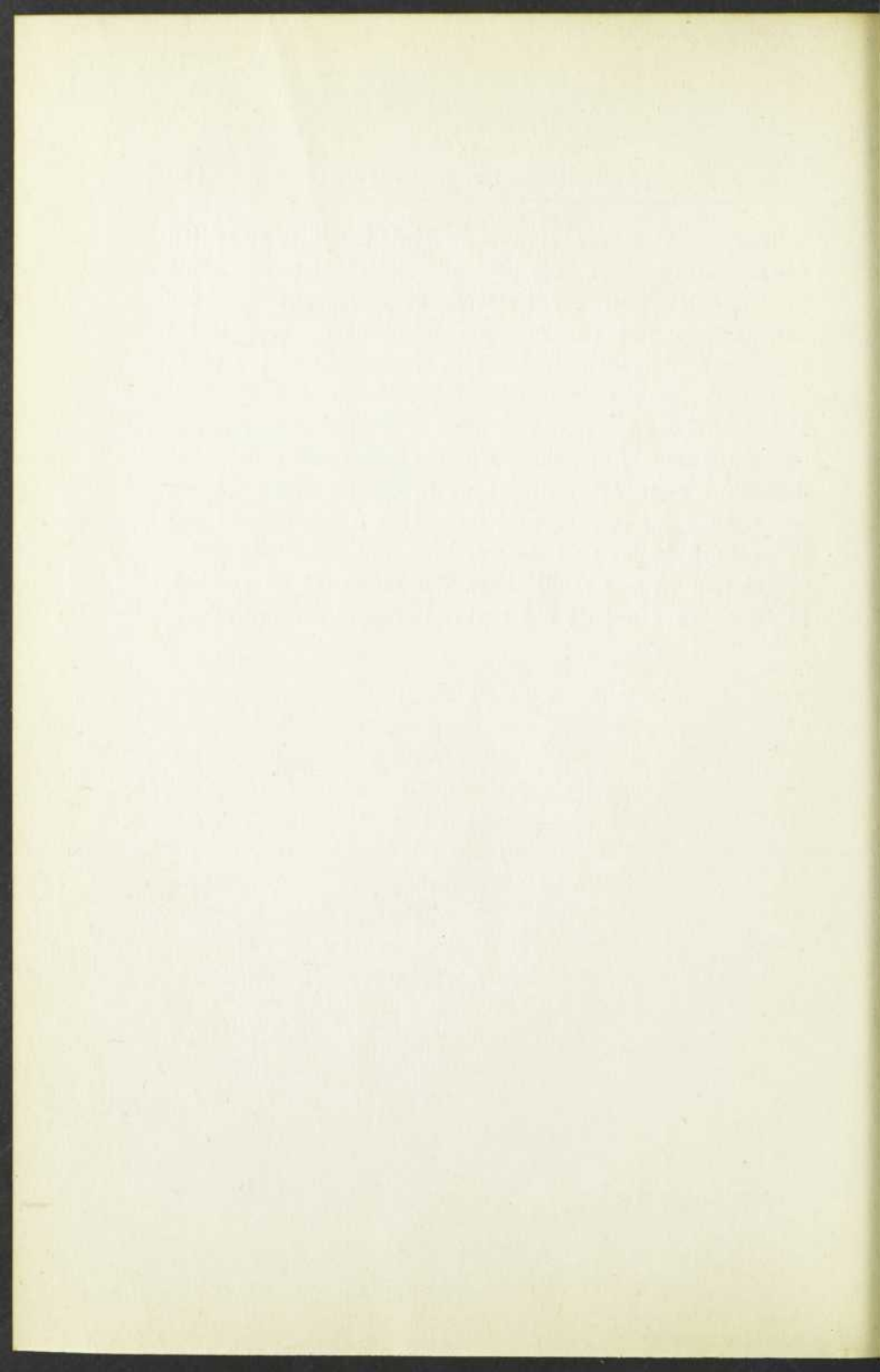
Mais une conclusion pratique s'impose déjà, il me semble, avec grande force et netteté. Les parents doivent s'intéresser aux études ménagères de leurs fillettes et grandes filles, et leur permettre d'utiliser leur savoir à domicile en ce qui regarde la comptabilité de la maison, la confection et l'entretien du linge, et un peu l'art culinaire, à moins qu'ils n'estiment ces choses moins importantes que la façon de tirer révérence ou d'entrer dans un salon. Une pédagogie encore neuve sur ce point peut accuser certaines faiblesses, je n'en disconviens pas. Les entreprises des hommes s'établissent d'ordinaire sur une base imparfaite constamment accrue. Je ne doute pas non plus qu'un système d'inspection suivie, joint aux critiques de personnes intéressées, mais compétentes, ne finisse par assurer à nos divers foyers d'instruction ménagère leur achèvement technique, leur plénitude de rendement. C'est déjà un signe des temps que plusieurs dames de la société prennent part aux démonstrations d'art culinaire. Elles veulent sans doute se prémunir contre certains ennuis domestiques et apprendre à faire la relève auprès du fourneau quand la bonne aura signifié trop brusquement son avis de départ, ou sa *notice*, comme on dit en anglais...

Mesdames et messieurs, avons-nous réellement quitté le Mont-Cassin ? Il se rattache à la plaine par un pont de lumière. Je me suis appliqué, comme la plupart d'entre vous s'y attendaient, à jeter un pont, à fixer

l'harmonie entre deux professions disparates. Le pont, l'harmonie s'établira par le retour à un sentiment et l'adoption d'un principe. Le sentiment est un héritage de la vieille France, dont nous avons peu à peu méconnu l'importance : l'amour du métier bien appris, de la chose bien faite. A la lumière et sous l'empire d'un pareil sentiment, souvent les valeurs se transposent et l'on perçoit plus de beauté dans un labour bien fait que sur une toile médiocre, dans un plat bien ordonné que dans une thèse mal construite. Le principe est d'origine moins française, mais plus humaine et non moins conforme aux nécessités du temps : la femme, comme être humain d'abord, puis comme membre d'une élite sociale, a droit au même degré d'instruction que l'homme et nulle pédagogie ne peut lui dire : Tu n'iras pas plus loin. Ce principe souffre dans son application des exceptions assez nombreuses ; mais déjà l'expérience a parlé en sa faveur et démontré sa fécondité. Dans le domaine social et même politico-social, la femme instruite a, dans certains pays, opéré des merveilles malgré et par son instruction. Au foyer de l'intellectuel, elle est devenue la compagne idéale voulue par le Créateur malgré et par son instruction. Et si parfois, sans cesser d'être compagne, elle a prétendu devenir guide à sa manière, elle l'est devenue malgré et par son instruction.

Et je rappelle en terminant que ce mot "guide" n'a jamais offusqué le vrai philosophe ni le vrai chrétien, même aux époques où suffisait à la femme, pour remplir ce rôle, une sincérité lumineuse et une pureté de diamant. Voyez dans Shakespeare, cette héroïne du "Marchand de

Venise" qui se dresse "comme un génie tutélaire au milieu des brutales passions des hommes, ranimant par sa seule présence les courages abattus, et dépassant tous les calculs du crime par des qualités dont on croyait les femmes le plus dépourvues : la netteté de vision et la rectitude de pensée." (A. Hue: Le Correspondant, 1901, p. 765) Et voyez, plus haut encore, planant sur ces sommets que nous n'avons pas voulu quitter, et dominant pour ainsi dire tout le moyen âge chrétien, ce symbole qui inspira tant de poètes, à commencer par le poète d'Assise : la *Dame*, la Dame instituée guide moral aux heures d'agitation, d'angoisse et de combat, la Dame agrafant de ses mains l'armure du chevalier.



LA JUSTICE ET LE PRET A INTERET ¹

“Un homme avait faim depuis longtemps : il alla et acheta un chien.” Cet apologue allemand, cité par le Père Weiss, pose l'intrigue dès le début. On se demande comment le pauvre animal va réussir à calmer la faim de son oisif propriétaire. Il aurait pu être mangé, ou dressé à la chasse : on lui apprend à voler, à courir aux alentours après le jambon et la volaille... Tels les différents sorts réservés de nos jours à l'Argent. Ce métal a le privilège d'assouvir la faim et la soif, toutes les faims et toutes les soifs, mais par des procédés combien variables et combien opposés ! Tantôt il est comme fondu dans un usage de consommation immédiate, comme autrefois dans la majorité des cas ; ou bien il perd sa forme pour la retrouver dans une succession de profitables échanges ; enfin il peut être lancé dans les hasards du jeu ou dans une entreprise de négoce ou de production honnête ou malhonnête. Comme l'animal de la fable, il remplit — surtout depuis un siècle — le rôle de délégué ou de substitut. *Faire travailler l'argent* est devenu

1.—Cours professé à la Semaine Sociale des Trois-Rivières, le 13 août 1925.

l'unique occupation d'un grand nombre de contemporains, avec cette grosse nuance qu'ils ont dressé leur chien de différentes façons. Le négociateur du prêt à intérêt l'envoie chasser d'ordinaire en temps et lieu prévus par la loi, tandis qu'un vendeur de faux titres lui enseigne à happer sans merci toute proie bonne à prendre. Le prêteur fait travailler l'argent pour son compte personnel, c'est entendu, et il a moins de mérite, je suppose, que le pâtira d'usine et le travailleur des champs : son métier reste de soi honnête, et profitable, comme nous le verrons par la suite, au bien commun. Si l'usure s'y mêle encore trop souvent, c'est d'une façon plus limitée et moins dangereuse que dans une multitude d'opérations louches où "elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité." (Encl. *Rerum novarum*.) Il était donc injuste que le prêt financier, devenu ce qu'il est, restât plus longtemps, au regard du moraliste, une sorte de bouc émissaire chargé de tous les crimes de Mammon. L'Eglise elle-même — précédée par l'Etat, comme il convient en matière économique — s'est départie de son ancienne sévérité à son endroit. Le Canon 1543 du Code de Droit Canonique se lit comme suit : "Si l'on cède à quelqu'un la propriété d'une chose fongible, à la condition qu'elle soit rendue plus tard, et seulement dans la même espèce, aucun gain ne peut être perçu à raison même du contrat; mais dans la prestation d'une chose fongible, il n'est pas de soi illicite de stipuler un intérêt légal, à moins qu'il ne soit reconnu comme ex-

cessif, ou même un intérêt plus élevé, pourvu qu'il s'autorise d'un motif légitime et proportionné."

Il faut comparer de près faits et doctrines pour avoir une idée de la courbe immense que représente cet énoncé du droit. Sur une foule d'autres points, la discipline de l'Eglise a évolué au cours des siècles; sur aucun elle n'a évolué d'une façon aussi complète et en même temps aussi conforme aux nécessités des temps. Ce qui aggrave la portée de cette évolution, c'est que les changements disciplinaires survenus en matière de prêt supposent l'abandon pratique d'une doctrine restée vraie en elle-même — sinon en tous ses considérants — mais qui ne trouve plus guère aujourd'hui son application. Il y a donc du côté historique, auquel vient se mêler inévitablement l'aspect économique et moral du problème, certains points d'extrême importance pour le sociologue chrétien. Je n'aurai pas le loisir de les éviter au cours de la discussion. Exposer en bref et justifier tour à tour les deux attitudes de l'Eglise sur cette question de l'usure; démontrer leur respective opportunité et leur accord doctrinal; signaler et caractériser l'usure moderne telle que pratiquée au Canada; puis faire voir les avantages du prêt sur les autres modes de placement, du moins en ce qui concerne l'épargne canadienne, c'est à la fois le but à atteindre et la marche à suivre.

Il convient d'abord de préciser le sens antique des mots *prêt* et *usure*, d'après les interprètes du droit romain. Le prêt ou *mutuum* était un contrat réel et gra-

tuit² où l'on cédait la propriété d'une chose fongible, avec obligation pour l'emprunteur de rendre une chose de même espèce et qualité. On voit que le *mutuum* répondait exactement à ce qu'on nomme aujourd'hui *prêt de consommation*, par opposition au *commodat*, ou *prêt à usage*, où la chose empruntée doit être remise dans son intégrité individuelle. Cependant le Code civil traite à part du *prêt à intérêt* qu'il considère comme une variante du *prêt de consommation*.³ Quant à l'usure, elle avait une signification fort différente d'aujourd'hui. Elle ne consistait pas dans le taux exagéré de l'intérêt, mais dans l'intérêt même ou la perception de tout gain estimable à prix d'argent et résultant du prêt en vertu du prêt, *vi mutui*. Au XIII^e siècle, par exemple, époque culminante où l'on fixa en termes propres et généralement définitifs un bon nombre de doctrines, y comprise celle de l'usure, était qualifié d'usurier celui qui, prêtant une somme quelconque, exigeait de l'emprunteur, outre la reddition équivalente, qu'il encourageât le négoce d'un tiers ! Tout au plus pouvait-il accepter une rétribution *spontanée* du service rendu, ou réclamer des choses tout à fait hors commerce, comme l'amour et l'eau fraîche ! Ces conceptions, qui paraissent si dures aujourd'hui, de même que les peines réservées aux délinquants, répon-

2.—Contrat *réel* implique la prestation de la chose; contrat *gratuit* suppose un avantage pour l'une des parties seulement, sans redevance ni obligation; chose *fongible* signifie: dont l'usage est la consommation et qui, par conséquent, ne peut être remise *in individuo*: comme un baril d'huile, un panier de fruits, une somme d'argent.

3.—Mignault, *Droit Civil Canadien*, Titre 9, ch. 3.

daient à un ordre de choses qui ne se voit plus. Mais n'anticipons point sur la discussion et bornons-nous à résumer succinctement des faits que nous irons chercher tout d'abord dans l'antiquité chrétienne.

A l'apparition du christianisme, l'usure sévissait de façon monstrueuse dans le monde romain comme dans le monde grec. Les lois civiles qui en avaient consacré le principe étaient devenues impuissantes à en contrôler les excès. Pourtant la législation tendait à resserrer les liens autour de l'usurier. Le temps n'était plus où, à Rome comme en Grèce, ce dernier pouvait réduire en esclavage, sinon faire mettre à mort le débiteur insolvable. L'an 325, Constantin avait promulgué une loi réduisant l'intérêt à un tiers pour les prêts de comestibles et à 12% pour les prêts d'argent. Malgré tout l'usure sévissait dans l'Empire, même dans l'Empire devenu chrétien, comme aux plus beaux temps de la République.

L'Eglise des catacombes, dépourvue de status civil, n'avait pu exercer d'influence sous ce rapport et s'était contentée d'exhorter ses adeptes à la miséricorde envers le pauvre. Les écrits des Apôtres et ceux des premiers apologistes, quand ils font mention directe de l'usure, ce qui arrive rarement, paraissent considérer ce péché comme opposé à la charité plutôt qu'à la justice.⁴ C'est au commencement du IV^e siècle que l'Eglise élève la voix devant la cupidité des prêteurs et prend position sociale contre l'usure. De l'an 305 à l'an 398, sept conciles

4.—R. P. Vermeersch, S. J., *Quæstiones de justitia*, Q. 9, n. 359.

réprouvent cette pratique et l'interdisent formellement aux clercs. La défense officielle sera d'ailleurs limitée aux clercs jusqu'au début du IXe siècle. Mais les Pères de l'Eglise: S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome et surtout S. Basile, chez les Grecs; Lactance, S. Ambroise, S. Augustin et S. Léon le Grand chez les Latins, écrasent du poids de leurs anathèmes l'usurier quel qu'il soit. Le langage le plus fort n'est pas toujours le plus clair. Il est parfois malaisé de se rendre compte, par leurs discours, s'ils condamnent l'usure modérée en même temps que l'usure extrême, et s'ils parlent au nom de la justice ou simplement au nom de la charité. En tout cas, le P. Vermeersch remarque, avec beaucoup d'autres, qu'il n'est pas permis de prendre leurs paroles sans un juste adoucissement: *Nec certe sine justo temperamento accipere licet eorum verba.*⁵ Il est probable, — parce que très conforme aux mœurs oratoires, — qu'ils proscrivaient le moins pour écarter le plus, et que, pendant ce temps comme aux tout premiers siècles, les chrétiens, tout en évitant les excès, se conformèrent en Orient comme en Occident aux usages qu'ils croyaient licites et aux latitudes fournies par la loi.⁶

Au Moyen Age, la prohibition de l'Eglise s'étend et s'aggrave de plus en plus, par réaction contre le droit romain et grâce à l'autorité croissante d'Aristote qui professe une doctrine monétaire fondée, disait-il, *sur la nature même des choses*. Dès l'an 845, elle englobe les

5.—Endroit cité.

6.—L. Garriguet, *Régime du travail*, t. 2, ch. 8.

chrétiens en général, clercs ou laïcs. Le Décret de Gratien ayant défini l'usure: tout revenu au-delà de la somme prêtée, *quidquid ultra sortem accidit*, les Décrétales à la suite proclament l'usure ainsi comprise, opposée à l'Ancien et au Nouveau Testament et condamnent l'usurier à la restitution de ce bien mal acquis. Le Pape Alexandre III déclare qu'il n'a pas le pouvoir d'accorder dispense en cette matière. Les 3e et 4e conciles de Latran (1179 et 1215), le 2e de Lyon (1274) et celui de Vienne (1311), s'attaquant à l'usure professionnelle (*usurarum exercitatio*), la proscrivent sous les peines les plus sévères. Celui qui s'obstine à n'y pas voir de péché sera traité comme un hérétique, c'est-à-dire excommunié et privé de la sépulture chrétienne.

D'autres précisions nous attendent, si nous passons du droit canonique à la théologie. La méthode scolastique fait toujours appel aux raisons des choses après une brève invoation du principe d'autorité. Tout le système repose sur la philosophie d'Aristote. Il importe donc avant tout de savoir ce que le Stagyrite pensait de l'argent et du profit qu'on en pouvait tirer par mode de prêt. "L'argent, dit-il, ne devrait servir que de simple instrument pour faciliter l'échange des produits, mais loin de là, le gain qu'on en tire par l'intérêt lui fait faire des enfants, comme son nom l'indique." Le même mot grec, en effet, désigne l'enfantement et l'usure. "L'intérêt, poursuit Aristote, est donc de l'argent issu de l'argent; et c'est, de tous les moyens de réaliser un profit, le plus

formellement désavoué par la nature.”⁷ S. Thomas d’Aquin, dans ses commentaires d’Aristote aussi bien que dans sa Somme et divers opuscules, développe cette preuve en la clarifiant. Infécond de sa nature, l’argent n’a point d’autre usage que sa consommation dans l’échange, comme le vin n’a point d’autre usage que sa consommation dans la libation. Par conséquent, exiger la remise d’une somme, plus un intérêt pour l’usage de cette somme, ou la remise d’un litre de vin, plus un pourcentage pour l’usage de ce vin, c’est faire payer deux fois la même chose ou faire payer ce qui n’existe pas : c’est donc agir contre l’égalité de la justice. Ainsi l’usure n’est pas mauvaise parce que défendue, mais défendue parce que mauvaise. Si l’on objecte à S. Thomas que le vin disparaît dans l’absorption, tandis que la monnaie ne périt pas dans l’échange, il répond que c’est tout comme, puisqu’elle périt pour l’emprunteur. Et si l’on objecte que l’argent confié au négoce ou à l’industrie manuelle fructifie dans la plupart des cas, il admet volontiers cet “usage secondaire” de la monnaie, mais il rétorque que le vendeur ou le bailleur de fonds est propriétaire de son argent, tandis que le prêteur ne l’est plus.⁸

Sous l’empire d’idées aussi nettes, bientôt cristallisées, on peut dire que la discipline concernant le prêt et l’usure se maintint sans varier jusqu’à la Révolution française. Entre temps se produisirent cependant deux faits majeurs : la reconnaissance graduée des *titres ex-*

7.—*Ethique*, ch. 3, n. 10 ss.; *Politiques*, ch. 3, n. 13, 14.

8.—I-II, q. 78, a. 1, 2. — *De Malo*, q. 13, a. 4. — *Quodlibet*, 3, q. 7.

trinsèques, dont nous parlerons bientôt, et la tentative calviniste en faveur de la liberté contractuelle en général et de l'usure en particulier. Cette thèse fut vivement combattue par les catholiques et donna lieu à la fameuse encyclique de Benoît XIV (*Vix pervenit*, 1er novembre 1745) où le savant Pape s'était proposé de dissiper les dernières équivoques et de livrer une doctrine certaine sur le contrat de prêt, siège formel de l'usure. De nouveau l'usure est définie : tout revenu en dehors du prêt, à raison du prêt. De nouveau, avec d'amples considérants, elle est déclarée contraire au droit naturel, au droit divin, au droit ecclésiastique. Les moindres faux-fuyants sont prévus et empêchés. Si le Pape admet les titres extrinsèques, il déclare faux et téméraire de prétendre qu'ils accompagnent toujours et nécessairement l'opération du prêt.

La Révolution, en supprimant les lois civiles prohibitives de l'usure, va tout remettre en question. Désormais la courbe s'accroît rapidement, car il s'agit de résoudre une foule de cas pratiques où se trouve embarrassée la conscience des fidèles ou celle des prêtres. On sait quelle fut l'attitude des Congrégations romaines de la Pénitencerie et du Saint-Office dans les nombreuses difficultés soumises. Jusqu'en 1830, elles se contentent, pour justifier l'intérêt, de recourir aux titres extrinsèques déjà reconnus. A partir de cette date, elles y ajoutent le titre légal ou coutumier, et, *sans rien définir*, déclarent qu'il ne faut pas inquiéter en conscience ceux qui perçoivent un intérêt dans ces conditions, pourvu qu'ils soient disposés à suivre les directions du Saint-

Siège.⁹ On peut voir une permission, non une simple tolérance dans ces mesures d'opportunité qui toutefois n'impliquent d'aucune façon le rejet formel des principes antérieurement reçus et proclamés. La Canon 1543 ratifie de tout point ces dispositions récentes des Congrégations. Il se partage en deux membres de phrase d'une concision parfaite: dans l'un se trouve confirmée la doctrine qui enseigne qu'on ne peut percevoir aucun revenu du prêt à raison de prêt; dans l'autre, on permet régulièrement la stipulation du taux légal, à moins qu'il ne soit immodéré, et même la stipulation d'un taux majeur qu'un titre raisonnable viendrait justifier.

Il est temps d'en venir à ces fameux titres extrinsèques dont la valeur *devenue permanente, grâce à la productivité de l'argent capital*, fournira l'explication logique de l'évolution que nous venons de retracer. Ils sont au nombre de quatre: dommage encouru, *damnum emergens*, gain empêché, *lucrum cessans*, risque du prêt, *periculum sortis*, titre de la loi civile, *praemium legale*. Il suffit de les examiner un peu pour constater leur étroite interdépendance à l'heure actuelle. Le gain empêché et le risque du prêt ne font qu'aggraver le dommage encouru. Le titre légal, de par l'autorité suprême, confirme l'existence et garantit la valeur des trois premiers titres. Mais cette interdépendance des titres n'existait pas ou du moins ne s'offrait pas en évidence au Moyen Age ni dans l'antiquité. C'est pourquoi chacun d'eux fut

9.—Sacree Pénitencerie, 16 septembre 1830, 14 août, 21 septembre, 11 novembre 1831, 23 novembre 1832 — Saint-Office, 31 août 1831, 17 janvier 1838. (Cf. Denzinger, n. 1612.)

élaboré à part et péniblement, engendrant partout de nombreuses disputes.

C'est sous les auspices de S. Thomas que le *damnum emergens* est entré dans la doctrine et dans l'usage. "Celui qui prête peut sans péché stipuler une compensation du dommage qui lui ôte par le prêt quelque chose de ce qu'il doit avoir : c'est alors une indemnité, et non pas de l'usure." ¹⁰ Il fallait que le dommage fût en corrélation directe avec le prêt, comme dans le cas du prêteur empêché par son contrat de réparer une maison. Il fallait que cette indemnité fût stipulée en dehors du prêt par contrat particulier. Quant au dommage résultant de la cessation du gain, *lucrum cessans*, ou il s'agit d'un gain aléatoire et sujet à d'autres empêchements, et alors S. Thomas prétend qu'il n'y a pas lieu d'indemniser le prêteur ; ou il s'agit au contraire d'un gain imminent et presque assuré, et dans ce cas, S. Thomas se montre favorable à l'indemnité proportionnelle, comme il ressort de sa doctrine de restitution.¹¹ Ce ne fut cependant qu'à la fin du XIV^e siècle que le célèbre jurisconsulte Paul de Castro fit admettre définitivement ce deuxième titre et consacrer le troisième, le *periculum sortis*, déjà admis par un grand nombre. Percevoir un intérêt sur le capital exposé à tant d'aléas, c'était encore un dédommagement anticipé ou une prime d'assurance en cas de perte effective ; c'était de plus rappeler chaque année ses obligations à l'emprunteur, activer son désir de se libérer entièrement

10.—I-II, q. 78, ad. 2, ad. 1.

11.—I-II, q. 62, a. 4, c.

à l'époque convenue. On discuta longtemps la question de savoir si, quant au risque du prêt et à la perte du gain espéré, l'on pouvait convenir d'une indemnité au moment même de la transaction, ou s'il fallait attendre les événements avant d'exiger compensation: l'opinion la plus large finit par prévaloir. Enfin le taux légal, ou plus exactement, le *titre de la loi civile* fut âprement controversé à son tour jusqu'aux réponses officielles des Congrégations à ce sujet. S. Thomas ne l'approuve que comme une mesure de *tolérance* à l'égard du prêt usuraire dont malgré tout les pauvres eux-mêmes peuvent bénéficier. Il est aujourd'hui reconnu par l'Eglise, mais les théologiens se partagent quand il s'agit d'en discerner les sources. Nous croyons inutile pour cela de recourir au *haut domaine* de l'Etat agissant en vue du bien public et transférant la propriété de l'intérêt, de l'emprunteur au prêteur. L'Etat a grâce d'état pour constater simplement l'existence des titres plus haut mentionnés. Etant donné de nos jours la permanence de ces titres, il déclare l'intérêt légitime et fixe au besoin un taux maximum.¹² Il a du reste en vue le bien commun, puisque l'intérêt prohibé aurait pour effet immédiat la stagnation du capital, le ralentissement de la production et du commerce et le recours à des spéculations souvent malhonnêtes et toujours dangereuses.

Jusqu'à présent je me suis borné à exposer des faits, mais ces faits en eux-mêmes contiennent une amorce de justification. Il nous suffira de raisonner un peu sur

12.—Clément Marc, *Institutions morales*, Ed. 1922, T. I, n. 1111.

l'état de choses ancien comparé à l'actuel, pour comprendre les attitudes opposées de l'Eglise concernant le prêt. Distinguons autant que possible le point de vue *disciplinaire* du point de vue *doctrinal*. Pourquoi l'Eglise a-t-elle sévi avec tant de rigueur contre les professionnels de l'usure ? Sans avoir nommé les Juifs, je suppose qu'on a senti leur présence dès l'annonce du sujet. Répandus, après leur dispersion, dans tout l'Empire, ils avaient naturellement apporté avec eux la Bible. Si la Bible interdisait avec force l'usure entre frères, à raison même de la fraternité, elle la tolérait *ad duritiam cordis* vis-à-vis de l'étranger considéré comme ennemi.¹³ C'était dans ce cas une sorte de droit de guerre, plus tard invoqué par S. Ambroise en termes valeureux : "Exige l'usure de celui que tu peux tuer sans crime." Or les Juifs de l'Empire, comme plus tard ceux du monde entier, étaient partout entourés d'étrangers. Ils allaient donc se montrer bibliques à souhait, du moins sous ce rapport, en pratiquant vis-à-vis d'eux cette "usure mordante", plaie de l'époque et des époques ultérieures, sorte de Terreur économique qui voisine avec le sang et qui ne tarde pas à sévir *quand Israël est roi*. (Elle provoqua souvent de violentes représailles sous forme d'expulsions et de massacres.) "Les Juifs," dit un chroniqueur — Erasme d'Erbach, 1487 — "pillent et écorchent le pauvre monde, que Dieu ait pitié de nous ! Quand ils prêtent cinq florins, ils prennent des gages qui en représentent six fois la valeur. Puis ils réclament les intérêts

13.—Deut., XXIII, 19-20.

des intérêts, et de ceux-ci encore des intérêts nouveaux, de sorte que le pauvre homme se voit à la fin dépouillé de tout son avoir." Voilà leur histoire usuraire tracée en huit lignes. Mais peut-être firent-ils moins de mal aux peuples baptisés en les pillant qu'en les contaminant. La plaie d'usure était d'autant plus contagieuse que les moyens de s'enrichir étaient moins variés et plus restreints. Avec raison l'Eglise, sortie des catacombes, installée au grand jour et investie de la plus haute autorité morale, sans compter la puissance temporelle qui vient, emploiera son génie et ses ressources à traquer le scandale pour le punir et en détourner ses enfants. Quels sont ceux qui osent aujourd'hui lui en faire un crime ? Les socialistes, adversaires-nés du prêt à intérêt flétri par eux comme étant la "*dernière forme de l'esclavage*." (V. Modeste.) C'est en effet M. Léon Blum qui accuse l'Eglise, en pleine Chambre française,¹⁴ de s'être fait l'auxiliaire et l'instrument des formes les plus iniques de l'oppression sociale. Peut-on imaginer contradiction plus grotesque et plus charmante à la fois !

L'austère discipline a changé. Ici encore la contradiction n'est pas du côté que l'on pense. Maintenant que l'usure a pris d'autres formes et qu'elle a en grande partie déserté le prêt; maintenant que les Juifs eux-mêmes ont recours pour s'enrichir à des méthodes plus promptes, plus souveraines parce que moins exposées à la publicité; maintenant que "le pauvre monde", dans la personne de l'épargnant, fait aussi métier de prêteur,

14.—Séance du 3 février 1925.

on veut que l'Eglise reste figée dans la même attitude et concentre ses anathèmes vers un mode de transaction nécessaire, de plus en plus inoffenseif, et tendant sans cesse à se laver de son passé. Heureusement il est d'autres manières de concevoir et de réaliser le progrès.¹⁵

Je veux démontrer que l'Eglise, en modifiant si profondément la discipline en matière de prêt, reste néanmoins en accord doctrinal avec elle-même et que la foi du catholique sous ce rapport est aussi à l'abri que sa conscience. Soyez sans crainte: je ne vais pas fendre les cheveux en quatre, malgré l'avantage esthétique que je pourrais tirer personnellement de l'opération. Voici donc l'aspect troublant à première vue du problème. Comment le prêt à intérêt, si longtemps reconnu comme contraire en lui-même au droit naturel, au droit positif divin, au droit ecclésiastique, n'est-il plus aujourd'hui — renfermé en de justes limites — contraire à aucun droit ? Comment une chose défendue parce que de soi mauvaise et injuste est-elle devenue de soi licite ? (*non est per se illicitum*: canon 1543.) Comment la pratique du prêt à intérêt (*exercitatio usurarum*) dont on ne pouvait soutenir la légitimité sans être taxé d'hérésie, est-elle maintenant considérée comme un moyen honnête d'accroître une fortune ? Réponse: le prêt aujourd'hui n'est plus le prêt d'autrefois: ayant changé de matière et de destination, il est devenu un contrat à part, *sui*

15.—Le Professeur Marshall, de l'Université de Cambridge, le Professeur Ashley, doyen de la Faculté de Commerce de Birmingham, et l'économiste allemand Arnold ont pleinement rendu justice à l'Eglise sous ce rapport, dans leurs ouvrages spéciaux.

generis, soustrait, par conséquent, dans l'ordre actuel des choses, aux anciennes proscriptions comme aux anciens anathèmes. Il a changé de matière: ce qu'on prête n'est plus la monnaie, mais l'argent-capital, virtuellement productif; il a changé de destination: on ne prête plus exclusivement aux pauvres et pour les tirer d'affaire, mais aux riches plus qu'aux pauvres et pour leur permettre de se lancer dans de nouvelles affaires.¹⁶ Devenu ce qu'il est, le prêt moderne comporte-t-il intrinsèquement, ou essentiellement, ou par lui-même (*vi mutui*) un revenu d'intérêts? *Non, car il peut changer encore*, — et bien imprudent celui qui voudrait prédire les avatars du capitalisme et les transformations du crédit pour une période de deux cents ans. *Seulement, le prêt moderne est ainsi constitué que partout et toujours il s'accompagne des titres extrinsèques justifiant l'intérêt. Accidents, si l'on veut, ces titres extrinsèques, mais accidents aujourd'hui inséparables de la substance du prêt.*

D'où vient cela? De la productivité virtuelle de l'argent, qui non seulement suppose tous ces titres, mais qui en stabilise et multiplie la valeur. Personne aujourd'hui ne fait difficulté de classer l'argent parmi les "capitaux circulants", instruments nécessaires, sinon facteurs de production. On aurait tort cependant de croire que cette valeur lucrative du numéraire ait été rejetée

16.—M. Garriguet prétend faire du prêt moderne un contrat de *location*, le P. Fontaine, un contrat de *quasi-location*, et le P. Prümmer, simplement un contrat *sui generis*. De contrat *gratuit*, il est certainement devenu *onéreux*. Il n'importe guère ici de le qualifier davantage.

par Aristote et ses disciples; ils l'admettaient comme nous, mais pour la localiser en dehors du prêt: dans l'exploitation agraire, le négoce et l'industrie, les constitutions de rente et les contrats de société.¹⁷ S. Thomas nous a dit qu'un propriétaire d'argent pouvait tirer profit de son avoir, pourvu qu'il ne fût pas aliéné dans le prêt. S. Antonin déclare que la monnaie, inapte à se reproduire naturellement, se multiplie par le travail mercantile, *ex industria mercantium*. S. Bernardin de Sienna, très véhément contre l'usure, reconnaît à l'argent *quandam seminalem rationem* qui n'est pas autre chose que sa vertu productive. Mais en vertu du principe: *res fructificat domino*, "une chose porte fruit pour son maître", l'argent prêté devait profiter seulement à son nouveau propriétaire, c'est-à-dire à l'emprunteur. Quant au gain éventuel que le prêteur en eût tiré, il était en général jugé trop aléatoire et trop éloigné pour entrer en ligne de compte. Les chances d'un placement immédiat et productif étaient minimisées au point que l'argent s'entassait le plus souvent dans les coffres, à moins que, par crainte des voleurs, on n'allât le mettre en dépôt dans les abbayes. Ni le *lucrum cessans* ni le *damnum emergens* ne s'offraient *habituellement* comme motif et base de contrat; tandis que de nos jours "la facilité de placer son argent fait que tout prêt constitue un sacrifice apprê-

17.—In so far as the wealth of moneyed men was diverted to usurious dealings instead of being employed in regular trade, there was a danger and not a benefit to society, for money was actually diverted from the direction in which it could be best used for the real advantage of the nation. (Cunningham, *Growth of English Industry and Commerce*, t. 1, c. 6.)

ciable à prix d'argent." (Pègues, *Commentaire français de la Somme*, t. II, p. 599.) Il n'est pas juste que le prêteur soit en plus mauvaise posture pour avoir prêté. Ainsi en va-t-il du risque encouru, *periculum sortis*. "En raison même de l'ampleur des affaires ou du négoce de l'argent, il y a *toujours* un certain péril à investir son argent ou même à s'en dessaisir pour une certaine durée. Et l'on a fait remarquer très justement qu'à l'inverse de ce qui se passait autrefois, où l'on devait protéger l'emprunteur contre la rapacité du prêteur usurier, aujourd'hui c'est plutôt le prêteur qu'il faut mettre en garde contre la témérité ou le peu de scrupule des gros emprunteurs." (Ibid. p. 600.)

A quoi tient de nos jours cette fécondité extraordinaire du capital-argent? Serait-ce à la seule habileté des négociateurs, des chefs d'entreprise et des patrons d'établissements? "L'argent, répond encore le P. Pègues, ne doit plus sa mise en valeur à la seule industrie de celui qui le détient. Les conditions économiques de la vie publique font que *n'importe qui* peut en tirer immédiatement un certain profit, en le confiant, par exemple, à une caisse d'épargne. Nous dirons même qu'il y a comme un profit inhérent à tout argent détenu, non en raison de lui-même, mais en raison des conditions où vivent aujourd'hui les hommes." (Ibid., p. 592.) Sans doute il faut y joindre le travail pour en obtenir son plein rendement. Mais la terre elle-même n'est réellement féconde qu'en autant qu'elle est imbibée de travail, et pourtant la terre est le symbole de la fécondité.

Il serait long d'énumérer les événements historiques et les circonstances économiques qui, en augmentant de la sorte la valeur lucrative de la monnaie, ont établi le règne du capitalisme ou la toute-puissance de l'argent. Tandis que d'un côté, les découvertes scientifiques de la Renaissance et celles qui suivirent stimulaient la production au point que déjà, au milieu du XVII^e siècle, on voit paraître les indices de séparation entre l'ouvrier et les instruments de production, c'est-à-dire entre le capital et le travail; de l'autre, la découverte du Nouveau Monde et les facilités grandissantes de communication ouvraient au trafic international des débouchés immenses auxquels on n'ose plus comparer ceux que le mouvement des Croisades avait fait naître. Or la concentration industrielle et commerciale, rêve de tous les magnats, ne s'obtient que par le développement du crédit et l'association des capitaux. Si l'on joint à cela les spéculations de la Bourse et les manœuvres de la Haute Banque, on conçoit vite que ce n'est plus l'idée, mais l'argent qui mène le monde. Aujourd'hui l'argent dirige la presse, fonde les grandes entreprises, produit à son gré la hausse des denrées nécessaires ou la baisse des fonds d'Etat, oriente la politique locale ou étrangère, déclare la guerre ou impose la paix aux grandes nations. Le même phénomène s'observe au point de vue de la jouissance. Naguère on pouvait posséder une fortune et manquer de certaines choses indispensables à la vie; maintenant, toujours dans l'ordre temporel, le blanc métal répond à toutes les exi-

gences immédiates et satisfait à la longue les plus variés, les plus fastueux désirs. Il mûrit comme l'océan *des perles et des songes*. "Il y a dans la richesse, dit le P. Sertillanges, une sorte d'infinité, précisément parce qu'elle n'est qu'une puissance, parce qu'elle n'offre rien de précis, et que, ne représentant rien, elle représente tout." Du régime et de ses conséquences tout le mal qu'on a souffert ou qu'on doit craindre a été peint magistralement par Léon XIII. (*Rerum novarum*.) Qu'on nous permette de nous limiter dans cette voie, car une "université ambulante" comme la Semaine Sociale doit nécessairement sacrifier du bagage. Ce que nous voulions montrer, c'est que le Capitalisme, avec ses bons et mauvais aspects, a provoqué un tel retournement de la valeur monétaire que l'Eglise pouvait sans illogisme modifier sa conduite à l'égard du prêt moderne, sous la réserve expresse de principes qui gardent toute leur force en attendant qu'ils retrouvent toute leur fécondité.

Le prêt moderne n'étant plus ce qu'il était, l'usure actuelle ne ressemble pas davantage à l'usure ancienne. Elle consiste dans l'*excédent du taux raisonnable de l'intérêt*. Elle prend aussi d'autres formes que celle du prêt usurier et se réfugie en dehors sous d'autres noms. La poursuivre à travers ses tranchées couvertes et ses boyaux souterrains serait reprendre en partie le traité du vol. Peut-être apercevrons-nous demain sa face fuyante dans le cours intitulé: *Les injustices les plus communes dans les affaires*. Bornons-nous donc à l'usure proprement dite, et telle qu'elle peut exister au Canada, puisque l'intérêt, soumis dans une certaine mesure à la

grande loi de l'offre et de la demande, varie également avec l'abondance ou la rareté des capitaux, et qu'un même pourcentage peut être modéré pour un pays, excessif pour un autre.

Il y a usure dès qu'un prêteur exige un surplus au-delà du taux raisonnable de l'intérêt. Mais qu'est-ce qui fait le taux raisonnable ? C'est la grosse question. Nous avons en premier lieu pour nous guider l'appréciation du pouvoir, le taux légal étant généralement reconnu par l'Eglise. Au Canada, après des fluctuations diverses, il a été fixé en 1900 à 5% par année.¹⁸ A côté du taux légal, il y a le *taux conventionnel* entre les parties, lequel est reconnu libre par le Code civil : excepté pour les banques et certaines autres corporations, sujettes à un taux conventionnel limité; excepté également pour les prêts au-dessous de cinq cents dollars. Le taux conventionnel dans les petits prêts est limité à 12% par année. Il y a délit d'usure, si le prêteur exige davantage, et en cas de poursuite judiciaire, le tribunal peut: 1° établir un compte entre les parties et modifier les clauses du contrat; 2° décharger l'emprunteur de tout excédent sur le taux maximum, et contraindre le créancier à remettre le surplus déjà payé; 3° annuler, reviser, ou changer les modes de garanties; 4° condamner l'usurier à mille piastres d'amende au plus, ou à une année d'emprisonnement. A noter que cet intérêt maximum de 12% comprend la solde des pas et démarches et de "tous autres

18.—Statut fédéral 63-64, Vict. ch. 29. La Loi concernant l'intérêt se trouve dans les Statuts Refondus, (1906), ch. 120.

frais quelconques, à l'exception des frais d'actes susceptibles d'être taxés." 19 Pour ce qui regarde les prêts d'un montant supérieur à \$500, sauf les cas prévus par la loi, "toute personne peut stipuler, donner et exiger sur tout contrat ou convention quelconque le taux d'intérêt ou l'escompte qui est arrêté d'un commun accord." Cependant, sauf quant aux hypothèques sur les biens-fonds, si pour un montant quelconque, on veut fixer l'intérêt *au jour, à la semaine, ou au mois*, ce taux ne doit pas dépasser 6% par année, "à moins que le contrat ne contienne l'énonciation expresse du pourcentage annuel équivalent." 20 Les prêteurs à la petite semaine manquent souvent à ce point de la loi, qu'ils savent éluder par ailleurs en retenant un à-compte sur l'intérêt, bien entendu sans bordereau.

Nous connaissons l'attitude de l'Eglise sur le taux conventionnel. Il peut être supérieur au taux légal, pourvu qu'il se réclame d'un titre juste et proportionné, c'est-à-dire conforme à l'estimation de gens probes et timorés. Il ne faut pas jouer avec ces épithètes. Quel homme probe et timoré osera soutenir, par exemple, qu'il est permis moralement de réclamer un taux supérieur à ceux qu'autorise le code, en abusant pour cela des besoins, de l'ignorance, de la faiblesse et des passions de l'emprunteur ! "C'est l'usure la plus pernicieuse," dit M.

19.—J.-J. Beauchamp, C.R., *Supplément au Code Civil Annoté de la Province de Québec*, t. 2, n. 1785.

20.—Ibid.

Charles Périn.²¹ Notre législation paraît bien sévère dans ses mesures concernant les prêts modiques à brève échéance où ce genre d'abus se glisse plus facilement. Cependant l'Eglise sanctionne ses rigueurs. D'après le Canon 2354, un laïc légitimement condamné pour usure se trouve, *ipso facto*, exclu des fonctions ou des actes qu'il pourrait alors exercer dans l'Eglise, comme ceux de parain, de marguillier, de syndic, ou d'officier dans les causes ecclésiastiques; tandis qu'un clerc convaincu de la même offense est passible de pénalités diverses, la censure comprise. C'est déclarer bien authentiquement qu'il y a encore des marchands d'or et d'argent qui méritent d'être *inquiétés en conscience*.

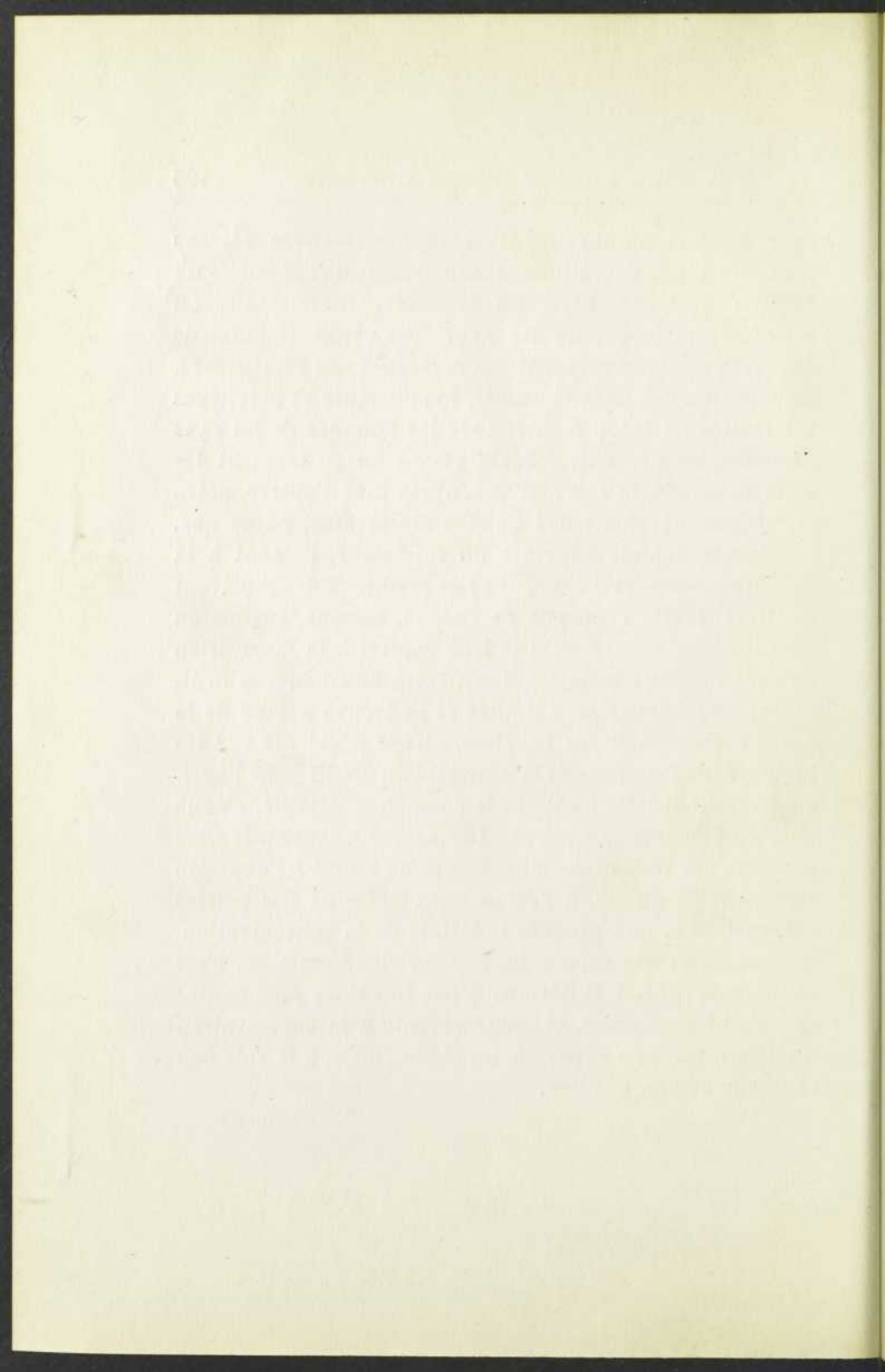
Ayant ainsi dégagé de toute souillure le prêt, nous serons d'autant plus à l'aise pour recommander ce genre de placement à ceux qui peuvent recevoir nos conseils, aux cultivateurs, aux ouvriers, aux tenanciers du petit commerce et de la petite industrie, à tous ceux dont l'avoire sue l'épargne et le travail. Il n'est pas de soi interdit de jeter une partie de ses biens dans la spéculation. Mais suivant la juste remarque de M. René Faribault, dans sa conférence sur *Le prêt à intérêt*, "il faut ici distinguer entre le capital instrument de production en grand, et l'épargne: le capital instrument de production doit lui-même travailler, c'est-à-dire s'allier au travail humain et en être le commanditaire. Il n'en est pas de

21.—Même le prêt-assistance, ou prêt gratuit, n'a pas cessé d'être obligatoire en charité, dans chaque cas de nécessité prévu pour l'aumône, alors que le superflu du riche devient le nécessaire du pauvre.

même du capital constitué par l'épargne; il est le fruit des économies quelquefois de toute une vie de privation et de sacrifices. Chaque sou en est sacré. Ce serait un crime d'en risquer la moindre parcelle dans l'espérance de profits dont l'épargnant est incapable de supputer les aléas." La leçon magistrale des dernières années aura été utile au plus grand nombre qui n'iront plus, je pense, investir leurs rentes dans des produits imaginaires ou des terrains non cadastrés, d'autant qu'une loi récente oblige les courtiers-flibustiers à soumettre dorénavant leurs prospectus au Gouvernement provincial. Mais les intéressés feront bien de se méfier toujours de leur propre ignorance et de celle des autres. M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Précis d'économie politique*, insiste sur l'extrême petit nombre de gens vraiment entendus en matière de spéculation financière. Les grands noms de personnages politiques ou autres figurant dans telle compagnie, en décorent le plus souvent la façade et rien davantage. Déjà dans l'exercice du prêt à intérêt, il faut user de beaucoup de circonspection et recourir aux lumières des spécialistes, surtout quand il s'agit d'éprouver les titres de créance et la nature des garanties. D'ordinaire un bon notaire suffit à la tâche, et une fois ces dispositions prises, le prêt devient une opération des plus faciles, soumise dès qu'on le veut au grand jour de la publicité.

Les occasions de placements favorables sous le double rapport du revenu et des garanties, ne manquent pas en ce pays. Il suffira pour les mieux connaître de se référer au travail si consciencieux de M. Faribault. Il préconise

tour à tour, ou du moins il explique — avec raisons légales et considérations économiques à l'appui — les fonds d'Etat canadiens, les débentures municipales ou scolaires, les emprunts des Fabriques et des Syndics de paroisse, ceux des corporations privées et des particuliers. La question des nantissements, hypothèques et privilèges est traitée de façon à intéresser les hommes de loi sans dérouter les profanes. Mais visant en ce moment les gens du peuple, je dois signaler, après tant d'autres, notre institution nationale des Caisses Desjardins, parce que, suivant la volonté expresse du fondateur, ce sont à la fois des réservoirs d'épargne et de crédit. Elles reçoivent goutte à goutte l'épargne de chacun, homme, femme ou enfant, pour mettre ensuite leur capital à la disposition de tout un petit monde qui n'inspire aux banques ordinaires qu'une confiance limitée et se trouve exposé de la sorte à fréquenter les usuriers. Tout a été dit sur les bienfaits de l'épargne et la nécessité du crédit pour l'agriculture, l'industrie locale et le commerce détaillé. Voilà pourquoi l'œuvre d'Alphonse Desjardins a été saluée avec bonheur par tous ceux qui refusent de croire à l'abandon irrémédiable du sol, à l'écrasement définitif des petites entreprises et aux progrès indéfinis de la concentration. Encourager cette œuvre, lui confier ses économies, c'est ennoblir le capital, le dévouer à des fonctions plus hautes et plus bienfaisantes, et, pour revenir à la comparaison du début, faire de l'épargne un chien fidèle, à la fois bon chasseur et bon gardien.



LA PAROISSE, GARDIENNE DE LA VIE SOCIALE

Si la paroisse canadienne a été jusqu'à présent le plus ferme appui de notre race et, pendant près de deux siècles, notre unique force nationale, ce n'est pas exclusivement par les ressources spirituelles qu'elle condense et distribue. C'est aussi par un concours de circonstances historiques et sociales dont le rappel me semble opportun, nécessaire même, au début de cette étude.¹ Parmi ces circonstances, je veux bien placer en tête la volonté conjointe des rois très chrétiens et des supérieurs ecclésiastiques qui se hâtèrent d'établir ici la paroisse, comme rouage administratif le plus normal et le plus efficace dans l'organisation d'une Eglise. Mais il y a autre chose. L'état social du colon canadien réclamait une institution de ce genre. Quel était donc au juste l'état social du colon primitif ? de celui qu'on s'accorde de nos jours à reconnaître comme le véritable constructeur du pays de Nouvelle-France, étant donné la triste aventure des compagnies marchandes et l'échec partiel des seigneurs terriens.

1.—Ce travail est une réponse à une enquête de l'*Action française* de Montréal, sur "Nos forces nationales", instituée durant l'année 1918.

TYPE SOCIAL DU COLON

Quand il s'agit du classement des sociétés, on peut sans trop de risque utiliser en partie les résultats de la Science sociale à méthode d'observation analytique: science et méthode fondées par LePlay, développées et poursuivies par son collègue et ami, l'abbé Henri de Tourville, et quelques autres disciples.² Elle a fourni déjà une large contribution à l'ethnographie en général. Elle peut au besoin servir de base à d'utiles réformes, pourvu qu'on n'aille point se ruer à des conclusions trop logiques, lorsqu'il s'agit d'action sociale proprement dite, ou d'application. Or, en promenant sa méthode à travers diverses contrées de l'Orient et de l'Occident, la Science sociale est parvenue à distinguer: 1° les sociétés à formation communautaire ou patriarcale chez qui l'individu compte avant tout, pour sa subsistance et son avenir, sur l'un des groupes dont il fait partie: famille, clan, Etat; 2° les sociétés à formation particulariste où l'individu se fie davantage au labeur personnel et développe en soi la faculté d'initiative; 3° les quasi-communautaires, sociétés de transition entre les deux précédents types auxquels elles empruntent divers caractères plus ou moins saillants. Observons que le classement suit un ordre de complication croissante: les habitudes patriarcales se modifient peu à peu, selon la route d'émigration et les conditions de vie nouvelles; l'art pastoral, la cueillette,

2.—Pour jugements et références sur cette école, on peut consulter *La Géographie de l'Histoire* de MM. Jean Brunhes et Camille Vallaux, 2e éd., p. 49, note 2, p. 73, en note.

la chasse et la pêche sont abandonnés pour la culture des champs, l'exploitation forestière, le commerce et l'industrie; par-dessus tout, l'initiative personnelle succède par degrés à l'effacement de l'individu dans les régimes de communauté. Voulons-nous des spécimens classiques? Communautaires: le type nord-slave, — à cause de ses origines orientales, — la Provence et quelques contrées du midi de la Gaule. Particularistes: le type anglo-saxon, né aux confins de l'Asie et de l'Europe, et, plus près de nous, les *farmers* anglais et les *lowlanders* écossais établis dans les cantons de l'Est et dans la province d'Ontario. Quasi-communautaires: le Béarnais, ainsi que plusieurs provinces du nord et de l'ouest de la France. Tenant compte simplement des lieux d'origine, on peut dès maintenant classer au nombre des "quasi-communautaires" les premiers habitants de la colonie. Une courte analyse de leurs tendances économiques et sociales, en fortifiant la preuve, donnera plus ample satisfaction.

Ils ont tendance en premier lieu à la communauté de famille. Sous l'autorité presque égale du père et de la mère, de précoces instincts font silence, les esprits et les cœurs se fondent, les bras s'unissent pour la tâche commune. Il s'agit de se tailler un domaine dans l'épaisse forêt, sans jamais recourir au travail salarié. Et c'est le régime de la petite propriété; pour user du terme scientifique, le "domaine plein" est en vigueur: celui qui doit suffire aux besoins de la famille et n'aller pas au-delà. Cependant, même à travers ces habitudes communautaires, on aperçoit des traces de particularisme. Au

moment du partage, en effet, ce bien intègre sera transmis, avec charges spéciales, au fils-héritier, et seules les parcelles en excédent du domaine plein pourront échoir à l'un ou l'autre de ses frères. De plus, s'il arrive que ces derniers désespèrent d'obtenir une aide suffisante de la part des parents, ils deviendront coureurs des bois. Aussi voit-on rarement plus de deux ménages installés au même foyer, et partant, sommes-nous fort loin de la famille patriarcale proprement dite.

Ils ont tendance en second lieu à la communauté de voisinage. Jamais les relations de famille à famille ne furent plus étroites, jamais l'assistance mutuelle, au sens de charitable, ne fut plus active, plus étendue que durant ce premier siècle de la colonie. A part le lien de la race, les souvenirs de la patrie absente, les mille nécessités des commencements, un danger commun tendait à rapprocher nos ancêtres: les "surprises" d'Iroquois. De là l'établissement de la commune, de la côte et du rang. La "commune" était un vaste terrain entretenu aux frais des colons, situé le long de la grève et tout près de l'enceinte palissadée qu'on nommait le "fort". Tout le bétail de réserve y paissait en sécurité sous la garde d'un berger communal. Quant au domaine et à la résidence, on trouva moyen de concilier l'utilité du voisinage avec le bienfait de l'isolement. Au lieu de la forme carrée ordinaire avec habitations éparses, les terres prirent la forme de parallélogrammes rapprochés, développés en longueur, avec maison et dépendances à l'extrémité, sur le bord de la route. Cette disposition de la propriété reçut le nom de "côte" ou celui de "rang", d'après le site

et la configuration du paysage. Et de la sorte, advenant une attaque, le colon pouvait appeler ses voisins à son aide. En cas d'imparité de forces, on n'avait qu'à se replier par la route vers le fort. De plus, cette ingénieuse distribution des terres favorisait singulièrement le système des "corvées", mobilisation de tout le rang pour les plus rudes travaux, tels que défrichement ou construction de routes, et celui des "coups de main" où seuls deux ou trois voisins étaient conviés à des besognes de moindre importance. Mais qu'on veuille bien ne pas conclure de ces frappantes notations à une parfaite communauté de voisinage. Ici encore abondent les marques de particularisme chez nos premiers pères. La "commune" disparut avec le danger des incursions ennemies. Au lieu de grouper toutes les maisons, comme en Champagne, et de cultiver alentour les étendues de sol arable, chaque colon voulut se fixer sur son propre domaine, avec profusion de clôtures jusqu'au dedans des bois; plus tard ils résistèrent constamment aux efforts de la bureaucratie anglaise pour les cantonner dans les villages: calcul politique et trait de mœurs tout à la fois: l'Anglais hérite son home, mais le home du Français, c'est aussi le coin de terre qui le fait vivre et aimer vivre. Les corvées (ma mémoire en repère une vers 1885) et les coups de main finissent également par disparaître avec les facilités de travail grandissantes. On évolue vers une plus complète indépendance familiale, et ces échanges utilitaires entre voisins deviennent de simples rapports de société et d'agrément.

CONSÉQUENCES GÉNÉRALES

Un pareil régime, nécessaire au début, avantageux même, au point de vue de la conservation nationale, aurait dû produire dans l'ensemble un résultat plutôt négatif. Des pratiques communautaires aussi restreintes ne pouvaient guère favoriser, même dans son germe, la vie publique. Un particularisme aussi limité n'était guère propice à une convenable hiérarchisation des familles comme des individus. Inaptitude à s'élever: conséquence du "domaine plein" et caractéristique de ces temps-là. La petite propriété indépendante comportait, outre une culture variée: jardin potager, céréales, pâturages, une foule d'industries domestiques: alimentation, tissage, éclairage, et de nombreux métiers improvisés: charpenterie, menuiserie, charronnage, etc., l'idéal étant d'obtenir le moins possible par voie d'achat. Et donc, impossibilité de la grande culture, absence de patrons agricoles, nullité du commerce local, rarissimes artisans, professions vides. Les médecins? On consultait plutôt des "ramancheurs" et des herboristes qui, sans parler au diable, le tiraient fortement par la queue. Seuls des rentiers prenaient sur leurs vieux jours le chemin du village, "pour s'approcher de l'église", et non pour y porter la révolution.

S'il s'agit simplement de prendre racine dans un sol, puis de former bloc contre l'envahisseur, une société ainsi construite et organisée offre un type passablement résistant. (Nous savons d'ailleurs que la petite propriété, jointe à la petite épargne, sauva plusieurs fois la France en des périodes de crise). Par contre, s'il s'agit

non-seulement de contenir l'envahisseur, mais d'entrer en concurrence industrielle, commerciale, politique même, les ressources d'un peuple, ainsi comprises et exploitées, deviennent insuffisantes, et il ne faut pas s'étonner que la lutte s'engage avec des chances inégales.

Pourtant ce peuple a vécu, il a grandi, il a essaimé partout. Il a survécu ensuite, en s'adaptant victorieusement aux conditions de la défaite. Il a gagné de haute lutte ses libertés civiles, politiques et religieuses, et s'apprête aujourd'hui à conquérir pour de bon son "indépendance économique". D'où lui vint cette force à la fois expansive et conservatrice ? lui qui ne connaissait, en dehors de la famille, aucune institution sociale, aucun organisme de vie publique, aucune classe, pour dire le mot. La réponse est aisée maintenant. Le lecteur sait fort bien que pas un instant, durant ce préambule, je n'ai cessé de "prêcher pour ma paroisse". Tel que sommairement décrit, en effet, l'état social du colon — non moins que sa foi religieuse — exigeait une institution de ce genre et fit de sa prépondérance une nécessité.

LA PAROISSE ET LE CURÉ

Oui, par bonheur, il y avait la paroisse. La paroisse, seul organisme de vie publique: les conseils municipaux (de paroisse et de comté) et les districts judiciaires n'apparurent que plus tard, sous la domination anglaise. La paroisse, seul centre de ralliement en dehors de la famille et du rang: conglomérat elle-même des familles de plusieurs rangs, réunies pour des fins spirituelles,

sous la direction d'un prêtre nommé par l'évêque. Il y avait la paroisse et il y avait le curé. Le curé, seul détenteur de la science, à une époque où l'enseignement primaire subsistait à peine. Le curé, seule autorité morale agissait directement sur le groupe confié à ses soins. Le curé, inspirateur de la foi, régulateur de la piété et des mœurs, arbitre des chicanes et conseiller des familles. Des souvenirs locaux, parfois très pittoresques, et de nombreux prônes conservés nous le font voir portant avec dignité — avec le pli sacerdotal si fortement accusé chez les anciens — la vigoureuse empreinte du tempérament et de la vertu personnels : ici plus de gronderie et d'austérité, là plus de condescendance et d'insinuation, partout un dévouement sans bornes au cher troupeau. Je n'aime qu'à demi le portrait classique du curé de campagne de Lamartine. Il y apparaît trop peu agissant, trop isolé parmi ses ouailles. En tout cas, je n'y saurais reconnaître le prêtre français transporté sur nos rives et façonné à un ministère unique dans l'Eglise. A celui-ci, je préfère appliquer cet éloge du comte Daru prononcé par le poète-orateur. Qu'on veuille excuser ici la richesse de la forme : c'est Lamartine qui parle, et il parle avant l'Académie ! Il nous peint précisément l'une de ces situations anormales où "le même homme, stimulé par les besoins du populaire et l'incapacité de ses semblables, aborde tour à tour les œuvres les plus diverses, les fonctions les plus variées. Son mérite le désigne : point d'excuses ! point de refus ! le péril n'en accepte pas. L'esprit de cet homme s'élargit, ses talents s'élèvent, ses facultés se multiplient ; chaque fardeau lui

créé une force, chaque dévouement une vertu; il devient supérieur par circonstance, universel par nécessité." N'est-ce pas le tableau de la paroisse et du curé dans nos temps héroïques ? avec cette forte nuance, cependant, que la situation anormale devenait normale à force de durer, et que l'homme apparemment unique avait, sauf exception, son double à la tête de chacune de ces institutions commençantes.

LA PAROISSE, FORCE DE CONSERVATION

Mais cette puissance de l'organisation en paroisses, de quel emploi sera-t-elle ? ce légendaire attachement de l'habitant des campagnes à son clocher natal, de quel profit sera-t-il ? cet immense empire que la vie, la parole et l'action d'un pasteur saint lui confèrent, comment va-t-il en user ? A l'origine et plus que jamais la cause catholique et les intérêts nationaux se confondent. C'est pourquoi tout l'effort de rendement paroissial à cette époque : autorité, obéissance, travail, vie commune, prière commune, dévouement aux œuvres, etc., favorise le but essentiel : *tenir*, comme on dirait aujourd'hui. La paroisse a tenu.

Sans doute, le régime économique compta pour beaucoup dans la résistance miraculeuse du colon canadien. La petite propriété indépendante, à faible taux censitaire, eut pour effet d'enraciner le colon au sol chèrement disputé à la grande forêt. Elle le mit à l'abri d'une foule d'éventualités néfastes, en créant des talents débrouillards, sinon des caractères audacieux. A vrai

dire, le fermier canadien n'a jamais été exproprié. Mais n'oublions pas : ce rêve de possession libre et de transmission intégrale du domaine ne s'obtient qu'au prix de sacrifices inouïs, dont la seule imagination terrorise à bon droit notre cultivateur moderne, bien logé, bien nourri, bien stylé, fort avant tout de sa mécanique. Ce qu'il fallut aux aïeux pour tenir, ce fut le courage moral et la double foi en leur éternelle et temporelle destinée. La paroisse entretenait ces virils sentiments. Le curé, à l'église ou dans ses visites à domicile, intimait comme un général l'ordre de la résistance "jusqu'au bout". Strict envers lui-même, économe et frugal comme ses paroissiens, voué secondairement à la même tâche agricole, son exemple agissait à la façon d'un deuxième prône, faisant oublier les rigueurs et l'outrance du premier. Et cet exemple pouvait symboliser l'accord de deux grandes vérités : le royaume du chrétien n'est pas de ce monde ; mais il se prépare en ce monde, et sa préparation exige communément le bien-être matériel promis par surcroît dans l'Évangile. Par mode de suggestion et d'entraînement, sinon par une réelle efficience, le pasteur des âmes savait promouvoir le bien temporel de sa communauté. Même au sein des familles, nulle mesure économique importante n'était prise sans son avis préalable. De ces énergies éparses, il travailla, il réussit à faire un solide faisceau national que ne put rompre la cruelle épreuve de 1760. Car on a beau distinguer dans ce domaine, le bien social d'un peuple — abstraction faite de sa politique étrangère — se confond pratiquement avec ses intérêts nationaux. Il n'y a qu'à laisser parler l'histoire, du reste.

Que restait-il, un an après la conquête, de l'ancienne organisation publique de la Colonie ? Notre système gouvernemental était aboli, nos tribunaux ne fonctionnaient plus, nos régiments étaient décimés, notre noblesse était en fuite. Mais vive Dieu, la paroisse tenait ! Les "cœurs d'or" se reprirent à vivre, à la vue des "clochers d'argent !" Et quand par la suite, l'Anglais voulut joindre à la conquête matérielle du pays l'asservissement et la conquête morale, il rencontra sur son chemin la paroisse. La paroisse a tenu "jusqu'au bout".

LA PAROISSE, FORCE D'EXPANSION

Si l'on excepte une période d'environ cinquante années, il n'est que juste de reconnaître que la paroisse a constamment joui en ce pays d'une très grande liberté d'action. Sous le régime d'union de la domination française, elle subit à peine le léger contre-coup des prétentions gallicanes. Les édits royaux où l'on défendait l'établissement sans lettres patentes des cures et autres bénéfiques, n'étaient pas applicables ou du moins ne furent pas appliqués dans la colonie; et les représentants du pouvoir civil n'intervinrent que pour aider l'autorité religieuse à fixer les limites des territoires paroissiaux. Nous étions donc soumis sous ce rapport à l'ancienne jurisprudence qui reconnaissait pleinement les droits de l'évêque, tels que fixés par les canons de l'Eglise. Ici comme ailleurs, union ne veut point dire perpétuelle entente. L'abbé Gosselin, dans son *Eglise du Canada*, nous raconte avec une singulière bonhomie ces chicanes

renouvelées entre gouverneurs, intendants, fonctionnaires d'une part, évêques, religieux, curés d'autre part; les unes avec *fundamentum in re*, les autres d'une futilité héroïque. Effet plausible d'un régime d'union : il y a des époux qui s'interdisent d'autant moins les scènes hebdomadaires qu'ils ont foi davantage dans le lien sacramentel et sont mieux persuadés que l'alliance de fond subsistera toujours.

Sous la domination anglaise, le conflit devint beaucoup plus sérieux. Il s'agissait du droit de nomination à l'évêché de Québec et aux cures du diocèse. On voulut à Londres dépasser le gallicanisme et s'emparer de ce droit, à seule fin bien évidente de contrôler l'organisation paroissiale dont on reconnaissait du même coup la force. Egalement la prétention de rendre les curés inamovibles et de les soustraire en partie à l'autorité de l'Ordinaire n'avait pas d'autre motif. Evêque et clergé s'obstinèrent courageusement, et comme résidu de ces luttes, nous n'avons plus que la loi de 1831 pourvoyant à l'érection civile des paroisses.

La liberté est le pouvoir de faire le bien sans entraves. La paroisse a-t-elle usé de sa liberté pour l'expansion et le progrès de la race? Voici une synthèse descriptive due à Mgr Emard : "La paroisse canadienne
" a été le foyer d'où rayonna sans cesse un infatigable
" apostolat. Pendant que des colons s'en détachaient
" pour aller dans toutes les directions fonder de nou-
" velles familles, le zèle du prêtre curé suscitait, en cul-
" tivait des vocations, les ouvriers évangéliques qui
" allaient ouvrir des champs nouveaux à la foi catholique,

“ et d'un océan à l'autre des centaines de missionnaires
“ portaient avec eux le souvenir de la paroisse qui les
“ avait vus naître et dont ils étaient l'honneur et la
“ gloire. C'est du régime paroissial qu'est sortie l'évan-
“ gélisation des domaines nouveaux, qui eux-mêmes
“ s'organisaient sur des bases semblables. Des diocèses
“ se formaient successivement, et bon nombre des sièges
“ épiscopaux, créés depuis celui de Québec dans tout
“ l'étendue du Canada, ont été d'abord fondés et occupés
“ par des évêques canadiens-français élevés à l'ombre du
“ clergé paroissial.” (Lettre pastorale, 24 juin 1916).
Il est surtout question dans ces lignes de l'action évan-
gélisatrice; précisément, elle conditionnait l'action pure-
ment sociale ou économique. L'établissement d'une
mission ou d'une paroisse, sinon en fait, du moins en
perspective, servait de garantie à toute entreprise de
colonisation. Rarement un jeune homme, jamais un père
de famille n'eût consenti à s'aventurer vers les terres
neuves, sans l'assurance préalable d'y retrouver son Dieu,
sa chapelle et son prêtre. Ce prêtre, bien souvent, c'était
l'enfant que le curé avait désigné d'un doigt prophétique
au cours d'une visite pastorale.

C'est ainsi que peu à peu les premiers pionniers de
Québec et de Montréal envahirent pacifiquement tous
les domaines d'alentour, surtout le nord laurentien et
la région du Saguenay. C'est ainsi que nos curés cana-
diens, sans prise directe sur le travail et la propriété,
sans fortune personnelle et le plus souvent sans l'assis-
tance gouvernementale, ont su exploiter et développer
les richesses du pays. S'il est vrai que la force matérielle

d'un peuple résulte en grande partie de sa puissance colonisatrice, n'oublions pas cette autre vérité condensée en formule par M. Léon Gérin : "En matière de colonisation, le rôle de la paroisse est souverain". Il y a des bouches fines que ne satisfont point ces immenses résultats. Le curé aurait dû, sans doute, oublier de son caractère sacerdotal, jeter là le souci prédominant du salut des âmes, réformer le type social du colon, tenir barre aux siècles d'atavisme, hiérarchiser ce peuple enfant, modifier de fond en comble la propriété et le travail, pulvériser la routine, faire surgir du même coup la grande industrie et la grande culture, créer des transports, inaugurer le haut commerce, etc. C'est trop pour un homme, fût-il "supérieur par circonstance, universel par nécessité".

AUJOURD'HUI

Les temps sont changés, mais la paroisse demeure l'une de nos plus grandes forces nationales. L'évolution politique a fait naître au dehors un système de gouvernement serré et compliqué, mais la paroisse est encore l'intermédiaire naturel entre les différents pouvoirs et les administrés. De quelque point que l'on parte, il faut le plus souvent, pour atteindre l'individu, passer par la paroisse. Conscients du fait, nos hommes d'œuvres ont sans cesse recours aux curés dans leurs projets de réforme ou leurs campagnes d'éducation populaire. Quelques politiciens même n'ont point suffisante vergogne pour se tenir de réclamer leur aide, quand il s'agit, pour sortir

d'une impasse ou rétablir leur prestige, d'intéresser la foule aux formules creuses et vides d'un patriotisme éventé. Aussi le devoir de l'heure implique-t-il pour le prêtre une excessive prudence, mesurée seulement à la délicatesse de ses fonctions et aux surprises redoutables de la politique telle que conçue et pratiquée de nos jours.

Au-dedans également, d'autres organismes ont surgi par la force des circonstances, quand ce ne fut point par l'initiative épiscopale ou curiale : conseils de paroisse, commissions scolaires, mutualités, coopératives de toutes sortes. Les avis du curé y exercent une pression salubre dont l'efficacité dépend, plus qu'autrefois, de son caractère et de sa valeur personnels. Que de services il pourra rendre, s'il sait parler et agir, et surtout faire agir. On l'a dit maintes fois, c'est dans ces petites assemblées délibérantes que se fait l'apprentissage de la vie publique. Si par ailleurs on condescend, par une plus large application de la loi, à mêler davantage le laïc à la gestion temporelle des paroisses, on favorisera pour autant la formation du citoyen et du paroissien.

Enfin, outre la surgie d'institutions nouvelles et de nouveaux organismes, nous devons constater de nombreuses ascensions individuelles et la formation graduée d'une classe dirigeante. Le curé a cessé d'être au Canada l'unique représentant du savoir : ce qui occasionne un heureux partage de l'influence sociale, de la tâche éducatrice en particulier. Le clergé aurait-il sujet de s'étonner ? alors que toutes les compétences laïques et tous les corps professionnels lui doivent en grande partie ce qu'ils sont ; et raison de s'en plaindre ? quand les besoins

de notre peuple se font si variés et si pressants. Qui ose parler de concurrence ? Il s'agit d'une collaboration loyale, renoncée et confiante, entre pasteurs et fidèles, pour toutes les entreprises à caractère patriotique et notamment pour cette œuvre paroissiale dont les effets, du reste, se propagent de paroisse à comté, de comté à province, de province à pays.

Dans le domaine économique, agricole surtout, l'évidence des progrès accomplis depuis l'âge de fer rend inutile toute description. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer un instant la tournure physique, l'habitation, le mobilier, le vêtement et la nourriture de l'habitant. Calculons plutôt le déficit. Une prospérité aussi soudaine ne pouvait venir sans précipiter la rupture avec un passé moins brillant que solide. Il y a — *corruptio optimi* — des parvenus agricoles. Les curés de campagne interrogés sur leur "plaie" paroissiale ont répondu d'un désolant accord : le luxe. Un luxe criard, inesthétique et cela va de soi ; un luxe onéreux, ennemi du confortable et je le prouve. Telle paroisse des bords du Richelieu voit rouler quantité d'automobiles dont la plupart des propriétaires n'ont pas même songer à installer un bain dans leur demeure. Tel fils aîné et son frerot possèdent chacun un cheval de promenade, luisant, une voiture de promenade, luisante aussi, qui n'ont pas un sou vaillant dans leur poche, en vue de l'épargne ou des menus plaisirs. Je crois que les parents feraient mieux de combattre cette marotte, la remplaçant par quelque argent donné à l'éphèbe pour l'engaillarder un peu, lui faire aimer le sol, lui procurer la sensation qu'il est déjà actionnaire

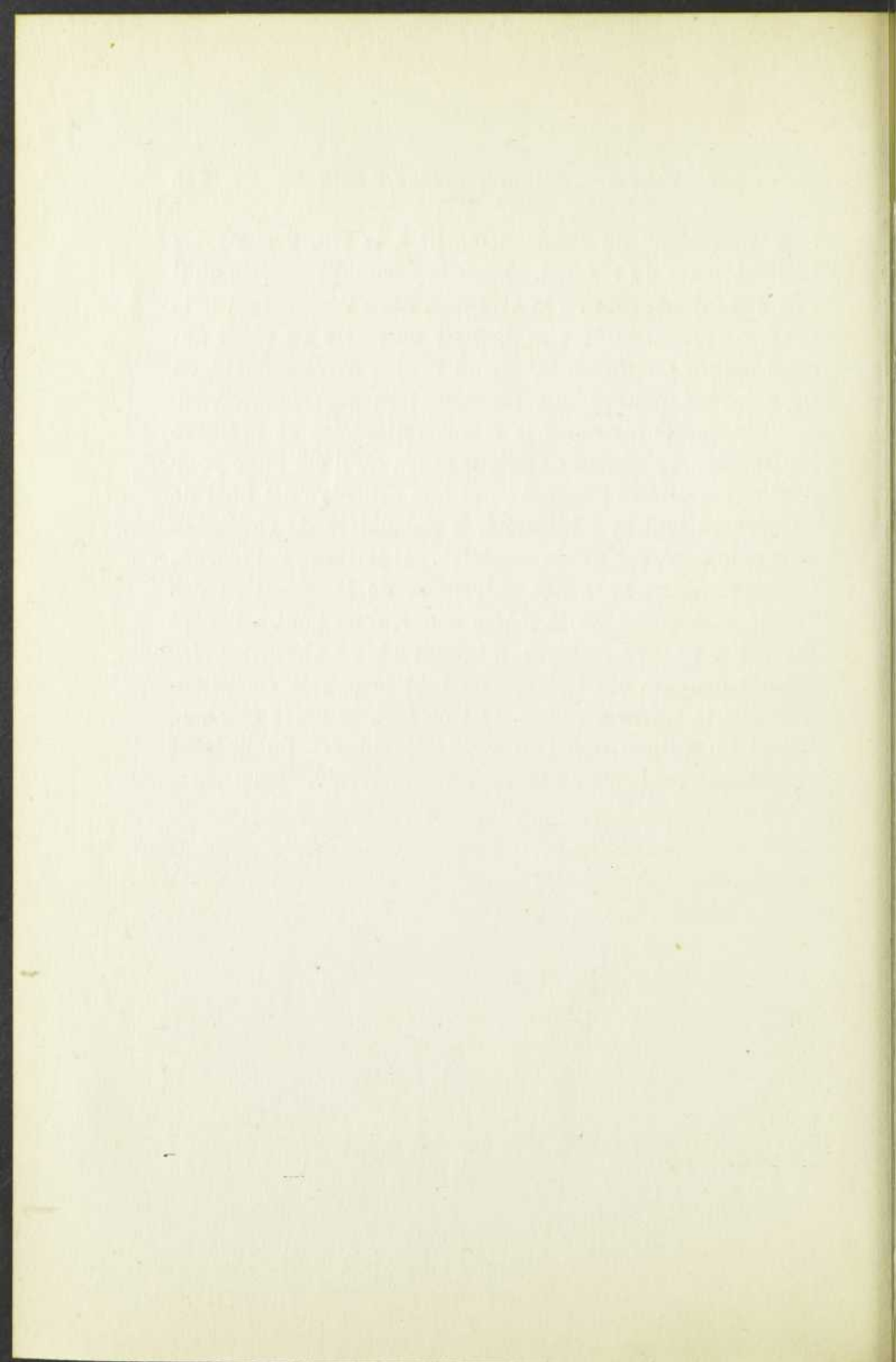
et bénéficiaire de l'entreprise et non pas simplement le bras qu'on dirige et qu'on exploite. Il est du ressort de nos curés, par des recommandations et des instances d'ordre naturel et surnaturel — car le luxe amène l'avarice, l'oubli de Dieu, la restriction des naissances — de cramponner leur peuple aux solides vertus paysannes, génératrices du bien-être actuel. Beaucoup se plaignent de n'être point suffisamment aidés par les professeurs dans nos pensionnats de filles et nos collèges commerciaux. Les enfants de cultivateurs en reviennent parfois déprimés par le contact avec des rejetons urbains, tourmentés d'aspirations vagues et moins enclins à la vocation terrienne. C'est évidemment une disgrâce et un malheur.

Deux grandes formules pédagogiques paraissent nécessaires à la formation comme à l'avancement de la classe agricole : développer de façon normale et pratique l'instinct particulariste et l'esprit de communauté. Comment ? Par la culture de l'initiative et la coopération agraire. C'est par là seulement que nous pourrions rejoindre, je ne dis pas, je ne dirai jamais la supériorité, mais les supériorités anglo-saxonnes. L'initiative est affaire de tempérament et d'atavisme, sans doute, mais c'est encore — comme tous les tendances intimes de notre être — affaire d'éducation. Un religieux trop tôt ravi à la Science sociale, qu'il excellait à rattacher aux données théologiques, le Père Benoît Schwalm, jugeait cette faculté compatible avec les plus sévères règles monastiques ; il en conseillait l'exercice et le développement dans tous les séminaires de France. Le curé a l'avan-

tage de visiter les écoles et de rencontrer les mères de famille dans les réunions de congrégations. Il pourrait remplacer par des conférences sur ce capital sujet des ordres du jour passablement routiniers. La coopération va suppléer avantageusement dans notre province les patronats agricoles; elle va mettre à la portée du paysan les ressources et les procédés réservés jusqu'ici à la grande culture. Elle servira en même temps de sauvegarde à la petite propriété; sans elle le fermier est incapable de satisfaire aux exigences d'une culture qui, pour rester rémunératrice, a besoin d'être perfectionnée de jour en jour. Dans un Catéchisme des Coopératives qui parut en articles et devrait se muer en brochure, M. l'abbé J.-B. Allaire nous a indiqué le rôle du curé en rapport avec cette œuvre insigne. Répétons le mot : ce rôle est souverain.

Il s'exerce en tout domaine par l'exemple, l'action et la parole qui est encore une action, malgré le respect amoindri de l'autorité sacerdotale. Le curé doit être le premier gentilhomme de sa paroisse : le plus coulant et le plus strict en affaires; le plus discret et le plus aimable en société; le plus soigné dans sa tenue et son langage. Bonne ou mauvaise, son influence dépasse tous nos calculs : car il vit en contact permanent avec son peuple; en contact immédiat chaque dimanche et jour de fête. Ce peuple vient s'asseoir au pied de la chaire. Il écoute ! Et le prône n'est point mort, car il vit encore. Que dégagé des formules trop autoritaires, il s'adresse à la raison même et fasse appel aux plus justes sentiments. Ce peuple est venu à la messe. Que la messe lui soit

une "élévation" du commencement à la fin, y comprise la demi-heure du sermon. Dans la revue diversifiée qu'il fait des événements de la semaine, dans l'énoncé du programme ultérieur, que le pasteur ne mette en oubli aucune œuvre bienfaisante, aucun projet d'avancement ou de réforme, pourvu que nettement et sagement conçu. Qu'il intercale à propos le merci obligatoire et le bravo inoffensif. . . . Quand ce peuple saura qu'il est aimé pour son âme droite et généreuse, et que son rêve est béni de vaincre en tout la médiocrité, il redoublera de confiance envers le curé, son guide séculaire. Il jettera ses réserves en masse dans l'urgente entreprise de la réfection des forces nationales. A la même heure, d'un bout à l'autre du pays, en des milliers d'églises et de chapelles, les mêmes avances obtiendront de tout le peuple canadien-français la même réponse. Et ce sera le geste fier par lequel un vaincu que l'on voudrait chasser du présent prend tranquillement possession de l'avenir.



LA PAROISSE, GARDIENNE DE LA VIE AGRICOLE ¹

Une tendance logique des Semaines Sociales consiste à descendre, d'année en année, de l'universel au particulier. Depuis son institution en 1920, la nôtre a quitté graduellement les hauteurs abstraites d'où elle avait dû partir, pour aborder des problèmes encore vastes, cependant mieux concrétisés. La voici enfin qui s'occupe de la question agricole : les deux pieds en terre, c'est le cas de le dire. Réunissant un bon nombre de spécialistes dont vous avez suivi les leçons avec une attention émue, — en songeant sans doute au long travail préparatoire, au "devoir de vacances" par eux vaillamment accepté, — elle prétend offrir aux gouvernants politiques et aux organisateurs de la terre, des solutions précises, en harmonie avec les principes mais basées sur les faits.

Je croirai donc rester fidèle à cette tendance en mettant de côté le vieux panégyrique de la Paroisse, maintes fois entendu du haut de la chaire, et dont je me suis moi-même rendu coupable en diverses occasions,

1.—Conférence donnée à la Semaine Sociale de St-Hyacinthe, le 29 août 1928.

notamment en 1918 dans une réponse à l'enquête de l'*Action française* sur NOS FORCES NATIONALES. Supposant admis les caractères généraux, le rôle historique et sauveur et la précellence en tout de notre régime paroissial, je vais me borner ce soir à considérer la paroisse comme *centre unique d'information et de formation agricole*. Même enserré dans ces limites, je ne prétends pas échapper à toutes les généralités, ni vous offrir du neuf à chaque instant. Il s'est écrit récemment tant d'opportunes choses sur la question agraire, que je devrai plus d'une fois vous référer aux travaux de mes devanciers : ce sera peut-être ma meilleure contribution au rendement de ces fécondes journées.

LA PAROISSE, CENTRE D'INFORMATION AGRICOLE

Avant de porter remède aux nécessités de l'agriculture, il faut les connaître dans toute leur étendue et jusque dans le moindre détail. C'est à bon droit que notre deuxième journée d'études a commencé par un exposé de l'état de nos fermes dans la province de Québec. Mais logiquement l'enquête de M. Louis-Philippe Roy devrait être par la suite coarctée aux différents districts, voire aux diverses localités agraires, puisque ni les rôles d'évaluation, ni les débouchés commerciaux, ni les qualités ou les déficiences du sol, ni la mentalité du cultivateur, ni la crise de désertion ne sauraient être exactement les mêmes d'un endroit à un autre. En agriculture beaucoup plus qu'en industrie, l'action sociale se trouve conditionnée par des faits compliqués et variables dont il

faut tenir compte en chaque cas déterminé, si l'on veut éviter un désastre d'ensemble. Car l'homme de la terre est un observateur pessimiste: vous n'avez pas le droit de vous tromper. A la campagne, on fait volontiers silence sur l'heureuse issue d'une entreprise, tandis que le moindre échec obtient une publicité gratuite et prolongée.

Or la paroisse, par sa figure géographique et surtout par sa position juridique, est le vrai centre d'information du cultivateur et de tous ceux qui s'intéressent à la chose agricole. C'est le clocher du village qui rallie les habitations éparses au bord des champs. Sans la paroisse nos cultivateurs seraient pratiquement privés de toute communication avec les missionnaires colonisateurs, les agronomes, les hommes d'œuvres. Elle est restée, — nous l'avons dit dans la précédente étude, — malgré la création de nouveaux organismes, l'intermédiaire naturel entre les différents pouvoirs et les administrés. Aujourd'hui encore, de quelque point que l'on parte, il faut le plus souvent, pour atteindre l'individu, passer par la paroisse.

C'est dire que notre clergé rural est ou doit être en état de favoriser toutes sortes d'observations et de recherches, sinon de les effectuer lui-même. C'est dire qu'un presbytère est ou doit être un véritable bureau d'information agricole. Le mot de l'Écriture: *Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent*, peut également s'entendre dans l'acception économique. L'état de la propriété, le mouvement de la population, les avatars de la culture, les conditions de vie en général, de même

que la situation privée de chaque famille: tous ces importants détails doivent être connus du pasteur, présents à sa mémoire ou dûment enregistrés. La visite paroissiale annuelle lui donne occasion de se renseigner sur place, et je connais tel curé promu à la tête d'une vaste communauté qui, deux ans après son installation, était déjà en mesure de répondre aux divers points signalés. Tout récemment encore, M. Omer Héroux rappelait le précieux service rendu à ses compatriotes par Mgr Duguay, du diocèse des Trois-Rivières, dans ses érudites notations sur l'exode des paroissiens de St-Barnabé vers le Michigan, le Massachusetts et le New Hampshire.

L'exode des campagnes, plaie bandée mais toujours saignante, ne pensez-vous pas qu'une enquête permanente devrait fonctionner à ce sujet? Qui est à même, mieux que le curé, de renseigner les agents de colonisation intérieure ou de rapatriement? Qui saura mieux que lui signaler les terres vacantes, le nom des fugitifs et leur lieu de retraite, le nom et l'adresse des hésitants, l'excédent des familles et les autres causes de dispersion? On prétend que plusieurs lettres demeurent absolument sans réponse: ce qui n'apparaîtra ni flatteur pour les abstentionnistes, ni conforme à leurs intérêts. Car enfin, je pourrais fort bien renverser le titre de cette conférence et marquer: *la vie agricole, gardienne de la paroisse*, sans pour cela m'écarter du vrai. Et veuillez croire qu'il ne s'agit pas, du moins qu'il ne s'agit pas uniquement de l'en-caisse et des revenus de fabrique, mais surtout de l'accroissement de vie religieuse et morale dû au maintien de la population agraire.

Voici en tout cas un formulaire d'enquête pouvant être proposé dans les présentes circonstances : 1° *Quelle était la population agricole de votre paroisse en 1918 ? Quelle était la répartition entre propriétaires, fermiers et garçons de ferme ? Y avait-il une ou plusieurs industries dans la localité susceptibles de retenir une partie des émigrants ?*. 2° *Quelle est la population agricole de votre paroisse en 1928 ? et la répartition entre les divers groupes des travailleurs de la terre ? dans quelle intensité s'est fait sentir la crise agraire des dix dernières années ? quelle fut la cause principale de l'exode vers la ville ? est-ce que le mouvement se continue ou fait place à un commencement notable de stabilisation ?* — 3° *La population actuelle de la paroisse est-elle suffisante pour tirer du sol un rendement normal ? Ramenée au taux de 1918, ou à un taux supérieur, pourrait-elle se loger et vivre en des conditions satisfaisantes ?* L'examen et la comparaison des réponses, en fournissant des données positives aux dirigeants agricoles, leur permettrait de se porter immédiatement aux endroits les plus menacés. En dehors de cette méthode, on obtient des renseignements vagues, souvent erronés, puis on tente d'appliquer des remèdes incertains.

Après une investigation de ce genre en Basse-Normandie, on a découvert que l'intensité de l'exode rural suivait exactement le déclin de la culture du chanvre et du colza et des industries locales empruntant à cette double culture leur matière première. Chez nous le discredit patent du mil et du trèfle a suffi pour décourager un grand nombre de cultivateurs qui laissaient s'entasser

inutilement dans leurs granges la récolte de deux ou trois années. Il eût fallu les engager sans retard, malgré leur intime répugnance, dans la culture maraîchère intensive, en mettant à leur portée les moyens nécessaires d'exploitation. Pour se convaincre que c'était bien, alors comme aujourd'hui, le remède approprié, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la péninsule d'Essex où un si grand nombre de nos compatriotes parviennent à s'enrichir, en bornant leur effort à la culture de la tomate, du radis, de la betterave ou du maïs. Chaque paroisse du comté offre une spécialité maraîchère pour laquelle on utilise assez souvent la main-d'œuvre féminine; tandis qu'une fabrique de conserves établie sur place permet l'exportation directe et occasionne un surcroît d'activités. Je suis persuadé pour ma part, et l'opinion prévaut qu'une pareille culture, répandue dans notre Province avant que notre grand commerce d'épicerie ne tombe tout à fait, pourrait, en diminuant la concurrence, forcer le marché intérieur sans préjudice d'une exportation convenable à l'étranger. De ce grave item dépend en partie le *renouveau des campagnes* et la prospérité commune du Canada français.

Mais revenons "au foyer de mon presbytère". Ce sera un foyer de connaissances, un centre d'information sûre et détaillée, à la condition, bien entendu, que le personnel se tienne à la hauteur de ses responsabilités: ce qui pose immédiatement la question de compétence, assez facile à résoudre, comme on va le voir. En premier lieu, il y a les ecclésiastiques versés dans la technique agraire, et les membres du clergé paroissial ont tout

loisir de les consulter. Nous en comptons un certain nombre en ce pays, à commencer par ceux qui enseignent dans nos trois grandes écoles d'agriculture. Cette spécialité qui en vaut bien d'autres est aussi honorée à l'étranger. Le clergé de Belgique a ses ingénieurs et ses chimistes agricoles ; c'est un vieux prêtre flamand, l'abbé Mellaerts, "le père des paysans", comme on se plaisait à le nommer, qui fonda à Louvain en 1890 le Boerenbond, cette fameuse association groupant aujourd'hui près de cent mille membres et qualifiée de "puissance nationale" par un adversaire socialiste. N'allons pas, de grâce, sous-estimer une branche qui, à première vue, paraît s'exercer aux dépens de la culture traditionnelle et des fonctions régulières du sacerdoce. Le missionnaire de Chine, obligé parfois de planter une rizière et de nourrir physiquement son peuple avant de lui proposer l'aliment spirituel, aurait-il pour cela moins de titres à la confiance de l'Eglise et à l'admiration des croyants ?

Du reste il ne s'agit pas, pour nos curés et vicaires de campagne, de compétence technique à acquérir. Ce qui est nécessité dans leur cas, c'est une compétence d'ordre général, prise aux contacts de la vie quotidienne et faite d'observation judicieuse, de sympathie intelligente plutôt que de notions superposées. L'hérédité y joue également son rôle en dépit des exceptions. "Donnons à la paroisse rurale un curé rural qui ait l'amour et le sens de la vie agricole," s'écriait monseigneur Julien, évêque d'Arras, à la Semaine Sociale de Rennes. Ce qui signifie en pratique et *d'une façon générale* : donnons aux

campagnes un clergé issu de la terre, aux villes un clergé d'origine et d'éducation urbaine.

Le prêtre ainsi qualifié "saura jeter en passant un regard entendu sur les champs de ses ouailles", se souvenant que s'il est le pasteur des âmes, "la terre est aussi sa paroissienne". Il doit l'aimer et vouloir son salut; prier pour elle et lui transmettre les bénédictions de Dieu et de l'Eglise; prendre part à ses maux et tout mettre en œuvre pour les prévenir ou les soulager. Dans la fixation de l'horaire paroissial comme dans ses autres directives, il saura tenir compte avant tout des nécessités du travail des champs. Au prône il tiendra ses auditeurs au courant du mouvement agricole, des réformes nécessaires et des projets en marche. Dans la conversation et les rapports privés, il mettra toute bonhomie et toute douceur à stimuler les apathiques, les endurcis de la routine, les traînants qui veulent rester pauvres et les grognards qui se croient malchanceux. Il exhortera les femmes à l'estime d'une vie simple, puisque au dire des sociologues, le problème rural est pour une grosse part un problème féminin. Il aura soin cependant d'expliquer la logique du mouvement réformiste agricole et le pourquoi des récents mots d'ordre. A l'antique formule : *Ecoute-moi aujourd'hui, tu me comprendras demain*, il fera bien de substituer celle-ci : *Comprends d'abord, tu finiras par écouter*.

Et c'est ainsi que le prêtre rural, sans être technicien ni praticien du sol, sans fausser ni trahir le message surnaturel qu'il a reçu, se dressera comme une vivante lumière au point de vue économique. Avec moins d'em-

prise et plus de ressources, moins d'énergie et plus d'initiative, surtout plus d'assistance externe que son légendaire prédécesseur, il saura maintenir la tradition du vieux curé de campagne, fervent apôtre de la terre, soutien du défricheur et du colon.

LA PAROISSE, CENTRE DE FORMATION AGRICOLE

Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Ils étaient bien convaincus de cette vérité, les éminents professeurs qui ont traité aujourd'hui même de la formation rurale au foyer, à l'école et au cercle. Ils ont pour autant frayé la route à celui qui doit maintenant vous entretenir de la formation rurale dans et par la paroisse, ou pour mieux dire, à l'église. La chaire chrétienne n'est-elle pas, pour employer l'image courante, une sorte de haut parleur où se distribue en s'amplifiant la leçon quotidienne des parents et des maîtres et de l'élite professionnelle.

Un prêtre curé dispose à cette fin d'une puissance illimitée ou renouvelable à souhait: la puissance de l'enseignement religieux ou moral appliqué à l'agriculture. Cette particulière autorité, on lui demande de s'en servir couramment pour former son peuple à *la vie spirituelle, à l'amour du sol, aux plaisirs sains.*

* * *

C'est la religion qui sanctifie les travaux de la ferme et les rapports de société d'une maison à l'autre, d'un champ à l'autre; qui aide le laboureur à supporter

la fatigue, les privations, les accidents de toute sorte; qui prêche la solidarité entre individus et familles voués aux mêmes tâches, aux mêmes épreuves, à la poursuite des mêmes intérêts. Elle crée un climat moral plus indispensable à cette vie besogneuse que ne le sont aux graines de semence la pluie et le soleil alternés. Sans elle le paysan courbé vers la terre devient terrestre, sinon semblable aux bêtes de somme qu'il utilise. Voilà pourquoi l'absence d'esprit surnaturel ou de piété chez le rural nous déçoit et nous choque comme une affreuse dissonance. Malheur à ceux qui viendraient à date fixe étaler à ses yeux leur tiédeur sceptique ou transformer la villégiature en exhibitions de scandale. Nous verrons jusqu'à quel point les politiciens eux-mêmes et les organisateurs sociaux doivent tabler sur l'esprit religieux paroissial pour assurer les progrès de l'agriculture en ce pays.

Le curé campagnard devra profiter des relations du ministère et des circonstances publiques que chaque saison ramène, pour rappeler à tous et à chacun le devoir professionnel, et sanctifier son peuple en le tournant vers Dieu; tout en prenant garde, — puisque notre religion est déjà si austère et difficile à pratiquer, — à ne pas la lui rendre odieuse par des exigences superflues, des propos maussades ou des caprices irritants. Ici encore il aura à combattre la routine atavique. Beaucoup de paysans ne prient guère ou se contentent de formules apprises et de la piété en commun. Cependant le curé d'Ars "ne pensait pas que des gens attachés à la glèbe ou à des métiers manuels fussent incapables de vie intérieure". (*Vie*, par Trochu). Lui qui avait sanctifié son

enfance et sa jeunesse en labourant la terre, piochant la vigne, émondant les arbres et liant les fagots, il voulut apprendre à ceux qui vivent sans cesse en contact avec la nature, livrés à des occupations dont chacune représente l'action de la grâce sur l'âme, le secret de méditer et de faire oraison. Il conseillait, outre l'examen de conscience, "une lecture édifiante au moins pendant l'hiver". Il disait dans un sermon : "Mes frères, si nous aimons vraiment le Bon Dieu, la prière nous sera aussi facile que la respiration. Que j'aime ces mots prononcés dès le matin : "Je veux aujourd'hui tout faire, tout souffrir pour glorifier Dieu". Et dans un catéchisme : "Oh ! que c'est beau, tout faire avec le bon Dieu ! Si tu travailles avec Dieu, c'est toi qui travailleras, mais c'est Lui qui bénira ton travail. Et tout sera compté : la privation d'un regard, d'une satisfaction, le chaud et le froid, la pluie et le beau temps".

Le culte extérieur est, suivant l'enseignement formel, le premier stimulant de la vie pieuse dans une paroisse. Le curé d'Ars, une fois sorti du confessionnal, mettait un zèle extraordinaire à soigner le décor du temple et la splendeur des offices. On le voyait, le dimanche et surtout aux jours de grandes fêtes, allant et venant, de son allure vive et recueillie, disposant lumineaire, fleurs et bannières, stylant ses chantres et ses enfants de chœur, sans oublier la pointe de malice : "Dommage, hein ! si vos âmes étaient aussi blanches que vos surplis !" L'église, "habillée de feuilles" et vibrante de cantiques rayonnait surtout de propreté et de décence ; tant et si bien que monseigneur l'Evêque, en tournée pastorale, négligeait

l'inspection du mobilier. Du sanctuaire à la foule, un attrait, une influence, une sorte d'imprégnation mystique telle que certains spectateurs "se plongeaient dans la prière comme poissons dans l'eau" et que le mot d'ordre des pèlerins était celui-ci: *un dimanche à Ars!* Avec ça que l'éloquent vieillard ne prêchait pas longtemps!

Mesdames et messieurs, fort de ces exemples et sous le couvert d'une pareille autorité, je me sens plus à l'aise pour solliciter une réaction contre l'apathie religieuse où la dévotion trop mécanique, d'une part, contre la monotonie des dimanches, en plusieurs églises de campagne, de l'autre. Il me faudra à l'instant toucher la question si délicate des divertissements à la campagne. Si l'on considère que nos offices d'église demeurent pour un certain nombre l'unique distraction, il faut bien la leur procurer sans trop de réserve ni de sécheresse et, ma foi, leur ménager des surprises d'occasion. Je mets au nombre de celles-ci les fêtes religieuses agricoles offrant un certain caractère local avec tout le pittoresque de la profession. De nouveau je pourrais recourir aux traditions de quelques églises de France où l'on voit toujours, en la fête de saint Isidore, de saint Marc ou des Rogations, des instruments de travail érigés en faisceau au pied de l'autel. Ils sont à l'honneur avant d'être à la peine. Et j'imagine que leurs propriétaires, se sentant eux-mêmes plus proche du tabernacle, retournent dans leur foyer mieux disposés au labeur et plus fiers de leur état.

L'amour de la terre, le juste orgueil de la profession agricole : nouvel aspect des choses où apparaît encore le rôle formatif de la paroisse.

Il faut bien admettre que les premiers à médire, se plaindre et parfois rougir de leur profession, ce sont nos "habitants". Il suffit de passer quelques heures en leur compagnie pour entendre leurs allusions chagrines à ce sujet. Ils ont presque toujours l'air de vouloir s'excuser d'être là. En général, de la part du citadin ils n'ont plus à souffrir ni froideur distante ni sourire de protection : ce sont là choses du passé. Les coupables se découvrent plutôt parmi leurs neveux ou leurs fils émigrés dans les grands centres, et non encore assouvis, qui reviennent en auto s'exhiber à leur famille : Lorenzo Surprenant en passe de séduire Maria Chapdelaine. Une anecdote à ce propos, à moins qu'il ne s'agisse d'un simple apologue. Parti depuis dix ans de sa ferme natale, mais gardant encore la silhouette et l'allure ancienne, un jeune ouvrier de manufacture résolut un jour d'aller revoir sa "patrie intime". Tout en parcourant l'antique domaine, il feignait de ne pas reconnaître les instruments aratoires. *Comment appelez-vous cela ?* disait-il en indiquant un râteau. Mais par malheur, ayant mis le pied sur les dents de l'instrument, le manche soudain relevé lui tapa au visage, en le rappelant du même coup à l'humilité de ses origines. Cela fut fait gentiment, prestement, avec une vitesse dont les physiiciens pourront vous rendre compte si vous leur indiquez la longueur du manche !

Mais en général, le plus grand ennemi du cultivateur, c'est le cultivateur. M. l'abbé Georges Bilodeau, confé-

rencier de la Semaine, ne pouvait manquer de répéter, dans son entretien de mardi sur l'*exode des campagnes*, ce qu'il déclarait en 1926 dans une brochure devenue populaire : "Pour rester au pays". De nouveau il constate que "le mal ne vient pas seulement d'un défaut dans les "rouages de l'administration, mais de l'âme même du "peuple où prévalent des idées fausses, une mentalité "fausse en contradiction avec la nature." Eh ! quoi, l'ouvrier du sol méprise cette dictée de la nature qui lui enseigne, en même temps que la simplicité de mœurs, la confiance en soi et l'adaptation au milieu : que serait-ce alors, s'il ne sentait près de lui la constante influence du groupement paroissial ! Relations de voisinage ou d'amitié, convocations du dimanche, reproches, conseils, aide physique, exemple des vaillants, exemple à rebours des timides et des paresseux, autant de forces coalisées pour lui inspirer le courage, la fierté professionnelle. Enfin, — c'est toujours là qu'il faut en venir, — ce prêtre affecté à son service de par l'autorité de l'Eglise, partageant à un certain degré son propre genre de vie, qui l'exhorte sans cesse à persévérer dans sa noble vocation !

"Qui quitte la terre tourne à gauche", dit un proverbe de Bretagne. Il y a une entente des proverbes : je ne sache pas que l'expérience ait infligé un grave démenti à celui-là. Aussi bien un curé qui consacre chaque année une dizaine de prônes ou d'instructions à prêcher la fidélité à la terre, fait ni plus ni moins qu'une œuvre apostolique, et reste malgré tout professeur de morale et digne interprète de l'Évangile. Or voici selon moi quel devrait être le sens de cette prédication nou-

velle en apparence, en réalité vieille comme le Paradis d'Adam. Il ne s'agit pas de comparer la profession agricole au Sacerdoce ni aux professions libérales, pas même à l'industrie ni aux autres métiers manuels. Sauvons la hiérarchie des arts et des classes. Respectons les inégalités sociales voulues de Dieu. Il s'agit pratiquement de juger la fonction en regard de celui qui l'exerce. La profession agricole, déjà excellente en soi, est la plus excellente pour l'agriculteur et pour ses fils. "Où elle est attachée, la chèvre doit brouter." Des liens séculaires : entraînement physique, goûts et aptitudes, les attachent au sol. Surtout, une sorte de divination qui ne vaut pas la science, mais la supplée en certains cas, et qui consiste à prévoir les dates opportunes, à calculer profits et pertes, à prendre pour ainsi dire la température d'un terrain, à le soigner, à le mettre au régime comme un malade parfois. "Un fils du sol entre de plain-pied dans le régime de la terre." (J. de Pesquidoux.) Qu'on lui procure en plus l'apprentissage technique dans une de nos grandes écoles : cours complet ou enseignement d'hiver ; que plus tard il obtienne l'aide syndicale unie à tous les avantages de la coopération agraire, et voilà un individu adapté, c'est-à-dire un homme heureux. Transportez-le au contraire dans les centres de l'industrie et du commerce : il n'y apporte aucun pli héréditaire et nulle expérience acquise : c'est un pauvre déraciné. Inapte à la carrière et travaillé de mille désirs, sans défense contre les surprises de la vie urbaine, les fluctuations de salaire, le chômage ou les grèves, la minute arrive qu'il n'a plus une miette

de pain sur sa table. C'est la revanche du râteau. Par surcroît d'infortune, c'est aussi la minute où la tentation se présente, où l'Esprit du mal indique une nouvelle route à ce pauvre bougre impuissant. Il s'y engage peu à peu, oublieux des directions paternelles: *il tourne à gauche*. Bientôt, il aura recours pour vivre aux méthodes connues dont la mieux connue consiste à ruiner quelques-uns des siens demeurés fidèles à la vie d'autrefois.

Voilà, mesdames et messieurs, un thème de prédication rurale que même un apôtre laïque peut développer à sa manière. A qui le voudrait plus complet et plus détaillé, je suggère la lecture du *Livre de raison* de M. Joseph de Pesquidoux, écrivain à prestiges, grand seigneur terrien lui-même, qui traite de ces matières en scientifique, en administrateur et en poète.

* * *

Chacun sait que les plaisirs de la ville, rendus plus accessibles aux gens de la campagne, ont fini par diminuer chez eux l'estime de leur état.¹ "Voici que tout à coup, dans l'espace de quelques années, des routes se pavent, des voitures rapides circulent, d'où s'échappe un

1.—Cette partie de ma conférence, entreprise à la demande du Président des Semaines Sociales, causa plus tard un certain émoi quand les journaux s'en emparèrent. J'ai refusé d'intervenir dans le temps, le texte même devant bientôt paraître dans le volume-rapport de la Semaine Sociale. C'est ce texte que je reproduis ici sans la moindre altération. Le lecteur pourra juger si, oui ou non, j'ai été jusqu'à dénoncer le manque de divertissements à la campagne comme l'unique ou la principale cause de l'exode vers la ville. A plus forte raison n'ai-je point proféré cette ineptie que le clergé rural aurait favorisé la désertion !

langage hardi et tentateur, des villégiatures s'établissent qui font briller aux yeux des modes inconnues. La campagne n'était pas préparée à cette invasion sournoise et, dans le combat qui s'élevait, elle devait plier sur bien des points". Ainsi parlait en octobre 1925, en s'adressant au public de la *Revue Dominicaine*, M. l'abbé Armand Beauregard. Il traitait incidemment des divertissements à la campagne et ses justes remarques méritent bien la publicité de notre Semaine Sociale. Cependant, interrogé à son tour, un prélat des plus spirituels et des mieux renseignés me disait dernièrement : "Mon Père, essayez de vous contenir, il n'y a pas de thèse à établir à ce sujet !" Averti de la sorte, mesdames et messieurs, j'éviterai soigneusement la *thèse* pour rappeler du moins certains faits et en tirer deux ou trois corollaires.

On doit commencer tout d'abord par faire son deuil de certains modes de divertissement, disparus à leur tour comme le van, le fléau, la faucille et autres instruments primitifs. Autrefois, — ce qui de nos jours signifie : il y a vingt-cinq ou trente ans, — le peuple des campagnes s'amusait, pour ainsi dire, à *même la terre*, et les divertissements suivaient le même cycle que les travaux des champs. Parmi ces travaux, les plus difficiles ou les plus urgents, exécutés de concert, étaient loin d'être une "corvée" pour la jeunesse et l'âge mûr. Au "lever" d'une grange, par exemple, la bourrée d'entr'aide terminée, le plus agile grimpeait au faite pour y planter le sapin : c'était le signal des réjouissances attendues. Pour un bon nombre le repos était déjà une suffisante distraction. Celui qu'on nomme "l'ancêtre" faisait régulièrement l'été,

par les après-midi de dimanche, son tour du propriétaire, s'arrêtait un instant pour vérifier sur la paume la qualité des épis, et de retour s'asseyait près du seuil, le regard tranquillement posé sur le proche horizon. Que les temps sont changés ! de quel train va le monde, y compris le monde champêtre ! Un zélateur obstiné à rétablir ces antiques mœurs, me paraît aussi frivole que ces enfants au bord des routes qui tendent des bouquets aux touristes qui font du soixante. L'homme au volant sourit, l'auto s'enfuit à l'américaine, garçonnets et fillettes abaissent leurs bras découragés... Cessons donc nos doléances; renonçons à d'impossibles rêves; et tâchons d'organiser le plaisir rural suivant les exigences de temps, de lieu et de milieu, en accordant toutefois la préférence aux amusements de plein air et aux assemblées que rehausse un cachet intellectuel et artistique. Qui sait si on ne parviendra pas de la sorte à sauver la tradition tout en sacrifiant quelques traditions.

M. l'abbé Beauregard insinue que les deux principaux agents de la nouvelle entreprise doivent être le curé et le professionnel. L'un dispose de son autorité morale et l'autre porte également "l'auréole de ses *études faites*". Naturellement, quand il s'agit d'organiser les joutes sportives ou de s'y mêler, le droit canon concède au curé le privilège de déléguer son vicaire ! *S'il y a un cercle agricole établi dans la paroisse*, je crois que les officiers et les principaux membres ont surtout grâce d'état pour prendre l'initiative du mouvement ou y coopérer avec effcience.

Ces promoteurs devront apporter autant de zèle que de circonspection dans une œuvre en liaison si étroite avec la morale chrétienne. Ils auraient tort de céder aux critiques inévitables et à tous les brefs d'injonction. Je sais un curé des mieux intentionnés ¹ qui dut en encourir un certain nombre, simplement parce qu'il avait annoncé des parties de balle au camp non payantes et modifié à cette fin l'horaire de vêpres. Ce fut bien pis quand plus tard il voulut aménager la glace de la rivière au profit des patineurs des deux sexes. Ce brave homme pensait avec raison qu'il ne faut rien négliger dans ce domaine. Il estimait ces réunions sportives plus hygiéniques, plus distrayantes et moins dangereuses que les amusements de taverne et les promiscuités de salon. Informé par ailleurs de l'origine des critiques, il constata qu'elles provenaient de deux sources distinctes : d'un groupe de comères âgées, devenues frileuses et mieux douées pour le potin que pour le patin ; et d'une certaine catégorie de gens qu'un humoriste nous représente comme "trop civilisés pour s'occuper de choses raisonnables".

Mesdames et messieurs, vos rires me persuadent que je puis inclure aussi la *conférence* au nombre des divertissements. Je le disais à l'instant : même à la campagne le plaisir devrait s'accompagner d'une note intellectuelle. Le cultivateur a d'ordinaire l'esprit solide, réfléchi, déductif. Il aime entendre discourir sur un ton plus élevé que le sien. Il est sensible au trait, à l'image, au verbe

1.—Mgr J.-H. Cousineau, décédé, alors curé de St-Eustache, (Deux-Montagnes).

poétique. Les entretiens de l'agronome, toujours suivis avec intérêt, ouvrent la voie à des thèmes plus variés. Je me demande si, par un habile dosage de programme, incluant drame ou musique, on ne parviendrait pas à grouper de temps à autre, surtout dans les soirées d'hiver, un auditoire homogène, soucieux de s'instruire en s'amusant. Ici encore, il convient de faire appel aux cercles de l'Union Catholique des Cultivateurs. Je vois dans les Statuts des "gildes" agricoles de Belgique (c'est le nom des cercles paroissiaux du Boerenbond), à l'article 3: "La gilde paroissiale travaillera au progrès intellectuel et social et au bien-être économique de ses membres. "En particulier, elle instruira ceux-ci au moyen de conférences et de leçons, de journaux et de revues... Si possible elle établira une bibliothèque." Je crois qu'un même esprit anime nos associations agricoles. Il s'agit avant tout, bien entendu, de développer les connaissances professionnelles de l'homme des champs. Mais comment y parvenir sans lui inspirer par là même un certain goût de culture générale.

* * *

Mesdames et messieurs, l'une des dernières étapes et la plus importante du mouvement agricole dans notre province, va me permettre de conclure ce travail sur des vues optimistes. Nous avons à présent, depuis 1924, notre Boerenbond canadien: l'Union catholique des Cultivateurs; et cette société pleine de promesses a reconnu le fait paroissial. D'autres institutions l'ont reconnu

avant elle, et n'eurent jamais lieu de s'en repentir. Les Anglais eux-mêmes, une fois maîtres du pays, le reconnaissaient à leur manière en voulant accaparer le droit de nomination à l'évêché de Québec et aux cures du diocèse. Notre Union Catholique adopte en principe le cercle paroissial, multiplicateur étonnant de force, d'influence, de profits matériels et moraux, tant par l'apport numérique que par les œuvres annexes qu'il fait surgir à son tour. Elle en a établi jusqu'à date près de trois cent cinquante, et l'un des officiers du Bureau central m'écrivait dernièrement: "C'est notre préoccupation majeure de fonder des cercles dans toutes les paroisses. Les fonds nous manquent pour l'organisation et la propagande. Mais nous comptons davantage encore sur la sympathie effective de nos bons curés de campagne, et tout ce que vous direz à Saint-Hyacinthe, en vue de nous assurer leur concours, sera grandement apprécié."

Je vois de plus dans les Statuts et règlements, au mot *Propagande*: "La propagande se poursuit tant qu'il reste dans la paroisse un cultivateur qui ne fait pas partie du cercle, car l'Union doit être la chose de tous les cultivateurs." Ce dispositif consacre à nouveau le fait paroissial. Seule en effet la paroisse permet d'atteindre le gros des cultivateurs qui autrement resterait plongé dans la routine et l'indifférence tant décriées. On a beau dire à l'encontre: *l'Union centrale a charge des intérêts communs: tant pis pour les réfractaires et les ignorants, on les défendra malgré eux*. Ce n'est pas là la vraie manière de comprendre et de réaliser l'idéale devise: *chacun pour tous, tous pour chacun*. La propriété

du réfractaire et de l'ignorant vaut virtuellement celle du cultivateur d'avant-garde; son cas mérite autant de sollicitude, et même davantage, puisque ses lenteurs peuvent entraver l'essor général. Demandez à la paroisse, messieurs, le réveil et la fusion de toutes les énergies, demandez-lui la force et la majesté du nombre.

Demandez-lui surtout l'appoint de ses valeurs spirituelles. Mettez à contribution son influence éducative, ses traditions religieuses, son esprit de solidarité. Formant ainsi partie liée avec la paroisse, se mouvant dans son cadre et vivant de sa vie, étendant sans cesse par elle son champ d'activité, votre Union déjà si florissante méritera un jour d'être dénommée puissance nationale. Ce jour-là, il y aura quelque chose de changé dans nos campagnes! La confiance sera enfin revenue, gage d'une prospérité meilleure fondée sur la coopération, la discipline et le travail. On pourra parler encore et sans ironie de la paix des champs. Sollicitée avec amour par l'instrument moderne, la terre fournira mieux qu'une convenable aisance: un rendement de joie. La rumeur étrangère ne couvrira plus le son des angélus, et certains spectacles des soirs apparaîtront de nouveau comme une caresse de Dieu répandue sur le monde.

ALLOCUTION POUR LA FETE DU TRAVAIL ¹

S'il me fallait remercier tous les personnages et les groupes officiels, religieux ou civils, qui, par le prestige du rang ou l'autorité du nom, jettent sur cette assemblée une note si éclatante, s'il me fallait ensuite faire une revue du passé pour louer tous ceux qui, morts ou vivants, ont rendu possible cette démonstration, j'aurais vite atteint les brèves limites assignées à ce discours. N'est-ce pas répondre davantage à leurs pieux sentiments que de réserver le remerciement et la louange au Dieu trine et un, à l'immortel auteur de tout don ? Comment oser jouir d'une pareille journée, sous ce ciel de fête, dans ce décor vraiment pyrénéen, sans rappeler tout en la baptisant la vieille sentence : *deus nobis hæc otia fecit*, un Dieu, — non pas le dieu vague, imaginaire du poète, mais notre DIEU, celui dont le nom de gloire devrait s'écrire en toutes majuscules, — nous a ménagé cette halte et préparé ce doux repos. A Lui donc notre louange adoratrice, à Lui le Magnificat de cette foule en liesse qui, par sa composition même, constitue un hommage et représente une idée.

1.—Prononcée devant l'Oratoire St-Joseph, le 15 septembre 1924.

Cette foule immense aux splendides bigarrures, où je vois l'homme d'Etat siéger aux côtés de l'homme d'Eglise, l'indigent coudoyer le riche, et l'ouvrier frôler son patron, symbolise à mes yeux l'étendue, ou plutôt l'universalité du patronage de saint Joseph. Car Dieu, vous le savez, a récompensé magnifiquement l'abnégation et la foi du patriarche: au ciel comme sur la terre, celui-ci est demeuré "le serviteur fidèle et prudent préposé à la conduite de sa famille". Mais voyez comme cette famille s'est agrandie et multipliée ! C'est d'abord la famille ordinaire, la vieille famille chrétienne qui lui confie le soin de ses affaires matérielles et qui, dans les heures critiques, recourt à lui avec des supplications et des violences de son choix. C'est la "plus grande famille", la famille ouvrière qui s'honore de porter la livrée du saint, de manier son outil, et qui a choisi cette date pour fêter plus chrétiennement le Travail. C'est la très grande famille, la famille canadienne-française qui célèbre aujourd'hui le 300ème anniversaire de sa consécration au Père putatif de Jésus. C'est enfin l'immense famille catholique, l'Eglise de Rome, confiée à son patronage depuis 1870, et qui attend de sa main, pour le travail et pour la lutte, son froment de chaque jour, *ut det illis in tempore tritici mensuram*. Ces quatre familles ici représentées, en constituent une seule dont S. Joseph est le Patron. Et c'est pour rendre ce patronage plus manifeste aux yeux de tous, que d'un commun accord elles ont voulu l'incruster dans la pierre et le hisser sur ces hauteurs.

Mes révérends Pères, c'est vous qui aurez l'honneur d'achever ce monument, comme vous avez eu le courage d'en jeter les bases il y a huit ans, réalisant ainsi les vœux conjoints de votre vénéré fondateur et du deuxième évêque de Montréal. Honneur péniblement acheté et que vous repousseriez de toutes vos forces, s'il ne conditionnait le culte et la gloire du bien-aimé Patron. Vous avez connu, en effet, vous connaîtrez encore les imputations des renégats, les réserves des sceptiques, les suspicions des fols et parfois des sages. Vous avez connu, vous connaîtrez encore les embarras d'argent et tous les ennuis que comporte l'office de quêteur, même exercé au profit du Bon Dieu. Vous avez connu, vous connaîtrez encore l'indicible corvée qu'est la réception des pèlerinages publics ou privés. Mais votre foi en S. Joseph, votre foi, j'ose dire expérimentale, appuyée sur tant de signes extérieurs et de témoignages intimes, saura triompher des obstacles nouveaux comme des difficultés anciennes. Et je suis sûr que l'humble Frère convers inspirateur de tout ce mouvement, perdu sans doute dans la foule, oublie à cette heure l'amas de ses fatigues et le cortège de ses ennuis pour se livrer tout entier à son action de grâces et à son espoir final. Bientôt, en effet, mes révérends Pères, dans un avenir que la ville de Montréal et tout le Canada français souhaitent le plus rapproché possible, nous serons de nouveau convoqués sur ce haut lieu, pour une cérémonie non moins grandiose et plus consolante. Alors se réalisera la parole du Prophète: votre église — ou plutôt notre église, car c'est un sanctuaire vraiment national — recevra "un diadème au

lieu de la cendre”, *coronam pro cinere*; “l’huile de la joie au lieu des larmes”, *oleum gaudii pro luctu*; “un vêtement de gloire au lieu de l’affliction”, *pallium laudis pro spiritu mœroris*. (Isaïe, LXI, 3.)

Je disais au commencement, mes Frères, que toutes les classes de la société sont ici représentées. Il en est une cependant qui prédomine par le nombre et qu’à bon droit je désire saluer en votre nom: c’est la classe ouvrière en général, c’est surtout le groupement de nos syndicats catholiques nationaux qui se dévouèrent sans réserve à la réussite de cette fête. Les premiers à se réjouir du spectacle, n’est-ce pas vous, messeigneurs, qui avez accordé aux syndicats naissants l’appui de votre zèle, le réconfort de votre affection. Maintenant que leur œuvre grandit et prospère, en ce jour où ils paraissent en grande vedette et défilent sous les yeux des autorités comme pour une revue générale, nous comprenons mieux les services qu’ils nous rendent et jusqu’à quel point ces gages de faveur étaient mérités.

Qu’est-ce donc au fond qu’un syndicat catholique ouvrier? Je ne fais ni thèse ni synthèse, mais, écartant tout détail accessoire et remenant la question à sa donnée essentielle, je dis qu’un syndicat catholique ouvrier, c’est un groupe de travailleurs, de même art ou de même métier, associés entre eux en conformité avec la loi de nature, qui se présentent à leurs patrons, main tendue et visière levée, en supprimant ou plutôt en niant la “barricade”, et qui leur tiennent à peu près ce langage: messieurs, malgré la différence de nos livrées et de notre condition, nous ne sommes ni les uns ni les autres assez

ignorants pour prétendre que le Travail puisse se passer du Capital, et le Capital du Travail; ni assez naïfs pour croire tous les patrons exempts de cupidité et d'avarice et tous les employés soustraits à la fraude et à la paresse. Fussent-ils d'ailleurs, de part et d'autre, les mieux disposés d'entre les hommes, nous savons que la tentation est toujours proche et l'abus toujours facile. Mettant donc les personnes au mieux et les choses au pire, nous sollicitons votre aide pour remédier à notre commune faiblesse et au danger de nos situations respectives. *Nous ne prétendons pas lutter contre vous, mais lutter avec vous contre un tiers ennemi.* La preuve en est que nous demandons des *commissions mixtes* où patrons et ouvriers pourront s'entendre et fixer deux fois l'an, et davantage s'il le faut, une échelle des salaires qui, tout en laissant pleine marge à vos profits légitimes, nous permette de vivre d'abord, puis, autant que possible, de fonder et d'entretenir un foyer, de nous élever peu à peu dans notre profession et de parer aux éventualités de l'avenir. Ce que nous voulons, sur ce terrain, ce que vous êtes censés vouloir avec nous, c'est la justice en premier lieu, puis l'onction de la charité dans les rouages de la justice. Et comme justice et charité ont leurs normes établies, ensemble nous ferons appel, pour diriger nos débats et pour régler nos conflits, à la doctrine sociale de l'Eglise, telle que formulée dans les écrits les plus authentiques et tombée des bouches les plus autorisées... Voilà, mes Frères, le véritable fond du problème. *La question syndicale, c'est la question du juste salaire, et tout le reste en dépend.*

Devant cette attitude loyale et pacifique, basée sur une expérience déjà longue et sur les plus claires notions du droit, quel employeur de bonne foi, soucieux de paix commune et de sécurité personnelle, voudra se récuser ou même temporiser ? Je dirai davantage, tout en me rendant compte de la gravité de mes paroles : quel patron honnête, exempt de visées rapaces et de calculs inavouables, refusera de reconnaître une association qui a pour premier objectif, non pas la lutte des classes, tant prônée par les socialistes, non pas même une réaction contre le socialisme, mais une pratique plus commune, plus constante et mieux surveillée du septième commandement de Dieu ?

On nous objecte que l'ouvrier syndiqué haussera ses exigences sans combler ses lacunes ni corriger ses défauts. On oublie que le syndicat lui-même a tout intérêt à refuser les membres indignes. On oublie surtout qu'à des syndicats, il y a des œuvres annexes, des cercles ouvriers, des ligues, des écoles et des congrès où l'artisan, prenant conscience de sa dignité, tâche de jour en jour à s'élever professionnellement, et à multiplier par sa compétence technique la force et le rendement de son bras.

Or, mes frères, tels que sommairement décrits, les syndicats professionnels existent dans notre province. Etablis chez nous dans des circonstances pénibles, au prix du dévouement le plus tenace et le plus méritoire, non seulement ils existent, mais ils vivent ! Regardez-les, c'est jour de grande revue ! Ils ont assailli ce versant de montagne pour prier saint Joseph et pour recevoir la

bénédictio du représentant du Saint-Siège, comme autrefois leurs frères de peine, ces 20000 ouvriers catholiques de France qui montaient la colline vaticane, sous la conduite des Langénieux, des Harmel et des DeMun. "Nouveau pouvoir social, écrivait-on alors, "nouveaux prétendants à l'Empire, venus à Rome pour y "chercher le sacre et l'investiture." Nouveau pouvoir, non : les ouvriers ne prétendent pas diriger par eux-mêmes les destinées de leur pays; force nouvelle, oui : mais les voyant ainsi désireux de mettre cette puissance corporative au service du bien, pourquoi vouloir restreindre leur influence, arrêter leur expansion ? Quel chrétien, quel patriote sincère osera leur refuser son appui ? Quel sociologue averti niera le bon aloi de leurs tendances et la légitimité de leurs méthodes ? Quel ministre de l'Évangile ne verra pas dans l'action syndicale un des plus sûrs moyens d'assurer "la paix du Christ par le règne du Christ ?" Quel Prince de l'Église, enfin, refusera d'encourager nos syndicats catholiques et d'unir sa bénédiction à celle que j'implore de leur auguste Patron ?

Saint Joseph, patron de la famille chrétienne, bénissez toutes les familles ici représentées, afin que l'exemple et la grâce de Nazareth passent de maison en maison. Bénissez surtout notre chère jeunesse qui organisa votre premier triomphe en ce lieu. Et voyant la grande pitié de son cœur, devant les assauts du monde, les compromissions, les scandales, soutenez son courage, rectifiez son idéal et dirigez ses ambitions.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Saint Joseph, patron de la famille ouvrière, passez en revue, du haut du ciel, ces troupes valeureuses mobilisées en votre honneur; inspirez leurs chefs, purifiez leurs drapeaux, armez-les pour la justice et pour la paix.

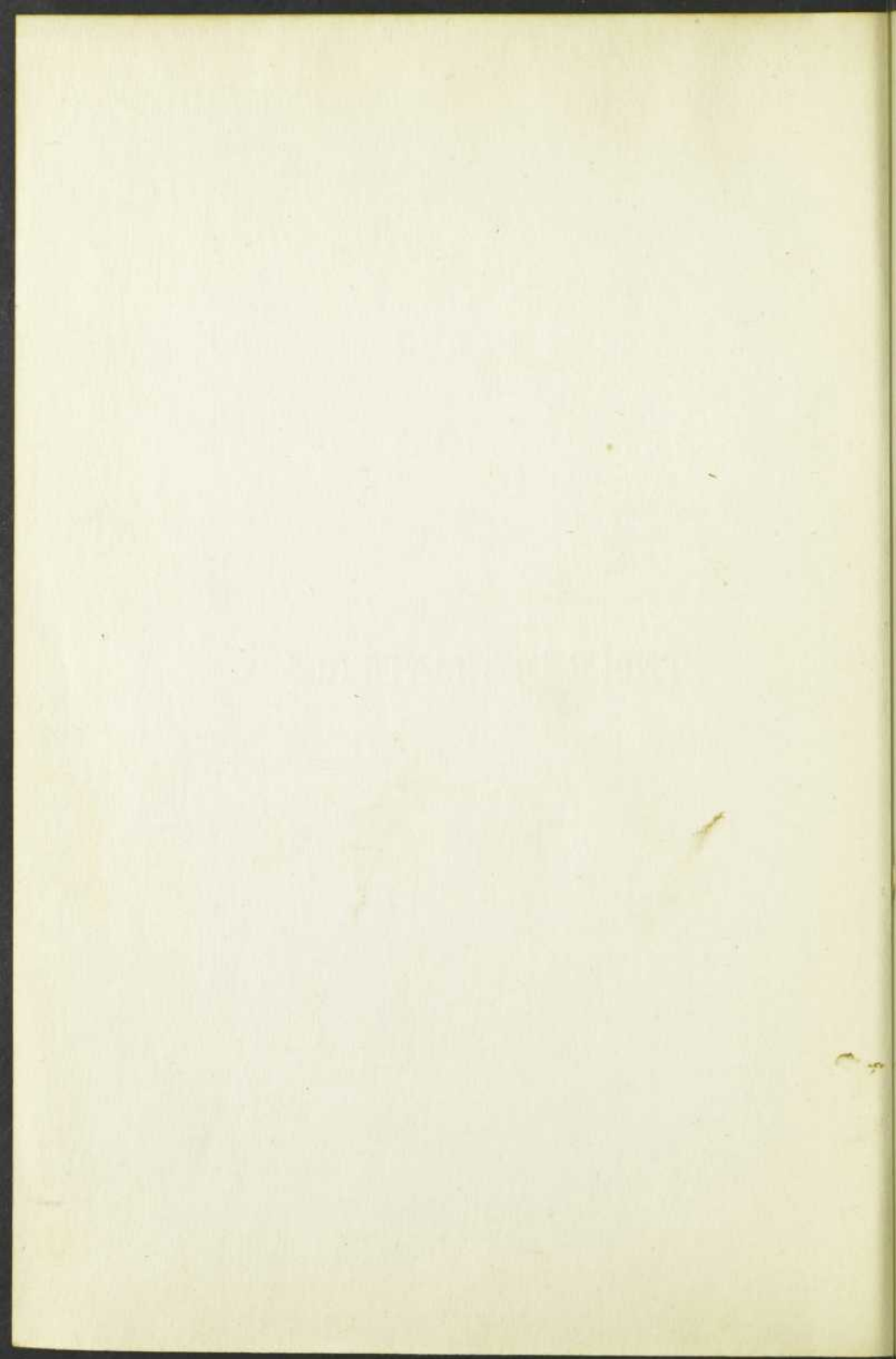
Saint Joseph, patron de la famille nationale, bénissez ce peuple consacré à vous dès sa naissance, afin que, demeuré fidèle à "l'épopée mystique" de ses origines, il mérite encore de signer des pages glorieuses, d'un nom resté catholique et français.

Saint Joseph, patron de la grande famille catholique, bénissez cette Eglise qu'à force d'obéissance, vous avez mérité de gouverner; obtenez-lui une large effusion de l'Esprit-Saint, pour qu'en face des flots contraires elle avance, non comme une barque aux voiles incertaines, mais comme ces puissants navires qui portent en eux-mêmes, dans leurs parties vives, le secret de leur force et le principe de leur mouvement.

Et s'il faut un miracle pour exaucer tant de prières, ce miracle, accomplissez-le en notre faveur. Au soir de ce nouveau triomphe, nous déposons à vos pieds, réunies en un faisceau douloureux, nos infirmités d'âme, nos paralysies, nos cécités, nos surdités. Sur cet amas d'obscures misères, plus lamentable et plus effrayant que toutes les ruines physiques que l'on convoie chaque semaine au pied de votre Sanctuaire, abaissez, ô père! ô gardien! ô thaumaturge! abaissez votre regard qui console, étendez votre main qui guérit!

ÉDITIONS
POLY-TECHNIQUE

TABLE DES MATIERES



Avant-Propos	VII
------------------------	-----

Première Partie

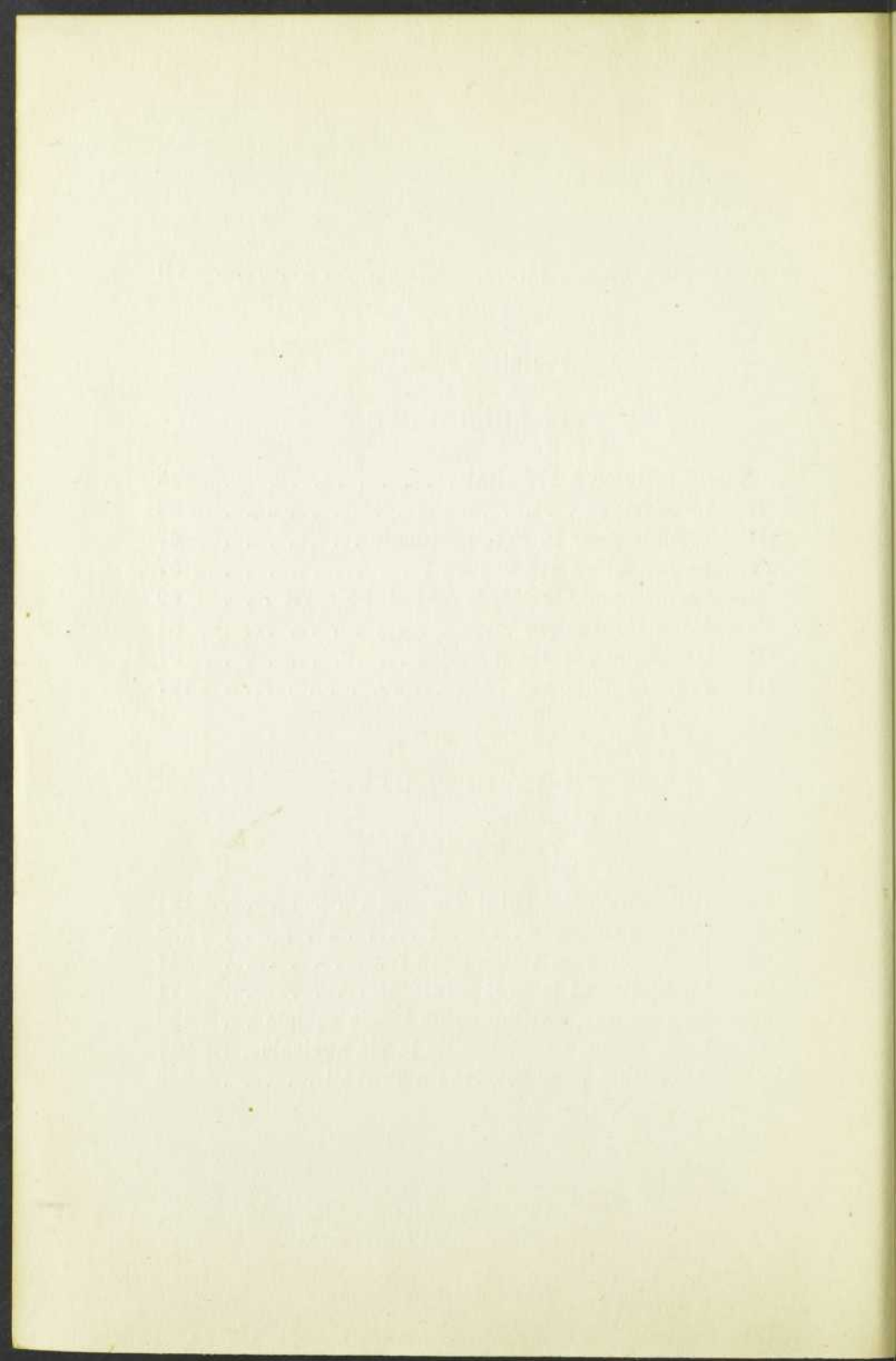
VIE RELIGIEUSE

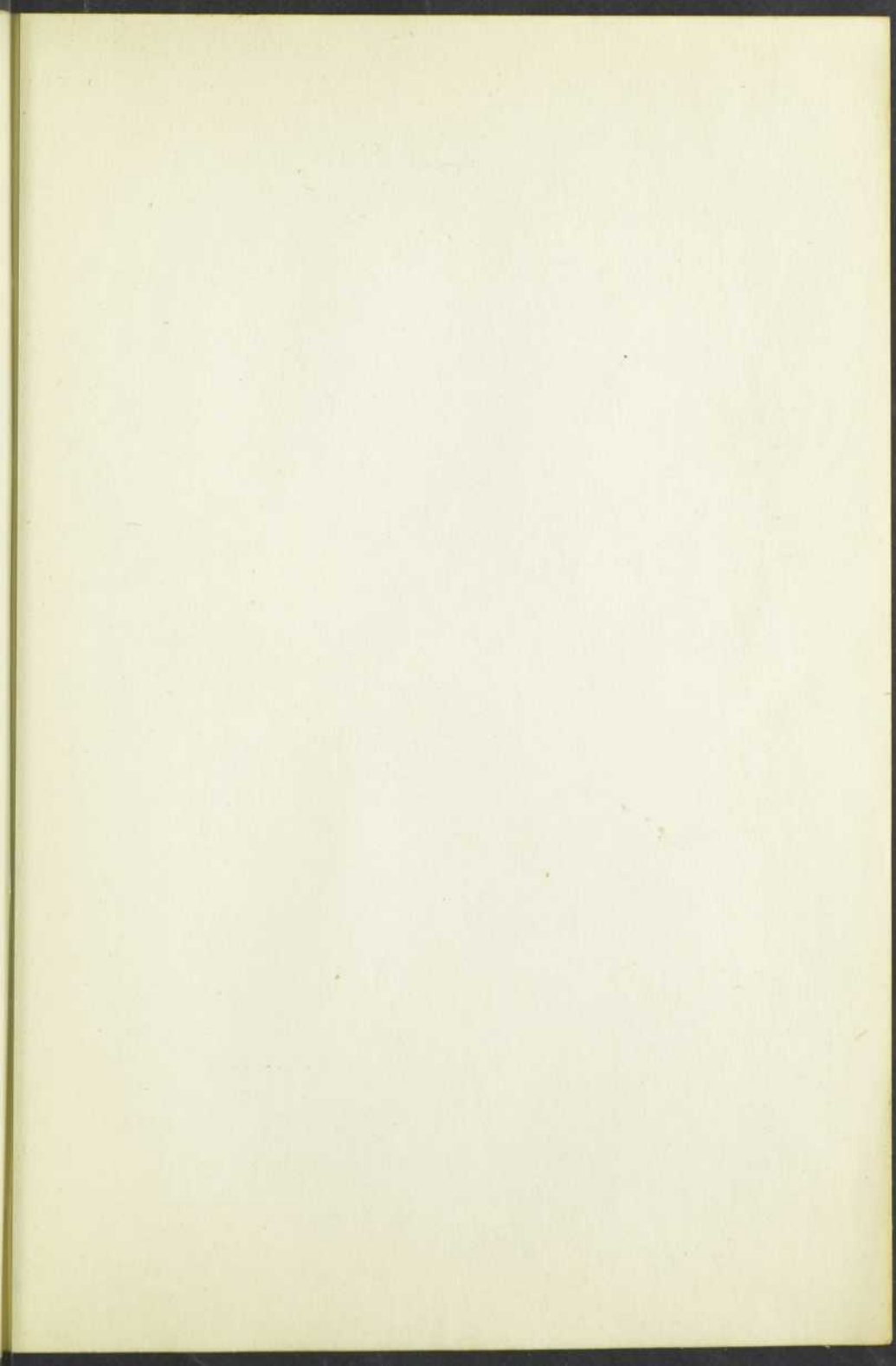
I.—La religion à l'hôpital	15
II.—Le Martyre	33
III.—Sermon pour la Fête nationale	47
IV.—Le ministère des orgues	57
V.—Sermon pour la Messe du Saint-Esprit	69
VI.—De la Confession	81
VII.—Un grand homme d'Eglise	97
VIII.—Figures d'apôtres	107

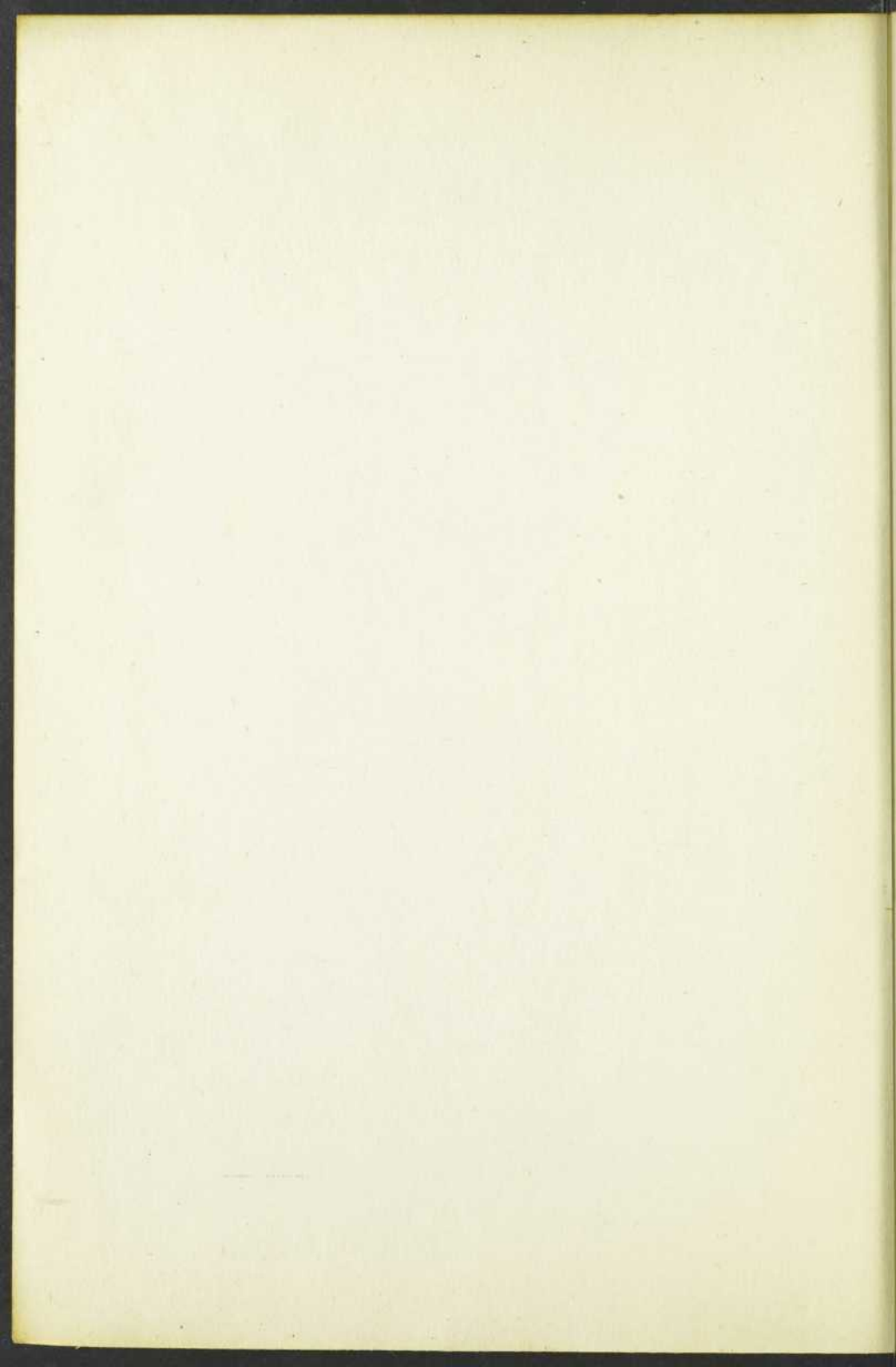
Deuxième Partie

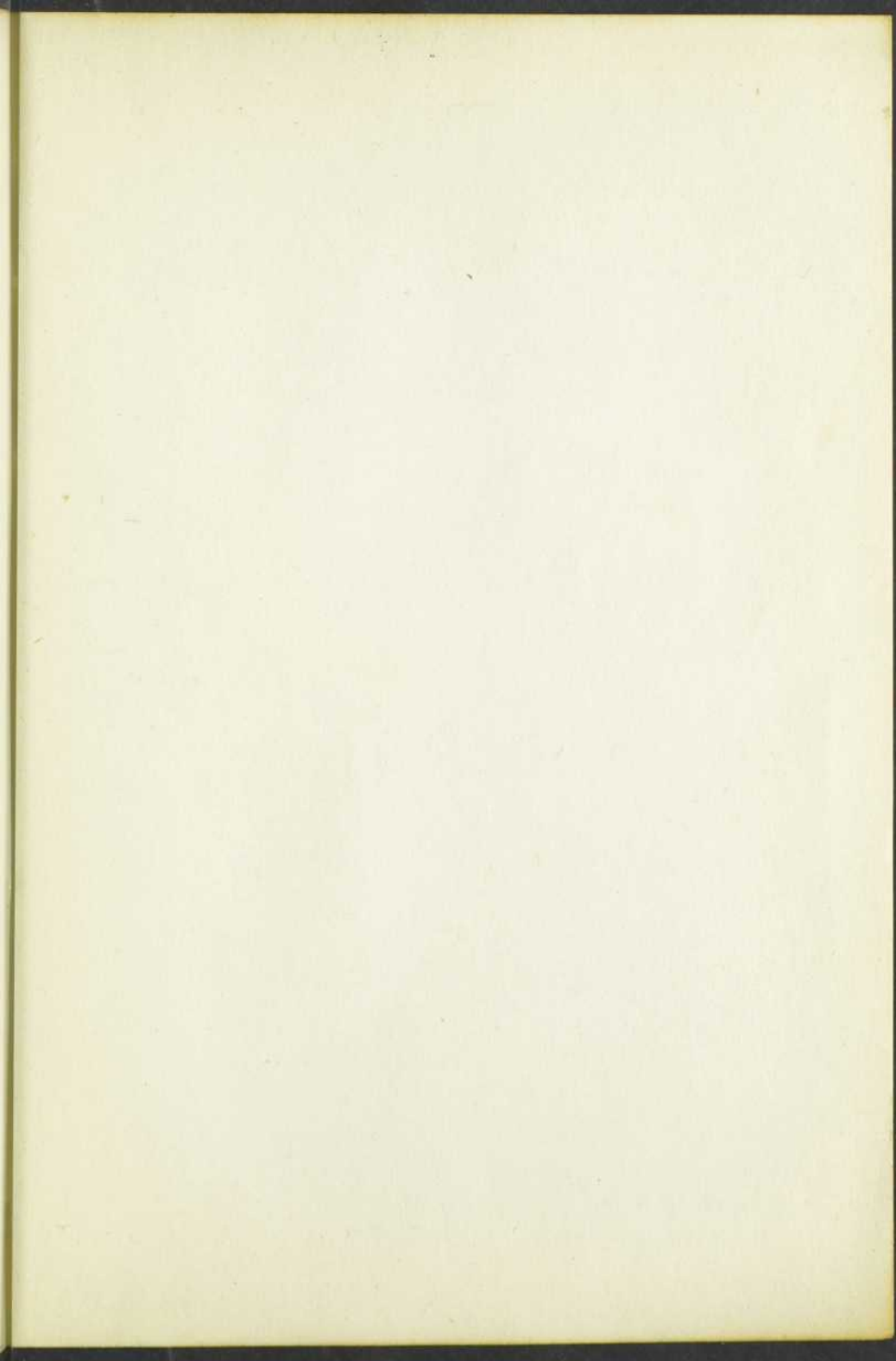
VIE SOCIALE

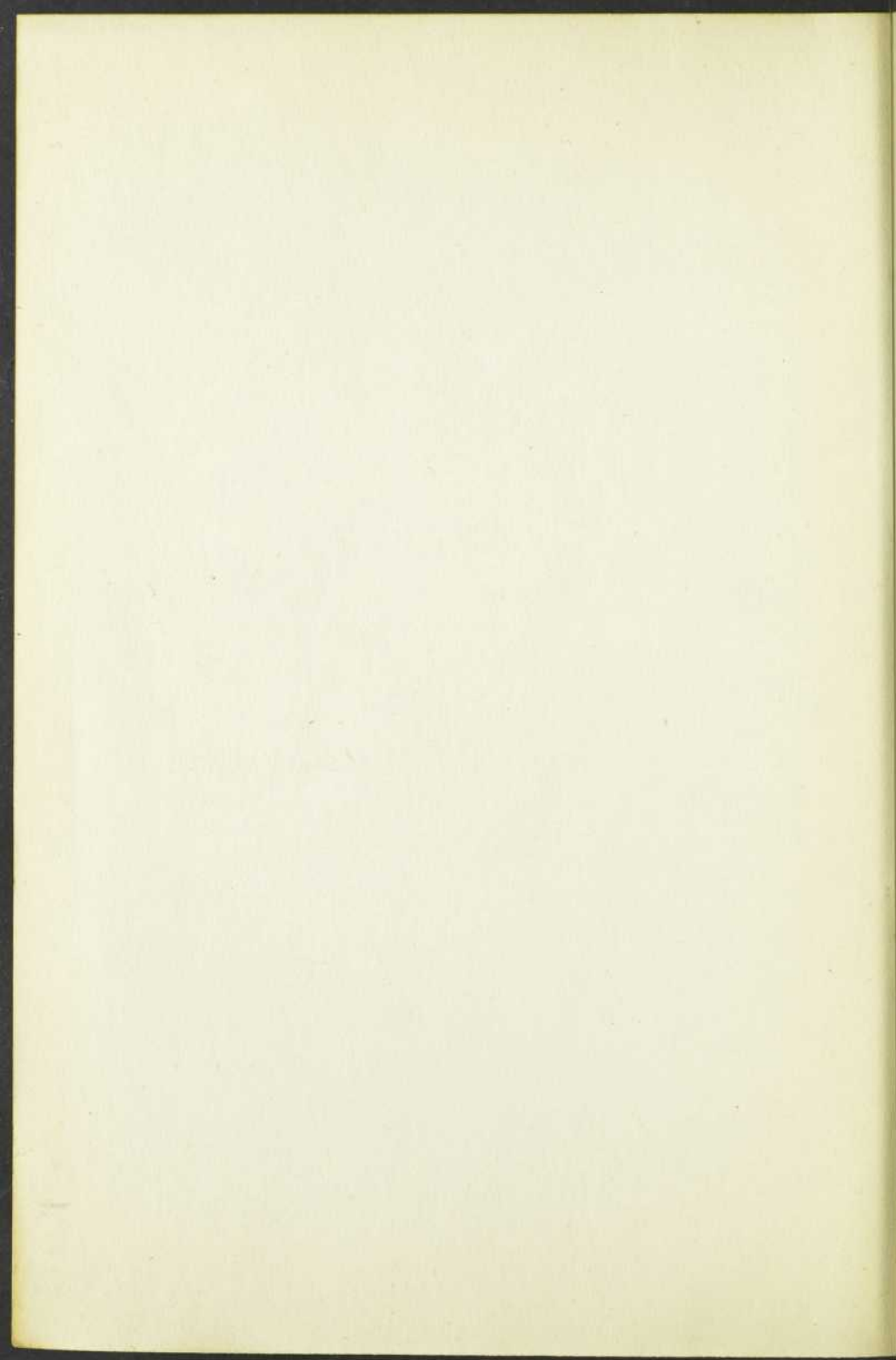
I.—Pour qu'on lise saint Thomas	121
II.—Culture cléricale	133
III.—Bachelières ou Cuisinières ?	147
IV.—La justice et le prêt à intérêt	171
✓ V.—La paroisse, gardienne de la vie sociale	198
✓ VI.—La paroisse, gardienne de la vie agricole	217
VII.—Allocution pour la Fête du Travail	239

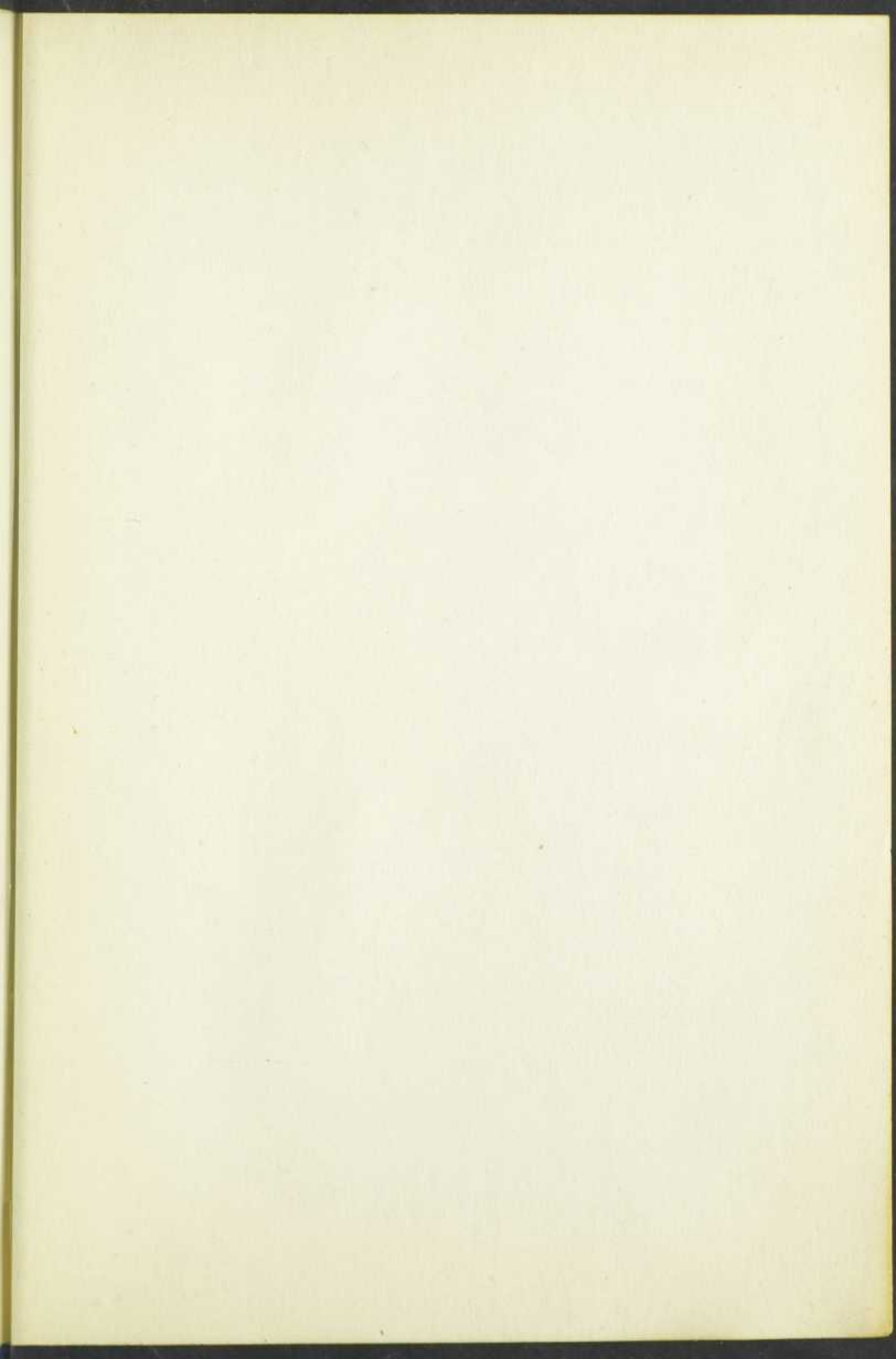


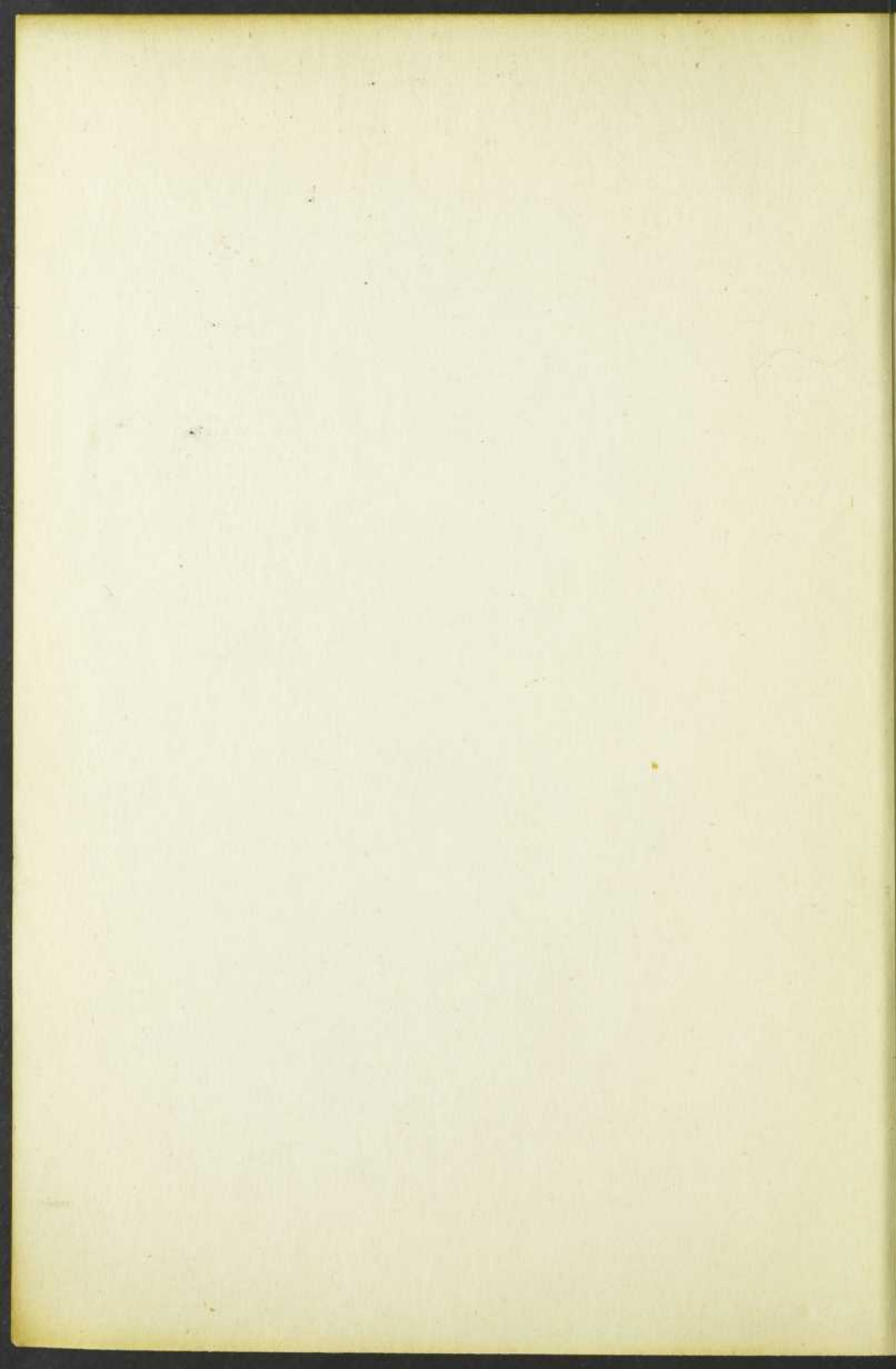


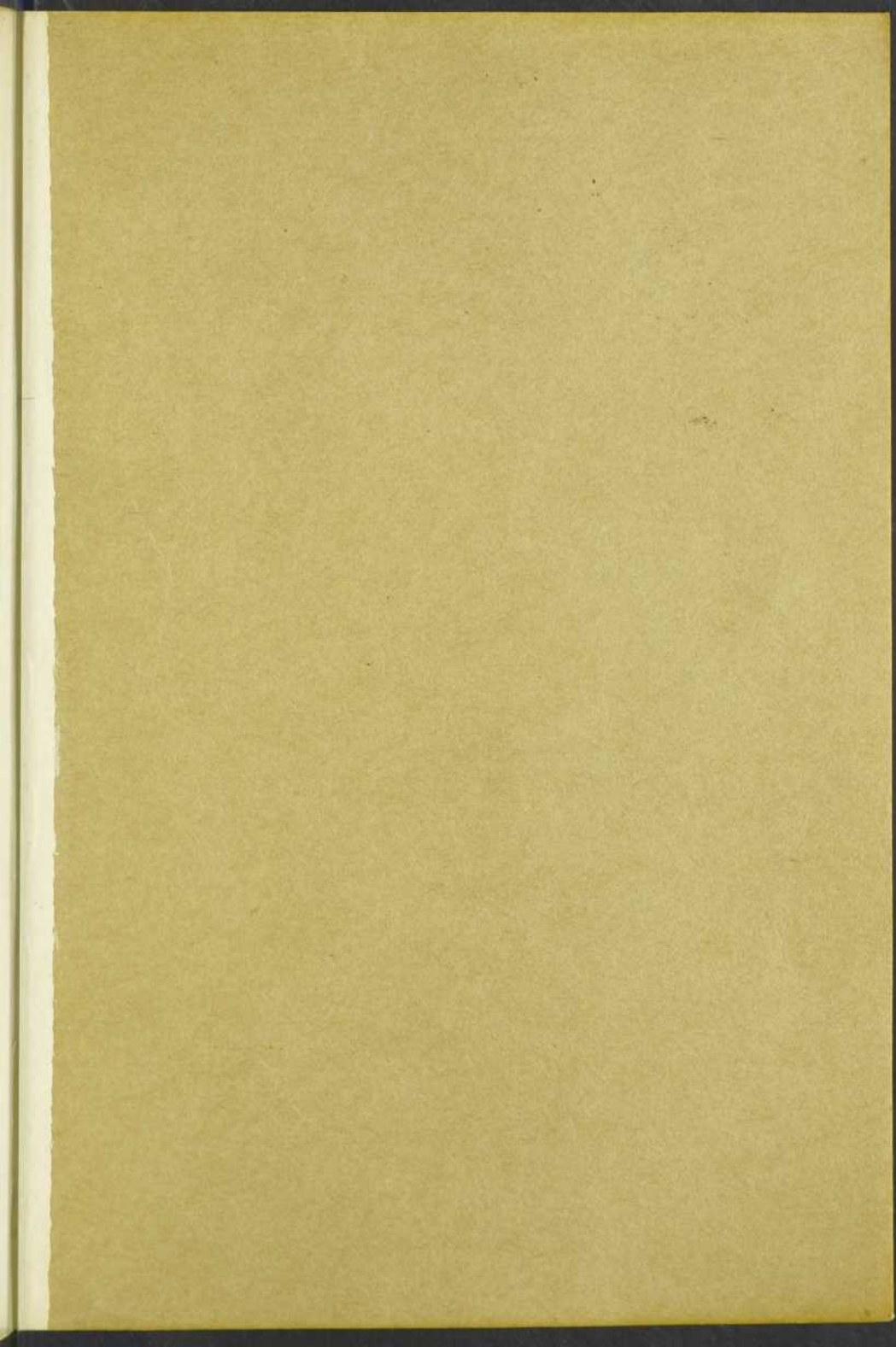


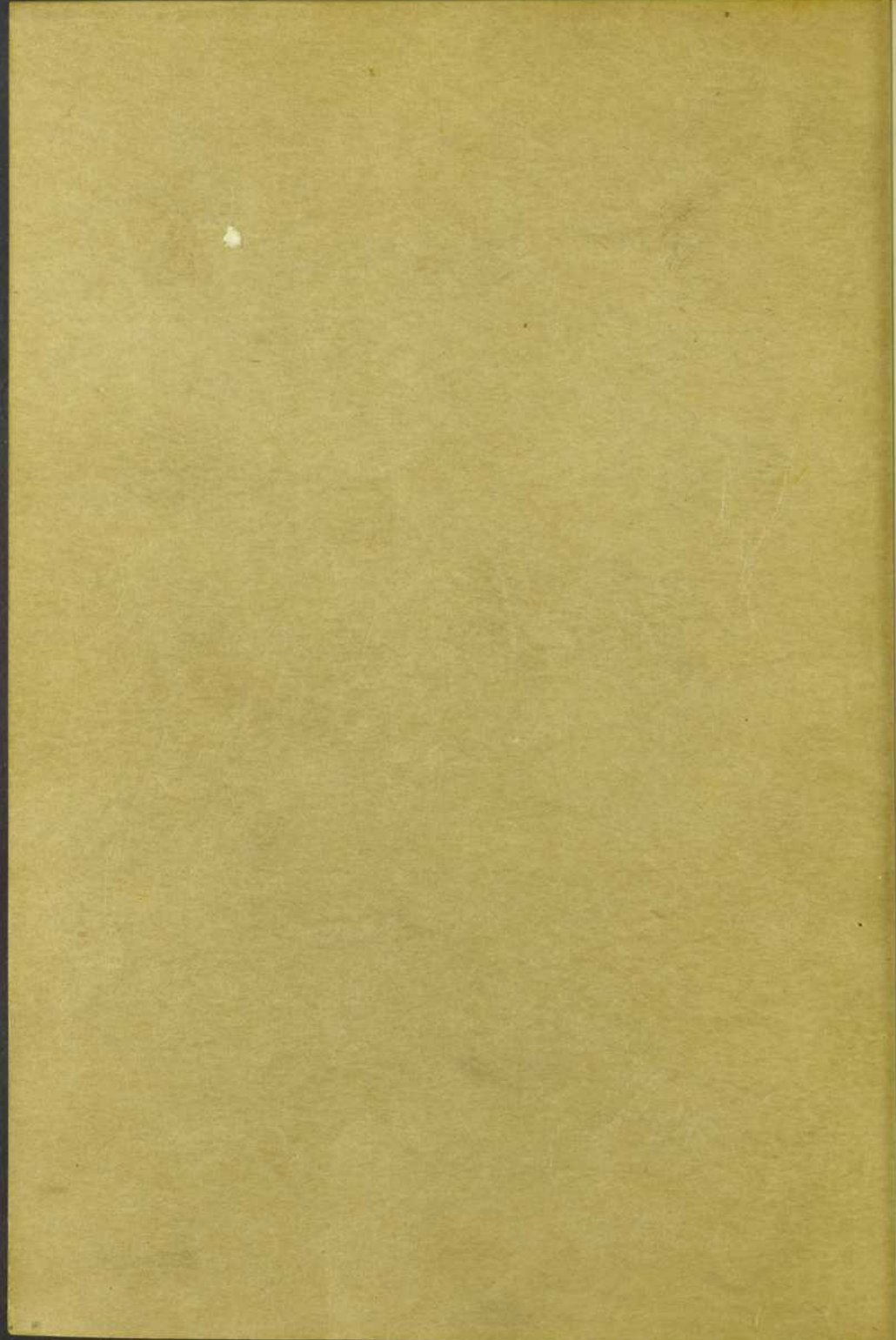


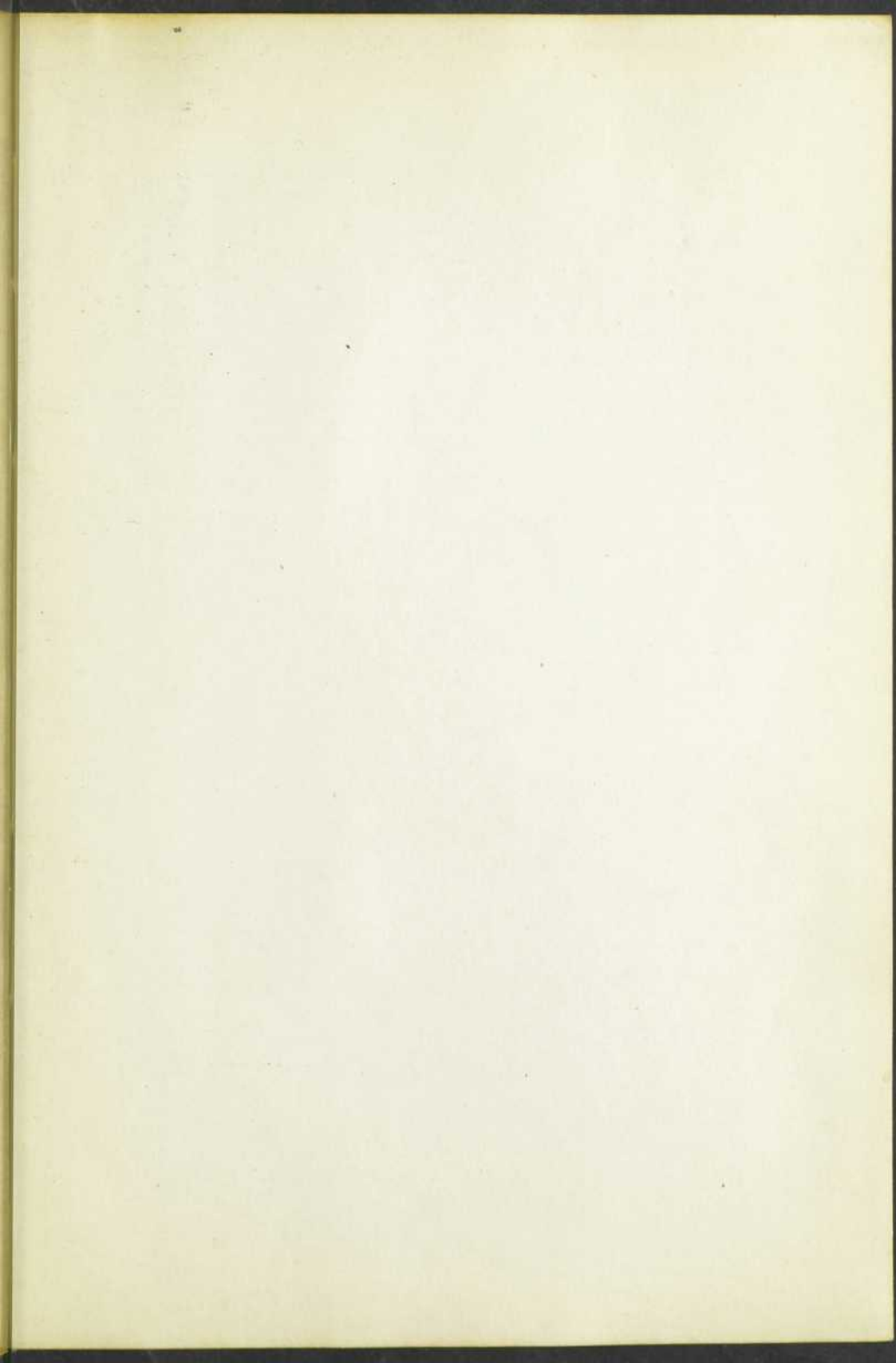


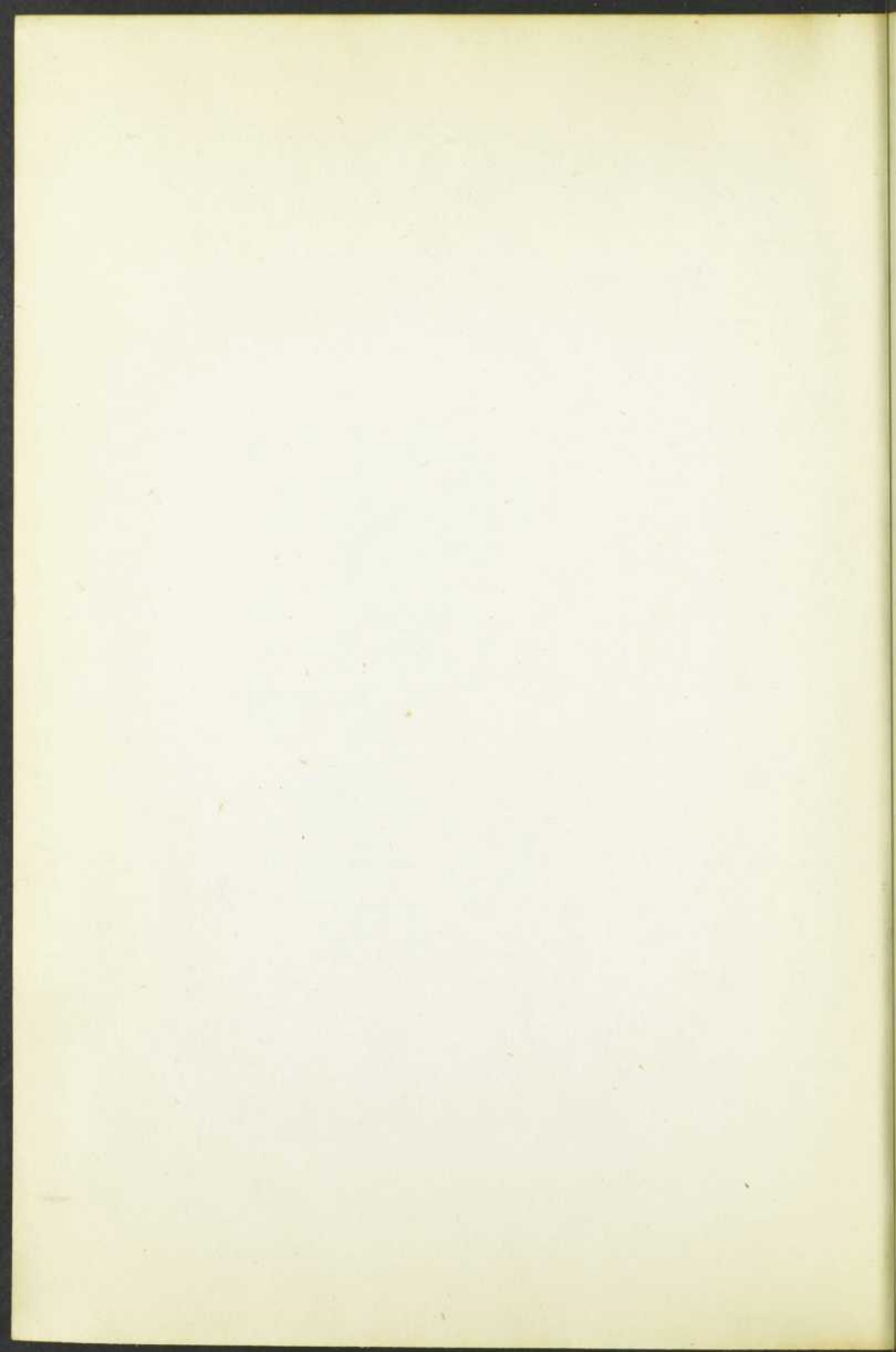




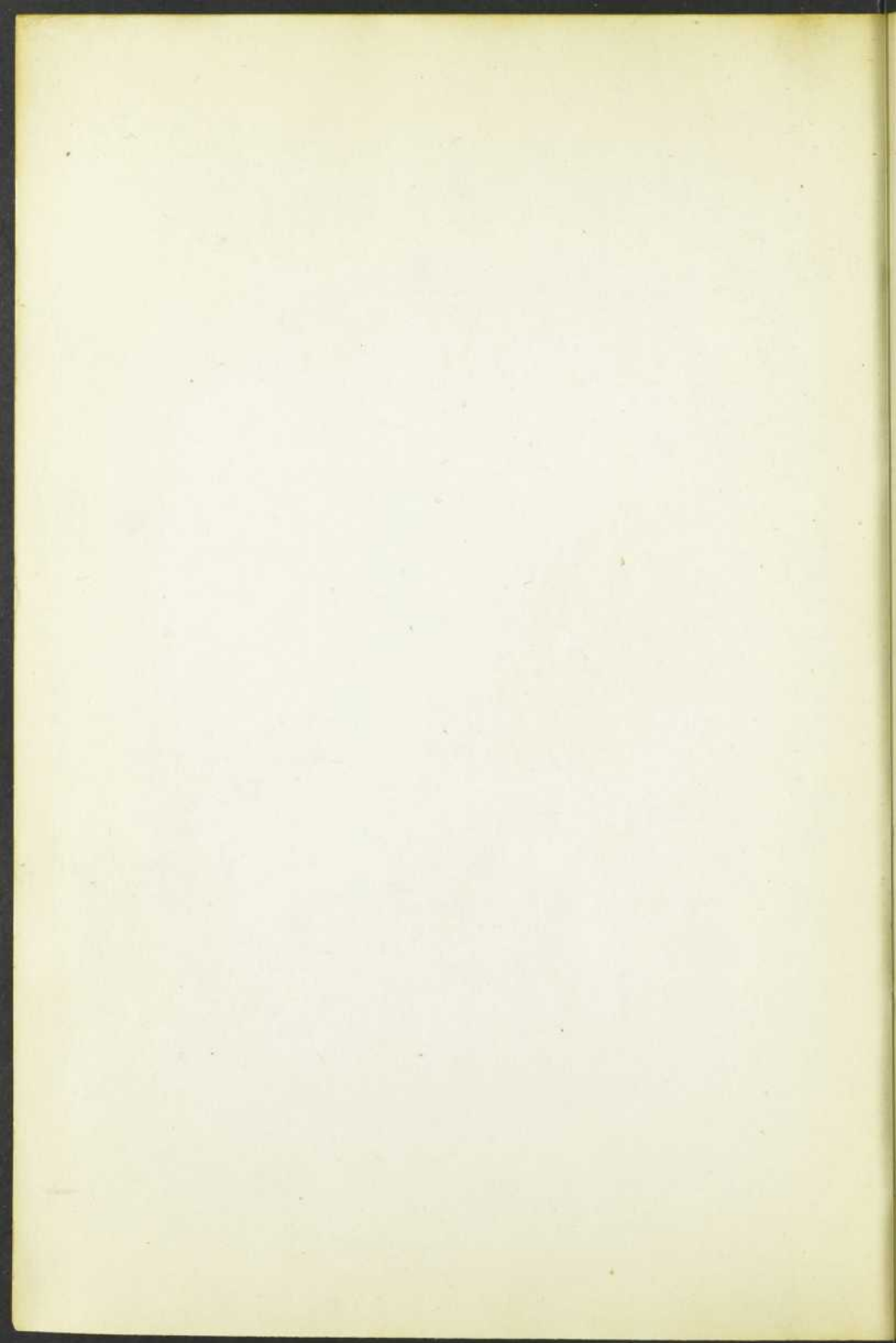


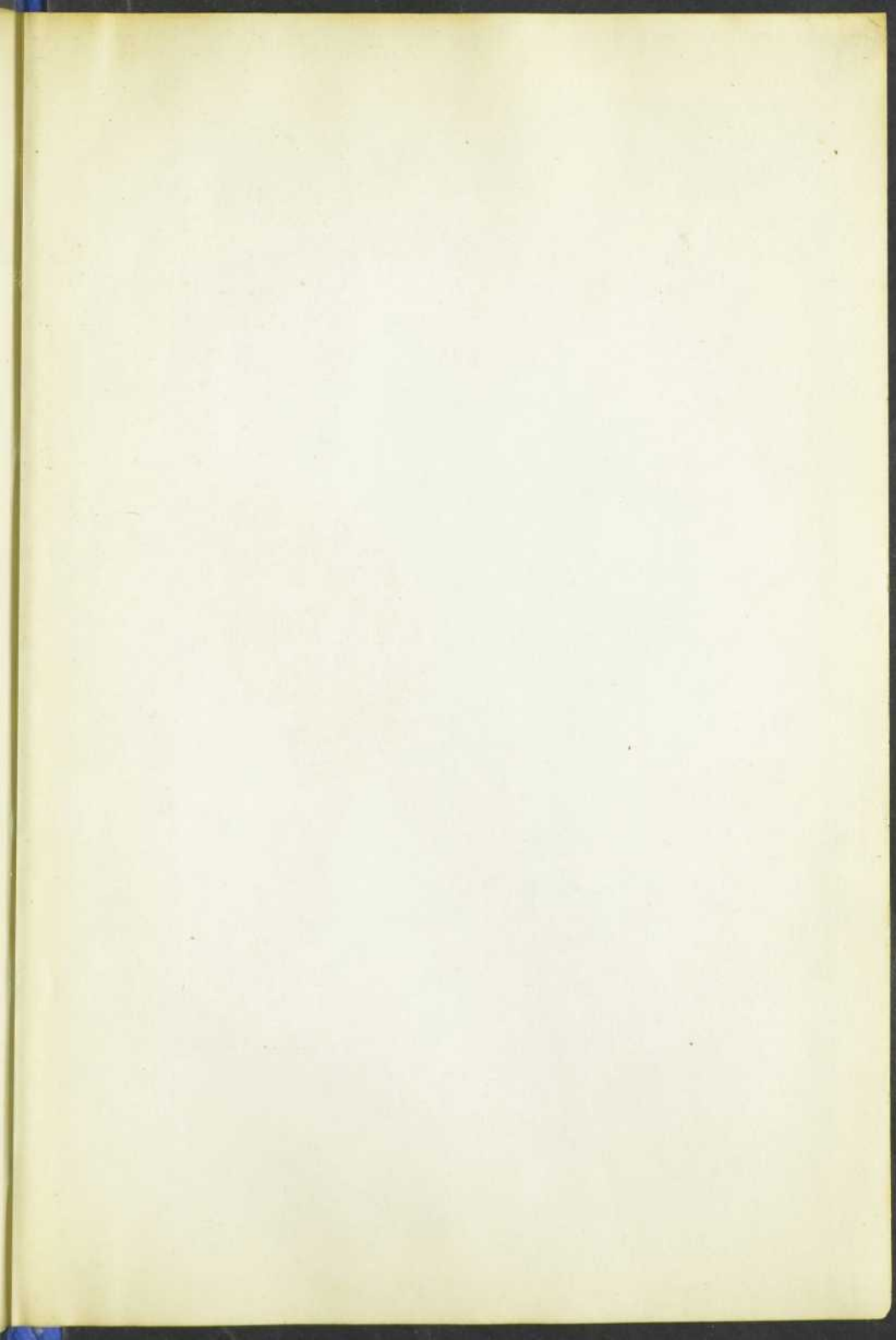


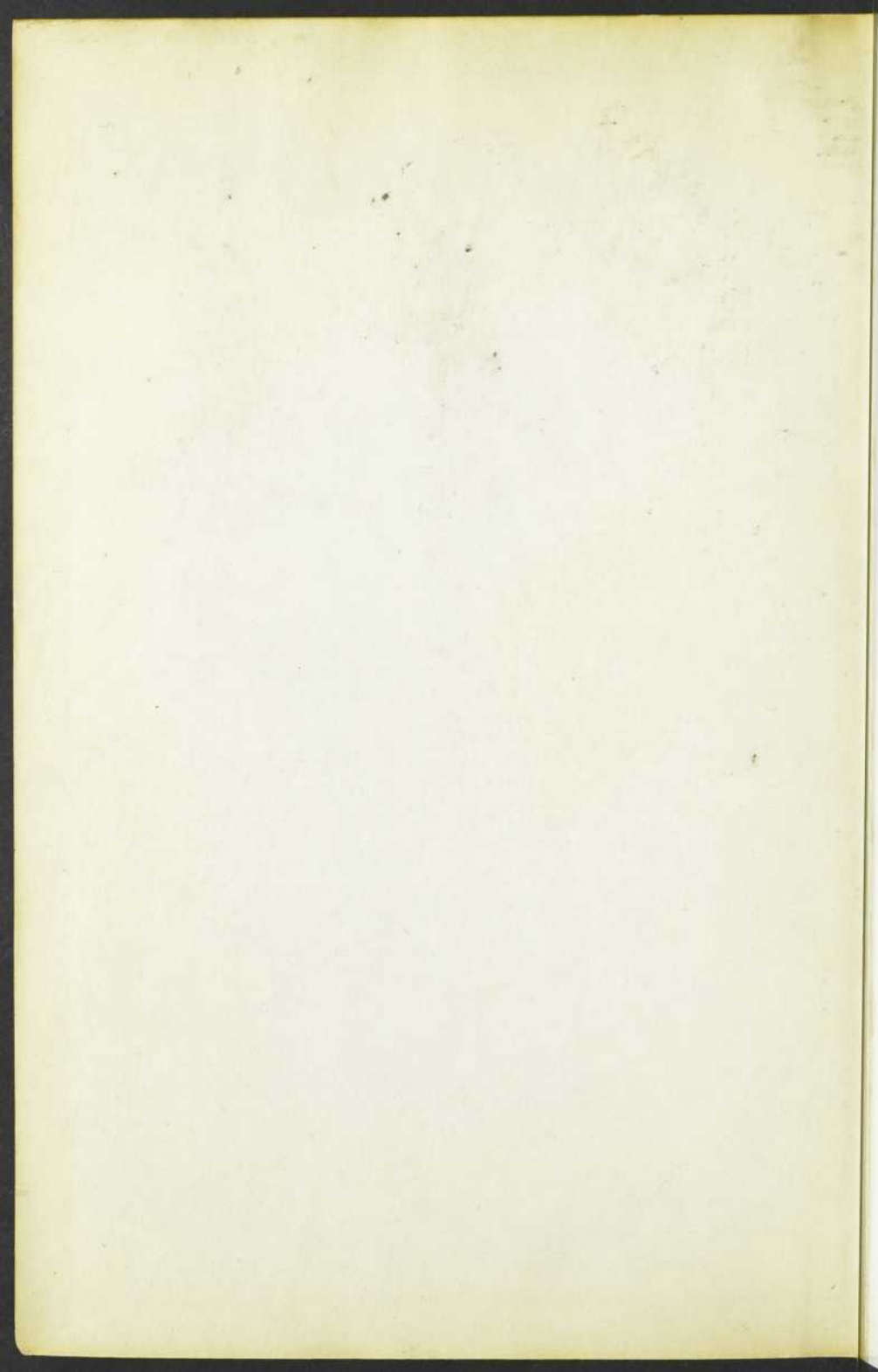


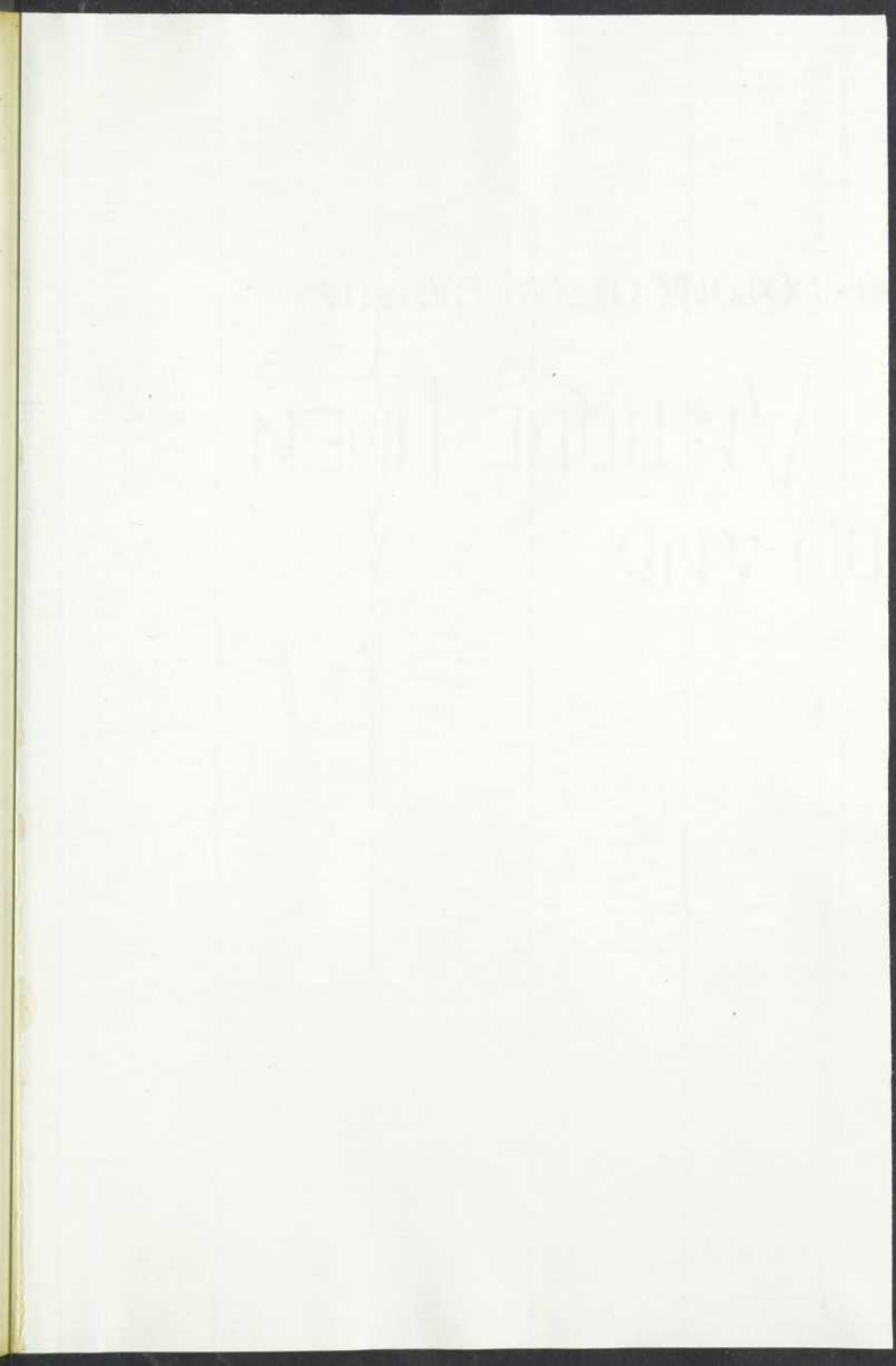












PROCEEDINGS OF THE

GENERAL ASSEMBLY

1910



BNQ



000 338 469